

UNIVERSITE D'ORAN 2

MOHAMED BEN AHMED

**LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SCIENCES DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES**

Thèse en sciences économiques.

Spécialité : analyse économique et développement.

Intitulé du sujet :

« La politique Fiscale et la Contrainte Financière »

Présenté par :

M^{me} RABAH Fatima Zohra

Sous la Direction de :

Mr. BOULENOUAR Bachir

**Maître de conférences à
L'Université d'Oran**

Année Universitaire 2016 / 2017

UNIVERSITE D'ORAN 2

MOHAMED BEN AHMED

**LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SCIENCES DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES**

Thèse en sciences économiques.

Spécialité : analyse économique et développement.

Intitulé du sujet :

« La politique Fiscale et la Contrainte Financière »

Présenté par :

M^{me} RABAH Fatima Zohra

Sous la Direction de :

Mr. BOULENOUAR Bachir

**Maître de conférences à
L'Université d'Oran**

Année Universitaire 2016 / 2017

Dédicaces.

Afin d'être reconnaissante envers ceux qui m'ont appuyé et encouragé durant ma vie je dédie ce travail spécialement à ma très chère maman qui représente pour moi le pilier de tous mes efforts et mon très chère papa que les deux n'ont pas cessé de me combler de leurs amour et leur tendresse.

Remerciements

Le travail de synthèse que nécessite la rédaction d'une thèse est difficile, mais à présent que je me trouve face à mes remerciements. Je me sens toute aussi impuissante, par où commencer ?

Je tiens tous d'abord à exprimer mes plus vifs remerciements à monsieur **BOULENOUAR Bachir**, pour la confiance qu'il m'a témoigné en acceptant la direction de mon travail de thèse malgré ses nombreuses charges. Je lui suis très reconnaissante pour toutes les heures passés à relire ce travail et ses conseils, et de son efficacité certaine que je n'oublierai jamais. Soyez assuré de mon attachement et de ma profonde gratitude.

Je tien également à remercier les membres de jury d'avoir accepté de juger mon travail et d'apporter à cette thèse leurs regard aguerris.

A notre président de jury, monsieur BOUYAKOUB Ahmed, vous nous faite l'honneur de présider ce jury. Acceptez pour cela nos plus sincères remerciements, toute notre reconnaissance également pour votre relecture et vos suggestions.

Aux membres des jurys :

Monsieur **BENCHOHRA Madani**, je vous remercie d'avoir accepté d'être membre du jury. Trouvez ici le témoignage considérable.

Monsieur **BELMOKADEM Mustapha**, je vous remercie d'avoir accepté de jugé cette thèse et de l'intérêt que vous avez manifesté pour mon travail, trouvez ici toute ma reconnaissance.

Monsieur **AMEUR AMEUR Ahmed**, je remercie d'avoir accepté d'être membre du jury et pour vos conseils, soyez assuré de toute ma reconnaissance.

Monsieur **SENOUCI Benabou**, qui à bien voulu juger ce travail, je le remercie pour le temps consacré à la lecture de ce travail ainsi que pour les commentaires m'ayant permis de l'améliorer.

Ma reconnaissance va à ceux qui ont plus particulièrement assuré le soutien effectif de ce travail :

Je remercie du fond du cœur Salima REKIBA pour son soutien permanent, merci tout simplement d'être qui tu es.

J'exprime ma gratitude à Samira KERAR pour son soutien à accomplir ce travail scientifique.

J'adresse toute ma gratitude à tous mes amis qui m'ont entouré durant ces dernières années, Mme Nawel LERARI, Mme Jamila KENSAB, Mme Zoulikha KHALFOUN et M^{er} Hamza FEKIR Merci pour votre support et vos encouragements.

A titre personnel, ma reconnaissance va à ceux ont plus particulièrement assuré le soutien effectif du travail ; un grands merci à mes parent, à ma sœur Zoulikha, et mes frères Mohammed et Abdelillah, merci pour le soutien qui m'a bien été utile durant ma thèse. Je remercie également mon mari Mourad.

Pour finir, je souhaite remercier les personnes qui de par leurs incrédulité, nous ont poussé pour mener à bien ce travail !

Sommaire

Introduction générale

Chapitre I : Les politiques économiques et la genèse de la politique fiscale.

- **Introduction**
- **Section 1** : Les politiques économiques.
- **Section 2** : Définition de la politique fiscale.
- **Section 3** : Le poids des prélèvements obligatoires.
- **Section 4** : La dépense fiscale, instrument e régulation.
- **Conclusion**

Chapitre II : Les orientations de la politique fiscale pour réussir l'emploi, l'investissement et l'épargne.

- **Introduction**
- **Section 1** : La fiscalité, un levier pour la promotion d'emploi.
- **Section 2** : La politique fiscale moyen d'amélioration du climat d'investissement national et étranger
- **Section 3** : La politique fiscale instrument d'orientation de l'épargne et de redistribution.
- **Conclusion.**

Chapitre III : Les orientations nouvelles des politiques fiscales entre amélioration des indicateurs de développement et réduction du déficit budgétaire.

- **Introduction.**
- **Section 1** : Evaluer l'impact de la politique fiscale sur les indicateurs de développement.
- **Section 2** : La contrainte financière pour réussir les objectifs de la politique fiscale.
- **Section 3** : Un modèle économique explicatif du développement.
- **Conclusion.**

Conclusion générale.

Introduction générale :

Introduction générale :

Compte tenu des expériences vécues par les pays développés et à partir de la crise économique de **1929**, apparaît que la régulation à travers les mécanismes du marché insuffisante au développement économique. Dès lors la théorie keynésienne en **1936**, considérait l'intervention de l'Etat comme moyen indispensable pour réguler l'économie.

Au cours de la révolution industrielle, le rôle de l'Etat ne se limite pas dans l'Etat protecteur ; assumer des fonctions d'administration, de défense et de justice, pour faire respecter l'économie de marché, ainsi de maintenir l'équilibre sur les trois marchés (du travail, du capital et des biens et des services).

C'est au cours de la première moitié du vingtième siècle que les fonctions économiques et sociales de l'Etat prennent une importance place dans la vie économique et depuis l'Etat devient de plus en plus interventionniste à travers des politiques économiques qui stimulent l'activité économique, par conséquent la croissance et le retour au plein emploi.

La politique économique désigne l'ensemble des mesures prise par l'Etat pour modifier l'affectation des ressources, réguler la conjoncture économique et redistribuer le revenu national.

L'action de l'Etat dans l'économie prend plusieurs formes, dont il faut distinguer entre celles qui visent à agir la structure de l'économie et le fonctionnement des marchés, qui porte sur une long période, nommé politique structurelle, et l'autre conjoncturelle dans le courts terme qui vise à réussir les objectifs du carré magique de Kaldor, ainsi de lutter contre les inégalités et combattre les déséquilibre.

La politique économique se fait en fonction d'objectifs et des instruments et selon les théories économiques ; néoclassique, keynésienne ou monétariste... les choix des instruments pour atteindre les objectifs s'effectuent en fonction de la théorie choisie.

La réalité économique affirme l'inefficacité des politiques économiques autonomes, qui nécessite une coordination internationale des politiques économiques, afin de rendre la concurrence plus crédible.

En toute cas, la politique fiscale se trouve aujourd'hui et bien plus qu'elle ne l'a été au passé, le cœur des débats de régulation des économies nationales et la remise de l'économie aux mutations mondiales.

La mondialisation rend la concurrence fiscale dommageable, car une pression des prélèvements obligatoires excessif et sous la contrainte de mobilité des facteurs de productions entre les pays, conduit les redevables à fuir vers les pays à fiscalité attractive et avec des conditions favorable à l'investissement et au travail, soit dans le marché informelle. Ceci fait reculer les recettes fiscales et le volume des investissements créateurs d'emploi et de richesses.

Par l'effet de la crise économique et financière et l'augmentation du taux de chômage dans les pays développés et notamment ceux de l'**O.C.D.E**, ainsi dans les pays en développement, conduit les Etats à envisager une réformes fiscale afin de lutter essentiellement contre le chômage de long période un phénomène majeur dans la plus part des pays, sans que ses avantages influe le rendement des recettes de l'Etat et la enfonce devant une contrainte financière pour financer ces dépenses.

De là apparait que toutes décision d'une telle politique fiscale doivent suivre les mutations mondiales et être compatible avec celles des pays développés, afin d'atteindre le développement économique.

L'action des responsables de la politique fiscale de nombreux pays s'interrogent sur les moyens d'atteindre les fortes contre incitations au travail, à l'investissement, aux partenariats étranger que les systèmes fiscaux génèrent souvent.

L'Algérie est comme tous pays en développement, passant d'une économie dirigée, pour se situer aujourd'hui dans une période de transition et s'engagent dans le processus de la mondialisation, se trouvant devant l'obligation de prendre en charge une séries de réformes macro-économique.

Au début des années **90**, les autorités algériennes subissent une refonte totale affectant plusieurs domaines économiques et sociaux ; des réformes induites par le programme d'ajustement structurel (**P.A.S**) de **1994** à **1998**, sous l'appui du Fond Monétaire International(**F.M.I**) et la banque mondiale. Ces réformes on permit à l'économie algérienne de rétablir ses équilibres économiques, de façon à améliorer les indicateurs économiques clés du développement.

Durant la période étudié (**2004-2014**) et suite aux réformes entretenues par les autorités algériennes on enregistre un taux de chômage qui passe de **17.7%** en **2004** contre **9.8%** en **2013**, un taux de croissance du **P.I.B** passant de **2%** en **2006** contre **4.3%** en **2014** estimé par le **F.M.I**

et un taux de croissance de **P.I.B.H.H** de **4.7%** en **2005** à **7.1%** en **2012**. Mais il est à noter que l'économie algérienne de l'indépendance à nos jours reste dépendante des hydrocarbures, permettant aux pays de financer ces investissements, ces importations et ces déficits.

Le présent travail a précisément pour ambition d'analyser dans une perspective théorique et pratique, les mesures fiscales prises par les décideurs politiques afin d'améliorer la structure économique de l'Algérie et réussir le développement économique et socioéconomique. La question centrale à laquelle nos essais de répondre dans ce travail est la suivante : « quelles sont les mesures fiscales que les autorités publiques doivent prendre dans le but d'encourager l'investissement, l'emploi et stimuler le développement économique ? Comment compenser les diminutions dans les recettes fiscales résultantes ?

Autrement dit s'avoir pour quoi l'Etat intervienne dans la sphère économique ? Et quelles sont les justifications théoriques et les limites pratiques de l'intervention de l'Etat ? Qu'elle avantage fiscaux pouvant accorder afin de soutenir l'investissement créateur d'emploi, le partenariat, l'emploi et lutter contre les inégalités économiques et sociales ? Et quelle est la manière dont utilise l'Etat pour financer son action interventionniste ? Et de savoir l'efficacité de cette politique sur la situation économique et sociale ? La mise en œuvre des réformes fiscales pouvaient-elles contribuer à renforcer, dans une large mesure les perspectives de croissance économique et d'enlever les obstacles devant les **I.D.E**?

Le but de notre travail vise à présenter sur le plan macro-économique les stratégies fiscales de l'Etat pour dynamiser le développement économique. C'est-à-dire la politique fiscale adoptée pour réussir un développement durable, en particulier réussir l'épanouissement du marché du travail, le volume des investissements nationaux et ou étrangers, permettant par la suite de corriger le niveau de vie de la population ; de santé, nutrition, éducation, accès à la technologie d'information et de communication...

En économie algérienne la baisse des impôts peut d'une manière encourager l'entrepreneuriat, l'investissement et l'absorption des **I.D.E**. L'Etat algérien par ce créneau peut améliorer le climat des affaires et la création de l'emploi. C'est à cet effet que les lois de finances de **1991** à nos jours prévoient des exonérations et des incitations fiscales pour encourager l'investissement national et étranger et la création d'emploi.

Dans cette nouvelle configuration d'impôts, plusieurs tranches d'incitations fiscales sont prévues, il convient de citer les exonérations sur l'**I.B.S**, **I.R.G** et les impôts sur la

fortune..., avec des durées variantes selon les régions et selon le volume des emplois créés. En d'autres termes chaque investissement bénéficie d'exonération des charges des prélèvements obligatoires selon le nombre de personnes recrutées et selon la région duquel il est implanté.

L'ampleur actuelle des charges fiscales et parafiscales représente un fardeau fiscal élevé qui dissuade l'ampleur d'embaucher, il est d'autant plus difficile d'alléger ces charges fiscales, puisqu'il représente au pays une perte de recette, par conséquent l'Etat se trouve devant une dépense fiscale et par la suite la pose devant une contrainte financière.

La dépense fiscale, fait perdre le budget de l'Etat des recettes et l'installe devant la contrainte de déficit budgétaire. Pour absorber ce déficit les autorités publiques et notamment les autorités algériennes cherchent des moyens à financer ces déficits et d'alimenter les programmes de développement économique.

Par ailleurs, l'économie algérienne se caractérise par une économie rentière qui se base sur les revenus des hydrocarbures, représentant près de **50%** des recettes totales de l'Etat. Avec l'ignorance des prix réels des hydrocarbures dans la construction du budget ces dernières années, l'Etat dégage des recettes non budgétisées qui vont être utilisées pour remédier aux déficits budgétaires et le financement des programmes de développement économique à travers le Fond de Régulation des Recettes.

Pour enrichir ce travail, nos hypothèses de recherche s'articulent autour des suivantes :

Première hypothèse :

Les incitations fiscales en Algérie ont pu améliorer le niveau d'emploi et des investissements nationaux et étrangers.

Deuxième hypothèse :

La politique fiscale peut renforcer le climat des affaires et de renforcer le niveau de la concurrence internationale.

Troisième hypothèse :

L'Algérie par une politique fiscale attractive et équitable a pu réussir la redistribution équitable des revenus et d'améliorer les indicateurs de développement économique et socioéconomique.

Quatrième hypothèse :

L'Algérie dispose des moyens de financement pour faire face à ces contraintes financières.

Afin de répondre à notre problématique et de vérifier ces hypothèses, nous proposons une approche qui regroupe le cadre théorique et l'étude empirique. Cela consiste à partager notre travail en trois chapitres ;

Le premier chapitre représente les politiques économiques et la genèse de la politique fiscale. Ce chapitre est réparti en quatre sections ; la première traite les politiques économiques, la seconde étudie les définitions de la politique fiscale, la troisième porte sur le poids des prélèvements obligatoires et la quatrième section explique la dépense fiscale comme instrument de régulation.

Réparti en trois sections, le second chapitre s'articule autour des orientations de la politique fiscale pour réussir l'emploi, l'investissement et l'épargne. La première s'intéresse à la fiscalité, un levier pour la promotion d'emploi. La seconde : la politique fiscale moyen d'amélioration du climat d'investissement national et étranger, la troisième évoque la politique fiscale comme instrument d'orientation de l'épargne et de redistribution.

Le troisième chapitre veille à discerner les orientations nouvelles des politiques fiscales entre amélioration des indicateurs de développement et de réduction du déficit budgétaire, puis se focalise sur la construction du modèle économique mettant une vue statistiques sur les différents résultats que portent des mesures fiscales, afin d'améliorer l'emploi, l'investissement, l'épargne, ainsi les différents résultats sur les indicateurs économiques et socioéconomiques qui justifient le niveau de développement. Ce chapitre est réparti en trois section ; la première évalue l'impact de la politique fiscale sur les indicateurs de développement, la deuxième veille à faire face à la contrainte financière pour réussir les objectifs de la politique fiscale, la dernière représente un modèle économique explicatif du développement pour l'économie Algérienne, étudié par la méthode **A.C.P** (La méthode en composante principale permet de traiter simultanément un nombre quelconque de variables quantitative d'où le cas de notre étude. Cette méthode est purement descriptive puisqu'elle s'appui sur les outils du statistique descriptive).

La conclusion générale présente une synthèse des résultats accomplis, puis les perspectives vers de nouveaux passages de recherche.

CHAPITRE I : Les politiques économiques et la genèse de la politique fiscale.

CHAPITRE I: Les politiques économiques et la genèse de la politique fiscale.

Introduction :

Pendant longtemps l'intervention de l'Etat s'est limitée à ses fonctions régaliennes « *Armé, police, justice* », le respect des règles de la concurrence suffit pour régulariser l'économie.

La réalité historique est cependant différente, car au cours de la révolution industrielle, l'Etat intervient pour assurer le décollage des économies. En **1868**, l'Etat Japonais créa les premières entreprises pour les revendre ensuite aux familles et en **1896** l'Etat français intervient pour développer les chemins de fers. C'est au cours de la première moitié du vingtième siècle les fonctions économiques et sociales de l'Etat prennent une importance dans la vie économique et avec la crise de **1929**, l'Etat devient interventionniste. Selon Keynes et après **1945**, l'Etat intervient de plus en plus dans la vie économique et sociale lorsque l'économie se trouve en défaillance.

L'action de l'Etat dans l'économie peut être analysée sous deux formes, la première se traduit par une intervention visant à agir sur la structure et le fonctionnement des marchés, la deuxième à pour objectifs la lutte contre les inégalités et combattre les déséquilibres. Depuis les pays cherchent un compromis entre les deux et les débats portent sur la nature de l'intervention publique.

La politique fiscale représente un champ d'étude assez vaste, englobant plusieurs domaines où s'exerce la finance publique, ouvrant plusieurs débats pour donner une définition précise des différentes terminologies qui constituent l'ensemble des prélèvements obligatoires comme la fiscalité et la parafiscalité.

Lorsque les autorités publiques émettent une politique fiscale, elle veille à garantir l'intérêt général du pays, sans déprimer les investissements et le travail.

La notion de politique fiscale reflète les choix des recettes fiscales par les élus et le gouvernement pour réaliser les objectifs économiques et sociaux. C'est à dire savoir décrire,

évaluer et analyser comment les pouvoirs publics se procurent les moyens d'action, en utilisant les prélèvements obligatoires, pour pouvoir financer les dépenses budgétaires, orienter l'économie, les investissements et réaliser l'équilibre macro-économique.

Donc les prélèvements obligatoires constituent l'outil d'intervention des pouvoirs publics pour relancer ou freiner l'activité économique et réaliser les objectifs de l'Etat.

SECTION1 : Les politiques économiques.

La politique économique se trouve comme moyen indispensable pour réguler l'économie, la notion de politique économique renvoie à plusieurs définitions et ces instruments diffèrent d'une économie à l'autre.

En réalité, l'inefficacité des politiques économiques autonomes nécessite une coordination des politiques économiques au niveau international pour rendre la concurrence plus crédible. De là apparaît plus important de savoir définir une politique économique et de connaître ces alternatives.

I- Concepts, Objectifs et Instruments de la politique économique.

A partir des années quatre-vingt et quatre-vingt dix et suite aux réformes structurelles adoptées par les pays en développement pour favoriser le financement extérieur du capital productif et pour combattre la pauvreté comme objectif prioritaire, devient essentiel de définir les politiques économiques et qu'elles sont les instruments utilisés pour permettre de réussir la croissance économique et réduire la pauvreté.

I-1- Le concept de la politique économique :

La politique économique est l'ensemble des mesures prise par les administrations publiques dont l'Etat, la banque centrale et les collectivités territoriales pour modifier l'affectation des ressources, réguler la conjoncture et redistribuer le revenus national. Autrement dit, la politique économique se place dans un cadre interventionniste visant soit à remédier à des échecs de marché, soit à effectuer des redistributions, soit pour favoriser les initiatives des autres agents économiques.

Eliane Mossé définit la politique économique comme « *Un ensemble de décisions cohérentes prises par les pouvoirs publics et visant, à l'aide de divers instruments, à atteindre des objectifs relatifs à la situation économique d'un pays, la poursuite des objectifs pouvant être recherchée a plus ou moins long terme* »¹

¹ Jaque MULLER, Pascal VANHOVE, Christophe VIPREY, « Economie », édition DUNOD, Paris, 2^{ème} édition.2000, p 189.

Cette définition montre que la politique économique est dans un cadre interventionniste et par un ensemble d'instruments utilisés et suivant leur nature vise à atteindre des finalités soit dans le cours ou long terme, de là il faut différencier entre politique économique conjoncturelles et politiques économiques structurelles.

I-1-1- Les politiques économiques conjoncturelles :

La politique économique conjoncturelle est une politique à court ou à moyen terme, son action est limitée dans le temps et visent à éliminer les fluctuations économiques. Elle englobe l'ensemble des interventions de l'Etat susceptible de modifier à court et moyen terme l'évolution de l'économie.

De sa part la politique conjoncturelle à une fonction de régulation afin de maintenir les grandes équilibres économiques et financières. La politique conjoncturelle à un effet quantitatif ; cherche à réussir l'équilibre sur le marché du travail, sur le marché des biens et des services et l'équilibre extérieur.

I-1-2- Les politiques économique structurelles :

La structure est la manière dont les partie d'un tout sont arrangées entres elles. La politique économique structurelle intervient à long terme en agissant sur les structures de l'économie dont les effets sont durables.

La politique économique structurelle modifie en profondeur le fonctionnement de l'économie. C'est l'ensemble des interventions étatiques afin d'améliorer les structures et les bases de l'économie.

Les buts d'une politique économique structurelle visent à adopter, à préparer, à orienter et à impulser les modifications structurelles pour suivre les évolutions économiques, donc à un effet qualitatif.

I-2-Les objectifs de la politique économique :

Les objectifs indiquent les buts souhaitables d'atteindre par les autorités ordonnatrices. On peut distinguer entre les suivants :

I-2-1- Le triangle magique de la stabilité économique :

Toutes les politiques d'équilibre macroéconomique cherchent à atteindre trois objectifs du triangle magique, cet objectif lié à une politique économique conjoncturelle, il se limite au plein emploi, stabilité des prix et l'équilibre extérieure, qui sont des politiques à court terme

n'affectant pas la structure de l'appareil productif, mais affectent que le mouvement des affaires. Ce triangle d'objectifs est appelée magique car il est difficile, voir même impossible d'attendre conjointement les trois objectifs.

Du fait que ces objectifs sont étroitement interdépendante et que la stabilité des prix et le plein emploi ont longtemps été présentés comme antagoniques. Le chômage est actuellement commun à l'ensemble des pays et notamment dans les pays industrialisés. Sa réduction demeure donc un impératif prioritaire. La stabilité des prix demeurent dominateur dans ces dernières années afin de maîtriser l'inflation. Quant à l'équilibre extérieur ne s'éloigne pas de l'équilibre de la balance courante.

La conjonction des trois objectifs permet de montrer la situation économique idéale, la distance des points par rapport au triangle permet d'apprécier le niveau de détérioration de la situation économique ou bien encore l'efficacité des politiques mis en œuvre.

I-2-2-Les objectifs de Jan Tinbergen et Xavier Greffe :

Les politiques économiques actuelles cherchent à atteindre les quarts objectives données par des étudiants de Keynes, Jan Tinbergen et Xavier Greffe. Dou en **1961** Jan Tinbergen distingue quatre grands objectifs fondamentaux afin de jugé ou d'interpréter les résultats d'une politique économique.

Le premier objectif est la croissance de la production qui réussi la développement du produit intérieure brut (**P.I.B**), un facteur déterminant du développement des secteurs productifs, quant au deuxième objectif est le plein emploi un des facteurs permettant de conquérir le chômage qui est la préoccupation majeur des autorités publiques afin d'éviter toutes éclatement social.

Afin de limiter l'inflation et retenir le pouvoir d'achat des ménages à sont niveaux et garder ou améliorer la demande globale jan Tinberger met l'accent sur un troisième objectif qui est la stabilité des prix, c'est-à-dire évite toute accroissement dans le niveau générale des prix. Il est à noter que le principal intérêt actuel de lutter contre l'inflation est d'assurer une stabilité des changes et rompre la spirale inflation dévaluation.

Jan Tinberger pose l'équilibre extérieur comme un quatrième objectif d'où cet objectif vise à améliorer le solde de la balance commerciale. Car un solde de la balance des transactions courantes positives signifie que le pays exporte plus de biens et de services qu'il les importe, on parle ainsi d'excédent commercial. L'excédent ou le déficit de balance commerciale ils peuvent êtres un signe et la cause d'autres problèmes économiques.

En **1988** Xavier Greffe ajoute à ces quatres objectives le cinquième objectif qui est la stabilité du taux de change.

I-2-3- Le carré magique de Kaldor :

Pour définir les objectifs de la politique économique il est souvent fait référence au carré magique de l'économiste Keynésien Nicolas Kaldor.

Ce groupe d'objectifs date des années **1960**, ces quatre objectifs sont l'emploi, la croissance, la stabilité des prix et l'équilibre extérieur, présenté à l'aide d'un graphe appelé carré magique. Cet élargissement combine entre deux types de politiques ; conjoncturelle et structurelle.

Le carré magique de Kaldor est une façon d'interpréter la santé de l'économie d'un pays en se concentrant sur quatre axes se trouvant au cœur des préoccupations macroéconomiques telle que : l'inflation, le solde extérieur, la croissance et le chômage. Le carré magique se construit sur différentes hypothèses qui résultent des recherches économiques sérieuses. La disposition du carré est donc réfléchi.

Ce qui détermine l'influence de la croissance sur le chômage est clairement défini par les travaux d'Okun. Ensuite, la relation entre le chômage et l'inflation (à court terme) se définit par la courbe de Phillips. La relation entre le solde extérieur et l'inflation est défini par la contrainte extérieure (avec les effets d'appréciation et de dépréciation, puis de l'influence des prix sur la décision d'importation ou d'exportation). Enfin, la relation entre croissance et solde extérieur est aussi défini par le problème de la contrainte extérieure. Cependant, ces relations varient dans le temps. Elles ne sont donc pas stables au cours du temps.

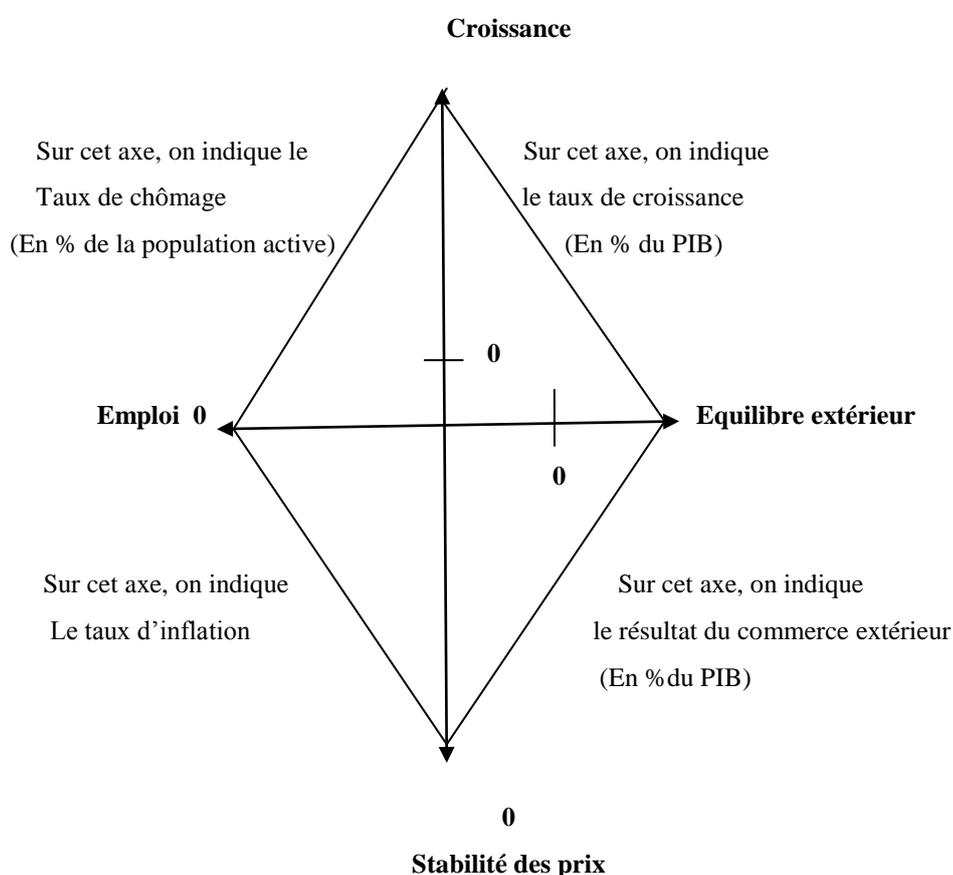
A partir de ce carré, on distingue deux relations importantes en macroéconomie ; la relation entre l'inflation et le chômage et la relation entre la croissance et le chômage. La première relation est aussi connue sous le nom de courbe de Phillips, la seconde relation exprime que plus la croissance est forte est plus que le chômage est faible.

C'est en reliant ces différents points permet de faire apparaître une surface qui est d'autant plus importante que la situation du pays est bonne, le carré magique permet donc de comparer d'un coup d'œil la situation du pays au cours du temps ou la situation de plusieurs pays à la même date.

C'est en rejoignant les quatre objectifs, qu'on obtient un quadrilatère qui représente d'autant mieux une situation économique favorable que ce quadrilatère est proche du carré magique.

Le carré est qualifié de magique selon Kaldor il est impossible de réaliser ces quatre objectifs simultanément. Selon la courbe de Phillips il n'est pas possible d'avoir en même temps un taux de chômage et un taux d'inflation faible, ces deux attribues sont négativement corrélés par contre la corrélation entre le chômage et la croissance est positive.

Figure I.01 : Le carré magique de « N. KALDOR »



Source : www.glossaire-international.com/page/tous-les-termes/carre-magiquekaldor.html

I-3-Les instruments de la politique économique :

Pour atteindre les objectifs de telle politique économique les autorités publiques reposent sur des instruments qui peuvent être classés en trois catégories principales, selon leurs finalités d'ordre structurels, conjoncturels ou social et chacun de ces instruments correspond lui-même à une sous catégorie de politique économique.

I-3-1- La politique monétaire :

« La politique monétaire consiste à ajuster la quantité de monnaie en circulation avec les besoins de l'activité économique »¹

La politique monétaire vise la régulation de la masse monétaire toute en contrôlant la création de monnaie, elle peut être une politique de relance ou de rigueur. Le contrôle de la masse monétaire se fait par les autorités monétaires.

La source principale de la création monétaire étant les crédits, la banque centrale doit intervenir par le biais du taux d'intérêt et des réserves obligatoires pour ajuster la masse monétaire. En effet la quantité de monnaie en circulation dans l'économie, ne doit pas être ni trop importante pour éviter l'inflation, ni insuffisante pour assurer le bon déroulement des transactions entre les agents économiques.

Ainsi une politique monétaire de relance a pour but de dynamiser l'économie afin de produire plus. La hausse du **P.I.B** entraîne la croissance et réduit le chômage. Lorsque l'économie est défailante, l'Etat doit intervenir pour relancer l'économie toute en baissant le taux d'intérêt ou en diminuant le volume des réserves obligatoires.

La lutte contre l'inflation conduit les autorités monétaires à pratiquer une politique de rigueur, toute en augmentant le taux d'intérêt ou les réserves obligatoires, par sont rôle la demande baisse et l'inflation se réduit.

Nous pouvons dire que la politique monétaire a deux dimensions différentes, elle sert dans le cours terme à éliminer les fluctuations économiques, ainsi une politique efficace des structures de la croissance est tributaire du calme conjoncturel. Il n'est dès lors pas étonnant qu'une politique monétaire peut être conjoncturelle et structurelle et à but sociales (redistributifs).

¹ J.LONGATTE, P.VANHOVE, « Economie Générale », édition Dunod, Paris, 2001, P324.

I-3-2- La politique budgétaire :

« La politique budgétaire s'appuie sur l'élaboration du budget de l'Etat, qui n'est autre que la prévision de l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'année »¹.

Le solde budgétaire est un instrument de politique économique. En effet le rôle du multiplicateur dans la perspective Keynésienne peut permettre de relancer ou de freiné l'activité économique. Pour Keynes le plein emploi n'est pas atteint, d'où on parle de l'équilibre de sous emploi.

Lorsque la demande est insuffisante, l'Etat doit intervenir et le déficit budgétaire est un des moyens dont dispose l'Etat pour relancer l'économie, par sont rôle ce déficit pourra se résorber par des rentrés fiscales. La politique de relance Keynésienne par le déficit budgétaire cherche à augmenter la demande, que soit celle de l'investissement ou de consommation et par le rôle du multiplicateur le **P.I.B** augmente.

La rigueur budgétaire est l'application d'une politique de réduction des déficits publics. À son rôle une politique budgétaire de rigueur par la réduction des dépenses publiques sert à lutter contre l'inflation. Une politique budgétaire restrictive recherche l'équilibre ou l'excédent du budget afin de limiter le poids de la dette publique.

Les politiques de rigueur ont, en principe, des effets bénéfiques sur les prix, sur les équilibres extérieurs et sur les résultats des entreprises. Cependant, elles peuvent avoir des effets dépressifs sur l'emploi, sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la production.

La politique budgétaire peut être structurelle par l'augmentation ou la diminution des investissements publics, conjoncturelle ou à but social par la redistribution des revenus de transfert.

I-3-3 Les autres instruments traditionnels :

L'Etat dispose d'autres instruments tels que la politique des revenus, la politique de change, de nationalisation et la politique industrielle.

¹ Jaques MULLER, Pascal VANHOVE, « *Economie* », édition Dunod, Paris, 2^{eme} édition, 2000, P192.

- a- La politique des revenus s'appuie sur l'action des pouvoirs publics pour agir sur la formation des salaires, soit par ; la modification du salaire minimum garanti(S.M.I.G), les revenus des transferts et la modification des impôts sur salaire.
- b- La politique de change se définit comme l'action des pouvoirs publics à agir sur la formation du taux de change de la monnaie nationale. Par le biais du taux de change l'Etat peut encourager ou décourager les importations et les exportations. C'est à dire peut agir sur la compétitivité des entreprises nationales.
- c- La nationalisation et la privatisation : cet instrument se trouve au cœur de la politique structurelle. La nationalisation est le transfert de la propriété privée du capital vers l'Etat et la privatisation est une opération de transfert du capital de l'Etat à des actionnaires privés dans le but est de modifier la logique de fonctionnement.
- d- Les politiques industrielles représentent l'ensemble des mesures prises par les autorités publiques afin d'améliorer les performances de l'appareil productif pour l'adapter à la compétitivité internationale parmi les moyens que l'Etat utilise, on trouve : les aides fiscales, l'encouragement des investissements, stimulation des coopérations internationales et la planification.

De ce fait, les politiques économiques sont considérés comme un ensemble d'objectifs et d'instruments qui visent soit à remédier à des échecs de marchés ou limiter les perturbations. Soit à effectuer des redistributions face un équilibre considéré comme inéquitable et pour éviter l'explosion sociales, néanmoins la régulation simultanée de tous les objectifs apparaît difficile.

II- Les contraintes et les choix contemporains de la politique économique :

La politique économique consiste à faire des choix, d'où les autorités se trouvent devant des choix alternatifs qui posent problème, car les objectifs de la politique économique sont réciproques, mais aussi le choix des instruments pose problème, dès lors l'opération d'optimisation entre les différents objectifs et instruments est nécessaire.

Si les objectifs ne s'accordent pas souvent entre eux c'est parce qu'il existe des contraintes, qui rend la conciliation entre les quatre grands équilibres difficile et mène ainsi au risque d'incompatibilité des objectifs.

II-1- les contraintes internes de la politique économique :

Les limites internes de la politique économique peuvent être conçues comme des obstacles de combinaison entre deux finalités internes de la politique économique.

II-1-1- Le dilemme inflation/chômage :

Ce dilemme a été expliqué par les travaux de l'économiste Britannique Philips entre **1861** et **1958**, où il montre la relation décroissante entre le taux de salaire nominal et le taux de chômage. La construction de cette courbe indique la relation inverse entre l'inflation et le chômage, c'est-à-dire l'augmentation des salaires nominaux conduit à l'inflation.

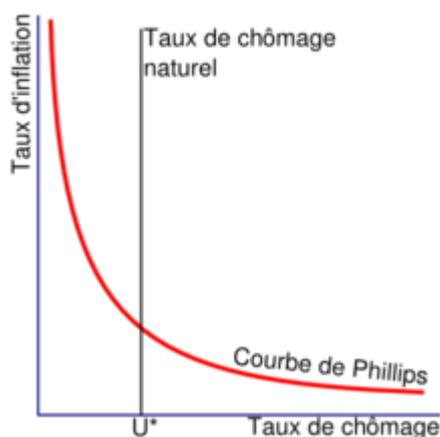
Cette relation a été la bienvenue pour compléter le modèle keynésien à prix fixes. Elle permet d'expliquer l'inflation : dès lors que le taux de chômage diminue, les salaires nominaux augmentent ; l'augmentation des salaires nominaux se répercute sur les prix. L'inflation salariale permet ainsi d'expliquer l'augmentation du niveau général des prix. La courbe de Phillips est devenue assez vite, dans l'analyse macroéconomique des années **60** et **70**, un outil permettant d'expliquer la relation entre le taux de chômage (u) et le taux d'inflation.

Dans le cadre d'une analyse de court terme, la lecture keynésienne explique le déplacement qui existe sur la même courbe par une politique de stop and go. Une politique dite de stop mène à réduire l'inflation du même temps que le chômage augmente, dans la même mesure d'une politique de relance, la réduction du chômage est suivie par l'inflation.

Une analyse de long terme pour la relation inflation/ chômage apparaît indispensable, car à partir des travaux de M. Friedman et suite à deux hypothèses : celle des anticipations adaptatives et celle d'asymétrie d'information, la politique de relance peut apporter quelques perfectionnements à court terme mais s'avère inefficace dans le long terme. Car cette relation ne peut être stable. Si l'on joue trop avec l'inflation, au bout d'un certain temps, les individus vont s'en rendre compte.

La lecture de la nouvelle école classique et à partir de l'hypothèse des anticipations rationnelles, l'arbitrage entre l'inflation et le chômage est impossible et la politique économique apparaît inopérante même dans le court terme. Les salaires peuvent être aussi rigides à court terme parce qu'il existe des contrats de salaires nominaux. La monnaie sert d'unité de compte et les contrats sont exprimés en valeurs nominales.

Figure I.02 : Courbe de Phillips



Source : XAVIER GREFFE et MATHILDE MAUREL, « Economie Globale », édition DALLOZ, Paris, 2009, P 801.

II-1-2-La contrainte du financement de la protection sociale :

La politique économique doit atteindre des objectifs économiques et sociaux au même temps, ce qui s'avère impossible. Étant donné que les intérêts divergents entre les groupes économiques et sociaux, l'augmentation des cotisations sociales pèsent sur les salaires, pour faire face aux allocations de chômage, de retraite et aux remboursements médicaux, et avec un nombre de personnes cotisant rigoureux suite au chômage et des retraites, conduit à une augmentation des coûts du travail, source de chômage,

Le financement de la protection sociale introduit un écart entre le coût du travail et ce qu'il reste au salarié. Plus les dépenses publiques de protection sociale sont importantes, plus ce « *coû fiscal* » tend également à l'être. Mais la mesure dans laquelle un coût fiscal plus important affecte l'emploi dérive, fondamentalement, de trois facteurs ; de la progressivité du système de financement; du rapport entre ce que les salariés paient et les prestations qu'ils perçoivent et de l'impact sur les revendications salariales et les revenus de remplacement des prélèvements fiscaux assis sur les revenus du travail.

La manœuvre de la politique économique reste étroite, vu que les contraintes financières pour financer le budget de l'Etat restent un obstacle pour concilier entre les finalités économiques et sociales de la politique économique.

II-1-3- La contrainte des capacités de production :

L'action des pouvoirs publics pour accéder aux objectifs de la politique économique prennent en compte la situation des agents producteurs. Dans le cadre de la demande effective chez Keynes et la théorie quantitative de la monnaie, toute augmentation de la demande conduit à l'inflation, vu que les entreprises dans le court terme ne peuvent pas accroître leurs capacités de production les prix amplifient.

Cette tension inflationniste fait perdre la compétitivité des entreprises nationales par rapport à l'extérieur, de la sorte dans le premier temps cette politique paraît inefficace et l'effet de la demande effective pour entretenir l'emploi est préjudiciable.

II-2-Les contraintes externes :

Dans un contexte de mondialisation, il faut toujours parler des contraintes externes qui sont plus importantes et robustes que les contraintes internes.

II-2-1- La croissance et l'équilibre extérieur :

Les politiques de relance sont souvent utilisées pour favoriser la croissance économique, il s'agit de politique de demande effective qui assure le soutien à l'investissement et ou à la consommation.

Quant à elle la relance de la demande entraîne une hausse des importations, subséquemment un déficit de la balance commerciale. Aussi que la spécialisation internationale d'un pays est forte et l'élasticité des importations par rapport au **P.I.B** est supérieure à **1**, l'effet de la croissance économique sur l'équilibre extérieur est négative. Autrement dit la relance de l'activité économique par le biais d'un soutien de la consommation et ou de l'investissement conduit à un accroissement des importations soit des biens de consommations ou des biens d'équipements qui accroît la facture des importations par rapport aux exportations, emmenant par conséquence à un déséquilibre extérieur, d'où la production nationale nécessitent des débouchés extérieurs afin de corriger le déséquilibres de la balance commerciale.

II-2-2-Le taux de change :

L'arbitrage entre le choix de deux objectifs importants comme l'inflation et le chômage est presque inaccessible. Dans la même mesure d'une politique de change, trois objectifs peuvent être poursuivis : l'appréciation de la monnaie nationale, la dépréciation ou la stabilité du taux de change.

Une politique de dépréciation du taux de change réduit la compétitivité des biens importés et accroît le volume des exportations, conduisant à l'équilibre extérieur toutefois suivie d'une inflation importée. En général, l'appréciation de la monnaie nationale déclenche deux situations ; un allègement des coûts des biens importés, de la sorte une hausse du volume des importations et freine le volume des exportations emmenant par la suite à une détérioration de l'équilibre extérieur, cependant il permet également à une situation de désinflation importée et la contrainte du choix entre l'inflation ou l'équilibre extérieur se pose.

Cependant la politique de change repose sur le taux d'intérêt, car un taux d'intérêt dominant attire les capitaux étrangers vers le marché national. Ce qui collabore à accroître la demande de monnaie nationale sur le marché de change et une appréciation du taux de change.

II-2-3-L'interdépendance commerciale :

En ce qui concerne la mondialisation de la production, elle résulte de la multinationalisation croissante des entreprises. Les entreprises, en effet, choisissent le positionnement optimal de chaque établissement selon le coût et l'abondance des facteurs de production, selon la proximité des marchés destinataires des produits, ou encore pour contourner des mesures protectionnistes limitant les importations.

Les entreprises se mondialisent aussi par des alliances stratégiques avec des partenaires étrangers, des prises de participation dans le capital de sociétés étrangères, etc. À partir de là, l'emploi et l'investissement dans un pays dépendent de plus en plus des choix stratégiques des sociétés étrangères et les entreprises nationales dépendent de façon croissante de la situation économique des pays où elles sont localisées, si bien que la mondialisation de la production tend à renforcer celle des échanges et des mouvements de capitaux et à limiter d'autant les marges de manœuvres des Etats en matière de contrôle des échanges ou des mouvements de capitaux, sans compter la sensibilité accrue aux crises extérieures.

II-3-Les choix contemporains en matière de politique économique :

Pour accéder aux objectifs de la politique économique, il faut le rétablissement des grands équilibres à court terme, avec une adaptation aux réformes structurelles, c'est-à-dire à la politique conjoncturelle s'ajoute la politique structurelle pour permettre l'adaptation de la structure de l'économie aux changements nationaux et internationaux.

Les politiques conjoncturelles sont plutôt Keynésiennes, car elles sont liées à l'intervention de l'Etat afin de réduire le chômage ou l'inflation, elle se fait par la relance pour accéder à l'emploi, ou par la stabilisation pour limiter l'inflation et le déficit extérieur. Certaines économistes voient la stabilisation comme étant une politique structurelle.

II-3-1-La politique de rigueur :

Est dite aussi politique de stabilisation, qui vise à ralentir ou bien encore freine l'activité économique. Soit par le biais d'une rigueur budgétaire ou aussi monétaire par l'augmentation du taux d'intérêt. Ces mesures de rigueur ont l'effet opposé sur la relance de la demande.

Une politique de rigueur est une politique économique qui a pour objectif à court terme de revenir à la stabilité des prix et de réduire les déficits publics et extérieurs.

En freinant la croissance des salaires, la demande des ménages baisse, pareillement l'augmentation du taux d'intérêt baisse la demande d'investir et par conséquent la demande devient inférieure à l'offre, ce qui fait baisser l'inflation. Donc les produits nationaux deviennent plus compétitifs que ceux importés et le déficit budgétaire se réduit.

II-3-2- La désinflation :

La désinflation peut être un objectif intermédiaire d'une politique économique qui aurait pour objectif final d'améliorer la compétitivité du pays et donc le commerce extérieur.

Afin de rétablir la compétitivité prix des produits nationaux, ce qui permet à la fois d'éviter des substitutions de produits étrangers aux produits nationaux et d'accroître les exportations, donc augmente nos parts de marchés. Les autorités publiques veillent à réduire le différentiel d'inflation, vis-à-vis de ces partenaires commerciaux.

Cette politique de désinflation veille au premier lieu à améliorer la compétitivité des entreprises nationales qui permet de rendre les produits nationaux compétitifs et par la suite réussir l'équilibre extérieur qui tire une croissance moins riche en emploi, car la désinflation

repose sur l'appréciation de la monnaie nationale qui contraigne les entreprises nationales à améliorer leur productivité pour rester concurrentielles sur le marché étranger.

II-3-3-Politique de relance :

Une politique de relance est une politique économique conjoncturelle qui a pour but de relancer l'économie d'un pays ou d'une zone monétaire lorsque ses capacités de production sont sous-utilisées. La finalité est de favoriser la croissance pour lutter contre le chômage.

La politique de relance a pour but de dynamiser l'économie en produisant plus, vu que la hausse du **P.I.B** entraîne la croissance, elle a pour but aussi de réduire le chômage. La politique de relance repose sur des politiques budgétaires ou monétaires expansionnistes, selon Keynes grâce à un soutien de la demande, l'Etat peut accélérer le rythme de la croissance économique et la création d'emploi. Les différents moyens de relance sont :

- la relance budgétaire par l'augmentation des dépenses de l'Etat ou la baisse des impôts afin d'augmenter les revenus disponibles des ménages.
- la relance par la réglementation qui vise à accroître les revenus des bas salaires. Ceux-ci ont en effet tendance, en proportion, à consommer plutôt qu'épargner.
- la relance monétaire. Une baisse des taux d'intérêt favorise la demande de crédit par les ménages et les entreprises, ce qui favorise une hausse de l'activité économique.

II-4-Les mesures de l'intervention de l'Etat dans l'économie :

Le poids de l'intervention de l'Etat dans la vie économique se mesure généralement par le développement du volume des dépenses de l'investissement public, avant le développement récent du rôle de l'Etat, les dépenses de l'Etat se limitent aux dépenses de l'armée, la justice et la sécurité. Avec la naissance de l'Etat providence les types des dépenses publiques se sont modifiés.

Pour les pays développés les dépenses de l'Etat en matière d'investissement public et des aides sociaux constituent la majeure partie du budget. Alors que pour les pays en développement tel que l'Algérie les dépenses en matière d'investissement publics qui veille à préparer les infrastructures pour les investissements étranger et nationaux, pour pouvoir améliorer les conditions de vie du publics et créer des poste d'emplois, représente la part primordiale des dépenses budgétaires.

L'intervention économique de l'Etat se justifi par la poursuite des objectifs visés par le programme complémentaire de consolidation de la croissance économique, se traduit sur le plans budgétaire, par des dépenses budgétaires qui s'élèvent à **3108,60*10⁹ D.A** en **2007**, représentant **33,18%** du **P.I.B**, se répartissant en **1574,9*10⁹DA** pour le budget de fonctionnement et **1533,7*10⁹DA** pour le budget d'équipement.

Les dépenses d'équipements en Algérie se sont élevées à **1974,4** milliards de **DA** à fin décembre **2011**, enregistrant une augmentation de **9,2%** par rapport à l'année précédente **2010**. Cette évolution a résulté des évolutions sectorielles différenciées :

- **6,1%** pour les infrastructures économiques et administratives ;
- **8,6%** pour les secteurs de l'agriculture et l'hydraulique ;
- **75,6%** pour les services productifs.

De même, le total des dépenses budgétaires en **2011** ont atteint **5853,60*10⁹DA** représentant environ **40,42%** du **P.I.B** et en **2012**, ont atteint **7058,10*10⁹DA**, soit de **46,26%** du **P.I.B**. Cette évolution du volume des dépenses publiques par rapport au **P.I.B** explique la densité de l'intervention des pouvoirs publics dans l'économie algérienne. Aussi, nous enregistrerons un développement dans les dépenses d'équipements en **2012** pour un montant situé à **2275,53*10⁹DA** par rapport aux années précédentes à titre d'exemple, en **2008** on a **1972,3*10⁹ DA**.

Cette évolution dans les dépenses d'équipement vient de maintenir les programmes qui soutiennent les investissements privés par la préparation des infrastructures qui encourager et attirer plus d'investissement que soit national et ou étranger. En totalité toutes ces mesures s'appuient sur la stratégie de développement agricole et rural et d'améliorer le climat de l'investissement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises et de modernisé les secteurs financiers et bancaires.

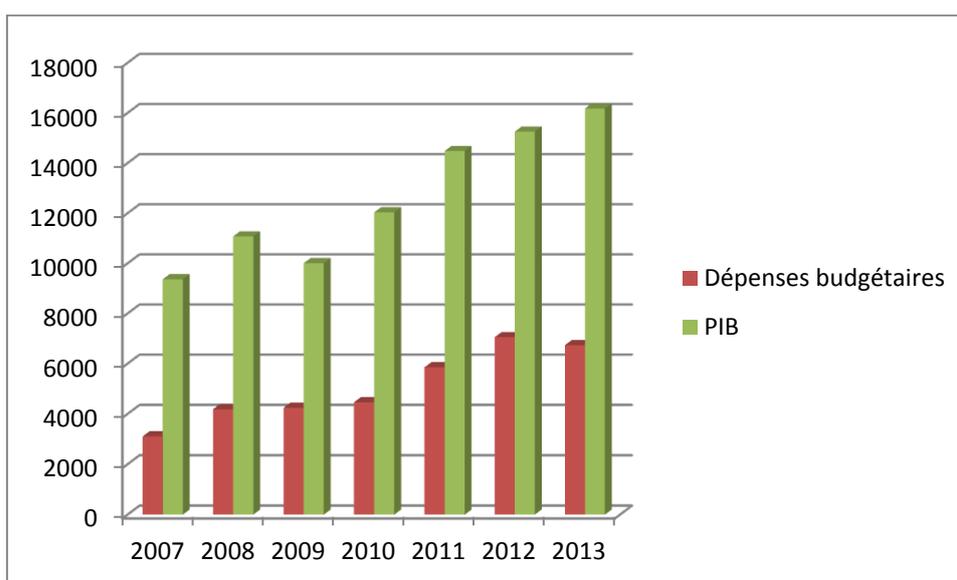
Tableau I-01 : Evolution du budget d'Algérie.

EN 10⁹ DA

| Années | Recettes budgétaires | Dépenses budgétaires | P.I.B |
|--------|----------------------|----------------------|----------|
| 2007 | 1949,10 | 3108,60 | 9366,56 |
| 2008 | 2902,40 | 4191,10 | 11077,14 |
| 2009 | 3275,30 | 4246,30 | 10006,84 |
| 2010 | 3074,60 | 4466,90 | 12034,40 |
| 2011 | 3489,8 | 5853,60 | 14481,01 |
| 2012 | 3804,03 | 7058,10 | 15256,2 |
| 2013 | 3820 | 6737,9 | 16177,4 |

Source : tableau construit par l'auteur à partir des données de D.G.T de 2007 à 2013.

Graphe I-01 : Evolution des dépenses publiques par rapport au P.I.B



Source : construit per l'auteur à partir des données de L'O.N.S et du ministère des finances de 2007 à 2013.

L'Etat a un rôle important en régulant l'activité économique et la mise en place des marchés, d'abord en garantissant la propriété privée et d'essayer d'éviter les crises économiques, de stabiliser l'économie et aussi d'empêcher une inflation excessives.

La politique d'intervention économique est liée à une politique sociale de réduction des inégalités par l'utilisation de différents instruments qui existent au budget public et aux mains des autorités ordonnatrices.

III- Le rôle de l'Etat dans la régulation socio-économique.

Le rôle de l'Etat dans la vie économique a fait l'objet des débats entre les courants de la pensée économique:

Les libéraux pensent que les interventions de l'Etat sont nocives et le rôle de l'Etat est de garantir la sécurité, la justice et le marché est un autorégulateur pour corriger les défaillances.

Les Keynésiens pensent que l'Etat doit agir lorsque le marché n'est pas suffisant pour permettre de corriger ces défaillances. De là, l'Etat doit intervenir pour corriger les inégalités sociales et économiques. Les budgets publics constituent l'un des moyens les plus opérants pour régulariser et orienter l'activité économique.

III-1-les fonctions de l'Etat :

L'intervention de l'Etat dans le système économique et sociale est un fait majeur de toutes les sociétés contemporaines et le rôle des acteurs publics dans l'économie peut prendre des formes variées. La politique fiscale est l'instrument le plus favorise pour intervenir dans l'économie, car il englobe la régulation conjoncturelle et l'orientation des structures économiques.

L'économie moderne a un système mixte de régulation économique, car ils garantissent deux modes de régulation par le marché et autre à travers l'intervention des pouvoirs publics. Les fonctions économiques et sociales de l'Etat peuvent être classées comme suite :

III-1-1-La fonction d'allocation des ressources :

Le budget de l'Etat est un instrument très important pour la réalisation des objectifs de l'Etat. Il détermine à la fois les ressources (Impôts) et les dépenses de l'Etat pour l'année, l'équilibre du budget consiste à définir le niveau et la structure des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques.

La fonction d'affectation des ressources prend en compte le financement des biens collectifs. Le budget de l'Etat peut également limiter les externalités négatives, tel que l'écotaxe est un instrument fiscal pour limiter la pollution comme externalité négative.

L'Etat intervient dans la vie économique en produisant lui-même des biens et des services, ou en subventionnant des entreprises ou en intervenant sur les taux d'intérêt, de la sorte,

l'Etat pourra employer ces ressources à produire des biens publics tels que l'éclairage publics et l'éducation nationale.

III-1-2-La fonction de redistribution :

Le fonctionnement des marchés ne permet pas la répartition égalitaire de la production entre les agents économiques. Le caractère injuste de la répartition initiale des richesses conduit l'Etat à corriger ces inégalités afin d'assurer une répartition plus équitables.

L'Etat doit alors corriger ces injustices par une répartition secondaire des revenus tel que les allocations familiales et toutes types de transferts, à sont rôle la fiscalité par sa modalité progressive, peut être un moyen redistributif, en totalité la redistribution des revenus peut être assuré par un ensemble de prélèvements et de transferts.

D'autre part la redistribution des revenus par la fiscalité peut entraîner des pertes d'efficacité et conduit les autorités devant une contrainte de choix entre équité et efficacité. La fonction redistributifs de l'Etat permet le bon fonctionnement de l'Etat providence et permettant une grandes impartialité sociale par un grands nombre d'accès aux biens essentiels et par la suite empêcher une résiliation sociale.

III-1-3-La fonction de régulation :

Face aux imperfections des marchés, le rôle de l'Etat est devenu important pour régler l'activité économique. La lutte contre les déséquilibres économiques tel que le chômage, conduit l'Etat à amplifier les revenus de transferts en période de crise afin de maintenir la croissance économique à un taux plus élevé que possible, toute en s'efforçant de honorer les grands équilibres ; le plein emploi, la stabilité des prix, et l'équilibre de la balance commerciale(des échange avec l'extérieure).

L'Etat à un rôle dans la mise en place des marchés, d'abord en garantissant la propriété privée et veille à ce que les contrats soient bien respectés et d'assurer la concurrence parfaite entre les entreprises. Afin d'éviter l'apparition de rente de monopole l'Etat régule les prix et les quantités. En général, l'Etat au temps que régulateur veille à mettre en place des agences de régulation afin d'impulser le développement des marchés et d'assurer leur fonctionnement optimal, c'est à dire la concurrence pure et parfaite. En outre mettre en place des politiques économiques flexibles aux conjonctures nationale et internationale.

III-1-4- Corriger les échecs des marchés :

Lorsque les marchés ne sont pas concurrentiels ou en une concurrence incomplète, l'Etat intervient pour réglementer, taxer ou nationaliser certains secteurs d'activités afin de restaurer l'efficacité.

L'Etat comme correcteur des imperfections du marché se retrouve devant une obligation de changer de la production, de produire l'information ou de réguler les monopoles naturels.

III-1-5- L'Etat promoteur du développement durable :

L'Etat peut intervenir pour permettre le développement durable tout en appuyant sur les composantes de la société pour promouvoir la transparence, la responsabilité et le transfert des compétences d'autre part assurer les intérêts de la collectivité, de là l'Etat doit :

- ✓ Protéger l'environnement en réformant la gestion des ressources naturelles renouvelables.
- ✓ Inciter un développement régional équilibré.

III-2- L'Etat providence :

Jusqu'au 19^{ème} siècle, la responsabilité de l'Etat était limitée aux fonctions régaliennes, c'est-à-dire l'Etat gendarme, mais petit à petit, au cours du 19^{ème} au 20^{ème} siècle un changement se fait entre l'Etat minimal à un Etat assistance ou l'Etat providence.

« Etat providence : Etat qui intervient largement dans les domaines économique et sociale »¹

Ce nouveau statut va permettre à l'Etat d'élargir ses fonctions pour assurer le bien être social des citoyens. Derrière, on peut dire que la naissance de l'Etat providence est due au cadre réglementaire de l'Etat, afin de veiller au bon fonctionnement du marché et avec un but qui est de briser le processus de rupture du bien social.

III-2-1-Les régimes de l'Etat providence :

Les régimes de l'Etat providence se diversifient selon les pays et les mécanismes de financements et selon le fardeau de la protection sociale.

- a- Régime libéral (ou résiduel) choisi par les Etats Unis, le Japon, le Canada, l'Australie et la Suisse, noter par une faible protection sociale, car les travailleurs finance eux

¹ Philippe DEUBEL, « Analyse économique et histoire des sociétés contemporaines », édition Pearson éducation, France, 2008, p 237.

même leur couvertures sociales et le financement du budget publics se fait par les impôts.

- b- Régime corporatiste (ou conservateur) : adopté par l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et la Belgique, doté d'une faible protection sociale, d'où l'assurance sociale est obligatoire pour tous les salariés pour permettre la couverture des grands risques sociaux, comme le chômage.
- c- Régime social démocrate (ou universaliste) choisi par les pays Scandinaves, garantit la protection sociale pour toute la population et d'une façon haute, c'est-à-dire l'absence des discriminations entre les différentes classes de la population, et le financement du budget public est à travers les impôts.
- d- Régime mixte : ce type de régime réuni entre deux types de régime corporatiste est adopté par la France, marqué par une protection sociale assez puissante et financé particulièrement par les impôts et les dépenses de l'Etat, se consensie vers le financement du chômage, maladie, retraite...

Nous pouvons dire que les différents types de régime ont connu une crise de financement depuis **1980**, alors que le coût de la protection sociale est accusé de pénaliser la richesse nationale par des prélèvements obligatoires qui ne cessent pas d'augmenter.

III-2-2- La politisation des enjeux :

N'importe quel phénomène social peut devenir un enjeu politique comme la pauvreté, la sureté...Des acteurs sociaux spécialisés comme les médias jouent un rôle éminent auprès de l'Etat en relatant les faits de la société.

Le but des acteurs sociaux est de s'adresser aux pouvoirs politiques en utilisant des ressources juridiques et d'expertises, dans le but de défendre leurs idées et d'appuyer leurs arguments sur les faits réels. La qualification des enjeux politiques peut comporter trois éléments ;

- Certains enjeux peuvent être objectés car ils sont illégitimes politiquement.
- Reformulation ou diminution des enjeux.
- L'achèvement des buts.

III-2-3-Les grands déséquilibres macroéconomiques :

Parmi les grands problèmes de déséquilibre macroéconomiques, on trouve deux essentiels le chômage et l'inflation qui restent l'inquiétude des agents économiques afin de les réduire.

- a- **Le chômage** : Le chômage est un déséquilibre qui touche le marché du travail, car l'offre du travail excède la demande et lorsque le taux de chômage excède les **3%** l'économie est affectée par le chômage.
- b- **L'inflation** : L'inflation est mesurée par l'augmentation des niveaux généraux des prix, l'hausse des prix peut être une conséquence de l'inflation et l'inflation peut se mesurer par l'indice des prix à la consommation nationale.
Le taux d'inflation est un instrument de base pour la politique monétaire, permet aussi de déterminer les stratégies des agents économiques.

III-3-L'Etat peut-il utiliser son budget pour réduire les déséquilibres ?

L'accroissement du rôle économique et social de l'Etat peut se mesurer par la part des dépenses publiques dans le **P.I.B** ou la part des prélèvements obligatoires dans le **P.I.B**. Les dépenses de l'Etat et les prélèvements obligatoires constituent le budget de l'Etat qui est l'un des dispositifs indispensables par lequel l'Etat exerce son influence sur l'économie.

III-3-1- définition du budget :

« Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour l'année à venir, toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat. Il est, sur le plan administratif différent de la loi des finances, acte voté par le parlement, qui prévoit et surtout autorise l'ensemble des ressources et des charges »¹.

Le budget de l'Etat constitue un document comptables ou il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat au cours d'une année, le budget est l'expression des choix économiques et sociaux de la nation. Par le biais du budget, l'Etat peut intervenir afin de stimuler l'activité économique en cas de ralentissement ou d'une augmentation de chômage, de là nous pouvons dire que l'Etat peut jouer un rôle de première importance par rapport à l'économie globale.

¹ Michel Bialès, Rémi Leurion, Jean-Louis Rivaud, « *L'essentiel sur l'économie* », édition BERTI, Paris, 4^{ème} édition, 2006, p 96.

III-3-2- La politique de relance de l'activité économique par les instruments budgétaires :

L'Etat utilise des moyens qui existent dans son budget : les prélèvements obligatoires et les dépenses pour relancer l'activité économique. Afin de soutenir la consommation, l'Etat veille à augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, par l'accroissement des revenus disponibles des ménages.

La politique fiscale se trouve parmi ces instruments, car la réduction de l'impôt de consommation « **T.V.A** » ou l'impôt sur les revenus permet d'exciter la demande globale. L'utilisation des dépenses budgétaires permet aussi de relancer la consommation, car l'augmentation des revenus de transferts tel que les allocations familiales, les aides aux ménages à bas revenus permet de relancer la consommation.

L'augmentation des dépenses publiques en investissements d'infrastructures économiques et sociales permet l'expansion des revenus favorables à la reprise de la consommation. Relancer l'investissement privé, par la procédure d'allégement fiscale, excite les chefs d'entreprises à investir et subséquemment à recruter plus.

III-3-3- La politique de rigueur et l'instrument budgétaire :

Les politiques de rigueur détiennent pour objectifs de lutter contre l'inflation ou de réduire le déficit budgétaire. La politique de rigueur vise à baisser le pouvoir d'achat des ménages. Parmi les instruments budgétaires d'une politique de rigueur, on trouve :

- a- **L'instrument fiscal** : l'accroissement des taux de **T.V.A** ou de l'impôt sur le revenu global permet de réduire le pouvoir d'achat des ménages et donc la diminution de la demande par la suite la diminution de l'inflation et du déficit extérieur.
- b- **Les dépenses budgétaires** : la réduction des dépenses publiques permet de réduire les revenus des ménages et ensuite de diminuer la propension marginale à consommer et de baisser la consommation. la réduction de la demande de consommation permet de réduire l'inflation, car l'offre excède la demande et les prix baissent.

III-4- Le rôle actuel de l'Etat algérien :

Les interventions macroéconomiques de l'Etat Algérien ont des conséquences structurelles : l'Etat dispose de plusieurs moyens et politiques tel que la politique monétaire, fiscale et budgétaire...

III-4-1- L'effet de la politique monétaire :

La politique monétaire en Algérie vise à combattre l'inflation avec un plus haut niveau d'activité, or son arme est le taux d'intérêt. Toute dépréciation monétaire à pour but de renforcer la compétitivité des activités économiques, dans le cas algérien toute dépréciation monétaire n'aura que des effets négatifs, car la rentabilité s'améliore, mais d'une grandeur insuffisante pour avoir une croissance économique suffisante.

III-4-2- L'effet de la politique fiscale :

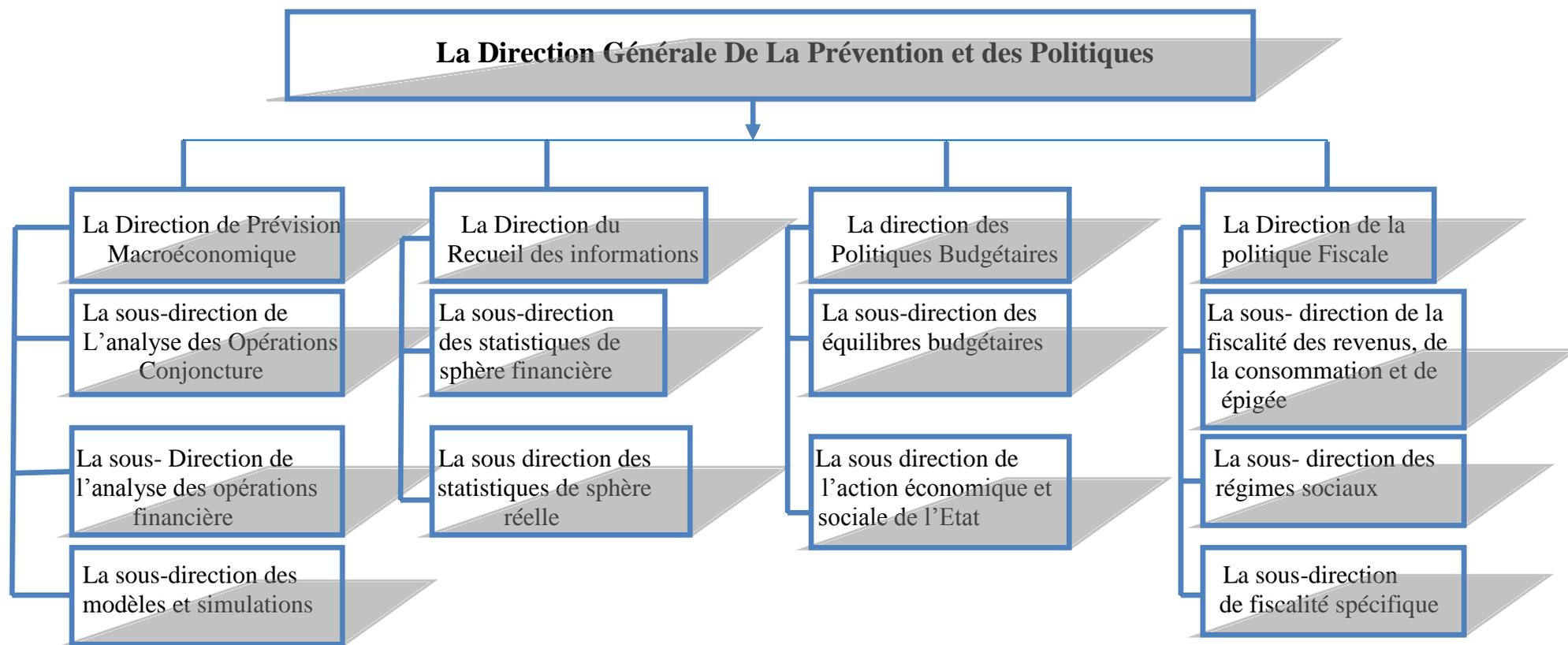
Les autorités algériennes utilisent les impôts comme moyen d'intervention dans la structure économique, par des différents avantages accordés, dont le but est d'accroître le rythme d'activité économique. Les crédits d'impôts accordés dans système fiscale algérien apparaissent les plus efficaces parmi toutes les aides accordés au système productif, qui permet de dégager de nouvelle activité économique créative d'emploi.

III-4-3- L'effet de la politique budgétaire :

La politique budgétaire en Algérie se présente par deux méthodes : la dépense publique et le déficit budgétaire :

- ☞ **La dépense publique :** nous pouvons dire que la politique budgétaire par l'augmentation des dépenses gouvernementales à permit la création des emplois temporaire. Il est à noter que cette politique à des perspectives dans le long terme qui permet d'améliorer les infrastructures pour permettre d'attirer les investissements étranger. Autrement dit d'avoir un climat économique et social favorable à l'implantation des investissements productifs.
- ☞ **Le déficit budgétaire :** la politique de déficit budgétaire n'est pas efficace en économie algérienne, car l'endettement en Algérie n'est pas conçu comme une anticipation de l'avenir, mais comme bouche-trou pour éviter une fiscalité insupportable.

Schéma I. 01: Organigramme de répartition des taches de l'intervention de l'Etat.



Source : Ministère des finances, DGT.

Le rôle de l'Etat dans l'économie est plus ou moins affirmé en fonction de la situation intérieure, de l'état des finances publiques, ou du contexte international. L'action publique peut prendre plusieurs formes, l'Etat peut être un garent pour les grands investissements, orienter la consommation et l'investissement...

En conclusion, l'Etat doit être initiateur et garant des choix collectifs. Il définit les stratégies, encourage l'initiative privée toute en améliorant les mécanismes de répartition équitable des fruits de la croissance et participe à la correction des insuffisances du marché par la régulation.

*

* *

L'intervention publique dans l'économie n'est pas une évidence. D'un point de vue économique, cette intervention est généralement justifiée pour des raisons d'efficacité et d'équité, donc la politique d'intervention économique est liée à une politique sociale de réduction des inégalités ainsi à une politique économique qui assure le décollage des économies.

Les crises récentes ont montré que l'Etat doit parfois intervenir pour assurer une croissance économique forte et durable et permettre de maintenir sa place dans l'économie à l'échelle internationale. L'Etat moderne doit remplir au moins trois fonctions essentielles :

- Celle de régulateur.
- Celle de redistribution.
- Celle d'investisseur.

De même le rôle de l'Etat est généralement indispensable dans les politiques économiques contemporaines afin de remédier à des échecs de marché, à effectuer des redistributions face à un équilibre observé comme inéquitable. Soit à faire que l'action de l'Etat favorise les initiatives des autres agents économiques ou pour promouvoir le développement durable et enfin pour dégager des pôles de compétitivités.

Une fois que l'Etat fixe ces objectifs nécessaires, se doit ensuite décider des outils qui vont leur permettre de mettre en œuvre son action pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Les prélèvements obligatoires et la politique fiscale en particulier se trouve parmi les instruments que l'Etat utilise en matière de régulation macroéconomie.

SECTION2 : Définition de la politique fiscale.

La fiscalité est un domaine de souveraineté important des Etats, car elle permet aux autorités publiques de conduire leur politique, afin de pouvoir effectuer des dépenses et de les recouvrir par des recettes, à l'égard la fiscalité qui est un instrument de régulation économique dans la mesure où elle permet d'encourager la consommation, l'épargne et d'orienter l'activité économique et de redistribuer les revenus.

La politique fiscale est l'instrument privilégié de l'Etat pour intervenir dans l'économie, car il englobe la régulation conjoncturelle et l'orientation des structures économiques. De là apparait nécessaire de définir et de savoir l'origine des prélèvements obligatoires et leurs différents types pour pouvoir définir la politiques fiscales.

I- La naissance des prélèvements obligatoires :

La fiscalité, au sens le plus large, englobe l'ensemble des prélèvements obligatoires qui soient d'une contrepartie indirecte ou sans aucune contrepartie (Parafiscalité ou Fiscalité).

L'histoire de la pensée économique, nous montre que la notion d'impôt est apparue avec la civilisation en Mésopotamie et en Egypte. La fiscalité est apparue autant que des impôts réservés aux recouvrements des dépenses du Royaume, afin d'entretenir les prêtres, la cour et l'armée, puisque les ressources propres au roi furent insuffisantes.

A l'époque, ces impôts étaient essentiellement perçus en nature par les fermiers, qui devaient une proportion fixe de leurs récoltes au profit du roi, puisque l'usage de la monnaie était peu répandu. Athènes et Rome essayaient d'élargir ce dispositif en mettant d'autres taxes sur les ventes de terres et d'esclaves et les importations, elles essayèrent en outres, de taxer la propriété et le capital.

La fiscalité, c'est ébranlée, à la suite de l'effondrement de l'Empire Romain, et pendant longtemps, diverses autorités vivantes du produit de leurs propres terres et avec le système féodale, les impôts retrouvèrent leurs places dans les recettes de l'Etat, sous le principe que : chacun cultive sa terre avec la condition d'un devoir au service militaire ou des impôts.

La gabelle était un impôt indirect touchant les transactions du sel en France. La taille de l'impôt variait selon les régions, était réelle assise sur le patrimoine, ou personnelle assise sur une évaluation assez arbitraire des revenus. Par ailleurs de nombreuses communes négociaient des chartes qui affectaient leur régime fiscal. L'exemple le plus célèbre, est celui de Magna Carta, accordé par le Roi Jean Sans Terre d'Angleterre à ses barons en **1215**, selon la quelle aucun impôt ne peut augmenter sans le consentement du parlement.

La révolution industrielle a permis d'améliorer des systèmes fiscaux et l'émergence des nouvelles contributions obligatoires. La révolution en France a eu des conséquences importantes sur la fiscalité à l'intérieur du pays et à l'étranger. A l'époque le système fiscal français a supprimé les impôts indirects parce que ces derniers étaient considérés injustes par leur nature. L'insuffisance en matière de recette fiscale a été remplacée par des impôts directs mal perçus, dans l'absence d'une administration efficace, ce n'est qu'après ces années que le système fiscal français a pu avoir une administration capable de gérer et de collecter les impôts.

Dans les autres pays européens et en particulier en Angleterre, la nécessité du financement des besoins de la guerre napoléonienne les conduisait à instaurer un impôt sur le revenu, qui disparu dès la fin de la guerre et le retour de la paie.

Au cours du **19^{ème}** siècle, l'idée du libre échange se traduit par une baisse importante des droits de douane, réduisant par conséquence le revenu fiscal, afin de compenser ce manque, le premier ministre anglais **Robert PEEL** et en **1842**, a instauré l'impôt sur le revenu, les autres pays ne l'appliquèrent que plus tard. Les Etats-Unis n'instaurèrent l'impôt sur le revenu qu'en **1913** et l'Etat Français en **1917**. Donc l'Etat de providence est né avec Bismarck par la création de l'assurance maladie obligatoire en **1883** et celle du système de retraite en **1889**. Les autres pays ne le suivirent qu'à la moitié du **20^{ème}** siècle.

Au cour du **20^{ème}** siècle, les prélèvements obligatoires ont connus un fort développement, qui se traduit par la montée des dépenses militaires de l'Etat, entre les deux guerres mondiales et la puissance de l'Etat providence, or certains pays, comme en France, financer leurs besoins de la guerre par des emprunts, tantdis que d'autres préfèrent augmenter leurs impôts. Les taux d'imposition redeviennent à la normale dès la fin des deux guerres mondiales. Les taux de prélèvements obligatoires ont pris le relais pour s'accroître avec la forte augmentation des dépenses sociales.

Les années qui suivaient la seconde guerre mondiale ont connu une modernisation des systèmes fiscaux dans de nombreux pays, pour pouvoir les harmoniser entre les pays, en particulier dans les pays de l'Union Européenne.

II- La naissance du système fiscal Algérien :

Le système fiscal Algérien a connu plusieurs périodes que nous pouvons classer en quatre périodes : la première période sous l'autorité turque, la seconde période de l'Amir Abdelkader et la troisième période sous l'occupation coloniale et la quatrième qui représente le système fiscale algérien de l'indépendance à nos jours.

⇒ II-1-La période sous l'autorité Turque :

Qui est connue aussi par la période ottomane, durant cette période, les ressources fiscales algériennes étaient constituées de multiples prélèvements obligatoires d'où on trouve ;

La dime « *El Achour* » un prélèvement touchant **1/10** de la valeur des marchandises des commerçants qui passent le territoire national.

Elzaket : est un impôt coranique portant principalement sur le bétail, l'argent et l'or.

Elkharradj : impôt fonciers que les cultivateurs versaient au Caïd el arche.

Elgharamas : ce sont des taxes mobilières de natures diverses que certaines tribus notamment la kabyle les paye au profit de l'Etat Turc.

⇒ II-2-La période de l'Amir Abdelkader :

Cette période était marquée principalement par l'Achour et Elzaket, ainsi d'une contribution de guerre, alors que les autres impôts turcs ont été supprimés.

⇒ II-3-Période sous l'occupation coloniale :

Durant la colonisation française, l'Algérie a été soumise au système fiscal français ; Au début, l'autorité Française introduisit des impôts français dans le système Algérien sans supprimer le système existant (musulmans).

Après la décision du **21/06/1918**, la délégation financière française supprima les impôts musulmans et les substitua par le système français des impôts directs, suivi par une autre décision en **1936** introduisant les taxes sur la production, puis en **1957** par une autre loi qui créa

un code fiscal saharien ordonnant les impôts des départements sahariens et qui ont été versés au budget de l'Etat Français.

« Selon Abdelkader Bouderbai ; les impôts avant l'indépendance sont :

- La contribution foncière sur la propriété bâtie et non bâtie ;
- L'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole ;
- L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ;
- L'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales ;
- La taxe de remplacement de l'impôt sur les traitements et salaire ;
- L'impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu »¹

⇒ II-4-Le système fiscal algérien après l'indépendance à nos jours :

Après l'indépendance, l'Algérie se trouve devant la nécessité de suivre le présent système hérité et a adopté à une économie dirigée. A partir de **01/01/1963** l'Algérie fait remplacer les codes sahariens par des codes fiscaux Algériens applicables à l'ensemble du territoire national.

La législation fiscale Algérienne codifie son système à travers l'ordonnance **75-87** du **30-12-75** qui adopte des codes fiscaux suivants :

- Code des impôts directs et taxes assimilées.
- Code des taxes sur les chiffres d'affaires.
- Code des timbres.
- Code des impôts indirects.
- Code de l'enregistrement, la loi **79-07 du 21/07/79** fait instaurer le code des douanes.

L'Algérie se trouve face au déficit de la mondialisation et sous la pression des institutions internationales, pour réformer son système économique et le rendre compatible à celui des pays développés, elle n'a d'autre moyen que de modifier ce système. Ce qui justifie les modifications des législations et réglementations fiscales, parafiscales, domaniales et douanières portées chaque année dans des textes successifs notamment par la loi de finance annuelle ou complémentaire.

¹ Idir KSOURI, « les techniques douanières et fiscales », édition Algérie Livres, Alger, 2010, p226.

Cette mise à jour du système fiscal algérien lui assura la préparation d'une base économique et en particulier fiscale, prête à absorber les investissements étranger en Algérie, favoriser le partenariat et la privatisation des entreprises. Cette mondialisation des systèmes fiscaux n'est que pour éviter la pression fiscale conduisant à la fraude, l'évasion et aux marchés informels.

Les pouvoirs publics, afin d'éviter cette situation, se trouvent devant des exonérations ou des allègements fiscaux constituant une dépense fiscale. Notons bien, que les pouvoirs publics s'engagent à effectuer ces réformes non seulement pour éviter la double imposition aux entreprises du reste du monde intéressées par l'investissement en Algérie et celle des entreprises algériennes, mais aussi pour préparer la surface pour le développement du pays: création des postes d'emploi, lancer les investissements pour augmenter le revenu intérieur du pays et réaliser la croissance, le cœur moteur du développement, en fin avoir une bonne administration fiscale. Ces dispositifs on conduit à construire, en **1991**, un nouveau code des impôts directs et taxes assimilé et le nouveau code des taxes sur le chiffre d'affaire.

III- Définition des prélèvements obligatoires :

Les prélèvements obligatoires sont l'ensemble des impôts et cotisation sociales prélevés par les administrations publiques d'une sorte obligatoire.

Selon la définition de l'**O.C.D.E** (Organisation de Coopération et de Développement Economique), les prélèvements obligatoires " *Englobent toutes les sommes versées par des agents économiques aux administrations publiques, à condition que ces versements ne soient pas liés à une décision volontaire et qu'ils ne soient pas assortis d'une contrepartie immédiate ou directe individualisable*"¹.

Une autre définition donnée par A. Toualit & K. Cherrit: "*les prélèvements obligatoires sont des contributions auxquelles sont assujetties les entreprises et les ménages (impôts, taxes, cotisations sociales) au profit de l'Etat ou l'organisation qui dépendent de lui*"².

¹ Alain Euzeby, Marie Louise Herschtel, " *Fiances publiques*", édition Dunod, Paris, 1990. p. 88.

² A. Toualit & K. Cherrit, "*Petit Dictionnaire de l'impôt et de la fiscalité*", édition G AI, Algérie, 2003.p.17.

Le terme "*prélèvement obligatoire*" englobe plusieurs catégories de prélèvements comprenant tous les éléments des recettes publiques obligatoires et sans contrepartie directe.

Le terme de prélèvement obligatoire constitue deux critères, le premier est l'obligation et le second est le non contrepartie directe, donc la variété des prélèvements est une source de confusion, qui se reflète dans la terminologie Impôt, taxe, redevance, cotisation. Dont la nature juridique diffère, mais l'impact économique est très proche. Les versements en question appartiennent à deux grandes catégories, les impôts et les cotisations sociales obligatoires.

- Les impôts sont des prestations pécuniaires requises des agents économiques tel que les ménages (personnes physiques et morales), par voie autoritaire à titre définitif et sans contrepartie, au profit des administrations publiques, donc il constitue l'ensemble des taxes et contributions prélevées pour la couverture des dépenses publiques de l'Etat et à son fonctionnement et l'intervention économique et sociale des pouvoirs publics.
- Les cotisations sociales sont comme les impôts des prélèvements pécuniaires requises par des personnes physiques et morales par voie autoritaire à titre définitif et sans contrepartie directe, afin d'acquérir ou de maintenir les droits et les prestations dans le futur. C'est-à-dire qu'il ouvre droit à des prestations.

IV- La typologie des prélèvements obligatoires :

Les finances publiques distinguent les différents types de prélèvements obligatoires, selon la nature et leur contre partie.

IV-1-Les impôts :

Prélevés sur l'ensemble des contribuables, ils trouvent leur contrepartie d'une manière indirecte dans les dépenses de l'Etat. La fiscalité c'est l'ensemble des impôts qui n'ont pas une contrepartie directe, mais peuvent avoir une contrepartie indirecte sous forme de l'ensemble des biens et services collectifs qui sont attribués gratuitement aux citoyens, donc la finalité des impôts est collective. D'où, on distingue entre :

- ☞ **1- Les impôts directs:** sont supportés par celui qu'il les paie, leurs montants sont déterminés à partir du rôle appelé avertissement, que l'administration fiscale

prépare en évaluant l'assiette et le montant. Les impôts directs ne peuvent pas se répercuter sur les prix, son recouvrement est dû à l'occasion d'octroi d'un revenu, en Algérie on trouve " *impôts sur le revenu global*" **I.R.G**, *l'impôt sur les bénéfiques des sociétés*" **I.B.S**, "*versement forfaitaire*" **V.F** et la "*taxe sur les activités professionnelles*" **T.A.P...**

- ☞ **2- Les impôts indirects:** ne sont pas supportées par ceux qui les payent, mais se répercutent sur les prix, le rapport entre l'administration fiscale et le contribuable n'est pas direct, il y a un intermédiaire dans l'encaissement du montant de l'impôt. En Algérie, on trouve la taxe sur la valeur ajoutée **T.V.A.**

IV-2- Les taxes fiscales :

Les taxes fiscales ou redevances, perçues sur les particuliers à l'occasion de la fourniture d'un service, sans équivalence absolue entre son montant et son prix. La redevance peut être définie par trois éléments essentiels :

« - La redevance est un prix demandé aux usagers en contrepartie d'un service rendu. Contrairement à la taxe, la redevance n'est exigible qu'à l'égard des usagers qui utilisent effectivement le service.

- Il doit exister une certaine proportionnalité entre le montant de la redevance et le coût du service rendu. C'est ce qu'on appelle le principe de l'équivalence doit être fixé de telle façon que son produit ne dépasse pas notablement le montant des dépenses de fonctionnement du service.

- Le produit de la redevance doit être affecté au service qui a fourni la prestation. »¹

IV-3- La parafiscalité :

Représentent l'ensemble des cotisations sociales prélevées au profit des organismes de protection sociale, elles ont une contrepartie dans les prestations sociales. La parafiscalité qui est une taxe prélevée par des institutions de l'Etat ("**C.N.A.S**" la Caisse Nationale des assurances sociales, "**C.N.R**" la Caisse Nationale de Retraite, la Caisse des allocations maladie), mais sous la condition d'avoir accès à des prestations au futur.

L'O.C.D.E met la distinction entre deux grandes catégories de prélèvements obligatoires, dont le premier est sans contrepartie, englobant l'ensemble des impôts directs et indirects,

¹ Sophie Baziadoly, « Systèmes fiscaux comparés », édition ellipses, Paris, 2010, P 13,14.

nommée **fiscalité** et la seconde ouvrant droit à une contrepartie dans le futur: (remboursement des dépenses médicales, allocations de maladie, allocation d'assurance chômage...) nommés **parafiscalité**.

Le **F.M.I** (Fond Monétaire International), donne des définitions assez proches de celles de l'**O.C.D.E**, sauf qu'il subdivise le groupe impôts sur les biens et services en deux sous groupes "les taxes sur les biens et services et les taxes sur les transactions internationales". De même que d'autre considèrent que la nomenclature des prélèvements obligatoires est assez voisine de celle de l'**O.C.D.E**, mais l'importante différence réside dans les cotisations sociales qui ne sont pas appelées "impôts" contrairement à l'**O.C.D.E**, qui les considère perçues à l'occasion d'octroi du revenu comme l'**I.R.G**, mais la seule différence est la contrepartie.

V- Les typologies des prélèvements obligatoires en Algérie :

Dans le système fiscal Algérien, les prélèvements obligatoires sont répartis sous les formes suivantes :

V-1- La fiscalité directe:

La fiscalité directe comporte cinq catégories d'impôts et taxes qui frappent le revenu de la fortune et la richesse de certaines assujetties, qu'elles soient personnes physiques (Individus) ou personnes morales (Entreprises). Et les réformes les concernant en **1991** sont les suivantes :

- ★ **Impôts sur le revenu global (I.R.G)**: qui frappe la totalité des revenus nets, pour les personnes physiques ou morales, à l'occasion d'accueil d'un salaire ou d'un bénéfice (revenu en totalité).
- ★ **Impôt sur le bénéfice des sociétés**: c'est un impôt proportionnel comportant un taux normal qui frappe l'ensemble des bénéfices des personnes morales et sociétés des capitaux, ces dernières sont naturellement soumises à d'autres taxes professionnelles (versement forfaitaire **V.F**, Taxe de l'activité professionnelle **T.A.P**,)
- ★ **L'impôt sur l'activité professionnelle T.A.P**: La **T.A.P** frappe des contribuables relevant de l'**I.R.G** dans la catégorie des bénéfices non commerciaux, le chiffre d'affaire réalisé par des contribuables relevant de l'**I.R.G** ou de l'**I.BS**.

- ✦ **Les taxes communales**: qui comportent la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- ✦ **Impôt sur le patrimoine**: sont soumises à ce régime d'imposition toutes personnes physiques ayant leur domicile fiscal en Algérie, que le dit bien soit situé en Algérie ou hors l'Algérie et toutes personnes n'ayant pas de domicile fiscal en Algérie, mais leurs biens sont sur le territoire algérien.

V-2- La fiscalité Indirecte:

La fiscalité indirecte est composée essentiellement par l'ensemble des droits spécifiques qui frappent : les produits pétroliers, les produits pharmaceutiques, la production de tabac et allumettes, l'alcool... sans oublier la taxe sur la valeur ajoutée (**T.V.A**), qui est considérée comme impôts indirects assis sur la consommation.

V-3- La fiscalité Pétrolière :

Est applicable aux activités des prospections d'exploitation et de transport par canalisation des hydrocarbures à la liquéfaction du gaz naturel.

V-4- l'enregistrement et timbre :

Sont établis lors d'acquisition d'un acte ou tout timbre destiné aux actes civils et judiciaires ou autres qui peuvent être utilisés en justice.

V-5- La parafiscalité :

Elle semble avoir un mouvement inverse à celui de la fiscalité, car ce dernier est sans contrepartie, alors que la parafiscalité constitue des prélèvements obligatoires qui réservent des prestations au futur (allocation maladie, ...). La taxe parafiscale est comme l'impôt, elle opère à titre obligatoire, elle est comme la redevance pour les services rendus, perçu au profit d'un service particulier, les cotisations sociales figurent parmi les taxes parafiscales.

V-6- Les taxes douanières :

Concernent tout prélèvement douanier touchant les exportations et les importations.

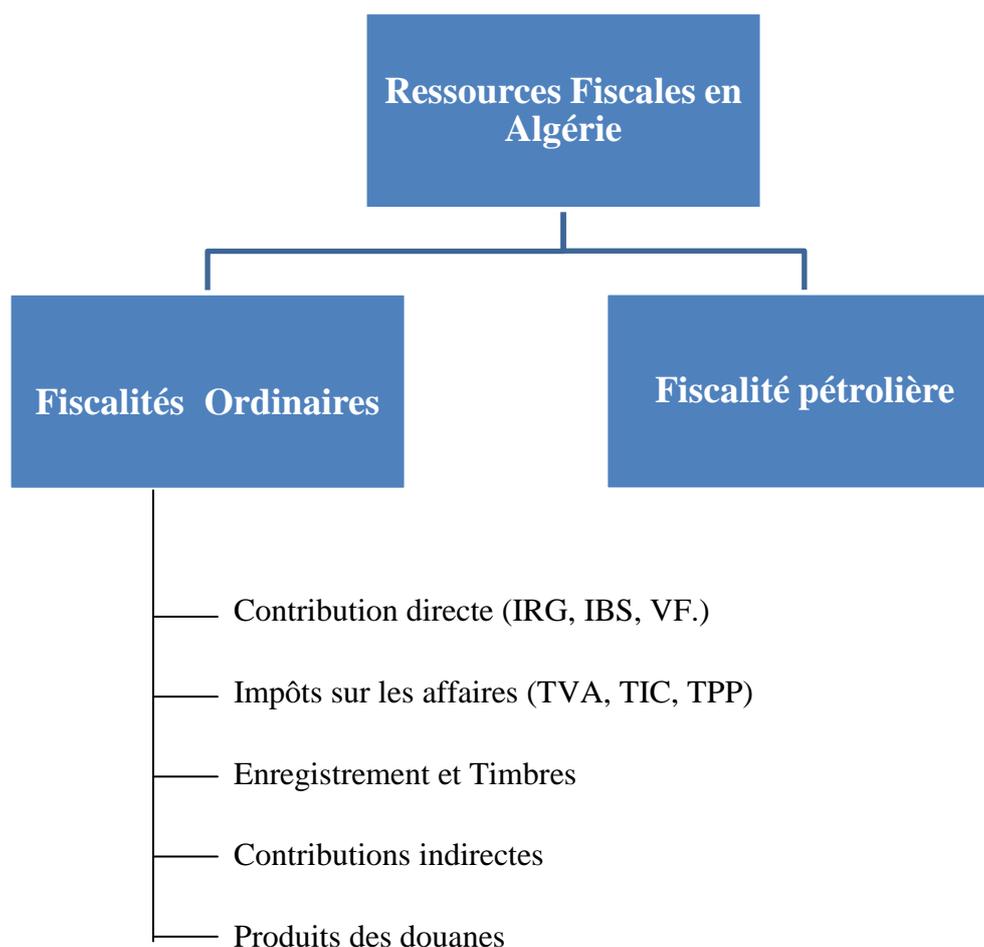
Le tableau **n°I-2** suivant nous permet de voir les différentes ressources des prélèvements obligatoires en Algérie :

Tableau n° I-2 : Situation des recouvrements (en millions de Dinars)

| | 2007 | 2008 | A fin sep.2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Fiscalité pétrolière: | 2 711 848 | 4 003 559 | 1 750 736 | / | / |
| Fiscalité Pétrolière Budgétisée | 973 000 | 1 715 400 | 1 750 736 | 1 501 700 | 1 529 400 |
| Recettes Fonds et régulation | 1 738 848 | 2 288 159 | 0 | / | / |
| Recettes Ordinaires | 786 776 | 983 623 | 888 077 | 1 572 900 | 1 960 400 |
| Contributions Directes | 259 484 | 331 826 | 352 323 | 561 680 | 684 710 |
| I.R.G/Salaires | 122 671 | 151 909 | 127 969 | 244 840 | 382 670 |
| I.R.G/Autres | 35 909 | 41 976 | 38 950 | 55 810 | 49 410 |
| IBS | 97 438 | 133 470 | 182 315 | 253 120 | 245 830 |
| Autres Impôts Directs | 3 466 | 4 471 | 3 089 | 7 909 | 6 810 |
| Enregistrement et Timbre | 28 129 | 33 917 | 26 788 | 39 650 | 47 370 |
| Enregistrement | 13 204 | 14 490 | 11 273 | / | / |
| Timbre | 14 925 | 19 427 | 15 515 | / | / |
| Impôts sur les affaires | 347 233 | 429 776 | 355 056 | 494 420 | 554 670 |
| TVA/Produits Pétrolières | 12 966 | 10 889 | 8 684 | 180 | 250 |
| TVA/Intérieure | 123948 | 154 565 | 135 659 | 199 730 | 211 520 |
| TVA/Importation | 170 470 | 221 876 | 181 398 | 252 590 | 291 690 |
| TIC | 34 676 | 37 359 | 26 605 | 33 170 | 39 600 |
| TPP | 4 123 | 403 | 625 | 340 | 400 |
| Autres taxes | 1 050 | 4 486 | 2 085 | 8 420 | 11 210 |
| Contributions Indirectes | 885 | 1 190 | 903 | 363 | 746 |
| Produits des Douanes | 132 653 | 163 933 | 136 526 | 181 870 | 222 370 |
| Produits des Domaines | 13 514 | 17 053 | 10 733 | 18 820 | 23 820 |
| Produits Divers du Budget | 4 878 | 5 928 | 5 748 | 45 570 | 55 090 |
| Recettes Totales | 3 498 624 | 4 987 182 | 2 638 813 | / | / |
| Totales Hors Recettes du FRR | 1 759 776 | 2 699 023 | 2 638 813 | / | / |

Source : document de Direction Générale des Impôts (DGI) : www.mfdgi.gov.dz

Schéma n° I-02: Répartition des ressources fiscales en Algérie



Source : schéma construit par l'auteur sur la base des informations précédentes.

VI- La politique fiscale et sa finalité:

Pendant long temps, la fiscalité n'a eu qu'une seule finalité, celle qui assure la collecte des ressources nécessaires pour accomplir les missions de l'Etat. À l'époque contemporaine s'ajoutent d'autres finalités, car l'impôt peut avoir une fonction de redistribution et ou de régulation économique afin de réaliser l'équité sociale et de contribuer à la création d'emploi.

VI-1- La définition de la politique fiscale :

« Elle concerne l'utilisation de l'impôt comme instrument d'intervention publics dans la vie économique et sociale »¹

La politique fiscale vise à utiliser les prélèvements obligatoires par les autorités publiques afin d'influencer les comportements économiques des ménages et des entreprises, et

¹ Alain Euzeby, Marie Louise Herschtel, " *Finances publiques*", édition Dunod, Paris, 1990. p.161.

de concourir à la réalisation de certains objectifs sociaux et économiques. L'intervention fiscale des pouvoirs publics est formée par multiples avantages fiscaux.

La fiscalité peut être utilisée comme instrument de régulation conjoncturelle et structurelle :

- ☞ *La fiscalité instrument de régulation conjoncturelle* : cette politique est d'une aspiration keynésienne, vise à utiliser les prélèvements obligatoires pour corriger les déséquilibres envisagés sur une courte période.
- ☞ *La fiscalité instrument de régulation structurelle* : La politique fiscale structurelle vise à utiliser les prélèvements obligatoires afin d'influencer la structure économique, c'est-à-dire s'intéresse à orienter et moderniser l'appareil productif.

VI-2- Les objectifs de la politique fiscale :

Les objectifs sociaux et économiques de la politique fiscale sont variés d'où en site :

- ☞ *La redistribution sociale* : Vise en particulier à corriger les inégalités des revenus, par l'utilisation de l'impôt progressif sur le revenu ou l'utilisation des recettes fiscales pour financer des dépenses sociales destinées à améliorer la situation des citoyens à bas revenus. Cette politique fiscale a pour but de remplir la finalité de justice ou d'équité sociale de l'impôt.
- ☞ *La stabilisation et la politique macroéconomique* : L'Etat peut jouer un rôle primordial dans la régulation de la situation économique en accordant des avantages fiscaux aux entreprises afin de contribuer à la création d'emploi ou bien elle augmente les impôts assis sur la consommation pour réduire l'inflation. Cette fonction de la politique fiscale vise essentiellement la lutte contre le chômage et l'inflation et la relance de l'activité économique en situation dépressive.

*

* *

A travers l'histoire, les recettes fiscales ont toujours été réservées au financement des dépenses de l'Etat, avec le développement récent des politiques économiques le rôle de l'Etat se situe à différents niveaux.

De ce qui précède la politique fiscale devient l'instrument privilégié pour intervenir dans l'économie et la fiscalité sert comme instrument macroéconomique par le quel on arrive à adapter notre économie à celles des pays développés et pour corriger les déséquilibres et les structures économiques.

Il reste donc à savoir l'impact du volume des prélèvements obligatoires sur l'économie.

SECTION 3 : Le poids des prélèvements obligatoires.

Le taux de prélèvement obligatoire constitue une véritable importance dans le cadre de la politique économique et en particulier de la politique fiscale, que se soit à court ou à long terme.

A court terme l'action de l'intervention de l'Etat avec le taux de prélèvement obligatoire consiste à effectuer des stabilisations conjoncturelles, ce qui est renforcé par la théorie keynésienne qui affirme qu'une baisse des taux des prélèvements provoque un effet multiplicateur stimulant l'activité économique.

Dans le cadre d'une politique à long terme, la manipulation sur le taux des prélèvements obligatoires est largement utilisée pour orienter et stimuler le processus de croissance économique. Dans la majorité des pays les politiques d'incitation fiscale n'étaient que pour agir sur le volume de l'épargne et de l'investissement.

Comme on constate, la politique fiscale est l'un des instruments des politiques macro-économiques, ce qui pousse à étudier la pression fiscale afin d'identifier son effet sur la santé économique du pays.

I- La définition de la pression fiscale :

On entend par la pression fiscale l'ensemble des recettes obtenues par les prélèvements obligatoires rapportés soit aux revenus bruts des ménages, soit aux produits intérieurs bruts. La pression fiscale est une unité de mesure qu'on utilise pour analyser le poids des taux des prélèvements obligatoires sur la vie économique.

La pression fiscale détermine la relation entre les taux des prélèvements obligatoires par le quel le **P.I.B** (le Produit Intérieur Brut) commence à décroître. Les recettes fiscales constituent un revenu pour les autorités publiques et donc elles font partie du revenu de l'Etat, mais une fois ces recettes dépassent un certain seuil, leur montant commence à décroître, ce qui influe sur le montant du revenu.

A partir des années **70**, le poids des prélèvements obligatoires devient un obstacle devant la croissance économique, de là apparaît le rôle décourageant d'une charge fiscale excessive sur la croissance du produit intérieur brut (**P.I.B**). Tout excès du taux de prélèvement obligatoire conduit à une dégradation des recettes fiscales puis à une baisse du revenu intérieur brut, ce qui renforce l'idée "*trop d'impôt tue l'impôt*".

Pour mesurer le poids des prélèvements obligatoires d'un pays sur l'économie, on utilise un indicateur, il s'agit du taux global de prélèvement obligatoire **TGPO**, calculé comme suit :

$$\text{TGPO} = \frac{\text{Ensemble des prélèvements obligatoires}}{\text{PIB}} \times 100$$

Nous pouvons déduire que l'ensemble des prélèvements obligatoires représente l'ensemble de la fiscalité et la parafiscalité. Le ratio recettes fiscales/produit intérieur brut (**P.I.B**) mesure la charge fiscale globale comme étant le montant total des impôts directs et indirects et des cotisations sociales réelles et obligatoires, en pourcentage du produit intérieur brut (**P.I.B**). Cet indicateur est largement utilisé pour mesurer la charge fiscale globale mais il inclut les impôts prélevés sur les transferts sociaux. Cette charge constitue les principaux inconvénients imposés à l'activité économique de production en réduisant les incitations à investir ou le financement disponible.

La mesure de la pression fiscale peut prendre deux conceptions ; une conception restrictive dans laquelle on ne compte que les prélèvements fiscaux, c'est-à-dire seulement les impôts et les taxes et on ne tient pas compte des cotisations sociales et une autre conception extensive qui comprend l'ensemble des prélèvements obligatoires y compris les cotisations sociales.

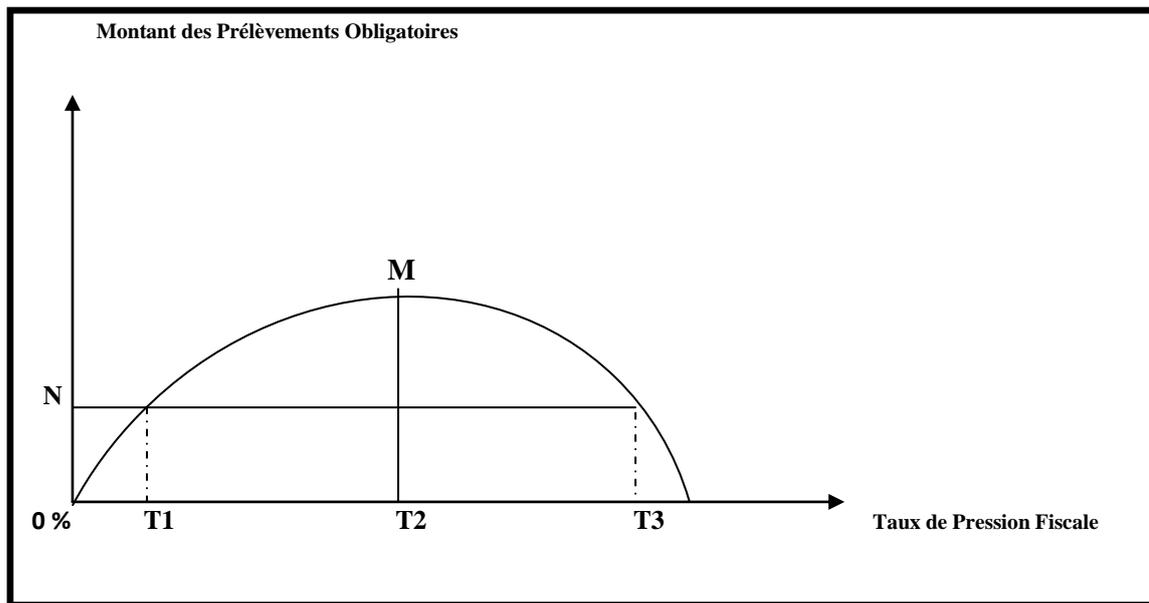
Le développement économique peut être un facteur qui explique le niveau de la pression fiscale. À son rôle, la pression fiscale peut influencer sur le niveau de développement économique et sert pour certains pays à interpréter le niveau de développement, ce dernier se traduit par la croissance de la productivité économique qui augmente par la suite le nombre des contribuables. Ainsi le rendement des impôts sur la consommation s'accroît avec le niveau élevé de la consommation.

Le poids des prélèvements obligatoires peut nuire au niveau de développement économique de certains pays à cause d'une fiscalité qui affecte la productivité et le rendement fiscal se détériore.

II- La courbe de LAFFER :

La représentation de la pression fiscale à été synthétisée et représentée d'une manière très simple par l'économiste américaine de l'offre **A. LAFFER**, sous une courbe à la forme d'une cloche, qui porte, depuis son apparition, son nom. Cette courbe est obtenue en mettant en abscisse le taux de pression fiscale et en ordonné le niveau des prélèvements obligatoires. (Courbe I- 1).

Figure n°I-03: La courbe de « LAFFER »



Source : Alain EUZEBY, Marie Luise HERSCHTEL, "*Finances Publiques*", édition DONOD, Paris, 1990, P93.

La courbe de **LAFFER** reflète le résultat de la hausse des prélèvements obligatoires sur le plan macroéconomique, ces effets sont nocifs au travail et à l'épargne.

Selon la courbe de **LAFFER**, le montant des prélèvements obligatoires est d'abord une fonction croissante du taux de pression fiscale, mais seulement jusqu'à un certain seuil maximal **M**, qui est le sommet de la courbe, à partir de ce seuil il devient une fonction décroissante du taux de pression fiscale, il irait même à s'annuler si celui-ci atteint le niveau théorique de **100%** des recettes fiscales, car cet accroissement des impôts, a des effets négatifs engendrant une réduction de l'offre des facteurs de production (le capital et le travail) et l'offre des biens et services (en général réduits les bases d'impositions) "*Le taux mange l'assiette*"¹.

Autrement dit, la courbe de **LAFFER** se divise en deux zones, la première située à gauche, dite admissible, caractérisée par un rendement croissant des recettes avec le taux des

¹ Annie VALLEE, "*les systèmes fiscaux*", édition du seuil, Paris, septembre 2000, P. 89.

prélèvements, jusqu'au taux **T2**, ou la courbe de **LAFFER** commence à se trouver dans la zone droite, dite zone inadmissible, caractérisée par un rendement décroissant des recettes fiscales avec le taux. (Voir la figure I-3)

A. LAFFER affirme qu'en dehors du niveau maximal des recettes **M**, qui correspond aux taux **T2**, deux taux différents peuvent fournir le même montant des prélèvements obligatoires **N**, l'un se trouve dans la zone admissible "**T1**" et l'autre dans la zone inadmissible "**T3**", mais il est préférable de choisir le point (**T1.N**) plutôt que le point (**T2.N**), car le 1^{er} point fait accroître fortement les recettes fiscales, étant donnée les prélèvements **T1.N** ne découragent pas le travail et l'épargne, alors que le second décourage le travail, l'épargne et l'investissement.

LAFFER et les économistes de l'offre estiment que l'allègement du taux de pression fiscale serait de nature à élever le rendement des prélèvements obligatoires et à redynamiser l'économie. L'idée de **LAFFER** vient renforcer l'idée de **KEYNES** de la relance de l'activité économique, et l'effet multiplicateur qui conduit à la croissance puis à l'instauration du développement.

Les gouvernements doivent réformer leurs structures fiscales de telle sorte à pouvoir atteindre l'efficacité économique, qui consiste à favoriser l'emploi, l'investissement, l'épargne mais sans contrarier la compétitivité. Il faut noter aussi que le taux de pression fiscale diffère d'un pays à l'autre et qu'on ne peut guère avoir le même taux dans les différents pays.

D'autres économistes donnent une autre explication à la courbe de **LAFFER** tel que **Jean Claude Prager** dans son ouvrage "*La politique économique d'aujourd'hui*" qui met une relation entre le produit intérieur brut **P.I.B** et le montant des recettes fiscales. Il affirme que : "*quand le taux de l'impôt augmente, le P.I.B commence par augmenter, puis diminue, de même le montant des recettes publiques commence par augmenter puis atteint un maximum et diminue*"¹ .

A partir de là, on peut dire qu'il existe une relation proportionnelle entre le montant des prélèvements obligatoires et le volume du produit intérieur brut, c'est-à-dire la croissance des recettes des prélèvements obligatoires conduit à accroître le produit intérieur brut et vice-versa.

Cette analyse reste théorique, car on ne peut pas déterminer d'une manière empirique, pour un pays donné, la forme de la courbe qui relie le taux de prélèvement obligatoire et le

¹ Jean Claude PRager, "*La politique économique d'aujourd'hui*", édition Ellipses, Paris 2002, p 224.

produit intérieur brut, ni le niveau du taux des prélèvements obligatoires à partir du quel le montant des recettes fiscales commence à décroître, mais il existe une relation inverse entre le taux des prélèvements obligatoires et le montant des recettes publiques et le produit intérieur brut.

En définitive, la courbe de **LAFFER** explique le paradoxe entre la baisse du taux des prélèvements obligatoires et l'augmentation des recettes fiscales.

III- Les conséquences d'une pression fiscale :

Il faut bien distinguer les insuffisances graves que porte un excès du taux de prélèvement obligatoire sur l'activité économique.

- Toute augmentation des taux fiscaux risque de diminuer la résistance des entreprises devant la concurrence internationale et la rendre moins vive parce qu'elle affaiblit le montant d'autofinancement et la capacité à investir puis à augmenter les prix.
- Sur le marché du travail, la fiscalité sur les salaires et les prélèvements sociaux, crée une distorsion dans la demande d'emploi, car l'élasticité de la demande du travail est faible par rapport aux prix du travail. Plus clairement les entreprises demandeuses de mains d'œuvres supportent une charge de versement forfaitaire et une autre de cotisation sociale, ce qui conduit le coût du travail à la hausse puis à la diminution de la demande d'emploi.

Il reste à dire que la relation entre le **T.G.P.O** et l'attractivité d'un pays est incertaine, car la fiscalité n'est pas un facteur prédominant pour influencer les décisions d'investissements, alors qu'il existe d'autres facteurs qui peuvent influencer ces décisions telles que les facteurs monétaire et les infrastructures.

Au niveau de l'offre du travail, on déduit toujours que une hausse du taux d'imposition à pour effet de réduire le revenu net perçu.

Cette dégradation de revenu est compensée par l'augmentation de l'offre du travail, c'est-à-dire plus d'impôts conduits à diminuer le loisir. Réduire le revenu net perçu, donc la dégradation de revenu conduit à baisser l'assiette imposable, c'est-à-dire à préférer le loisir plutôt que le travail puisque l'augmentation du revenu imposable conduit à tuer l'assiette. Ce qui pose la question "*pourquoi travailler puisque les prélèvements obligatoires absorbent tous le revenu ?*"

Donc l'effet de la pression fiscale sur le marché du travail peut être un effet de substitution, diminution du temps du travail par l'individu afin de diminuer sa rémunération nette d'impôt ou

bien un effet de revenu, augmenter la qualité du travail pour pouvoir compenser la perte du revenu net du à l'augmentation des impôts.

Sur le plan macro-économique, l'impact de la fiscalité sur l'offre du travail est peu significatif parce qu'elle constitue deux effets contradictoires.

- L'augmentation des taux des prélèvements obligatoires risque de diminuer l'incitation à investir et à épargner, ainsi l'esprit d'entreprise disparaît puisque l'épargne n'est pas investie.

- Tout excès des taux des prélèvements obligatoires risque de conduire à une inflation, autrement dit la charge d'augmentation des impôts et cotisations sociales est injectée sur le processus de détermination des prix et des salaires, car les entreprises et les ménages, afin de combler l'alourdissement des impôts sur le profit et le pouvoir d'achat, veillent à augmenter les prix et les salaires.

Il faut noter aussi qu'il est inexact de dire que le fait d'abaisser la pression fiscale entraîne forcément une baisse du chômage. Cette idée de relation entre la pression fiscale et le niveau d'emploi varie d'un Etat à un autre et d'une conjoncture économique à une autre.

L'impôt sur le travail, l'épargne et l'investissement risque d'affaiblir les efforts productifs.

- La pression fiscale peut aussi pousser les entreprises et les employés à se réfugier dans les activités soustraites, non soumises aux règles du droit fiscal et du droit social, plus exactement à travailler dans le secteur informel.

- La lourdeur de la charge fiscale peut conduire les contribuables à échapper à des prélèvements obligatoires, soit d'une manière légale en utilisant des "lacunes de la législation fiscale" et des paradis fiscaux existence des zones franches qui peuvent s'évader à certain prélèvement, soit d'une façon illégale à travers la violation des lois fiscales. Ce phénomène risque de réduire les recettes publiques et constituent un coût économique pour le budget de l'Etat.

IV- La pression fiscale en Algérie :

Les ressources fiscales de l'Algérie ont enregistré une augmentation importante de l'indépendance à nos jours, ainsi que le produit intérieur brut, mais les questions qui se posent sont celles de la relation de la pression fiscale avec l'évolution **du P.I.B**, et l'évolution des recettes fiscales. Le tableau **n° I-03** permet de situer la pression fiscale et ses effets en Algérie.

Le tableau n° I- 3 : Le poids de la fiscalité sur l'économie Algérienne.

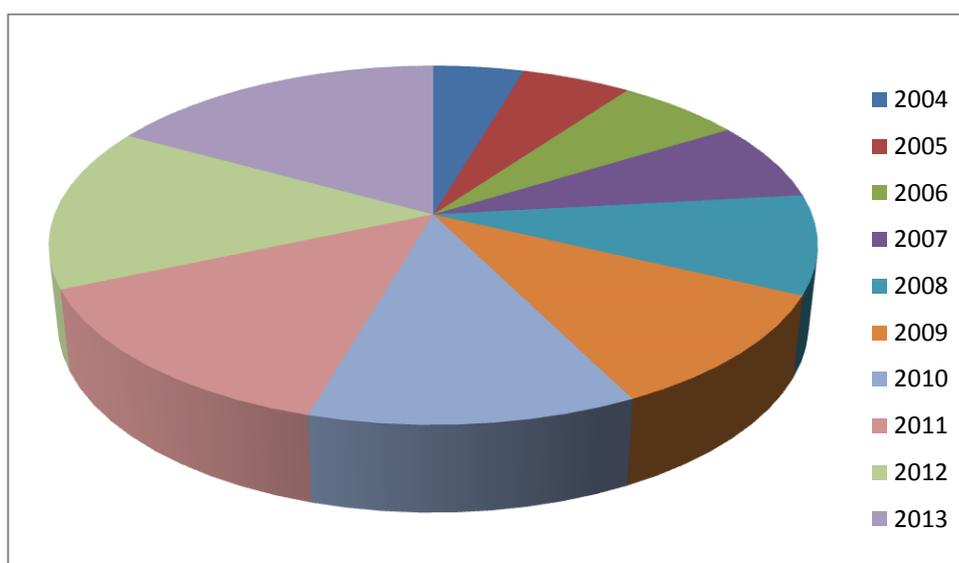
| Désignation | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|---------|---------|---------|---------|----------|---------|----------|---------|---------|---------|
| PIB nominale (10⁹ DA) | 5545,85 | 6930,15 | 7836,99 | 8567,94 | 10002,13 | 8809,62 | 10447,30 | 12109,5 | 15256,2 | 16177,4 |
| PIB nominale hors hydrocarbures PIBHH (10⁹ DA) | 2319,82 | 3352,87 | 3882,22 | 4089 | 4997,55 | 6925,2 | 7869,1 | 9103,0 | 10386,8 | 11138,2 |
| -Recettes budgétaires (10⁹ DA) | | | | | | | | | | |
| -Fiscalité pétrolières (10 ⁹ DA) | 862,2 | 899 | 916 | 973 | 1715,4 | 1927,0 | 1501,7 | 1529,4 | 1561,6 | 1615,9 |
| -Recettes fiscales (10 ⁹ DA) | 488,03 | 589,06 | 673,98 | 766,75 | 965,3 | 1146,1 | 1280,5 | 1515,8 | 1595,7 | 1831,4 |
| -Recettes ordinaires (10 ⁹ DA) | 66,58 | 73,68 | 75,19 | 75,37 | 113,8 | 68,1 | 64,39 | 78,90 | 73,3 | 82,7 |
| Pression fiscale : | | | | | | | | | | |
| -(Fiscalité pétrolières+recettes fiscales+recettes ordinaires) / PIB nominal % | 25,54 % | 22,53 % | 21,25 % | 21,18 % | 27,94 % | 35,65 % | 27,25 % | 25,80 % | 21,17 % | 21,82 % |
| - Recettes fiscales / PIB nominal% | 8,79 % | 8,49 % | 8,59 % | 8,95 % | 9,65 % | 13,01 % | 12,26 % | 12,52% | 10,46 % | 11,32 % |
| -Recettes fiscales / PIB HH % | 21,03 % | 17,57 % | 17,30 % | 18,75 % | 19,31 % | 16,55 % | 16,27 % | 16,65 % | 15,36 % | 16,44 % |

Source : construit à partir des données de l'ONS et DGT et du ministère des finances.

La croissance des recettes budgétaires de l'Algérie est restée dynamique au cours des dernières années. Grâce aux recettes tirées des hydrocarbures, qui constitue plus de **10%** du **P.I.B** et représente près de **50%** des recettes budgétaires en raison notamment de la hausse de la fiscalité pétrolière induite par l'évolution des prix des hydrocarbures. Le montant de la fiscalité pétrolière est calculé sur la base d'un prix du baril de pétrole de **37\$US** par la loi de finance complémentaire pour **2011**. La fiscalité pétrolière en **2013** a progressé comparativement à **2010**.

Les recettes fiscales ont atteint **1831.4 * 10⁹ DA** en **2013** contre **1595.7 * 10⁹ DA** en **2012** avec une plus value de **235.7 * 10⁹ DA**. Cette plus value selon la direction générale des impôts a été générée principalement par les produits des contributions directes, produits des impôts divers sur affaires et produit des douanes. Ces trois composantes cumulent près de **96%** des recettes fiscales. Ces évolutions s'expliquent principalement par :

Graphe n° I-02 : Evolution des recettes Fiscales.



Source : schéma construit à partir des données du tableau **I-03**.

⇒ **L'augmentation des produits de la contribution directe** : elle n'est que le fait d'une performance générée par une bonne tenue des recettes des produit de l'impôt sur le revenus des salariés, suite à la revalorisation des salaires et des indemnités. Selon la direction générale du trésor l'impôt sur les revenus des salariés représente **56%** des contributions directes.

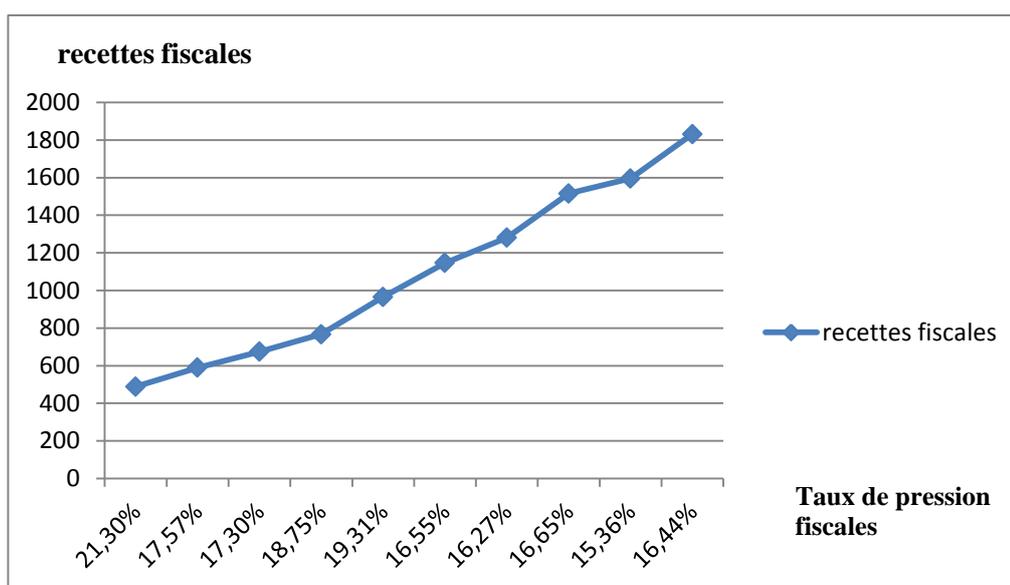
⇒ **L'augmentation des produits des impôts divers sur affaires** : Selon la direction générale du trésor, le poids des produits d'impôts divers sur affaires représentent **36,3%** des recettes fiscales avec une progression de **12,2%** en **2010**. Ce perfectionnement a été tiré principalement

par l'augmentation du produit de la **T.V.A** sur les importations et la **T.V.A** intérieure, ces deux taxes constituent **91%** de cette catégorie d'impôts.

⇒ **L'augmentation des produits douaniers** : Selon la direction générale du trésor les produits douaniers ont progressé de **22,3%** en **2011** par rapport aux années précédentes. Cette progression est due à l'ouverture des frontières devant les importations des biens de consommation et des demi-produits et à la relance des exportations.

Nous avons déjà défini, précédemment, le taux de pression fiscale comme un rapport entre la recette fiscale et le produit intérieur Brut. Afin de bien clarifier notre étude, nous avons préféré prendre le taux de pression fiscale, qui est calculé sans prendre en considération les recettes et les revenus, prévenant des produits de l'hydrocarbure (*voir le tableau I-03*), d'où le taux de pression fiscale égale les recettes fiscales /**P.I.B H.H.**

Graphe n° I-03: Relation entre le montant des recettes fiscales et taux de pression fiscale.



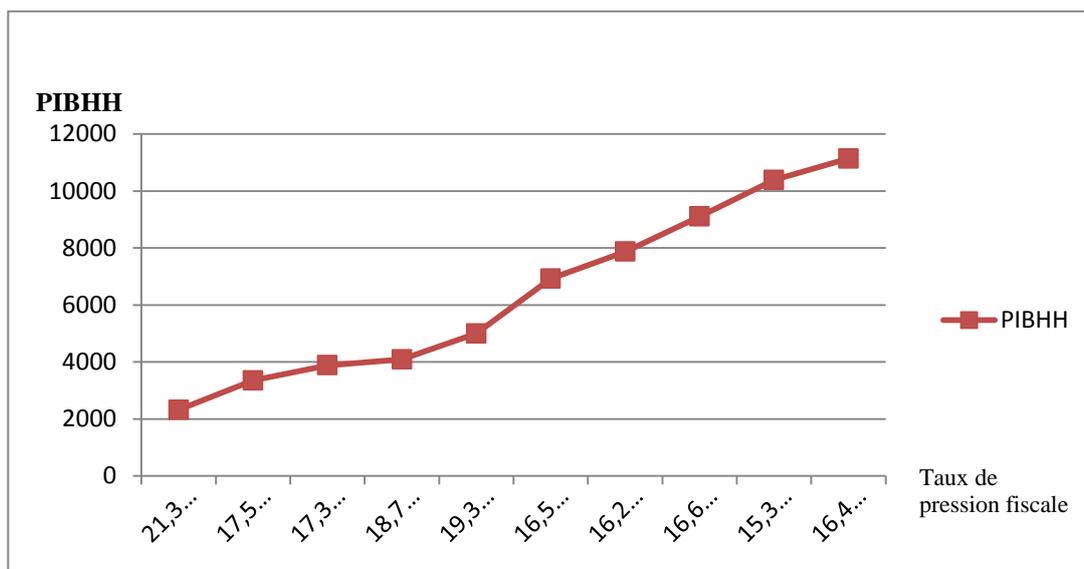
Source : schéma construit à partir des données du tableau I-03.

Si nous prenons la période entre **2004** et **2008**, nous remarquons une croissance dynamique dans le montant des recettes fiscales avec un taux de pression fiscale variant entre **16%** et **21%**. Cette période est marquée par un désarroi dans le taux de pression fiscale qui passe de **21,03%** en **2004** contre **17,57%** en **2005** qui a permis d'augmenter le revenu fiscal de **101,03*10⁹DA**. De même si nous prenons l'année **2007** ou le taux de pression fiscale à enregistrer une augmentation avec un taux située à **18,75%**, nous enregistrons un recul de la

croissance du montant des recettes fiscales qui se situe à $92,77*10^9$ DA, d'un écart de $9*10^9$ DA par rapport à 2004. (Voir le graphe I-04). Cela a permis de renforcer l'idée de LAFFER sur le rôle négatif que présente un excès d'une pression fiscale sur l'économie sur le produit intérieur brut.

En 2009 nous enregistrons un recul du taux de pression fiscale pour se situer à 16,55%, ce recul est due essentiellement à l'accroissement du montant du P.I.B.H.H qui passe de $4997,55*10^9$ DA en 2008 contre $6925,2*10^9$ DA en 2009 d'un écart environ de $1927,65*10^9$ DA par rapport à l'année précédente. Du même temps, qu'on enregistre un recul du montant du P.I.B à cause du recul des recettes des hydrocarbures. La dégradation du taux de pression fiscale à permis d'améliorer le rendement des recettes fiscales pour réaliser un montant de $1146,1*10^9$ DA en 2009 contre $965,3*10^9$ DA en 2008, soit un écart de $180,8*10^9$ DA.

Graphe n° I-04: Relation entre P.I.B et taux de pression fiscale.



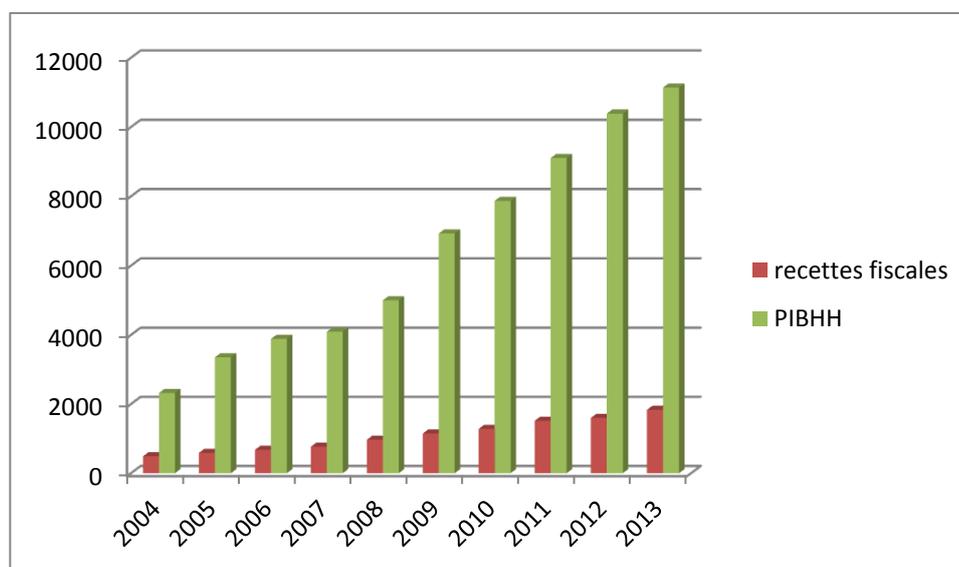
Source : schéma construit à partir des données du tableau I-03.

Le taux de pression fiscale en Algérie de 2009 jusqu'à 2013 est resté presque stable avec une évolution importante dans le montant des recettes fiscales. Selon le Directeur Général des Impôts Mr M. BOUDERBALA, la pression fiscale "*reste faible en Algérie*"¹, pour mieux étayer ces dires, il a affirmé que l'impôt sur les bénéfices des sociétés (I.B.S) correspond à 1 % du P.I.B, alors que l'impôt sur les personnes physiques (I.R.G, des salariés et non salariés) est de 2% du P.I.B.

¹ www.Impôts.Dz.org

Si nous prenons l'explication de Jean Claude Prager, dans son ouvrage "*La politique économique d'aujourd'hui*"¹, et en utilisant la courbe de **LAFFER**, ou il fait une comparaison entre l'évolution des recettes publiques et le **P.I.B** par rapport aux taux de pression fiscale. En prenant les deux **graphe I.1 et I.2**, nous observons que le taux de pression fiscale en Algérie a permis aux montants des recettes fiscales et du revenus intérieurs bruts d'évoluer au même rythme (voir **graphe I-05**).

Graphe n° I-05 : Comparaison entre les ressources fiscales et l'évolution du P.I.B.H.H



Source : construit à partir des données du tableau **I-03**.

On voit même la dépression du taux de la pression fiscale dans l'année **2009** de **16,55%** par rapport à l'année **2008** (à **19,31%**), avec cette augmentation on remarque une augmentation des recettes fiscales et de la production intérieure brute, qui n'est due à une stimulation des investissements et l'octroi de poste de travail et de réduction de la pauvreté.

Dans la période que nous avons prise pour notre étude "*la pression fiscale en Algérie*", nous remarquons qu'il n'existe pas un taux de pression fiscale pour lequel la collecte des prélèvements obligatoires s'annule, car l'Algérie se trouve dans une période de transition dans laquelle elle modifie son système fiscal et veille à le rendre attrayant suite à une série d'exonérations et des réformes, afin de pouvoir stimuler la compétitivité du développement économique.

¹ Jean Claude PRager, "*La politique économique d'aujourd'hui*", édition Ellipses, Paris 2002, p 224.

Il reste à dire, aussi, qu'il y a une compatibilité entre l'évolution des recettes fiscales et celles du **P.I.B.H.H.** L'étude empirique du taux de pression fiscale en Algérie, montre que les autorités algériennes veillent à avoir un système fiscal optimum, qui s'adapte avec l'économie des pays capitalistes développés, en particulier ceux de l'Union Européenne qui s'explique par le montant des recettes fiscales qui n'excède pas les **50%** du **P.I.B.H.H.**

L'absence de pression fiscale en Algérie ne permet pas de dire que le système fiscal Algérien est le meilleur système, car il faut noter que devant toutes ces réformes, il reste toujours des agents économiques inciviles à l'impôt qui travaillent et investissent dans le secteur informel, ainsi avec les multiplications des entités juridiques et les détournements des avantages fiscaux sont autant de formes de fraudes et d'évasions, et rendent les opérations de recouvrement des recettes fiscales quasiment impossible.

*

* *

La pression fiscale est la charge des prélèvements obligatoires, que supporte une économie, tout excès dans le taux de pression fiscale bloc l'habileté et coercitif les investissements et le marché du travail et raidis la collecte des prélèvements fiscaux, ce qui influe, par conséquent, sur le produits intérieur brut.

Les autorités publiques, afin de stimuler l'économie pour pouvoir réaliser le développement et détruire la pauvreté, cherchent à avoir un système fiscal exhortant les investissements et le travail à l'aide du taux de pression fiscale décriée non exorbitant.

Pour alléger cette charge fiscale, les pouvoirs publics et à l'aide des lois des finances, émettent des décrets législatifs donnant lieu à des droits des abattements, des allègements et des exonérations pour certains impôts et certaines activités et régions imposables.

C'est pour cette raison que les autorités financières Algériennes s'engagent à donner des exonérations et des abattements, pour lever la charge sur l'économie, mais l'Etat devant les différents avantages fiscaux accordés se trouve vis-à-vis d'une dépense qu'on nomme « *dépense fiscale* ».

Section 4 : La dépense fiscale, instrument de régulation.

La fonction principale du régime fiscal est de générer un niveau de revenus suffisant afin de permettre le financement des dépenses gouvernementales, telles que les dépenses de services de santé, d'éducation, d'aide sociale, ainsi que toutes les autres dépenses budgétaires, les impôts et les taxes constituent la principale source de financement des dépenses publiques et dès la crise de **1929** et l'apparition de la théorie keynésienne, le rôle des impôts s'étend, notamment sur la vie économique mais aussi la vie sociale.

Les prélèvements fiscaux peuvent être utilisés pour influencer les comportements économiques des ménages et des entreprises et pour la réalisation de certains objectifs sociaux et économiques. Le taux de pression fiscale exorbitant, peut décourager l'investissement, l'épargne, le travail, C'est pour cette raison que les pouvoirs publics interviennent par l'instrument fiscal, pour donner l'aide aux agents économiques, afin de pouvoir remédier à l'économie, réaliser la croissance, le développement et lutter contre la pauvreté.

Les interventions fiscales des pouvoirs publics sont fournies par de multiples avantages fiscaux, constituant des dépenses destinées à favoriser certaines catégories de personnes ou encourager certaines activités et certaines régions.

Les dépenses fiscales agissent par le biais du régime fiscal. Elles sont un des mécanismes dont dispose le gouvernement pour offrir des avantages aux particuliers et aux entreprises afin d'atteindre certains objectifs stratégiques sur le plan économique, social ou autre.

La dépense fiscale est l'instrument d'intervention dans les domaines : politique conjoncturelle, politique structurelle et politique sociale, par le quel elle arrive à réduire les charges fiscales, que supportent les contribuables, mais elle n'empêche pas d'avoir des inconvénients.

I- L'histoire des dépenses fiscales :

La notion de dépense fiscale est née avec les préoccupations de reconnaissance, que le système fiscale peut être utilisé pour atteindre des objectifs semblables à ceux des dépenses publiques, mais la différence qui existe est que les avantages fiscaux vont engendrer des coûts pour le budget de l'Etat, ce qui est le contraire pour les dépenses directes. Ainsi, le contrôle des dépenses publiques directes est clair, alors que les aides accordées par des avantages fiscaux sont opaques.

Les premiers rapports sur les dépenses fiscales ont apparus dans les pays membres de l'organisation de coopération et de développement économique (**O.C.D.E**) et ont été établis en Allemagne et aux États-Unis dans les années **1960**.

Ce concept a été adopté dans de nombreux pays, dont l'Autriche, le Canada, l'Espagne et le Royaume Uni l'appliquent à la fin des années **70**, alors que les autres les suivirent à partir des années **80**, tel qu'il est le cas de la France où la liste des dépenses fiscales est publiée depuis tous les ans dans le projet de finance.

Le concept de dépense fiscale est né selon une expression inventée aux États-Unis en **1967**, par **S. Survey Secrétaire Adjoint au trésor**, au nom de **Tax Expenditures**, c'est-à-dire dépense d'impôt, de l'époque s'est répercutée sur les autres pays. Le tableau ci-dessous permet de voir le compte des allègements fiscaux et les dépenses fiscales dans les dix pays membres de l'**O.C.D.E**.

Tableau n° I-04: Compte d'allégement fiscaux et dépenses fiscales dans 10 pays membres de l'O.C.D.E

| | <u>Allemagne</u> | <u>Australie</u> | <u>Autriche</u> | <u>Canada</u> | <u>Espagne</u> | <u>Etats-Unis</u> | <u>France</u> | <u>Irlande</u> | <u>Portugal</u> | <u>Royaume-Uni</u> |
|-----------------------------|--|-----------------------------|-----------------------------------|---|--|---|--|---|--------------------------------|---|
| Première application | 1 ^{er} publication en 1959; loi de 1967 requérant a publication de rapport Bi-annuel sur les aides directes et les aides fiscales | Budget 1981-1982 | Rapport annuel sur les aides 1996 | 1979; actualisation régulière dans la présentation budgétaire | Loi de 1978; présentation annuelle au parlement | Budget annuel des dépenses pour 1968, loi de 1974: rapport annuel inséré dans le budget fédéral | Loi de 1981; rapport annuel publié dans le fascicule "lois et moyens" annexé dans le projet de loi des finances adressé au parlement | Rapport annuel des autorités fiscales de 1981 | 1980 | 1 ^{er} rapport en 1979: liste de l'ensemble des allégements fiscaux publiés dans un livre blanc annuel |
| Obligation légale | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Oui | Oui | Non | Non | Non |
| Champ couvert | Ensembles des impôts fédéraux et certains impôts des lander | Impôt fédéral sur le revenu | Impôts fédéraux | Impôt sur les revenus et sur les sociétés, impôts sur les ventes et acquise de l'état fédéral | Impôts directs et indirects de l'administration centrale | Impôt sur le revenu et sur les sociétés de l'Etat fédéral | Impôts directs et indirects de l'Etat | Impôt sur les revenus et impôts sur les sociétés de l'administration centrales. | Impôt sur le revenu uniquement | Impôt direct de l'administration centrale |

| | <u>Allemagne</u> | <u>Australie</u> | <u>Autriche</u> | <u>Canada</u> | <u>Espagne</u> | <u>Etats-Unis</u> | <u>France</u> | <u>Irlande</u> | <u>Portugal</u> | <u>Royaume-Uni</u> |
|---------------------------|--|---|--|--|--|--|--|---|---|---|
| Contenu | Analyse détaillée de 122 dépenses fiscales et liens avec les dépenses directes | 160 dépenses fiscales et description des effectifs | Analyse détaillée des principales aides fiscales et lien avec les dépenses budgétaires | 220 dépenses fiscales; dans les chiffres et description des principales dispositions | Liste des principales dépenses fiscales | Analyse de 87 dépenses fiscales: donné chiffrées et description des principales dispositions | 350 dépenses fiscales: données analytiques et description des principales dispositions | Listes et évaluation du principal allègement fiscal | Liste et évaluation des principales dépenses fiscales | Analyse de 108 allègements fiscaux; donné chiffrées et description des principales dispositions |
| Classement | Par objectif, par bénéficiaire et par évaluation catégorie d'impôt | Par fonction | Par type d'impôt de fonction et de bénéficiaire | Par objectif, par bénéficiaire et par catégorie d'impôt | Par catégorie d'impôt et par fonction | Par catégorie d'impôt et par fonction | Par objectif par bénéficiaire et par catégorie d'impôt | Par catégorie d'impôt | par catégorie d'impôts et par fonction | Par catégorie d'impôt |
| Chiffrage | Evaluation bi-annuelle, agrégation par secteur économique général | Evaluation périodique, pas de totalisation | Evaluation et agrégation annuelle | Evaluation périodique, pas agrégation | Evaluation annuelle; agrégation | Evaluation annuelle par élément; agrégation | Evaluation annuelle; par de totalisation | Evaluation annuelle; pas d'agrégation | Evaluation annuelle; pas d'agrégation | Evaluation annuelle pour les données disponibles; pas d'agrégation |
| Règle d'évaluation | Perte de recette en termes de droit constaté | Perte de recettes, et gains en recettes en termes de droit constaté | Perte de recette en termes de droit constaté | Perte de recettes en termes de droit constaté | Gains recettes en termes de recouvrement | Equivalent en dépenses/ pertes de recettes en termes de droit constaté | Gains en recettes en termes de recouvrement | Perte de recettes en termes de droit constaté | | |

Source : Maurice BASLE, « *Système Fiscaux* » Edition Dalloz, Paris, 1989, p 64

II- Définition et les formes des dépenses fiscales :

II-1- Définition des dépenses fiscales :

Les dépenses fiscales réfèrent généralement à des mesures qui ont pour effet de réduire ou de différer les impôts et les taxes payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes, notamment celles des revenus non assujettis à l'impôt, de déduction dans le calcul du revenu, de crédits d'impôt, de reports d'impôt ou d'exemptions de taxe.

Selon Frederic Teulon la définition de dépense fiscale est comme suite « *On appelle **Dépenses Fiscales**, les pertes de recettes qui résultent des dispositions dérogeant du droit commun. Il s'agit de mesures d'exonération concernant telle ou telle catégorie sociale ou telle ou telle opération (investissement, acquisition des logements neufs en vue de location, l'épargne long ...). L'intervention de l'État se manifeste par des mesures qui réduisent l'imposition des agents économiques et par la suite, les recettes publiques : Crédits d'impôts, allègements fiscaux, exonérations, abattements, ... Ces dépenses fiscales alourdissent le budget de l'Etat, d'un montant égal à celui de l'abandon des recettes.* »¹

En d'autres termes, la dépense fiscale, c'est le traitement exceptionnel d'une activité ou d'un contribuable ou d'une région, suite à des différentes mesures qui réduisent l'imposition des agents économiques et les recettes publiques. L'existence des **Dépenses Fiscales** est souvent, temporaire et a pour but de baisser le montant des impôts, afin de remplacer certaines subventions, par des avantages fiscaux. Le caractère des impôts fait objet d'une subvention indirecte.

Les dépenses fiscales visent à influencer certains comportements ou activités, ainsi qu'à aider certains groupes de contribuables qui se retrouvent dans une situation particulière. Entre autre, les autorités publiques utilisent les dépenses fiscales pour soutenir le développement économique, encourager l'épargne, stimuler la recherche et le développement.

La dépense fiscale est souvent utilisée dans des politiques conjoncturelles de freinage ou de relance de l'économie dans des mesures sociales, le cas des catastrophes naturelles. Donc le concept de dépense fiscale fait référence à des choix de politique fiscale du gouvernement par lesquels il accepte de se priver d'une partie des revenus fiscaux pour atteindre ses objectifs, car

¹ Frederic Teulon, « *L'Etat et la politique économique* », édition PUF, France 1998, P 137.

la dépense fiscale fait partie des divers lois fiscales accordées par la voie réglementaire afin d'accorder certain préférentiel à certaine activité ou contribuable.

La durée de ces mesures est très variable, dépendant des objectifs et des moyens de la politique économique et sociale décidée par les pouvoirs publics. Elles sont prévues pour une période courte et bien déterminée, dès la fin de cette période l'Etat ne supporte plus de nouvelles dépenses fiscales. Elles sont parfois prolongées à une période non déterminée ou d'une façon permanente, créant, souvent, des nouvelles dépenses fiscales (pour la période déterminée, le cas de la relance de l'économie par l'incitation à l'investissement, à travers des avantages fiscaux, par une durée bien déterminée ; pour la période permanente, le cas d'exonération des impôts des familles les plus pauvres).

La dépense fiscale est utilisée pour orienter et réaliser certains objectifs économiques ou sociaux, favorisant l'épargne retraite, l'assurance vie, les investissements dans certains secteurs, dans certaines régions ? Parfois, c'est l'instrument utilisé pour réduire le taux de pression fiscale d'une façon temporaire ou permanente que supportent le contribuable et l'assiette imposable.

Certains pays Membre de l'**O.C.D.E** définissent formellement la notion de dépense fiscale, à titre d'exemple, on prend l'Autriche et la Finlande : L'Autriche retient la définition suivante : « *Perte de recettes pour le gouvernement fédéral, résultant des dispositions dérogatoires à la règle d'imposition générale bénéficiant à certaines personnes, physiques ou morales, dans le cadre de leurs activités privées* ».

Les Pays-Bas définissent les dépenses fiscales comme : « *des dépenses publiques sous forme de perte ou de report de recettes fiscales, résultant d'une imposition réglementaire dans la mesure ou cette disposition n'est pas conforme au système d'imposition générale prévu par la loi* ». La Finlande les définissent de manière plus succincte comme : « *des dispositions dérogatoires au système d'imposition normale à titre d'aide* »¹.

La dépense fiscale constitue l'ensemble des avantages qui se situent hors de la norme fiscale accordée aux ménages et aux entreprises dans le cadre de régime normal. Autre les dépenses fiscales ne sont pas réellement des dépenses, car leur montant est basé sur des hypothèses et des estimations du comportement des contribuables dans telle ou telle situation. Le coût de dépense fiscale ne peut être chiffré directement : c'est le montant de la perte réelle des recettes fiscales, qui font l'objet d'alourdissements du budget de l'Etat.

¹ O.C.D.E, « *Dépenses Fiscales* », édition O.C.D.E de poche, France, 1996, p 10.

II-2- Le régime fiscal de base et ses objectifs :

Les dépenses fiscales constituent des exceptions par rapport à une norme ou une référence que l'on définit comme le régime fiscal. Toute mesure fiscale qui vise à offrir un allègement fiscal qui s'écarte du régime de base constitue une dépense fiscale, afin d'établir une dépense fiscale il faut savoir définir en quoi est constitué un régime fiscal de base.

II-2-1- Les déterminants du régime fiscal de base :

Le régime fiscal de base est l'ensemble des caractéristiques structurelles sur lesquelles est fondé le régime fiscal, avant l'application de toute mesure préférentielle. Le régime fiscal de base regroupe les éléments les plus fondamentaux du régime fiscal ; l'assiette globale, la structure des taux, les contribuables visés, ainsi la période d'imposition.

Autrement dit le régime fiscal de base représente l'ensemble des réglementations fiscales avant d'accorder certaines spécificités à certains contribuables ou activités afin d'arriver à réaliser certains objectifs de la politique fiscale.

II-2-2- Les objectifs d'un régime fiscal :

Le premier objectif de tout régime fiscal consiste à prélever des revenus suffisants et stables pour permettre de financer les dépenses publiques.

En outre la politique fiscale vise à réaliser certains objectifs d'ordre général, afin de pouvoir réaliser l'équité verticale et horizontale et réussir la neutralité du régime fiscal entre les différentes catégories de contribuables et enfin avoir un système fiscal simplifié et facile à comprendre.

Pour tout régime fiscal, il ne faut pas négliger les objectifs spécifiques que souligne chaque gouvernement afin de réussir certaines politiques économiques et arriver aux objectifs envisagés. Donc nous pouvons dire que les objectifs spécifiques dépendent des gouvernements et leurs politiques.

II-3- Les types de dépenses fiscales :

La définition de dépense fiscale est tirée à travers ses différents types d'avantages d'où les dépenses fiscales peuvent prendre un certain nombre de formes différentes.

- 1- **Exonération** : c'est le montant exclu de la base d'imposition. Autrement dit la dispense de payer l'impôt, sous certaines conditions fixées par la loi, plus exactement, c'est le revenu exclus de base d'imposition.
- 2- **Déduction** : montant déduit des revenus de référence pour obtenir la base d'imposition, c'est-à-dire la déduction permet de réduire l'assiette pour baisser le montant de l'impôt à payer. La déduction représente les éléments qui viennent réduire les revenus assujettis à l'impôt.
- 3- **Crédit d'impôt** : *«Montant déduit de l'impôts dû. Si ceux-ci ne peuvent excéder le montant de l'impôt dû, ils sont dits **non récupérables**. Tout crédit en excédent de l'impôt dû est restitué au contribuable, s'il s'agit d'un crédit récupérable.»*¹. C'est à dire représente les montants déduits de l'impôt dû.
- 4- **Réduction de l'impôt** : est le taux d'imposition réduit appliqué à une catégorie de contribuables ou d'activités ou de transaction imposables.
- 5- **Agrément fiscal** : l'ensemble des décisions accordant droit à des allègements fiscaux pour certaines entreprises, sociétés ou activités en vu de les soutenir.
- 6- **Décote** : L'exonération totale ou partielle permet d'annuler ou de réduire l'impôt accordé aux petits contribuables.
- 7- **Dégrèvement** : supprimer ou réduire l'impôt décidé par voie réglementaire, ou par voie gracieuse.
- 8- **Franchise** : c'est la dispense accordant droit à l'acquisition sur le marché local, ou l'importation d'équipements, désignés à la réalisation d'opérations assujetties à la **T.V.A** sans le paiement de la taxe.
- 9- **Abattement** : technique utilisée tenant à diminuer par une somme forfaitaire des bénéfices ou des revenus, afin de pouvoir baisser la base d'imposition.
- 10- **Avoir Fiscal** : c'est une technique utilisée pour éviter la double imposition, conduisant à la réduction des montants imposables et par la suite, à la dégradation des recettes fiscales, de manière permanente ou momentanée, produisant une dépense fiscale.
C'est la valeur d'une partie des dividendes distribuées à des personnes physiques par les sociétés qui correspondent à une partie de l'impôt déjà payé par la société, d'où l'avoir fiscal s'ajoute au revenu imposable, puis déduit de l'impôt brut à payer, il est souvent utilisé par les entreprises étrangères implantées à l'intérieur du territoire national, pour éviter la double imposition.

¹ O.C.D.E, « *Dépenses Fiscales* », édition O.C.D.E de poche, France, 1996, p 9

II-4-Le report d'impôt : le report d'impôt sont des montants qui n'entrent pas dans le calcul du revenu de l'année, mais dans celui d'une année future, c'est-à-dire la prolongation dans le délai de paiement de l'impôt.

La prolongation dans le délai de paiement de l'impôt, qui constitue un allègement du montant de l'impôt à payer pour une période donnée.

Tous ces différents avantages fiscaux amènent les autorités publiques à accepter une perte des recettes fiscales, conduisant à une dépense fiscale durable ou momentanée.

III- Les critiques apportées aux avantages fiscaux :

Les avantages fiscaux accordés par les pouvoirs publics, sont toujours réalisés pour le seul but d'offrir des incitations fiscales pour des raisons économiques ou sociales, mais *cette offre est-elle toujours raisonnable ?*

Selon **Howel Zee, Janet Stotsky et Eduardo Ley**, des économistes du département des finances publiques du **F.M.I**, qui affirment, dans un article publié par le bulletin **F.M.I**, que le coût des incitations fiscales dépassent, en général, le montant des avantages fiscaux accordés, car les personnes, assujetties et bénéficiaires des avantages fiscaux ou non, utilisent les « *Lacunes* » dans des articles légaux accordés par la législation fiscale qui permet de fuir des impôts par voie réglementaire.

Ainsi, les représentants du **F.M.I** voient que les incitations fiscales sont à la mode et que les pays en voie de développement et dans la phase de transition, voient la nécessité d'appliquer ces allègements pour attirer les investissements directs étrangers (**I.D.E**) et pour donner des motivations pour le développement économique. Le **F.M.I** a constaté que les incitations fiscales ont donné des résultats contrastés : d'une part elles peuvent être une source d'« oxygène à l'économie ».

Elles peuvent être aussi un instrument correcteur ; Elles peuvent être utilisées pour promouvoir des régions, des secteurs économiques, des productions moins développées ou pour réduire les inégalités des revenus.

Les abattements qui permettent aux investisseurs de réduire leurs coûts « *déduction normale pour amortissement* » et qui allègent la charge qui pèse sur le rendement des investissements, sont le meilleur outil de ciblage de certains types d'investissements.

D'une autre part, le **F.M.I** voit, à travers les dires de Howell Zee et Janet Stotsky membres du département des finances publiques du **F.M.I** et Edwardo Ley de l'institution du **F.M.I**, dans la revue du **F.M.I** bulletin n° 11 (du 17/06/2002) à travers des études empiriques, des résultats non satisfaisants provoqués par la baisse des impôts. Ils font perdre des activités, des emplois, le potentiel de croissance pour les pays qui n'accordent pas des avantages et donne lieu à des fuites des investissements vers l'étranger. De même que les **I.D.E** peuvent être sensibles à une fiscalité qui ne répond pas à des normes internationales ou régionales.

Les avantages fiscaux accordés aux investissements rentables, ne sont d'aucunes importantes pour dynamiser l'économie et son développement et ne sont que des cadeaux aux profits des investisseurs. De même que la réduction des prélèvements obligatoires non bien étudiée ne permet pas d'accélérer la croissance des économies développées considérées comme des pays avancés.

La baisse des impôts ne fait que progresser le pouvoir d'épargne des plus riches et ne fait pas baisser la pauvreté. La dépense fiscale n'est pas faite pour rassurer les investisseurs inquiets, par une pression fiscale élevée, ni pour corriger le désordre micro ou macro économique ou structurelle.

Le **F.M.I**, sous les dires de Howell Zee et Janet Stotsky membres du département des finances publiques au **F.M.I** et Edwardo Ley de l'institution du **F.M.I** dans la publication de la revue du **F.M.I** Bulletin, N° 11 (Du 17/06/2002), affirment que les pays en voie de développement, afin d'attirer les investisseurs, doivent suivre certaines règles pour leurs systèmes fiscaux, qui sont :

- Le système fiscal doit être conforme aux normes internationales, aux niveaux des taux et des types d'impôts.
- Les incitations fiscales doivent répondre à des règles de transparence.
- Les incitations fiscales doivent être temporaires.
- Garder à l'esprit que les incitations fiscales sont le moyen d'évasion et de fraude.
- Le fondement juridique des incitations fiscales doit être clair, au tant que possible, afin de faciliter la suivie juridique et la lutte contre la fraude et l'évasion.

En autre terme l'évaluation des coûts des dépenses fiscales est difficile, car la dépense fiscale représente une perte de gains, c'est-à-dire l'impôt qui aurait été dû si l'avantage fiscal était supprimé. La perte de recette oblige l'Etat à recherché d'autres ressources ou moyens financières pour assurer le recouvrement des dépenses, c'est à dire le pose devant une contrainte financière.

IV- L'impôt instrument de régulation :

L'objectif initial des prélèvements obligatoires est de financer les dépenses de l'Etat, ainsi constituent un instrument de régulation de l'activité économique destiné à aider l'économie, à retrouver un niveau satisfaisant d'activité et de réduire les inégalités de niveau de vie.

L'impôt comme instrument de régulation est utiliser pour modifier le comportement des agents économiques et de corriger les défaillances du marché et d'atteindre des objectifs sociaux.

Alors la politique fiscale n'est que l'une des produits de choix explicites ou implicites des décideurs publics dans des domaines économiques et extra-économiques.

IV-1- L'impôt instrument de régulation conjoncturelle :

La relation entre la fiscalité et la conjoncture économique et réciproque, d'une part, les mouvements conjoncturels influents sur le rendement de certains impôts et de l'autre ceux-ci peuvent être utilisés pour influencer les mouvements. La régulation conjoncturelle par l'instrument des prélèvements obligatoires fait partie d'une politique économique d'inspiration Keynésienne, politique de relance ou de freinage de la demande qu'il s'agisse de lutter contre le chômage ou de baisser l'inflation, politique dite: "*stop and go*".

La politique fiscale conjoncturelle est la politique qui permet de contrôler l'équilibre macro-économique en courtes période et d'assurer la croissance et tend vers le plein emploi, d'où on distingue entre une politique fiscale centrée sur la demande et une autre privilégiant l'offre favorable à l'épargne et la recherche de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Selon Keynes, l'impact de la politique fiscale est positif sur la croissance et l'emploi par le fait du multiplicateur fiscal, c'est-à-dire toute diminution des impôts implique une augmentation de la croissance du **P.I.B** et le niveau de l'emploi. Ou tout augmentation d'impôts doit freiner ou de réduire le pouvoir d'achat, lorsqu'il s'agit de lutter contre l'inflation donc il dépend d'une flexibilité fiscale.

➤ Les autorités utilisent la taxe sur la valeur ajoutée (**T.V.A**), comme un instrument dont elle se sert pour lutter contre l'inflation et de relancer la demande, mais sous la condition que l'abaissement des taux de **TV.A** soit doté de deux nécessités, il faut d'abord, que cet allègement se traduise à une baisse des prix.

Plus exactement les producteurs n'en profitent pas pour augmenter la marge de bénéfice et que les produits bénéficiant de cette dégradation aient une demande élastique par rapport aux prix.

➤ L'impôt sur le revenu est utilisé pour une régulation conjoncturelle et toutes actions directes sur le revenu par la hausse des taux applicables sur les revenus, fait dégrader le revenu et par la suite, ralentir la demande, mais cela peut se heurter à la rigidité de la consommation et risque d'affecter l'épargne plutôt que la consommation. Ces mesures affectent les revenus modestes et pose les pouvoirs publics devant un problème d'arbitrage entre l'efficacité économique et la justice sociale.

➤ De même, l'investissement peut être affecté par une politique fiscale à caractère « **Régulation conjoncturelle** » de but de freiner ou relancer l'investissement, car la modification du régime de paiement de l'impôt sur les sociétés par l'avancement de la date de versement réduit la liquidité de l'entreprise et freine momentanément l'investissement pour éviter l'inflation et le cas inverse, fait des suppléments de trésorerie. Ainsi la modification dans le rythme des amortissements agit sur la trésorerie des entreprises et incite à avancer ou à reculer leur décision d'investissement.

L'impôt comme instrument de régulation conjoncturelle complique les tâches de l'administration fiscale.

IV-2- L'impôt instrument de régulation structurelle :

Les autorités publiques utilisent l'arme fiscale comme facteur par lequel agit sur la structure de l'économie, car la baisse des impôts, dans les régions à promouvoir, est le fait d'un encouragement et de relance de l'activité économique à l'avenir, pour des régions dites d'activité économique faible ou presque nulle. La dégradation dans le taux des prélèvements obligatoires de l'épargne réservée à l'achat ou la construction des logements incite et encourage les agents économiques à investir dans les secteurs de bâtiments, donc agir, par des taux d'imposition orientés et favorisent les activités et les secteurs économiques désirés par l'Etat.

L'impôt comme instrument de régulation structurelle influe aussi sur la compétitivité, mais il reste à dire qu'un excès de concurrence fiscale influe sur le montant des prélèvements

obligatoires et par la suite sur le volume des dépenses budgétaires qui assure le bien être de leur population.

La politique fiscale est utilisée aussi comme outils pour améliorer la compétitivité des entreprises au niveau international, car la dynamique de la libéralisation des échanges de bien et services, des mouvements des capitaux et des personnes a contribuer à accroître la concurrence fiscale au niveau international. De là les autorités utilisent la fiscalité comme moyen incitant les entreprises nationales ou internationales à investir dans leurs pays. L'harmonisation des systèmes fiscaux se trouvent au cœur des politiques qui veillent à réduire la concurrence fiscale entre les Etats.

La politique fiscale n'est pas utilisée uniquement pour assurer les objectifs économiques des autorités publiques, mais sert aussi à assurer les objectifs sociaux qui aboutissent à réaliser le bien être de la nation. À titre d'exemple l'Etat peut par un taux élevé de **T.V.A** freiner l'utilisation de certaines productions qui nuisent à la santé, (**T.V.A** élevée pour les boissons alcoolisées et les tabacs). Ainsi les prélèvements obligatoires peuvent être utilisés pour inciter les ménages à épargner, pour leurs permettre d'augmenter leurs revenus au futur.

V- Les avantages fiscaux en Algérie :

L'économie algérienne et suite à la chute des prix du pétrole en "**1986**", ont connu une stagnation et le taux de croissance du **P.I.B** était en baisse, les équilibres macroéconomiques étaient difficiles à atteindre, le seul problème des autorités publiques est d'arriver à un équilibre macro-économique.

C'est donc dans le cadre d'approfondissement des réformes financières et la tendance de réduction fiscale que l'Etat Algérien prend plusieurs mesures fiscales en vue de soutenir l'économie, d'encourager l'investissement, qu'il soit étranger ou national, puis réaliser les parités sociales, réduire le chômage. Ces mesures ont conduit l'Etat à supporter une charge fiscale, prenant la forme de subvention d'impôts, constituant par la suite une dépense fiscale pour le budget de l'Etat d'où les avantages fiscaux accordés par les autorités publiques prend plusieurs formes.

V-1- Les avantages fiscaux accordés :

a.- Quelles sont les personnes bénéficiaires des avantages fiscaux ?

Toutes personnes physiques ou morales, telles que les sociétés des personnes ou sociétés des capitaux ou par action bénéficiant également des avantages fiscaux avant et après la phase de réalisation.

Les sociétés à capitaux "**SARL, EURL**, Société par action, Société en commandités par action" bénéficient de la totalité des avantages fiscaux accordés par les législateurs, alors que les sociétés des personnes "société en nom collectif, société en commandité simple, société en participation" bénéficient de la totalité des avantages fiscaux, mais l'option à l'**I.B.S** est obligatoire, ainsi ils bénéficient d'une partie des avantages de l'**I.R.G**.

La loi de finance de **1993** distingue (**04**) quatre secteurs d'activités bénéficiant d'avantages fiscaux "*le secteur touristique, le secteur agricole, le secteur de recherche géologique et minière et le secteur de l'habitat* ». Le plan national de **1993**, prévoit **45** activités, notamment de l'industrie, comme étant prioritaires et bénéficiaires des exonérations fiscales, Pour s'élargir aux autres secteurs créateurs d'emploi, tel que agroalimentaire. Nous pouvons dire que les réformes fiscales se poursuit de **1993** à nos jours, rien que pour donné une plateforme aux mutations internationale et d'arriver à réussir l'équilibre macroéconomique avec un taux d'inflation et de chômage réduit.

b.- Les conditions d'octroi des avantages :

Afin d'avoir accès à des avantages fiscaux et parafiscaux les entreprises doivent fournir et remplir certaines conditions qui contiennent les éléments suivants :

1. Introduire une demande des avantages fiscaux auprès de la direction des impôts de la wilaya.
2. Une déclaration d'investissement auprès de l'agence "**A.N.D.I**" ou "**A.P.S.I**".
3. Avoir une décision d'octroi des avantages délivré par la direction de la wilaya.

c.- Nature des avantages fiscaux :

Les avantages fiscaux, parafiscaux et douaniers sont modulés selon le régime de l'investissement choisi par l'investisseur, "*régime général*" ou "*Régime dérogatoire*", ce dernier est applicable aux zones d'expansions économiques ou zone à promouvoir, dont le développement nécessite une contribution de l'Etat, et ci certains investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale.

V-2- Les types d'avantages des prélèvements obligatoires accordés :

☞ 1-En matière d'impôts directs :

- Exonération entière des jeunes promoteurs d'investisseurs de l'**I.R.G**, l'**I.B.S**, **V.F** et **T.A.P**, pour une durée de **3 ans** dès le début de l'activité, puis d'une exonération de taxe foncière pour une durée de **3ans** à compter de la date de construction, la durée de l'exonération est portée à une durée de **6 ans** lorsque l'investissement est implanté dans les zones à promouvoir.
- La production des entreprises destinées à l'exportation bénéficient aussi des exonérations de la **T.A.P** et l'**I.B.S** pour une durée de **5 ans** à condition que l'entreprise s'engage à réinvestir les bénéfices réalisés, de même qu'ils bénéficient d'une exonération du **V.F** pour une période de **5 ans**. Le montant de cette exonération est au prorata du chiffre d'affaire destiné à l'exportation.
- Les artisans traditionnels sont exonérés totalement de l'**I.R.G** pour une période de **10 ans**.
- Les entreprises relevant des associations des personnes handicapées agréés ainsi que les groupes théâtraux sont exonérés durablement de l'impôt sur le revenu.
- Les revenus agricoles bénéficient d'une exonération totale à titre permanente, dans le cadre des cultures des céréales, des légumes secs et des dattes et d'une exonération de **10 ans** pour les revenus résultants des activités agricoles et de l'élevage exercé dans les terres nouvellement remises en valeurs ou dans les zones de montagne.
- Les bénéfices des caisses de mutualités agricoles au titre des opérations bancaires et d'assurances réalisées exclusivement avec leurs sociétés et des coopératives agricoles d'approvisionnement et l'achat agréé sont exonérés d'une façon permanente de l'**I.B.S**.

- Le secteur minier bénéficie d'exonération pour leurs activités de la **T.A.P** et tous impôts imposés aux résultats d'exploitation réalisés au profit de l'Etat, aussi les secteurs énergétiques pour leurs activités de prospection de recherche d'exploitation et de transport par canalisation des hydrocarbures bénéficient de même exonération, en ajoutant tout impôt frappant les revenus distribués, qui provient de ces activités.

Selon la loi de finance pour **2013**, s'ajoutent aussi les exemptions suivantes :

- Exclusion du bénéfice de l'abattement de **50%** d'**I.R.G** et d'**I.B.S** accordé aux contribuables exerçants dans les wilayas de l'extrême sud tel que les wilayas d' Illizi, Adrar, Tindouf et Tamenghasset, les revenus tirés des activités relevant des secteurs des mines et des hydrocarbures.

- Les bénéficiaires sont soumis à un taux du droit commun situé à **20%** (**I.B.S= 20%**) selon la loi de finances pour **2013**, ainsi les bénéficiaires destinés à être réinvestis sont soumis à un taux réduit d'**I.B.S** de **10%** pour les activités de production des biens et des services et les **P.M.E/P.M.I** implantés dans les wilayas élues au développement économiques du sud.

- Octrois des exonérations temporaires aux profits des investissements directs étrangers selon des conventions spéciales avec l'Etat pour projet d'intérêt national.

- Bénéficiant d'un régime particulier toutes sociétés étrangères temporaires en Algérie et les sociétés coté en bourse, d'un taux d'**I.B.S** situer à **15%**.

Elargissement des exonérations en faveur des produits boursier :

- Exonération de **I.R.G/ L'I.B.S** de **5ans**, les produits des actions et titres assimilés à la côte officielle de la bourse des valeurs mobilières.

- Les revenus des obligations et des actions sont exonérés pendant une période de **5 ans** pour les titres des institutions bancaires et organismes publics.

- Les revenus de l'étranger déclarés en Algérie et les plus values de cession d'actifs sont soumis à un régime particulier, qui détermine un taux d'**I.B.S** de **10%**.

En plus des exonérations d'objectifs du développement économique, il existe d'autres exemptions pour les traitements, salaires, pensions, rentes viagères des dommages et intérêts à objectif social plus qu'économique.

☞ **2-En matière de droit d'enregistrement :**

- Sont exonérés du droit de mutation à titre onéreux au taux de **2%**, pour les acquisitions immobilières effectuées par les jeunes promoteurs d'investissement et destinés à la création de l'activité industrielle.
- Exemption du droit d'enregistrement des actes de construction de société les jeunes promoteurs d'investissement.
- Exemption du droit de mutation de propriété en ce qui concerne toute les acquisitions immobilières dans le cadre de l'investissement concerné par la promotion.
- L'application du droit en matière d'enregistrement au taux réduit de **5%** pour les actes constitués et les augmentations de capital.
- Afin de pouvoir harmoniser et simplifier le système fiscal Algérien et le rendre compatible avec celui des pays du nord de la méditerrané, les autorités financières ont pris des mesures d'allègements des droits de mutation par :
 - Les droit de mutation par décès de **0 à 50 000 000 DA= 0%**, **150 000 000 DA=0,5%** et à **300 000 000DA à 1%** et au dessus de **300 000 000DA de 2%**.
 - Exonération de la maison familiale avec meubles meublants y compris bijoux et objet de valeur familiale déposée dans les banques.

☞ **3- En matière de T.V.A :**

- **Sont bénéficiaires de la franchise de T.V.A:**
 - Personnes ou entreprises à l'occasion d'acquisition des biens d'équipements utilisables dans les opérations imposables à la **T.V.A**, les véhicules de tourisme acquis par les jeunes promoteurs, lorsqu'ils constituent un outil principal de l'activité exercée.
 - Les services nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- **Exonération de la T.V.A** pour les biens d'équipements spéciaux et services acquis et destinés à la réalisation des opérations non imposables à la **T.V.A**

- **Exemption de la T.V.A** à l'imposition pour les navires de mer et les aéronefs destinés aux accompagnements de navigation aérienne, ainsi, que tout article ou produit utilisé et effectué par les chantiers navals et les aéronefs.
- **Exonération de la T.V.A** les équipements, matières et produits destinés à être directement utilisé dans des activités de prospection, recherche et exploitation des mines d'hydrocarbure.
- **Les exonérations de la T.V.A** les ventes de pain, farine panifiable utilisée dans la réalisation du pain et aussi les céréales utilisées dans la fabrication de ces farines.

- **Exemption de T.VA toutes opérations de vente suivantes :**

- Lait et crème de lait, y compris les laits infantiles.
- Les opérations de vente des produits pharmaceutiques figurants dans la nomenclature nationale du médicament.
- Les opérations d'organisation des restaurants afin de servir des repas gratuits ou à bon marché, pour les nécessiteux et aux étudiants à conditions que ces restaurants ne donnent lieu à aucun bénéfice.

- **Sont exonérés de la T.V.A les opérations d'importation suivantes:**

- Les produits dont la vente, à l'intérieur du pays, sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée.
- La marchandise soumise à une franchise des droits des douanes.
- Les marchandises importées dans le cadre du troc.

- Les opérations de vente destinées à l'exportation sont exonérées de la **T.V.A**

- Application d'un taux réduit de **T.V.A** qui est à **10%** pour l'acquisition de bateau de pêche de filets confectionné pour la pêche et autres articles.

- Application du taux réduit de **T.V.A** qui est de **7%** pour les ventes des produits de l'aquaculture, ainsi que pour l'acquisition d'équipements des pièces de rechange, l'alevin et les naissains de moules et les chiffres d'affaires réalisés par les artisans traditionnels et les opérations effectuées par les chantiers navales et aériennes.

Le secteur minier bénéficie d'un report sur **10 ans** de la **T.V.A** pour les biens d'équipements spécifiques et matières et produits destinés aux activités de prospection et d'exploitation.

Selon la loi de finance de **2009**, l'octroi de la franchise de **T.V.A** est limité aux seules acquisitions d'origine Algérienne, sauf cas particulier, absence de production locale similaire.

Ainsi la loi de finance de **2011**, prévoit une exonération de **T.V.A** pour les ventes des sucres et des huiles brutes de table et les opérations de ventes du sucre et des huiles alimentaires de base bénéficiant d'une exemption de **T.V.A**.

La loi de finance pour **2013**, prévoit un taux de **5%** est applicable pour les matières premières, le taux moyen (**15%**) pour les produits semi-finis et intermédiaires, ce niveau de taux, auquel il faut ajouter les exonérations de droits pour certains secteurs et pour les équipements concernant les nouveaux investisseurs.

☞ **4 -En matières de taxes douanières :**

Les entreprises d'exploitation minière bénéficient d'un report des droits et taxes et redevances douanières pour l'importation des équipements spécifiques et matières et produits destinés aux activités de prospection et exploitation minières pour une période de **10 ans**.

- Les biens d'équipements et les produits destinés à être utilisés dans les productions d'hydrocarbures sont exonérés des droits et taxes ainsi que des redevances douanières.
- Application d'un taux réduit de **5%** de droit de douane dans l'acquisition des bateaux de pêche et filets de pêche et tous articles destinés au secteur de la pêche, ainsi que les pièces de rechange, l'alevins et les naissains des moules.
- Application du taux réduits des droits de douane de **5%** pour l'acquisition de véhicule de tourisme par les jeunes promoteurs s'ils constituent un outil de leurs activités.

- Exonération de droit de douane pour les biens non exclu, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

L'Algérie, comme autre pays du reste du monde, est concernée par le développement économique et social, octroi des avantages fiscaux sous forme d'une franchise d'exonération d'abattement et d'éduction et même d'un report dans le délai de paiement, d'où supporte une charge supplémentaire au budget de l'Etat.

La fraude et l'évasion fiscale sont l'existence du travail et l'investissement clandestin et dans le marché informel rend le calcul de la dépense fiscale difficile.

V-3- Les conséquences des avantages fiscaux sur l'économie Algérienne :

A partir des données recueillies de l'office national des statistiques et de la direction générale du trésor **D.G.T** et du **CNUCED**, nous avons construit le **tableau I-5**, ci-dessous, permettant de déterminer le produit intérieur brut "**P.I.B**" et ses évolutions à travers les années (**de 2004 à 2013**), ainsi de voir la part du **P.I.B** consacré à alimenter les subventions accordées par l'Etat en matière d'impôts indirects, malgré que leur calcul semble difficile, à cause des fraudes, de l'évasion et du travail informel.

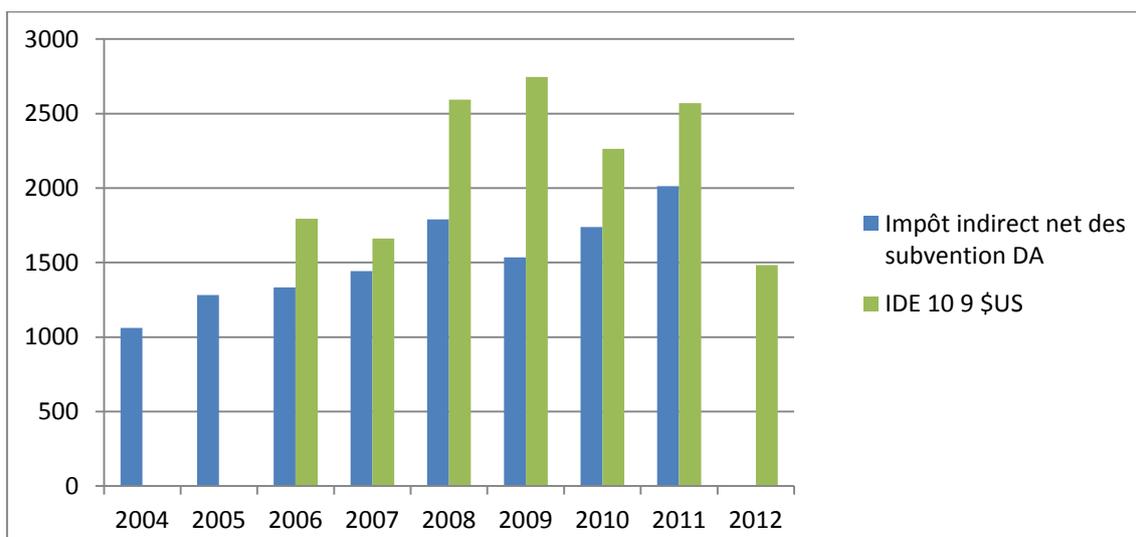
Tableaux N° I-05 : Evolution de quelque indicateur de développement par rapport aux avantages accordés :

| N° | Libellés | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|----|--|---------|---------|---------|---------|----------|---------|----------|---------|----------|----------|
| 1 | Le Produit Intérieur Brut –prix courant (P.I.B) 10⁹ DA | 6149.1 | 7562 | 8514.8 | 8567.9 | 10002.51 | 8809.61 | 10447.31 | 12109.5 | 13027.2 | 13239.8* |
| 2 | Croissance du P.I.B courant % | 6.1% | 5.5% | 3% | 4.5% | 5.8% | 4.1% | 4.6% | 4% | 4.7% | 5%* |
| 3 | Inflation (moyen) I.P.C | 3.1% | 1.9% | 3% | 3.5% | 4.4% | 5.7% | 4.1% | 4.52% | 5.4% | 4%* |
| 4 | Taux de croissance de contribution de la production industrielle au P.I.B | 6.8% | 5.9% | 5.6% | 5.4% | 5% | 6.2% | 5.5% | 4.9% | - | - |
| 5 | Taux de croissance des prix de production industrielle (Public national) % | 4.8% | 4.5% | 2.7% | 4.2% | 5.7% | 3.4% | 3.1% | 2.2% | 2.6% | - |
| 6 | Taux de croissance des prix de production industrielle (secteur privé) % | 1.4% | 2.2% | 1.9% | 2% | 1.5% | 1.3% | 1.5% | 1% | 2.9% | - |
| 7 | P.I.B Agricole EN 10⁹DA | 710.49 | 715.46 | 793.55 | 885.09 | 902.13 | 1157.17 | 1273.98 | - | - | - |
| 8 | Taux de croissance de contribution de la production agricole au P.I.B. | 10.2% | 8.2% | 8% | 8% | 7% | 10% | 9% | 8.6% | - | - |
| 9 | Taux d'activité (en %) | 42.1% | 41% | 42.5% | 40.9% | 49.7% | 41.4% | 41.7% | - | - | - |
| 10 | Taux de chômage % | 17.7% | 15.3% | 12.3% | 13.8% | 11.3% | 10.2% | 10% | 10% | 10.2% | - |
| 11 | Flux des I.D.E 10⁶ md \$us (CNUCED) | - | - | 1795 | 1662 | 2593 | 2746 | 2264 | 2571 | 1484 | - |
| 12 | Croissance annuelle en volume des valeurs ajoutées sectorielles.10 ⁹ | | | | | | | | | | |
| | a-Agriculture | 580.50 | 581.61 | 641.28 | 708.07 | 727.41 | 931.35 | 1015.256 | 1173.71 | 1283.4 | 1428.2* |
| | b-Hydrocarbure | 2319.19 | 3352.87 | 3882.23 | 4089.31 | 4997.55 | 3109.08 | 4180.36 | 5242.09 | 4869.4 | 5039.3* |
| | c-Industrie | 388.19 | 418.29 | 449.93 | 479.81 | 519.50 | 577.04 | 616.69 | 663.26 | 670.2 | 732.1* |
| | d-Bâtiments et travaux publics B.T.P | 458.67 | 505.42 | 610.07 | 732.72 | 869.98 | 1000.05 | 1194.11 | 1262.56 | 1709.7 | 1504.4* |
| | e-Services | 183.56 | 205.77 | 226.22 | 247.60 | 280.26 | 318.58 | 358.97 | 396.15 | 3549.7 | 3601.6* |
| 13 | Investissement net en 10 ⁹ USD | - | - | - | 1.391 | 2.491 | 2.551 | 3.481 | 2.04 | 1.52* | - |
| 14 | Impôt indirect net des subventions 10 ⁹ DA | 1062.05 | 1282.58 | 1333.33 | 1443.92 | 1790.87 | 1535.38 | 1739.49 | 2013.95 | - | - |
| 15 | Consommation 10 ⁹ DA | 2614.14 | 2787.08 | 2972.60 | 3254.20 | 3714.98 | 4172.54 | 4698.73 | 5481.65 | - | - |
| 16 | Importations 10 ⁹ DA | 1577.14 | 1820.43 | 1863.50 | 2326.06 | 3170.77 | 3583.77 | 3768.00 | 4114.74 | 5681.82* | 5701.01* |
| 17 | Exportations 10 ⁹ DA | 2462.92 | 3569.65 | 4149.70 | 4402.23 | 5298.03 | 3524.40 | 4610.10 | 5630.65 | 3540.27* | 3635.90* |

Source : construit à partir des données de l'ONS et du DGT et du CNUCED.

* estimation.

Graphe n° I-06 : Evolution des I.D.E par rapport à l'évolution des impôts net des subventions



Source : construit par l'auteur à partir des données du tableau I-05.

D'après les informations, nous enregistrons l'absence des données concernant les subventions d'impôts directs, cet empêchement ne réside pas uniquement en Algérie, mais reste aussi, le cas pour les pays membre de l'O.C.D.E, qui voient que le calcul d'une dépense fiscale est difficile dans une déclaration faite dans leur publication de 1996 "*dépenses fiscales*"¹ (déjà citée), de même, ce tableau permet d'évaluer la contribution de la dépense fiscale pour atteindre les objectifs affichés par une politique économique "*rationnelle*": "*obtenir une croissance maximum avec un minimum d'inflation et de chômage, ainsi qu'un équilibre des charges extérieures*"², qui n'est rien qu'un résultat d'une bonne gestion de politique fiscale.

Les autorités publiques, afin de promouvoir l'investissement et le développement, adoptent une politique d'incitation fiscale consentis en faveur des investisseurs. Cela explique l'évolution de la dépense fiscale en matière d'impôt indirect, qui s'élève de **1062.05x 10⁹ DA** en **2004** à **1790.87 x 10⁹ DA** en **2008** et arrive à **2013.95 x 10⁹ DA** en **2011** (voir tableau I.05 et le graphe I.06).

Nous pouvons dire que la politique fiscale en Algérie a permis de corriger certaines insuffisances dans l'économie et la croissance du **P.I.B** après cette politique, est devenue appréciable et elle a connu une progression significative, celle-ci est passée en **2013** à un taux de **5%** contre le taux de **4.7%** en **2012** et **4%** en **2011** et taux de **3%** en **2006**.

¹ OCDE op cit, page 63.

² Riadh Bouiche, "*Economie politique de la défense politique de la production de dépense*", journal le Quotidien d'oran, Date du jeudi 30 juin 2004. p11.

La contribution à la formation de cette croissance est différenciée selon les secteurs, et comme nous l'avons déjà indiquée, les secteurs exhortés par des avantages fiscaux, ont pu connaître une bonne performance dans leur croissance.

➤ Le secteur agricole a été le secteur qui a réalisé le taux de croissance de **8.6%** en **2011** contre **7%** en **2008**.

➤ Le secteur de **B.T.P** a enregistré le taux de croissance le plus élevé de **1709.7×10⁹ DA** contre **458.67×10⁹DA** en **2004**, voir un écart de **1251.03×10⁹DA**.

➤ Le secteur des services a connu également une croissance appréciable, influençant ainsi sensiblement le taux de croissance dans le sens de la hausse. Cette croissance s'est établie à **3601.6×10⁹DA** selon l'estimation de la banque mondiale pour **2013** contre **280.26 × 10⁹DA** en **2008** et **183.56×10⁹DA** en **2004**.

➤ Le secteur industriel (hors hydrocarbures) demeure cependant le point faible de la croissance par rapport aux autres secteurs. Cette croissance est de **732.1×10⁹DA** en **2013** selon l'estimation de la banque mondiale pour **2013** contre **519.50×10⁹DA** en **2008**, et **388.19×10⁹DA** en **2004** c'est-à-dire l'investissement dans l'industrie n'est pas suffisant et manque de performances puisqu'il est en voie de restructuration et de modernisation pas assez rapide.

En valeur courante le **P.I.B** s'est établi à **13239.8 x 10⁹** de **DA** en **2013** selon l'estimation de la banque mondiale contre **10002.51 x10⁹ DA** en **2008** et **6149.1×10⁹ DA** en **2004**.

Le taux d'inflation est limité à **4%** en **2013**, alors qu'il était de **5.8%** en **2008** et **5.7%** en **2009**, donc la politique fiscale sert comme un moyen pour réduire l'inflation à travers l'amélioration de la production par des motivations fiscales.

La consommation des ménages est en amélioration en vue de la diminution du taux d'inflation par rapport aux années précédentes passe de **2614.14×10⁹DA** en **2004** à **5481.65×10⁹DA** en **2011**.

Les avantages fiscaux accordés par le législateur ont favorisé l'amélioration du volume des investissements nets qui passent de **1.3910×10⁹ \$ USA** en **2007** à **1.52 x10⁹ \$ USA** en **2012**, ainsi ont permis l'augmentation du flux des **I.D.E** en Algérie qui était de **1795x 10⁶ \$ USA** en **2006** à **2571×10⁶ \$ USA** en **2011**, ainsi on voit la réduction du taux de chômage malgré que cette dégradation est assez faible, pour se situer à **10.2%** en **2012** contre **17.7%** en **2004**.

La remarque qu'on peut faire aussi à partir du tableau est que le système d'exonération a permis aussi d'augmenter les exportations hors hydrocarbures du pays.

En conclusion, nous pouvons dire que le système d'exonération des contributions en Algérie a permis d'améliorer l'économie algérienne et d'arriver aux objectifs visés par les autorités financières, car on a pu améliorer la production et certains secteurs visés par le développement. Ainsi nous apercevons le développement dans le secteur agricole et le secteur bâtiment et travaux publics qui est le souci des décideurs de l'Etat, car ils soutiennent à améliorer la croissance, réduire les importations puis diminuer les exportations et d'offrir au public l'habitat qui assiste à élever les ressources de l'Etat.

Donc ce système présente des avantages pour l'économie malgré les insuffisances qu'il présente qui sont dus probablement à la phase de transition que saisit l'Etat et de chaque évaluation procurée par l'investissement, qu'il soit étranger ou national, sans oublier qu'il offre des lacunes pour les contribuables qui à travers ils échappent à des contributions obligatoires par lois réglementaires.

*

* *

Les avantages fiscaux représentent la contrepartie des obstructions que l'Etat supporte à la place des contribuables, ils présentent une politique économique d'inspiration Keynésienne.

En raison de la lourdeur du prélèvement fiscal, l'exemption des prélèvements fiscaux et parafiscaux possède un pouvoir incitateur supérieur à leur montant réel et sont devenus par la suite l'instrument déterminant de la politique économique sur le plan budgétaire, cette politique de motivation fiscale coûte chère pour l'Etat. Étant donné que les ressources budgétaires de l'Etat sont rares, toute décision de dépense fiscale doit être efficace que possible et ayant des objectifs de politique valable aux programmes de développement qui réalisent les mêmes objectifs.

Le système d'exonération fiscale en Algérie était le moyen convoqué pour donner de l'oxygène à l'économie et pour promouvoir le développement et la croissance économique et pour réduire les inégalités sociales, malgré que le développement s'effectue d'un rythme trop faible et que ce système offre des avantages pour s'échapper aux contributions et qui fait perdre à l'Etat des recettes considérables.

Conclusion :

La politique fiscale veut dire la politique des recettes qui sert à couvrir les besoins de l'Etat en matière des dépenses, ainsi qu'un outil que les autorités publiques utilisent pour exaucer les objectifs d'une politique économique.

Le système fiscal Algérien n'est qu'un héritage de la puissance coloniale française. Jusqu'à la fin de **1991**, les autorités semblent hésiter à s'engager dans la réforme fiscale, ce n'est qu'à partir du début **1992** que les pouvoirs publics s'engagent dans la mise en œuvre d'une réforme fiscale assez comparable à celle des pays développés, en vue de la réalisation de l'intégration à l'économie mondiale, d'où les principaux prélèvements obligatoires s'articulent au tour de trois types d'impôts : **T.V.A, I.B.S et I.R.G.**

Il faut noter aussi qu'il existe deux types de fiscalité en Algérie: la fiscalité pétrolière assise sur la production, la liquéfaction, le transport par canalisation des hydrocarbures et l'autre qui est la fiscalité ordinaire relevée des prérogatives de l'administration fiscale composée par certains droits et taxes, **I.B.S, I.R.G, T.V.A.**

La pression fiscale comme nous l'avons déjà définie est le taux des prélèvements obligatoires par lequel les recettes de l'Etat commencent à se dégrader ou bien le montant des recettes fiscales qui excèdent les **30%** du produit intérieur brut.

D'après les données de **P.O.N.S** et du Ministre des Finances et la direction générale du trésor, nous avons constaté qu'il n'existe pas de pression fiscale en Algérie, en comparaison avec les autres pays du reste du monde, qui ont une fiscalité lourde et qui est le fait d'un surpoids sur l'économie et notamment sur les investisseurs.

L'Algérie est, comme tout pays intéressé par l'intégration à l'économie mondiale, a attiré les investissements, la création d'emploi, intéressé au développement et à fin de réduire la pression fiscale que supportent les contribuables, accepte une dépense fiscale qui est sous forme de subventions d'impôts accordées par l'Etat aux profits des entreprises et aux individus en vue de soutenir l'économie et réalisé le développement, mais on se trouve devant la contrariété suivante : *Est-ce que le système d'incitation fiscale répond à la réalisation des objectifs de la politique économique?*

CHAPITRE II : Les orientations de la politique fiscale pour réussir l'emploi, l'investissement et l'épargne.

CHAPITRE II : Les orientations de la politique fiscale pour réussir l'emploi, l'investissement et l'épargne.

Introduction :

Au cours des dernières années, les projets ont été plus modestes en ce qui concerne le renforcement des systèmes fiscaux et l'accroissement des ressources financières nationales des pays en développement. Le premier aspect fiscal de la crise économique vise à mettre des mesures fiscales exerçant des effets sur le niveau de la pression fiscale, qui permet d'accroître la compétitivité des entreprises en vue d'inciter à l'investissement et par la suite à la création d'emploi.

En sens plus étroit, la politique fiscale s'étant de l'utilisation de l'impôt, ou plus exactement de la législation fiscale, à des fins économiques et sociales, ou encore environnementales. L'impôt est alors envisagé en tant qu'un instrument de la politique économique, pouvant être mis au service d'objectifs conjoncturels ou structurels, à des fins soit pour corriger les déséquilibres conjoncturels ou pour régulariser le cycle économique.

Autrement dit l'impôt est utilisé pour favoriser la part des agents économiques, des comportements répondant aux objectifs des politiques publiques dans différents domaines, tel que l'aménagement du territoire, le développement du marché du travail et des investissements que soit nationaux et ou étrangers et l'amélioration du niveau de l'épargne. Ainsi la fiscalité peut également être un moyen dont on se sert pour influencer le comportement des acteurs économiques, à aider un secteur économique, à encourager l'intégration économique, lutter contre l'inflation et inciter les ménages à épargner.

L'existence du multiplicateur fiscal rend les agents économiques sensibles à l'impôt et influence leurs comportements, c'est la raison pour laquelle les politiques fiscales sont généralement guidées par un objectif qui est celui d'abaisser le niveau de pression fiscale, regardée comme un élément d'attractivité du territoire et d'amélioration de la compétitivité des entreprises, l'amélioration du niveau de l'emploi et de la croissance économique.

L'Algérie face aux défis de la mondialisation et suite à une stagnation économique et du recul de l'investissement, le niveau d'emploi, la pratique des mesures fiscales en vue d'améliorer le climat des affaires, afin d'encourager l'entrepreneuriat, l'investissement et particulièrement la

création d'emploi et la réalisation d'une croissance économique continue, afin d'arriver à un développement économique satisfaisant et durable.

C'est à cet effet que les pouvoirs publics prévoient à chaque loi de finances (**L.F**) et depuis **1991** à nos jours des nouvelles exonérations fiscales pour encourager l'emploi, l'investissement et l'épargne. À partir de là, nous nous interrogeons sur la question suivante : que représente des mesures fiscales d'exonération pour l'économie ? Notamment sur l'emploi, la redistribution, l'investissement et leur relation avec le concept de la mondialisation ?

Ces interrogations nous conduisent à étudier les différentes mesures fiscales en vue d'influencer le marché du travail, l'investissement et la mondialisation et son rôle en tant qu'un instrument redistributif.

L'objet dans ce chapitre vise à voir l'efficacité de la politique fiscale pour améliorer les indicateurs de la croissance économique. Ce chapitre est répartie en trois sections, la première traite la fiscalité comme un levier pour la promotion de l'emploi, la seconde section évoque la politique fiscale moyen d'amélioration du climat d'investissement national et étranger et la troisième section rappelle que la politique fiscale est utiliser comme un instrument d'orientation de l'épargne et de redistribution.

Section1 : La fiscalité, un levier pour la promotion d'emploi.

Les prélèvements obligatoires sont souvent utilisés comme un instrument qui affecte la conjoncture ou la structure économique, les systèmes fiscaux sont un outil qui permet le pilotage de l'économie, une récession économique peut être combattue par l'injection dans l'économie des disponibilités monétaires supplémentaires, qui peuvent être notamment fournis par le moyen des allègements fiscaux.

La relance de la consommation favorisée par une modération des charges fiscales au profit des catégories de population ayant une faible propension à épargner peut relancer l'investissement des entreprises. Ainsi des mesures fiscales qui visent l'allègement des charges fiscales des entreprises permettent de générer des recettes plus élevées et plus stables et d'obtenir des investissements plus durables et rend l'économie plus compétitive.

En particulier, la corrélation entre la réforme fiscale et l'amélioration de l'environnement économique joue un rôle clé, dans la mesure où elle facilite la tâche des entreprises en matière d'investissement et de création d'emploi.

Les prélèvements obligatoires constituent une part du coût du travail que supporte l'employeur, soit en matière de cotisation sociale ou de versement forfaitaire qui influence le salaire. Donc il comprend une part du coût de travail que supporte l'employeur, soit en matière de cotisation sociale ou de versement forfaitaire qui influence, par conséquent, sur le salaire. Pareil il consiste « *le coin entre le prix du travail pour l'employeur et la rémunération de ceux qui vendent leur travail* »¹.

L'impôt influence l'offre et la demande du travail et agit sur la structure de l'emploi, car la charge fiscale excessive ennuyeuse le travail dans le secteur légal et fait appel à des investissements dans des secteurs qui ne demandent pas une main d'œuvre assez importante et recourent au marché informel, conduisant à l'apparition du chômage qui est souvent un phénomène complexe à mesurer et qui touche de façon inégale les individus. La raison pour laquelle l'Etat postule à des traitements économiques et sociaux en vue de lutter contre le chômage, d'où les questions suivantes *Est-ce qu'il est vrai que les prélèvements pèsent sur le coût du travail influent sur : l'emploi et les décisions d'embauche et de travail ? Sur la masse salariale ? Est-ce que les mesures d'incitation fiscale contribuent à réduire le chômage ?*

¹ O.C.D.E, « *Fiscalité emploi et chômage* » édition O.C.D.E, France 1995, p 9.

I- Les déséquilibres sur le marché du travail :

Les déséquilibres macroéconomiques sont constitués des décalages entre l'offre et la demande, déterminant le chômage, qui est un phénomène mondial. Il atteint en **2009** un niveau record, plus de **7%** de la population active mondiale cherche un emploi et afin de repérer l'incidence des réformes fiscales sur le niveau d'emploi apparaît évident de définir la notion du chômage et de présenter ses principales mesures.

I-1- La définition du chômage :

Selon la définition du Bureau International du Travail (B.I.T) « pour être considéré comme chômeur, trois conditions sont nécessaires :

- ☞ *Être sans travail, c'est-à-dire d'éprouver d'un emploi salarié ou non salarié ;*
- ☞ *Être disponible pour travailler d'un emploi salarié ou non salarié ;*
- ☞ *Être à la recherche d'un travail.*

Le chômage est la situation des personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. »¹. Autrement dit le chômage regroupe les personnes sans emploi et en âge de travailler se trouvant disponibles pour travailler et recherchent activement un emploi.

Le chômage est la situation d'une personne qui, souhaitant travailler et ayant la capacité de le faire (âge notamment), se trouve sans emploi malgré ses recherches. L'absence d'emploi peut résulter d'une entrée dans la vie active, du désir de retrouver un emploi après une période d'inactivité, d'un licenciement, d'une démission volontaire ou d'un désir de changer d'activité.

Du point de vue économique, le chômage est interprété comme la résultante d'un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Plusieurs formes de chômage peuvent être distinguées :

- Le **chômage naturel** (ou **frictionnel**) est dû au fait que chaque jour il y a, pour diverses raisons, de nouveaux demandeurs d'emploi et qu'il y a toujours un temps de battement entre le début de la recherche de l'emploi et l'entrée dans un nouvel emploi. Un taux de chômage nul ne peut donc être atteint. Le plein emploi est considéré comme atteint lorsque le taux de chômage se situe aux alentours de **3,5% à 4%**.

¹ J.LONGATTE, P.VANHOVE, « *Economie générales* », édition DUNOD, Paris, 2001, p 245-246.

- Le **chômage conjoncturel** (ou **keynésien**) correspond à un ralentissement de l'activité économique provoquant une réduction temporaire des besoins de main d'œuvre dans l'économie. Les entreprises licencient leur effectif pour adapter leur capacité de production à la baisse de l'activité économique. Le chômage conjoncturel se résorbe avec le retour de la croissance économique qui nécessite des embauches de la part des entreprises.
- Le **chômage structurel** est lié à des changements de structures économiques dans un pays, provoquant une inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail. L'évolution des qualifications due aux évolutions techniques conduit à rendre inemployable une partie de la population active qui ne trouve plus d'emplois correspondant à ses qualifications.
- Le **chômage technique**, au sein d'une entreprise, découle de l'impossibilité pour d'autres secteurs d'activité ou d'autres entreprises de lui fournir les éléments nécessaires à la fabrication de ses produits.
- Le **chômage partiel** peut être provoqué par une baisse d'activité anormale de l'entreprise qui est obligée de réduire les horaires de travail.
- Le **chômage saisonnier** concerne certaines branches professionnelles dont l'activité varie sensiblement selon les périodes de l'année.

I-2- La mesure du chômage :

La mesure du chômage se diffère d'un organisme à l'autre chargé du calcul, selon le **B.I.T** le taux de chômage se calcule comme suite :

$$\text{Taux de chômage(en\%)} = \frac{\text{Chômage au sens du B.I.T}}{\text{Population active totale}} \times 100$$

Autrement dit, le taux de chômage selon **B.I.T** représente le rapport entre les personnes sans emplois et en âge de travailler se trouvant disponible à travailler et recherchent un emploi et le volume de la population active totale. Le taux de chômage est le rapport entre le nombre des chômeurs et la population active donc l'ensemble des individus exerçant ou déclarant chercher à exercer une activité rémunérée.

Le taux de chômage est le pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage. Un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition du taux de chômage peut varier d'un pays à l'autre, les comparaisons brutes des taux officiels de chaque pays sont donc inappropriées. La définition du taux de chômage au sens du **B.I.T** est une définition reconnue mais assujettie de petites différences d'interprétation. Certaines institutions, comme l'**O.C.D.E.**, calculent le taux de chômage harmonisés permettant les comparaisons internationales.

Le taux de chômage est calculé dans les différents pays grâce à l'emploi. Le taux de chômage est une statistique économique fortement employée par les médias pour présenter la situation économique d'un pays. Le taux d'emploi, qui prend en compte la répartition de la population entre actifs et inactifs reflète plus fidèlement l'utilisation de la main d'œuvre d'un pays.

I-3- Les causes du chômage :

Selon la définition du **B.I.T** le chômage se caractérise par un décalage entre l'évolution de la population active et le volume des emplois. C'est la raison pour laquelle, les causes du chômage peuvent être, partagées en deux catégories ; des causes liées aux imperfections du marché de travail et les causes liées au contexte économique et social.

a- Les causes liées aux imperfections du marché de travail :

- **La rigidité des salaires :** le salaire ne peut pas baisser au dessous du salaire minimum garanti (**S.M.I.G**).
- **La faible mobilité des salaires:** car les salariés ne veulent pas ni changer d'emploi, ni le lieu de travail.
- **L'inadaptation de l'offre à la demande de travail :** qui est la conséquence des mutations économiques telles que les changements technologiques.
- Les contraintes juridiques liées au marché de travail.

b- Les causes liées au contexte économique et social :

- **Les causes démographiques et sociologiques :** le chômage augmente avec l'augmentation de la population active au même temps que cette augmentation et supérieure à la création d'emploi.
- **Le chômage conjoncturel :** selon la conception Keynésienne, le niveau d'emploi est lié au niveau de la production et les périodes de récession de la croissance sont à l'origine du chômage.
- La délocalisation des entreprises et la concurrence des **P.E.D.**
- **Le chômage frictionnel :** l'absence de l'emploi momentanée correspondant à la phase de transition entre deux emplois.

II-Le coin socio-fiscal du travail :

II-1- La définition du coin socio-fiscal :

Le coin socio-fiscal fait perdre un surplus, car il déforme les échanges économiques. Comme nous le remarquons dans le graphe suivant (graphe **II.1**), le coin fiscal fait augmenter les prix du bien à céder et diminue la quantité du bien vendu. D'où il en résulte une perte de surplus, pour les entreprises et les consommateurs.

Le raisonnement pour *le coin fiscal* dans le marché du travail est le même, l'augmentation des prélèvements fiscaux et sociaux créent une perte de surplus et diminue l'emploi. Le coût du travail est un élément décisif de la compétitivité, mais il n'en est pas le seul déterminant et les prélèvements sociaux ne doivent pas s'analyser exclusivement en termes d'enjeux pour la compétitivité. « *Le coin socio-fiscal du travail représente l'écart existant entre le coût total supporté par l'employeur et le salaire net reçu par le salarié* »¹

Le coin socio-fiscal mesure le poids total des prélèvements obligatoires en pourcentage des coûts salariaux. Il est défini comme la somme des impôts sur le revenu et des cotisations

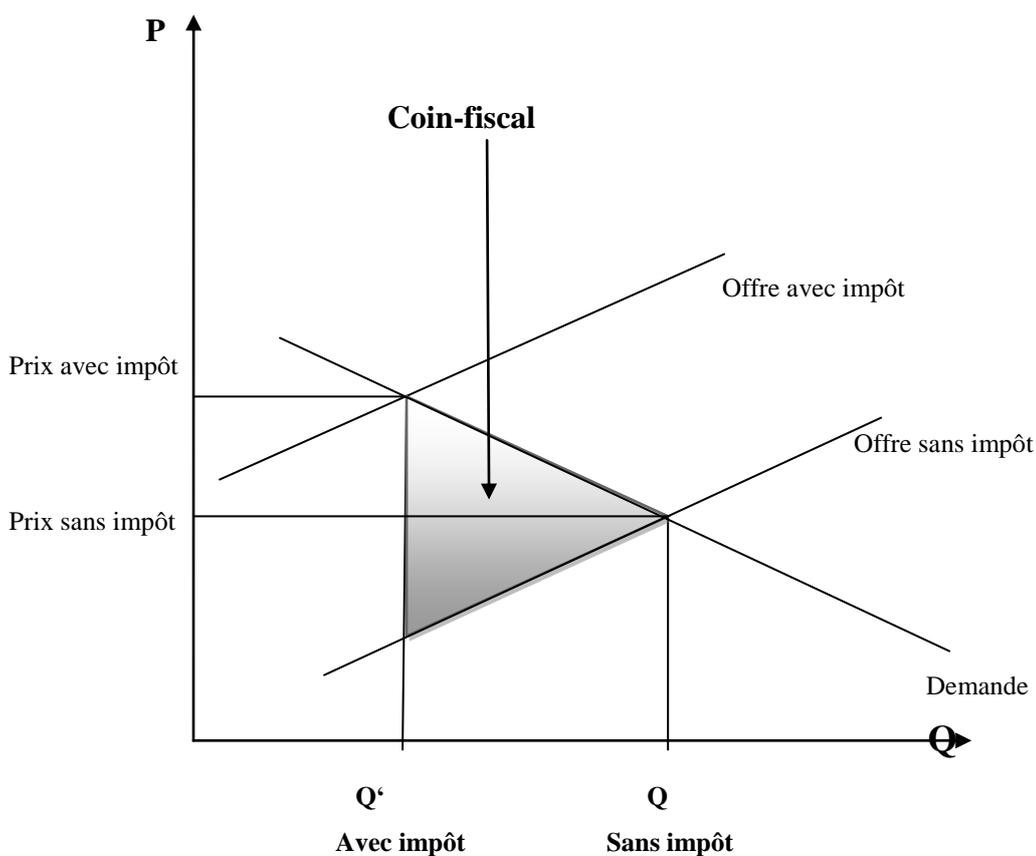
¹ Annie Vallée, « *Les systèmes fiscaux* », édition du seuil, paris 2000, p 147.

sociales obligatoires acquittés par le salarié et l'employeur diminué des transferts sociaux et aides.

Une autre définition est donnée pour le coin socio-fiscal, car il évolue le coût total d'un travailleur pour l'entreprise, par rapport au salaire net que reçoit ce salarié. Il se compose de deux coins ; un coin-fiscal qui représente le coût de la T.V.A et de l'impôt sur le revenu par rapport au salaire net et un coin-social qui représente le coût des cotisations sociales salariales et patronales.

Le coin socio-fiscal du travail est égal à la somme des cotisations sociales employeurs et salariales et de l'impôt sur le revenu. Alors que certaines fiscalistes incluent les impôts indirects, notamment l'impôt sur la consommation T.V.A. Cette dernière est considérée comme un coût supporté par les salariés sur le revenu d'une part et de l'autre fait augmenter les prix du bien cédé, qui fait reculer la demande. Le coin socio-fiscal constitue un gain pour le budget de l'Etat.

Graph n° II-01 : Le Coin-fiscal ; Une perte de surplus



Source : Jean Claude Prager, « *La politique économique d'aujourd'hui* », édition ellipses, Paris 2002, p 222.

Le coin salarial mesure l'écart entre coût total d'un travailleur pour l'entreprise et le pouvoir d'achat réel conservé après prélèvements obligatoires par ce travailleur. Les concepts du coin salarial et coin socio-fiscal sont trop proches et la différence entre ces deux concepts tient à la prise en compte des termes de l'échange intérieur prise et le salarié, c'est-à-dire la différence entre les prix à la consommation et les prix à la production.

II-2- Le calcul du coin socio-fiscal :

Le coin socio-fiscal se calcule en exprimant la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale et des éventuelles taxes sur les salaires diminuée des prestations, en pourcentages des coûts de main d'œuvre. On peut exprimer plus formellement ce calcul, Soit:

- **W**, le salaire brut d'un travailleur déterminé par son contrat de travail ;
- **C_p**, le taux des cotisations patronales ;
- **C_e**, le taux des cotisations de sécurité sociale du travailleur ;
- **t_e**, le taux moyen d'imposition de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;
- **t_c**, le taux de la taxe sur la consommation (**T.V.A**) ;
- **P_p**, l'indice des prix à la production ;
- **P_c**, l'indice des prix à la consommation.

Le coût total d'un travailleur pour l'entreprise est donnée en termes réels et non pas nominaux par :

Soit **CT** le coût total d'un travailleur ;

$$CT = \frac{W (1 + C_p)}{P_p}$$

Le pouvoir d'achat total du travailleur en termes réels est donnée par :

Soit **PA** le pouvoir d'achat total

$$PA = \frac{W (1 - C_e) (1 - t_e)}{P_c (1 + t_c)}$$

Le coin socio-fiscal P_s est alors donnée par :

$$P_s = \frac{CT}{PA} = \frac{\frac{W(1+C_p)}{P_p}}{\frac{W(1-C_e)(1-t_e)}{P_c(1+t_e)}} = \frac{W(1+C_p)}{P_p} \times \frac{P_c(1+t_e)}{W(1-C_e)(1-t_e)}$$

$$P_s = \frac{P_c}{P_p} \times \frac{(1+C_p)(1+t_e)}{(1-C_e)(1-t_e)}$$

Et le coin socialo-fiscal, qui ne prend pas en compte l'influence des prix est donnée par :

$$P_f = \frac{(1+C_p)(1+t_e)}{(1-C_e)(1-t_e)}$$

Car le terme P_c / P_p représente les termes de l'échange et constitue une composante relativement volatile du coin salarial, le coin socialo-fiscal est plus stable que le coin salarial. Dans la littérature, on trouve généralement le coin fiscal présenté sous la forme :

$(P_f - 1) \times 100$ et de même le coin salarial sous la forme $(P_s - 1) \times 100$.

II-3- L'incidence du coin socio-fiscal sur le marché du travail :

Dans le cas où le travail est flexible entre les pays (libre circulation de la main d'œuvre), on voit que tout excès du coin socio-fiscal, crée une distorsion dans le marché du travail. Cette dernière affecte l'offre et la demande du travail : En raison de la baisse du revenu net disponible, l'offre du travail augmente afin de pouvoir obtenir le même revenu net, *effet de revenu* ou bien à diminuer l'offre du travail, puisque la hausse des prélèvements obligatoires absorbe le revenu *effet de substitution*, recourir vers le loisir plutôt que le travail (le cas de l'impôt progressif sur le revenu).

Cette situation conduit les salariés à préférer travailler dans des conditions plus avantageuses, là où il existe un coin socio-fiscal plus faible. En raison de la hausse du coût de travail, la demande de travail recule, ainsi que la compétitivité de l'employeur se détériore, ce qui pousse les investisseurs à se délocaliser, à s'implanter dans des régions à prélèvements fiscaux plus réduits et qui baisse le coût du travail.

L'élasticité du coût du travail par rapport aux cotisations patronales et salariales et des impôts sur le revenu varie selon les pays, en raison de leurs dépendances vis-à-vis de la plus ou moins grande rigidité ou flexibilité du marché du travail.

Selon les études de l'**O.C.D.E** est suite à des analyses économétriques. Il résulte de forte divergence entre les pays membres, car l'élasticité diffère d'un pays à l'autre, lorsque le marché du travail est rigide, l'augmentation des prélèvements obligatoires influent les employeurs et fait augmenter le coût du travail, alors dans le cas contraire, là que le marché est flexible, l'accroissement des prélèvements patronaux est totalement récupéré sur les salaires, laissant le coût du travail inchangeable pour l'employeur.

Il n'existe pas de corrélation entre le volume du chômage et le coût du travail, car les causes du chômage sont nombreuses et variées d'un pays à l'autre, on trouve des coûts salariaux très élevés accompagnés d'un taux de chômage réduit ou bien un coût du travail modéré associé d'un taux de chômage élevé.

L'**O.C.D.E** donne un autre coin socio-fiscal qui est appelé « **le coin fiscal des ménages** » qui détermine l'impact de la fiscalité sur la demande de l'emploi, selon une étude de l'**O.C.D.E**, le coin fiscal des ménages est la différence entre la somme que versent les employeurs sous forme des salaires et les charges de la sécurité sociale et le revenu disponible des salaires après impôts et déduction des cotisations de sécurité sociale. « *Donc le coin fiscal correspond à l'impôt majoré des cotisations salariales de sécurité sociale, de même des prestations en espèces et augmentent des cotisations patronales* »¹

La compétitivité des entreprises peut aussi ne pas être affecter par la hausse du coût du travail, à raison qu'elle peut être compensée par des gains de productivité, leur permettant de maintenir leur compétitivité, ce qui laisse l'impact du coin socio-fiscal sur la compétitivité incertaine, comme l'incidence du coin socio-fiscal sur l'emploi ne peut plus être dans le cas ou le chômage est très élevé.

A cause de la concurrence fiscale, la plupart des pays de l'**O.C.D.E** ont diminué les coins salariaux au cours des années **2000**, par la volonté de faire entrer d'avantage de personnes dans la populations actives de manière à compenser les pertes dans le budget de l'Etat causé de l'évolution des montants de retraite.

¹ www.oecd.org, OCDE en 2006, Date de consultation du site le 13/01/2014.

Tableaux n°II-01 : La variation annuelle des composants du coin fiscal pour la période (2010 - 2012¹)

| Pays ² | Coin fiscal total 2012 en % des coûts de main-d'œuvre | Variation annuelle 2012/2010 (en points de pourcentage) ³ | | | | Taux de chômage structurel ⁵ |
|---------------------|---|--|---------------------|--------------|----------------------------|---|
| | | Coin fiscal | Impôt sur le revenu | CSS salariés | CSS employeur ⁴ | |
| | | (1) | (2) | (3) | (4) | |
| Belgique | 56.0 | 0.12 | 0.00 | -0.01 | 0.12 | 7.9% |
| France | 50.2 | 0.46 | 0.29 | -0.03 | 0.20 | 9.1% |
| Allemagne | 49.7 | 0.53 | 0.18 | 0.17 | 0.18 | 6.7% |
| Hongrie | 49.4 | 2.82 | 1.65 | 1.17 | 0.00 | 10.0% |
| Autriche | 48.9 | 0.71 | 0.71 | 0.00 | 0.00 | 4.3% |
| Italie | 47.6 | 0.43 | 0.43 | 0.00 | 0.00 | 8.6% |
| Suède | 42.8 | 0.09 | 0.10 | -0.01 | 0.00 | 7.0% |
| Finlande | 42.5 | 0.22 | -0.52 | 0.40 | 0.33 | 7.2% |
| République tchèque | 42.4 | 0.28 | 0.28 | 0.00 | 0.00 | 6.1% |
| Slovénie | 42.3 | -0.19 | -0.19 | 0.00 | 0.00 | 7.2% |
| Grèce | 41.9 | 2.80 | 2.15 | 0.34 | 0.30 | 13.3% |
| Espagne | 41.4 | 1.65 | 1.65 | 0.00 | 0.00 | 20.8% |
| Estonie | 40.4 | 0.31 | 0.31 | 0.00 | 0.00 | 10.3% |
| République slovaque | 39.6 | 1.71 | 0.82 | -0.14 | 1.03 | 14.4% |
| Pays-Bas | 38.6 | 0.46 | 0.26 | -0.10 | 0.30 | 3.8% |
| Danemark | 38.6 | 0.25 | 8.23 | -7.99 | 0.00 | 5.7% |
| Turquie | 38.2 | 0.30 | 0.30 | 0.00 | 0.00 | / |
| Norvège | 37.6 | 0.27 | 0.05 | -0.02 | 0.24 | 3.3% |
| Portugal | 36.7 | -0.39 | -0.39 | 0.00 | 0.00 | 10.7% |
| Luxembourg | 35.8 | 1.43 | 0.79 | 0.01 | 0.64 | / |
| Pologne | 35.5 | 1.26 | 0.04 | -0.27 | 1.49 | 10.0% |
| Islande | 34.5 | 1.15 | 1.90 | -0.01 | -0.73 | 5.0% |
| Royaume-Uni | 32.3 | -0.25 | -0.70 | 0.24 | 0.21 | 6.9% |
| Japon | 31.2 | 0.94 | -0.15 | 0.55 | 0.53 | 4.3% |
| Canada | 30.8 | 0.32 | -0.04 | 0.06 | 0.29 | 7.3% |
| Etats-Unis | 29.6 | -0.88 | 0.85 | -1.83 | 0.10 | 6.1% |
| Australie | 27.2 | 0.38 | 0.62 | 0.00 | -0.24 | 5.3% |
| Irlande | 25.9 | 0.12 | 3.73 | -3.60 | 0.00 | 10.5% |
| Suisse | 21.5 | -0.13 | -0.48 | 0.18 | 0.18 | 3.9% |
| Corée | 21.0 | 0.84 | 0.28 | 0.30 | 0.27 | 3.3% |
| Israël | 19.2 | -0.22 | -0.16 | -0.07 | 0.01 | 7.9% |
| Mexique | 19.0 | 3.43 | 3.46 | 0.00 | -0.03 | 4.9% |
| Nouvelle-Zélande | 16.4 | -0.60 | -0.60 | 0.00 | 0.00 | 6.3% |
| Chili | 7.0 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | / |
| OCDE | 35.6 | 0.6 | 0.8 | -0.3 | 0.2 | 7.0% |

1. Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

2. Les pays sont classés par ordre décroissant du coin fiscal total.

3. A cause des arrondis, les variations du coin fiscal colonne (2) peuvent être différentes d'un dixième de point de pourcentage de la somme des colonnes (3) et (5). Pour le Danemark, le « Cheque Vert » (prestation en espèces) contribue à la différence comme il n'est pas inclus dans les colonnes (3) et (5).

4. Les taxes sur les salaires sont incluses si en vigueur.

5. Le taux de chômage structurel est le « NAIRU ».

Sources : Soumissions nationales et O.C.D.E, perspectives économiques de l'O.C.D.E n°92, n°94, volume 2012.

Du site : www.oecd.org, date de consultation le 13/01/2014.

L'impôt est envisagé en tant qu'un instrument de la politique économique, pouvant être mis aux services d'un objectif de lutte contre le chômage. La politique fiscale est d'objectif de création d'emploi quant elle vise à réduire le coin socio-fiscal des employeurs et des salariés, c'est-à-dire visent à agir d'une manière positive sur l'offre et la demande d'emploi.

Le coin fiscal représente un coût du travail qui constitue un élément décisif de la compétitivité : en pratique les pouvoirs publics des pays membres de l'**O.C.D.E** ont diminué les coins socio-fiscaux aux cours des années **2000** dans la plupart des pays, en vue de réduire la concurrence fiscale.

Selon des études du chômage dans la zone de l'**O.C.D.E**, le taux de chômage est passé de **6.9%** en **2010** contre **7%** en **2011** et **2012**, avec un coin socio-fiscal total en **2012** des coûts de mains d'œuvre dans la zone **O.C.D.E** de **35.6%**. Nous relevons sur la base des études que plus le coin socio-fiscal n'est élevé, plus les contre-incitations à travailler et à embaucher ne sont fortes, car la charge fiscale dissuade les employeurs d'embaucher, ils réduisent également les incitations des chômeurs à rechercher un emploi et celles des titulaires d'un emploi à travailler plus longtemps ou plus intensément. Il est d'autant plus difficile d'alléger ces charges fiscales que de nombreux pays doivent résorber leurs déficits budgétaires.

Nous pouvons dire qu'un coin socio-fiscal réduit ne suffit pas seul dans la zone de l'**O.C.D.E** pour absorber le chômage, à titre d'exemple l'Espagne à un coin socio-fiscal situé à **41.4%** des coûts de mains d'œuvre contre un taux de chômage situé à **20.8%**, alors que la Belgique à un coin socio-fiscal situé à **56%** des coûts de salariés qui est le plus élevé dans la zone **O.C.D.E** contre un taux de chômage situé à **7.9%**.

En conclusion nous pouvons dire que des réformes fiscales visant à réduire le chômage d'une manière efficace, se sont celles qui visent à réduire les cotisations patronales de sécurité sociale afin de réduire les coûts d'embauche et de renforcer la demande de mains d'œuvre.

III- Les mesures fiscales instrument de la politique d'emploi :

Etant donné que les causes du chômage apparaissent multiples sinon indéterminées, les mesures fiscales de lutte seront-elles aussi variées ? Il s'agit ici de présenter les différentes mesures fiscales qui visent à agir sur l'offre et surtout sur la demande du travail.

III-1- L'impôt sur le revenu global un instrument fiscal pour la politique d'emploi :

L'impôt sur le revenu global (**I.R.G**) est souvent utilisé pour augmenter ou diminuer le revenu disponible des ménages en termes de politique conjoncturelle d'expansion ou de stabilisation. La politique dite d'expansion permet d'augmenter le revenu des ménages à travers la diminution ou l'exonération de l'impôt, qui contribue à élever la consommation des ménages, poussant les entreprises à produire plus.

Autrement dit le réaménagement du barème de l'**I.R.G** par l'augmentation du montant des salaires exonérés permet d'augmenter le revenu des ménages et donc inciter les ménages à travailler, cette politique affecte l'offre du travail soit par la baisse en raison que l'impôt absorbe le revenu « *Effet de substitution* » ou bien à augmenter l'offre de travail « *Effet de revenu* », d'autres économistes et notamment ceux qui se spécialisent dans leurs études des finances publiques, voient que l'augmentation de l'**I.R.G** affecte l'épargne plutôt que la consommation en raison de rigidité de la consommation « *effet de cliquet* ». Cela veut dire que « *l'impôt sur le revenu est l'instrument plus direct, qui permet de mieux cibler les ménages* »¹.

Or la diminution des impôts sur le revenu du travail incite d'avantage l'individu à travailler et le chômeur à développer sa recherche d'emploi, et de préserver les revenus en termes réels et rend le travail au noir moins attractif et encourage le travail dans le marché officiel. Il reste à dire que l'**I.R.G** affecte l'employé plutôt que l'employeur.

La politique de stabilisation est le résultat d'une augmentation des prélèvements obligatoires sur le revenu (**I.R.G**), qui par la suite fait baisser le revenu net reçu décourageant la consommation des ménages, qui fait reculer les investissements.

Cette politique affecte la demande du travail par le biais du recul du volume des investissements et donc de la demande du travail. D'une manière générale l'impôt sur le revenu global permet d'affecter plus le marché du travail au niveau d'offre qu'au niveau de la demande, car l'**I.R.G** frappe l'employé plutôt que l'employeur. La diminution du pouvoir d'achat des ménages par l'augmentation des taux de l'**I.R.G** ne permet pas de reculer la consommation des matières premières ni leurs production.

¹ Valérie Chauvin et Régane Hugoumenqu, « *La TVA instrument d'une politique d'emploi* », Revu problèmes économiques, n° 2806, page de 1 à 6, date 23/04/2003, p 3

III-2- La T.V.A instrument d'une politique d'emploi :

L'utilisation de la taxe sur la valeur ajoutée (la **T.V.A**) dans le sens de la diminution est donc un instrument de relance de l'activité économique, mais sous la condition que cet allègement soit accompagné par une baisse des prix et que les produits bénéficiant de cette baisse aient une demande élastique par rapport aux prix, autrement dit la baisse des prix se traduit par une sensible augmentation de leur demande. La baisse de **T.V.A** fait augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs suite à une baisse des prix des biens, ce qui procréé une augmentation de la demande et incite les entreprises à produire d'avantage plus et donc a demander de la main d'œuvre.

Le taux réduit de la **T.V.A** dans les activités des services à forte intensité en main d'œuvre a un effet sur l'emploi, qui n'est pas seulement une diminution de leurs coûts, mais il est sous l'impulsion d'une relance sectorielle de l'activité. L'efficacité en termes de la relance de l'activité et de l'emploi par le biais d'un taux réduit de **T.V.A** dépend de sa répercussion sur les prix, des comportements des entrepreneurs et des commerçants qui en profiteraient pour augmenter leurs marges bénéficiaires et de la demande élastique par rapport aux prix.

Selon une étude réalisée pour la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, en **mars 2002** par l'institut *Iplux* concernant la baisse ciblée de la **T.V.A** sur certains services à intensité en mains d'œuvre a permis « *la création d'environ 50.000 emplois dont près de 30.000 emplois directs en France* »¹. La baisse de **T.V.A** dans les matières premières et l'énergie utilisée dans le cycle d'exploitation permet de réduire le coût du produit fini et d'augmenter la marge bénéficiaire du producteur et à diminuer les prix de vente puis à augmenter la compétitivité de l'entreprise face à ces rivales.

La baisse de la **T.V.A** est une forme de subvention fiscale contribuant à améliorer les conditions de l'offre et à développer les secteurs bénéficiant de ces avantages, afin de les rendre créateurs d'emploi à long terme. Donc la **T.V.A** est l'instrument fiscal qui influence conjointement l'offre et la demande du travail.

¹ Valérie Chauvin et Régane Hugoumenqu, « *La TVA instrument d'une politique d'emploi* », Revu problèmes économiques, n° 2806, page de 1 à 6, date 23/04/2003, p 2

III-3- L'action par les prélèvements patronaux et des cotisations sociales des salariés sur le marché du travail :

Les barèmes des cotisations de sécurités sociales peuvent freiner le développement de l'emploi, avec un fort taux de prélèvement des cotisations sociales que supporte le salarié fait reculer l'incitation à travailler dans le marché officiel. Il faut noter bien qu'une augmentation des charges des cotisations sociales qui pèsent sur les salariés fait alléger la charge des entreprises.

La hausse des cotisations sociales patronales, pousse les employeurs à maintenir les rémunérations en dessous du niveau du salaire, créant une trappe à bas salaire ou bien embauchent des salariés à l'aide du marché informel du travail qui leur fait fuir à des cotisations sociales excessives qui pèsent sur le coût du travail et pénalisent le travailleur.

Il faut noter que l'efficacité des exonérations et des dégrèvements des charges salariales, que supportent les employeurs en matière de cotisation sociale et versement forfaitaire reste fiable. Cette offre de cadeaux en matière de prélèvement obligatoire patronal est considérée souvent comme le moyen indispensable de lutter contre le chômage et inciter les entreprises à embaucher, car il existe une corrélation entre le coût du travail et le volume de l'emploi.

L'allègement des cotisations sociales est à l'origine de la réduction du coût du travail des entreprises et la charge que supporte le revenu des ménages. Les prélèvements sociaux excessifs créent une distorsion de perte de surplus par rapport aux autres systèmes fiscaux favorables à la création d'emploi.

IV- L'impact de la politique fiscale sur le marché du travail :

Pour mieux comprendre l'incidence du système fiscal en matière d'efficacité sur le marché du travail et leur influence sur le comportement des acteurs économiques que soit salarié ou employeur, nous avons constaté qu'il apparait nécessaire d'étudier l'incidence du système fiscal sur l'offre et la demande du travail d'une manière séparée.

IV-1-L'incidence du système fiscal sur l'offre du travail :

Se sont les individus qui offrent du travail et ce qu'on appelle les salariés. En général, il est difficile de donner une définition précise pour l'offre du travail, il dépend, en même temps, de la durée du travail et à la participation au marché du travail, qui s'appuie principalement sur le montant du revenu net perçu par les salariés. Cette dépendance, vis-à-vis du salaire, est

incertaine, car il existe des effets reliant le salaire avec l'offre du travail, l'un s'appelle « effet de revenu » et « l'autre effet de substitution », sans oublier l'effet de la rémunération réelle des prestations sociales (allocations chômage, retraite).

Si la diminution des cotisations sociales s'accompagne d'une diminution des prestations reçues, cela conduit les ménages à travailler davantage, c'est à dire offre plus de travail. Les expériences des pays membres de l'O.C.D.E en matière d'imposition et de cotisation et prestation sociale ont principalement contribué à encourager l'offre du travail. L'existence d'une élasticité d'offre de travail par rapport au salaire réel reçu fait appel à une élasticité du salaire par rapport aux impôts, qui diffèrent d'un embauché à l'autre.

L'alourdissement des prélèvements sur le revenu conduit à des effets ambigus ; effet de revenu, l'abaissement du revenu conduit à travailler plus pour obtenir la même gratification, effet de substitution comme l'augmentation des impôts fait absorber tout le revenu, les individus cherchent à courir vers d'autres activités hors le travail, par exemple le loisir. Si les prélèvements obligatoires influent sur les salaires réels, donc l'offre du travail dépendra des taux des prélèvements et avec un système fiscal assez lourd le revenu réel va diminuer.

Nous enregistrons qu'une diminution des impôts payés par le travailleur conduit à réduire les rémunérations avant impôts et le salaire reçu reste rigide par rapport au dégrèvement en matière d'impôt et il est que le fait d'une offre de cadeaux pour les employeurs, alors l'offre de travail n'est pas incitée.

Dans le cas où l'impôt sur le revenu diminue, l'individu sera plus incité à travailler car le salaire réel va augmenter, mais sous la condition que les employeurs ne profitent pas pour réduire les salaires, car elle fait que de préserver les revenus en terme réels. En outre une élévation des taux d'impositions freine l'esprit d'entreprise et encourage l'évasion et la fraude fiscale.

Donc il faut avoir un système fiscal crédible qui ne fait pas nuire la flexibilité de l'offre de travail, c'est à dire un système qui s'adapte avec les politiques dites de stabilisation ou de relance de l'activité économique. Pour que l'offre du travail s'adapte avec une fiscalité attrayante, il faut qu'il s'accompagne avec une rigidité des comportements des employeurs par rapport aux salaires car une augmentation des prélèvements patronaux est supportée que par les salariés en vue de baisser les salaires.

IV-2-L'incidence du système fiscal sur la demande du travail :

Dans le titre précédent, nous avons examiné les réactions des individus face à un ensemble des mesures fiscales qui affectent le revenu, puisque les différentes catégories de population réagissent différemment aux combinaisons du travail et des prélèvements obligatoires qui affectent le revenu du transfert. La récession des années **80** a été à l'occasion des recherches sur les causes du chômage, ce phénomène pouvait résulter d'une série de facteurs qui s'encouragent à maintenir les salaires réels au dessus du niveau qui permet l'équilibre du marché du travail.

L'offre du travail dépend des comportements des individus face aux modifications fiscales en revanche la demande du travail est affectée par les comportements des employeurs face aux charges des prélèvements sur les salaires qu'ils supportent (versement forfaitaire (**V.F**), cotisation patronale de sécurité sociale), qui sont à l'origine de l'augmentation du coût de l'emploi, réduisant, par conséquences les salaires que les employeurs sont prêts à offrir.

La rémunération nette des salariés diminue avec des cotisations salariales de sécurité sociale et des impôts sur le revenu très élevé, qui fait l'objet d'une augmentation des salaires avant impôts lors des négociations salariales. De même une augmentation des impôts indirects freine le volume de la consommation des salariés qui peuvent peser sur le volume des rémunérations salariales.

Après des études faites par l'**O.C.D.E** les chercheurs arrivent à dire qu'un alourdissement de la fiscalité ne peut affecter le chômage qu'à long terme, rien dans le cas d'une diminution du salaire réel net après impôts. Alors à court terme il est possible que le chômage puisse s'aggraver avec l'augmentation du coût du travail, lors de la hausse des impôts.

Selon ces études les prélèvements obligatoires ont certainement, un effet sur le chômage « Calmfors et Neymoen » (1990) affirment : « *il est largement admis que les impôts affectent les coûts réels du travail à court terme, bien qu'on ne sache pas avec certitude si ces effets existent aussi à long terme ou si les impôts sont totalement répercutés sur les salaires de la consommation après impôts* »¹. Cela s'explique par le biais de convention tris-partîtes entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats pour modifier les salaires lors de l'augmentation des impôts.

¹ O.C.D.E, « *Fiscalité emploi et chômage* », édition O.C.D.E, Paris, France 1995, p 74

D'un point de vue économique, la charge fiscale pèse totalement sur le travail, il faut prendre en compte non seulement les impôts explicites sur le travail, mais aussi les impôts implicites sur le travail. Les impôts explicites sont : Les cotisations sociales, V.F. Les impôts implicites : les impôts qui sont supportés par le salarié d'une manière indirecte sous forme d'un salaire plus faible.

En particulier, une fiscalité allégée peut avoir à court terme un effet bénéfique sur l'emploi, car les employeurs sont plus incités à recruter. Alors à long terme l'efficacité de la politique fiscale sur l'entreprise dépend des négociations des employeurs avec les syndicats et des comportements des entrepreneurs car avec des charges salariales très importantes les entrepreneurs peuvent recourir aux heures supplémentaires plutôt qu'à embaucher d'autres mains d'œuvres ou bien faire reculer leur productivité de travailler dans des activités à mains d'œuvre moins intenses.

Lorsque les impôts indirects et les cotisations sociales augmentent, les charges des entreprises augmentent, les entreprises cherchent alors à les refléter sur les prix, ce qui fait baisser sa compétitivité face à ces rivales. Une augmentation des prélèvements directs sur les salaires et des cotisations sociales diminue le salaire direct après impôt et défavorise la demande d'emploi. La politique d'allègement des prélèvements sur les salaires peut avoir un effet expansionniste contre le chômage, lié à une insuffisante demande ainsi il peut avoir des conséquences désinflationnistes.

V- L'emploi et la politique fiscale en Algérie :

Le chômage est un phénomène mondial et l'Algérie ne constitue pas un cas isolé. La gravité du chômage qui frappe la société Algérienne est devenue un problème réel, car le financement de l'Etat pour la création d'emploi est devenu l'objectif stratégique pour les autorités publiques, visent à réduire les tensions sur le marché du travail à travers plusieurs dispositifs de promotion d'emploi.

Les nouvelles politiques d'emploi et de lutte contre le chômage semblent avoir concilié régulation sociale et compétitivité économique imposée par la mondialisation de l'économie, dans le seul but est de réussir l'insertion de l'Algérie dans l'économie mondiale, par la relance des investissements, seul source créative d'emploi et de richesses.

Le marché de l'emploi, son évolution et ses perspectives constituent actuellement l'une des priorités du programme de promotion d'emploi consacré par les autorités Algérienne au soutien de la politique nationale de lutte contre le chômage.

L'Etat Algérien afin de lutter contre le chômage, décide de subventionner les postes d'emploi par des incitations fiscales et parafiscales à travers les nouveaux dispositifs mis en place aux profits des employeurs et des salariés, pour rendre la demande et l'offre du travail plus attrayant.

L'emploi en Algérie est d'autant plus précaire que les pays en pleine transition vers l'économie de marché et sous les recommandations des instances internationales ; institution monétaires et financières, les politiques d'ajustement structurel n'ont fait qu'accentuer la régression de l'emploi, c'est pour cette raison que l'Etat s'engage à prendre des mesures incitatives à l'embauche et à l'investissement, le cœur moteur de création d'emploi, de même ces mesures veillent à rendre le système de sécurité sociale homogène performant à celui des pays développés.

Les dispositifs incitatifs à l'emploi comportent de nombreuses mesures fiscales et parafiscales accordées aux profits des entrepreneurs et sous forme de subventions assurant la diminution du coût du travail, veillant à promouvoir l'investissement économique et notamment l'investissement productif durable, celui des jeunes promoteurs et des partenaires étranger parmi ces mesures on oyant citer:

V-1- Le système de cotisation sociale :

Le système de protection sociale d'un pays ne peut être que le reflet de son niveau de développement social et économique. En Algérie la sécurité sociale fait, aujourd'hui partie de l'environnement immédiat du travailleur et des employeurs. Un ambitieux programme de réforme de sécurité sociale à été lancé en Algérie durant les années **2000**, les réformes visent à uniformiser le système de la sécurité sociale avec celui des pays développés. Parmi ces réformes nous pouvons ressortir :

La loi de finance pour **2013** prévoit que les prestations familiales des allocataires inactifs sont financées à **100%** par le budget de l'Etat, en ce qui concerne les travailleurs salariés, les prestations familiales sont financées à **75%** par le budget de l'Etat et à **25%** par l'employeur. Afin d'améliorer l'insertion des jeunes primo demandeurs d'emploi, l'Etat accorde des

allègements des charges patronales pour le recrutement des jeunes demandeurs d'emploi par l'augmentation de l'abattement applicable sur les charges patronales de cotisations à la sécurité sociale à savoir :

- ☞ De **28%** à **52%** pour les employeurs qui recrutent des primo-demandeurs dans la région du nord du pays,
- ☞ De **36%** à **54%** pour tous les recrutements effectués dans les régions des hauts plateaux et du sud.

Le différentiel de la cotisation fait ressortir par ces nouveaux taux qu'est mis à la charge l'Etat une charge financière que supporte son budget. Rappelons à cet effet que l'ancienne mesure endossait la charge des allocations familiales à l'employeur, qui avait des conséquences négatives sur le plan de recrutement.

Tableau n°II-02: Répartition des parts des allocations familiales entre l'Etat et les Employeurs

| Années | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2005 | 2013 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|
| Part de l'Etat | 75% | 50% | 25% | 0% | 50% | 75% |
| Part des employeurs | 25% | 50% | 75% | 100% | 50% | 25% |

Source : Ministère de finance, www.mf.gov.dz, date de consultation le 07/03/2013.

La loi de finance pour **2013** vient de partager la charge des allocations familiales de manière que l'Etat supporte **75%** et l'employeur **25%**, donc fait réduire la charge des allocations familiales des employeurs à **25%**, qui était à **50%** en **2005**.

- Le taux global de la cotisation sociale pour le régime des salariés du **1^{er} janvier 2013** est de **35%** dont **9%** à la charge du salarié, **25%** à la charge de l'employeur et **1%** à la charge du fonds des œuvres sociales.

Tableaux n° II-03 : la répartition des cotisations au 01/01/2013 travailleur salarié.

| Branche | A la charge de l'employeur | A la charge du salarié | A la charge du fond des œuvres sociales | Total |
|---|----------------------------|------------------------|---|------------|
| Assurances sociales (maladie, maternité, invalidité et décès) | 12.5% | 1.50% | - | 14% |
| Accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) | 1.25% | - | - | 1.25% |
| Retraite | 10% | 6.75% | 0.50% | 17.25% |
| Assurance chômage | 1.00% | 0.50% | - | 1.50% |
| Retraite anticipée | 0.25% | 0.25% | - | 0.5% |
| Logement | - | - | 0.50% | 0.5% |
| Total | 25% | 9% | 1% | 35% |

Source : Ministère de finance, www.mf.gov.dz, 07/03/2013.

Lorsque l'assuré a travaillé pendant plus de trois ans pour le même employeur, ce dernier est tenu de verser une somme égale à **80%** du salaire mensuel moyen perçu au cours de la dernière année d'emploi du salarié licencié pour chaque année travaillée dans la limite de douze années maximum.

Au plan international et en terme de compétitivité d'une économie ouverte, le système algérien se situe à un niveau égal à celui des pays à revenu intermédiaire, le tableau **II.04** ci-après donne un aperçu des taux des cotisations des pays partenaires de l'Algérie.

Tableau n° II. 04 : Les taux de cotisation en % des salaires bruts :

| Pays | Quote part employeur | Quote part salaire | Total |
|----------|----------------------|--------------------|---------------|
| Italie | 45.16 | 10.69 | 55.85 |
| France | 34.05 | 15.66 | 49.71 |
| Belgique | 24.60 | 13.07 | 37.67 |
| Portugal | 23.75 | 11.00 | 34.75 |
| Algérie | 25.00 | 09.00 | 35 (0.5+ 0.5) |
| Turquie | 19.50 | 14.00 | 33.50 |
| Tunis | 17.50 | 06.25 | 23.75 |
| Maroc | 16.36 | 03.48 | 19.84 |

Source : Sécurité sociale banque de données AISS du site du ministère des finances www.mf.gov.dz, 07/03/2013.

Le tableau n° **II.04** détermine le taux global de cotisation sociale qui est de **35%** dont **9%** à la charge du travailleur, **25%** à la charge de l'employeur et **1%** des œuvres sociales prélevées sur la part travailleur. Comparant le taux de cotisation social par rapport à celui des pays partenaires, on arrive à dire que le taux actuel est concurrentiel par rapport aux pays développés est notamment à celui de la France, taux réduit permet de diminuer le coût de la main d'œuvre rendant par la suite la compétitivité des entreprises plus excessive et absorbe plus d'investissement étranger.

Cela rend le coin socio-fiscal algérien plus souple que celui des pays partenaires poussant, ce dernier à investir en Algérie car le coût de la main d'œuvre est réduit grâce à la diminution des charges sociales employeur par rapport aux autres pays.

- Pour le régime des non salariés : les travailleurs non salariés cotisent aux assurances sociales qui couvrent les risques de charge maladie, de la maternité, de l'invalidité, du décès et de retraite, des cotisations qui s'élèvent à **15%** réparties en parts égales de **7.5%** entre les assurances sociales et le retraité. Elles sont calculées sur la base du revenu annuel imposable,

à défaut du chiffre d'affaire ou du **S.N.M.G** annuel. La variation annuelle varie entre **21600D.A** minimum et **172800D.A** au maximum.

- Pour les catégories particulières n'exerçant pas d'activité procurant un revenu **0.5%** à **7%** de l'assiette du **S.N.M.G** à la charge du budget de l'Etat.
- Assurance chômage moyen de sécurité en faveur des employés : devant le risque de la perte d'emploi induite par la restructuration de l'économie algérienne, le législateur a organisé et assuré la protection des salariés. L'assurance chômage concerne les salariés du secteur économique qui perdent leurs emplois de manière involontaire pour des raisons d'ordre économique, mais ne concerne pas les salariés ayant atteint l'âge de retraite ou de retraite anticipée, ni même ceux perdant leurs emplois à titre temporaire ou partiel.

La révision à la baisse du niveau des prélèvements sociaux est à l'origine de lutte contre les sous déclarations des employeurs et par conséquent, améliorer les recettes des différents organismes de sécurité sociale et la mise en œuvre d'un système de sécurité sociale qui se rapproche du standard international et surtout pour les charges des investisseurs notamment ceux de l'étranger.

V-2- Les avantages fiscaux anti chômage :

Les lois de finance s'inscrivent dans un cadre qui porte de nouvelles exonérations et avantages fiscaux pour l'ensemble des investissements créateurs d'emploi qu'ils soient nationaux et ou étrangers, des petites et moyennes entreprises, à cet effet les lois de finances précédentes et la loi de **2013** vient de prévoir des mesures qui visent à accélérer le rythme d'emploi et le processus de relance économique continu qui freine la montée du chômage. Parmi ces mesures fiscales pouvant générer des effets sur l'emploi, il convient de souligner :

1- **En matière des charges fiscales des employeurs :** En vue d'alléger la charge fiscale des employeurs et inciter à la promotion d'investissement, source d'emploi et de résorption du chômage, la loi de finance de **2007** prévoit un taux de versement forfaitaire (**V.F**) situé à **0%** après le taux de **2%** enregistré en **2004**, cette mesure est accordée aux jeunes promoteurs d'investissement et sous l'exigence qu'il soit agréé par l'Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes(**A.N.S.E.J**).

2- En matière d'impôts directs :

- Selon la loi de finance de **2008**, les exonérations de l'**I.R.G** et de la **T.A.P** pour une durée de **03 ans** à compter du début de l'activité pour les jeunes promoteurs d'investissement. Lorsque ces activités sont exercées dans une zone à promouvoir, la période d'exonération est portée à **06 ans**. Ces périodes sont allongées de **02 années** lorsque les promoteurs d'investissement s'engagent à recruter au moins **03** employés à durée indéterminée. A l'issue de la période d'exonération, ces activités bénéficient d'un abattement sur l'**I.R.G** et l'**I.B.S** et de la **T.A.P** pendant les **03** premières années d'imposition, cet abattement se présente dans la loi de finances de **2011** comme suit :
 - **1^{ère}** année d'imposition : un abattement de **70%**.
 - **2^{ème}** année d'imposition : un abattement de **50%**.
 - **3^{ème}** année d'imposition : un abattement de **25%**.
- La réduction de l'**I.R.G** ou de l'**I.B.S**, selon le cas, en faveur des entreprises qui créent et maintiennent des emplois nouveaux. Cette réduction d'impôt est fixée à **50%** du montant des salaires versés au titre des emplois créés et dans la limite de **5%** du bénéfice imposable sans que cette réduction n'excède **1 000 000 D.A** par exercice fiscal. Elle est accordée sur une période de quatre (**04**) ans.
- Exonérations de l'impôt sur le revenu global, des salaires et autres rémunérations servis dans le cadre des programmes destinés à l'emploi des jeunes dans les conditions fixées par voie réglementaire.
- Le fond de soutien à l'investissement pour l'emploi (**F.S.I.E**) vise à mobiliser l'épargne des travailleurs et à l'orienter vers des investissements dans des **P.M.E** et dans des placements financiers, aussi son action s'inscrit dans un cadre national de la création d'emploi et de la préservation d'emploi. Ce fond selon l'article **58** de la loi de finances pour **2005**, bénéficie d'un régime fiscal privilégié octroyé au profit du fonds et de ses actionnaires :
 - Au titre des dividendes qui leurs sont distribuées.
 - Exonérations permanentes de l'**I.B.S**.

- Exonérations temporaire de l'**I.R.G**, de cinq **(05) ans** au profit des produits des actions du **F.S.I.E.**
- Régime fiscal avantageux au profit des distributions à l'expiration de la durée d'exonération en matière d'**I.R.G** :
 - **1%** libératoire pour la fraction des produits qui n'excèdent pas **50 000 D.A.**
 - **10%** non libératoires pour la tranche excédant les **50 000 D.A.**
- Exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour une période de **03 ans** à compter de la date d'achèvement de la construction pour les jeunes promoteurs d'investissement (par la loi de finances de **2008**) la durée est portée à **06 ans** lorsque l'investissement est implanté dans des zones à promouvoir.

3- **En matière de droit d'enregistrement :**

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectuées par les jeunes promoteurs d'investissement à l'occasion de la création de l'activité industrielle.
- Exonérations du droit d'enregistrement des actes portant constitution de société pour les jeunes promoteurs d'investissement.
- L'exonération du droit de mutation pour toutes les acquisitions immobilières réalisées dans le cadre de l'investissement.
- Exemption du droit d'apport des actes constitutifs de société en faveur des investissements agréés par la caisse nationale d'assurance chômage(**C.N.A.C**).
- Application du droit d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (**02‰**) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital dans la période de réalisation d'investissement.
- Durant la phase de réalisation l'octroi d'une exonération du droit d'enregistrement portant sur les mutations des propriétés immobilières affectées à la production ainsi que la publicité légale dont elle doivent faire l'Object.
- Une exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital durant la phase de réalisation.

4- **En matière de T.V.A :**

- Franchise de **T.V.A** pour les acquisitions des biens d'équipements et des services entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création ou d'extension d'emploi qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local. Les véhicules de tourisme sont concernés par cette disposition lorsqu'ils représentent l'outil principal de l'activité.
- Franchise de **T.V.A** pour certains services essentiels à la réalisation de l'investissement, tel que les crédits bancaires, assurances et aménagement.
- Limitation de l'octroi de la franchise de **T.V.A** aux seules acquisitions d'origine algérienne, sauf cas particulier d'absence de production locale semblable.
- L'exonération de la **T.V.A** des équipements et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement et destinés aux activités soumises à cette taxe.
- Sont franchisés de **T.V.A**, les achats de matières premières, de composants d'emballages spécifiques, servant à la production, au conditionnement ou à la présentation commerciale des produits explicitement exonérés de **T.V.A** ou destinés à un secteur exonéré.

5- **En matière de droits de douane :**

- Les équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création et d'extension sont soumis à un droit de douane aux taux réduits de **05%** et aux cours de la réalisation de l'investissement sont exonérés totalement.
- Application du taux réduit de **05%** de droits de douane sur les acquisitions de véhicules de tourisme lorsqu'ils constituent l'outil principal de leur activité.

Les avantages fiscaux accordés permettent de réduire le coût direct et indirect de l'emploi et constituent un outil efficace pour la promotion d'investissement national et étranger, le garant principal pour l'embauche, mais il est à noter que notre système fiscal par ces mesures d'exonérations s'avère compliqué.

VI- La politique fiscale agit-telle sur le niveau d'emploi en Algérie :

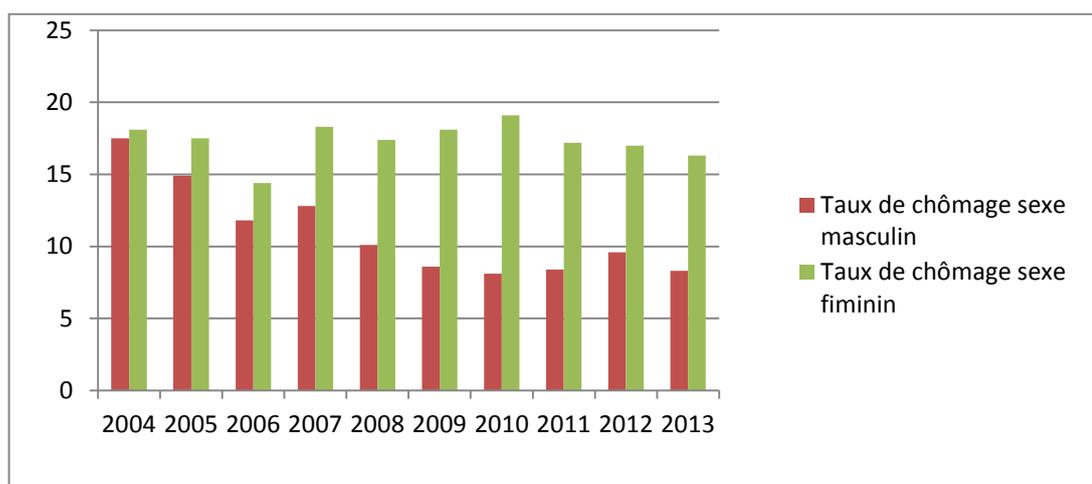
Les dispositifs fiscaux d'insertion à l'emploi mis en place, depuis ces dernières années, ont relancé la dynamique du marché du travail en Algérie.

VI-1- Evolution du marché du travail en Algérie :

Parmi les indices chiffrés les plus pertinents qui permettent d'analyser le marché du travail en Algérie suite à des réformes fiscales et suite au tableau **II-5** nous pouvons relever que ;

- ☞ L'évolution de la population active entre **2004** et **2013** est caractérisée par l'accroissement de l'effectif des personnes employées passant de **9470×10³** en **2004** contre **11964×10³** en **2013**, avec une baisse remarquable dans le taux du chômage passant de **17.7%** en **2004** à **9.8%** en **2013**.
- ☞ Une progression importante de la population employée du moment, qui passe de **7798 × 10³** en **2004** contre **10788×10³** en **2013**, soit un accroissement relatif en pourcentage de **38.34%**(entre **2004** et **2013**). Cette progression a permis de baisser le taux de chômage entre **2004** et **2013**(de **17.7%** à **9.8%**).
- ☞ Selon des études de l'**O.N.S**, le chômage affecte particulièrement les tranches d'âge entre **16** et **24**, c'est-à-dire les primo demandeurs. Un taux de chômage pour cette dernière catégorie est situé à **24.8%** en **2013** contre un taux total de chômage de **9.8%** et un taux d'emplois situé à **39%** en **2013**. Il est à noter que la majorité des demandeurs d'emplois de cette catégorie d'âge sont sans formation et sans qualification, le chômage concerne aussi la population féminine que celle des masculins, situés à **16.3%** du sexe féminin contre **8.3%** pour le sexe masculin en **2013**.

Graphe n° II-02 : Comparaison entre le chômage féminin et masculin.



Source : construit par l'auteur à partir des données de l'O.N.S.

- ☞ De même, nous enregistrons une évolution importante dans le nombre des salariés permanent, passant de 2902×10^3 en 2004 à 3878×10^3 en 2013, d'un écart de volume de 976×10^3 . Ainsi que le nombre des salariés non permanents et des apprentis à évolué presque de 100% passant de 1785×10^3 en 2004 contre 3562×10^3 en 2013, un écart en volume de 1777×10^3 et d'un écart en pourcentage de 99.55%.

Le tableau II-5 permet de voir l'évolution du marché du travail dans les différents secteurs d'activité :

- ☞ L'agriculture enregistre un recul dans le volume des postes d'emploi passant de 1617×10^3 en 2004 contre 1141×10^3 en 2013.
- ☞ L'industrie a enregistré une évolution modeste d'un écart en volume de 346×10^3 , passant de 1061×10^3 en 2004 contre 1407×10^3 en 2013.
- ☞ Le secteur de B.T.P a enregistré une évolution importante passant de 968×10^3 en 2004 contre 1791×10^3 en 2013 d'un écart de prêt de 823×10^3 , qui explique l'évolution du secteur suite aux différents projets d'infrastructure et de l'habitat, permettant d'améliorer le niveau d'embauche dans se secteur.
- ☞ Le secteur des services est le secteur qui a enregistré l'évolution la plus importante d'un écart en volume de 2296×10^3 entre 2004 et 2013, suite au développement du secteur des services notamment dans la communication à travers les lignes du téléphone mobile et d'internet.

Nous ajoutons à cela que le secteur privé a pu développer ces niveaux d'emploi, suite aux différents avantages fiscaux accordés afin de promouvoir l'emploi, enregistrons un accroissement dans l'emploi privé en pourcentage de **9.2%** en **2013** contre **1%** en **2012** et un recul de **-9.9%** en **2011**.

Ces chiffres positifs semblent être contestés par plusieurs sources, telle que l'**O.N.S**, d'annoncer que le taux de chômage s'est établi à **9.8%** en **2013**, alors que le quotidien social de tous les jours contredit cette réalité où beaucoup de jeunes vivent au chômage depuis très longtemps, y compris les jeunes diplômés universitaires qui sont les plus touchés par ce fléau.

Tableau N° II-05 : Evolution des principaux agrégats et indicateurs liés au marché du travail (période 2004-2013).

Unité : En million de dinars(En 10³)

| Années | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Population occupée du moment | 7 798 | 8 044 | 8 869 | 8 594 | 9 145 | 9 472 | 9 735 | 9 599 | 10 170 | 10 788 |
| Population en chômage | 1 672 | 1 448 | 1 241 | 1 375 | 1 170 | 1 072 | 1 076 | 1 062 | 1 253 | 1 175 |
| Accroissement annuel (en volume) | | -224 | -207 | 134 | -205 | -98 | 4 | -14 | 191 | -78 |
| Population active du moment | 9 470 | 9 493 | 10 110 | 9 969 | 10 315 | 10 544 | 10 812 | 10 661 | 11 423 | 11 964 |
| Taux de chômage (en %) | 17.7 | 15.3 | 12.3 | 13.8 | 11.3 | 10.2 | 10.0 | 10.0 | 11.0 | 9.8 |
| Taux d'activité (en %) | 42.1 | 41.0 | 42.5 | 40.9 | 41.7 | 41.4 | 41.7 | 40.0 | 42.0 | 43.2 |
| Taux d'emploi (en %) | 34.7 | 34.7 | 37.2 | 35.3 | 37.0 | 37.2 | 37.6 | 36 | 37.4 | 39.0 |
| Situation dans la profession | | | | | | | | | | |
| Employeurs & Indépendants | 2 472 | 2 183 | 2 846 | 2 516 | 2 655 | 2 762 | 2 847 | 2 963 | 2 882 | 3 117 |
| Salariés permanents | 2 902 | 3 076 | 2 901 | 2 909 | 3 198 | 3 136 | 3 208 | 3 456 | 3 675 | 3 878 |
| Salariés non perm+apprentis | 1 785 | 2 203 | 2 430 | 2 680 | 2 815 | 3 101 | 3 250 | 2 978 | 3 396 | 3 562 |
| Aides Familiaux | 640 | 582 | 692 | 489 | 477 | 473 | 404 | 202 | 217 | 231 |
| Secteur d'activité | | | | | | | | | | |
| Agriculture | 1 617 | 1 381 | 1 610 | 1 171 | 1 252 | 1 242 | 1 136 | 1 034 | 912 | 1 141 |
| Industrie | 1 061 | 1 059 | 1 264 | 1 028 | 1 141 | 1 194 | 1 337 | 1 367 | 1 335 | 1 407 |
| B.T.P | 968 | 1 212 | 1 258 | 1 524 | 1 575 | 1 718 | 1 886 | 1 595 | 1 663 | 1 791 |
| Services | 4 153 | 4 393 | 4 738 | 4 872 | 5 178 | 5 318 | 5 377 | 5 603 | 6 260 | 6 449 |
| Secteurs juridique | | | | | | | | | | |
| Public | 2 678 | 2 964 | 2 746 | 2 987 | 3 149 | 3 235 | 3 346 | 3 843 | 4 354 | 4 440 |
| Privé | 5 121 | 5 080 | 6 123 | 5 607 | 5 996 | 6 238 | 6 390 | 5 756 | 5 816 | 6 349 |
| Accroissement emploi public(en %) | | 10.7 | -7.4 | 8.8 | 5.4 | 2.7 | 3.4 | 14.9 | 13.3 | 2.0 |
| Accroissement emploi privé (en %) | | -0.8 | 20.5 | -8.4 | 6.9 | 4.0 | 2.4 | -9.9 | 1.0 | 9.2 |

Source : tableaux construit à partir des données de l'O.N.S, www.ons.dz, 02/02/2014.

VI-2-Le coin socio-fiscal du travail en Algérie :

Tableau n° II-06 : La relation entre revenus des ménages et recettes fiscales (période 2004-2011).

Unité : En milliard de dinars (10⁹D.A)

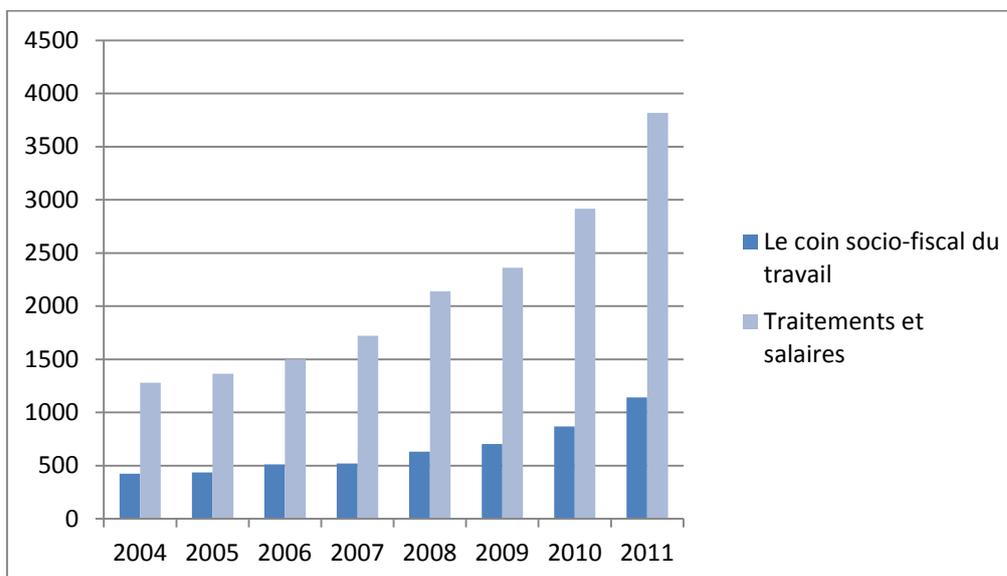
| Années | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Libellé | | | | | | | | |
| -Traitements et salaires | 1278.52 | 1363.92 | 1500.11 | 1721.93 | 2138.36 | 2360.45 | 2917.59 | 3817.8 |
| -Rémunération des salariés | 680.52 | 729.85 | 816.07 | 911.18 | 1040.01 | 1130.97 | 1290.13 | 1403.54 |
| -Revenues des travailleurs indépendants | 1526.8 | 1676.3 | 1870.5 | 2124.0 | 2374.2 | 2792.0 | 3142.2 | / |
| -revenu disponible brut | 4660.06 | 5180.93 | 5550.79 | 6487.89 | 7859.21 | 8858.38 | 9605.20 | 10593.59 |
| -cotisation sociales | 295.25 | 301.50 | 353.74 | 398.41 | 479.91 | 522.38 | 622.51 | 760.18 |
| -Recettes fiscales | 488.03 | 589.06 | 673.98 | 766.75 | 965.3 | 1146.6 | 1297.9 | 1527.1 |
| -Impôts sur salaires | 128.7 | 133.85 | 158.76 | 122.67 | 151.90 | 180 | 244.84 | 382.67 |
| -T.V.A | 307.34 | 350.13 | 376.68 | 399.32 | 489.04 | 545.59 | 565.82 | 596.17 |
| -D.D | 138.83 | 143.88 | 114.84 | 133.12 | 164.88 | 170.23 | 181.86 | 210.42 |
| -impôts sur les salaires/traitements et salaires (%) | 10.06 | 9.81 | 10.58 | 7.12 | 7.10 | 7.62 | 8.39 | 10.02 |
| -Le coin socio-fiscal du travail | 423.95 | 435.35 | 512.5 | 521.08 | 631.81 | 702.38 | 867.35 | 1142.85 |
| -Prélèvement obligatoire/traitement et salaire (%) X | 57.19 | 57.58 | 59.27 | 53.45 | 52.41 | 52.87 | 49.12 | 45.55 |

Le coin socio-fiscal du travail = Cotisations sociales + Impôts sur salaires.

Prélèvements obligatoires = Cotisations sociales + Impôt sur salaire + T.V.A.

Source : Tableaux construits à partir des données de l'O.N.S et la direction générale du trésor.

Graphe n° II-03 : comparaison entre le coin socio-fiscal et les revenus des ménages (période : 2004-2011).



Source : construit par l'auteur à partir des données du tableau II-06.

Selon les définitions de l'O.C.D.E, on constate que le coin socio-fiscal du travail en Algérie est égal à la somme de cotisations sociales et des impôts sur salaires, il n'a pas d'incidence sur la demande d'emploi en Algérie, vue de l'augmentation de l'offre du travail par les ménages.

Prenant le coin socio-fiscal en Algérie calculé dans le tableau II-06, qui représente les coûts que supportent l'employeur et l'employé par les cotisations sociales et les impôts sur le revenu. On constate que le coin socio-fiscal s'accroît, passant de 423.95×10^9 D.A en 2004 pour se situer à 1142.85×10^9 D.A en 2011. Sachant bien que le taux des cotisations sociales et des impôts sur salaires sont presque stables et ce suite aux réformes menées par les autorités Algérienne en vue d'accroître le taux d'emploi, donc cette augmentation du coin socio fiscal du travail s'explique par l'augmentation du salaire national minimum garantie(S.N.M.G) et du niveau d'emploi ;car le tableau précédent(II-05), permet de voir l'évolution des placements réalisés durant la période 2004 à 2011. Le nombre de la population employé passe de $7\,798 \times 10^3$ en 2004 à $10\,788 \times 10^3$ en 2013, ainsi que le nombre des salariés permanents à augmenté durant la période de 2004 à 2013, passant de $2\,902 \times 10^3$ en 2004 contre $3\,878 \times 10^3$ en 2013, donc une évolution en pourcentage estimée à 74.83%.

Certains économistes incluent la **T.V.A** pour calculer le poids des prélèvements obligatoires sur les salaires et considèrent que la **T.V.A** est un instrument fiscal pour relancer ou freiner la demande et l'offre globale et par le principe de toutes choses égales par ailleurs l'autre, influe la demande et l'offre d'emploi. C'est la raison pour laquelle l'Etat Algérien accroît les avantages en matière de **T.V.A**, rien que pour accélérer le rythme d'emploi. Donc nous enregistrons une diminution dans ce taux (voir le tableau **II-06** ligne **X**) qui a été de **57.19%** en **2004** pour se situer à **45.55%** en **2011** d'un écart de **-11.64%**.

En raison des différentes mesures fiscales qui relancent le marché de l'emploi en Algérie à travers la diminution des coûts du travail en matière de cotisations sociales et des impôts sur salaire et **T.V.A**, l'Etat Algérien a bénéficié d'un nombre important de flux des **I.D.E**, et d'investissement national créateur d'emploi, permettant de réduire le taux de chômage qui passe de **17.7%** en **2004** à **9.8%** en **2013**, soit une baisse remarquable par rapport aux années précédentes.

L'influence du coin socio fiscal sur l'emploi en Algérie demeure faible, notamment dans l'offre d'emploi, puisque le taux de chômage reste très élevé, et la demande du travail n'est pas suffisante pour absorber la population en chômage, C'est la raison pour laquelle l'Etat Algérien s'engage afin d'alléger la charge des prélèvements obligatoires salariales des employeurs afin de réussir la création d'emploi.

Le ratio *prélèvement obligatoires / traitements et salaires* détermine la charge fiscale que supporte le salaire, c'est-à-dire la pression fiscale sur salaire, qui rend cette charge moins compétitive pour permettre de lutter contre le travail dans des activités soustraites et dans le marché informel. Comparant la charge des impôts sur salaires et la charge des prélèvements obligatoires sur traitement et salaires, nous constatons que les taux des cotisations sociales constituent une charge importante pour les employeurs et les employés par rapport aux impôts sur salaires.

*

* *

Le chômage reste un problème majeur dans la plupart des économies et notamment de notre économie affectant une part trop importante de la population active. Les efforts de l'Etat pour lutter contre le chômage ont été importants. On peut montrer que l'ensemble de mesures incitatives à l'emploi visent à mettre des politiques alternatives de création d'emplois, avec des différentes mesures fiscales incitatives à la création d'emplois hors le secteur des hydrocarbures.

L'objectif des autorités publiques est de garantir un emploi sûr pour la population active à travers des mesures incitatives à la création d'emplois précaires, il est à noter que l'emploi en Algérie vient de subir un changement important, par la baisse dans les dernières années du taux de chômage.

Cependant il est à noter que pour permettre une création d'emploi continue il faut relancer la croissance économique par la stimulation de la demande, celle de la consommation et de l'investissement, car pour répondre au surcroit de demande, les entreprises augmentent leurs productions et accroît la demande d'emploi. Pour cela, l'Etat doit prendre des mesures fiscales incitatives à l'investissement nationale et où étranger.

SECTION 2 : La politique fiscale moyen d'amélioration du climat d'investissement national et étranger.

Nous avons dans la section précédente que le chômage est un phénomène mondial et l'Algérie ne constitue pas un cas isolé. L'Algérie ne fuit pas à ce problème et la gravité du chômage frappe notre société. La gestion du chômage qui est mise en œuvre par les pouvoirs publics vise à mettre des politiques économiques qui soutiennent les chômeurs a trouvés un emploi.

Le soutien à l'emploi par les pouvoirs publics visent à agir essentiellement sur le volume des investissements privés qu'ils soient nationaux et où étrangers. La politique fiscale se trouve parmi les instruments que l'Etat utilise pour favoriser les investissements privés. La politique fiscale influe à la fois sur la formation et la mobilité du capital dans le secteur privé et sur la propension à investir, de là, l'Etat s'engage à prendre des mesures fiscales incitatives à l'investissement et à l'absorption des capitaux internationaux et des technologies.

L'objectif de toute politique fiscale, vise à améliorer la compétitivité fiscale à l'intérieur du territoire national, afin d'attirer et d'encourager l'investissement créateur d'emploi, à cet égard il faut améliorer l'environnement économique national et éviter la double imposition rien que pour attirer un flux important des **I.D.E.**

Dans ce contexte l'Etat s'engage à mettre en œuvre des mesures fiscales incitatives accompagnant l'investisseur étranger et national et arrimer l'économie nationale dans l'économie mondiale, car l'investissement demeure l'arme puissant de création d'emploi, donc quelles avantages fiscaux doit on accordait aux investissement afin d'accroître la concurrence? Quelles sont les différentes conventions fiscales internationales? Quelle est l'efficacité des avantages pour le volume des investissements en Algérie afin de réussir un développement durable?

I- L'investissement direct étranger « I.D.E » :

La balance des paiements permet de caractériser les flux internationaux de capitaux par plusieurs canaux, les investissements directs, les investissements de portefeuille et aux autres types d'investissements, tel que les crédits commerciaux liés aux exportations et importations.

L'**I.D.E** permet de favoriser le transfert de la technologie et du savoir faire entre les économies et permet au pays d'accueil de promouvoir ses produits plus largement sur les marchés internationaux. Donc les **I.D.E** constituent un moyen d'intégration économique mondiale et un vecteur important pour le développement des entreprises locales pour améliorer la compétitivité du pays d'accueil et du pays investisseur. En outre les **I.D.E** ont un impact positif sur le développement du commerce international et constituent aussi un moteur pour la création d'emploi et la réussite de la croissance économique durable.

I-1- Définition et typologie des I.D.E :

Les définitions et les typologies affectées aux **I.D.E** sont variées et diffèrent d'une source à l'autre d'où nous citons de la manière suivante :

I-1-1-Définition des I.D.E :

La définition des **I.D.E**, diffère selon la nature de la source qui l'apprécie, nous relevons deux définitions officielles d'**I.D.E** : celle de l'**O.C.D.E** et celle du **F.M.I**.

☞ A- la définition de l'O.C.D.E :

« L'investissement direct est un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie (« l'investissement direct ») afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise (« l'entreprise d'investissement direct ») qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investissement direct »(O.C.D.E.2008.p.17) »¹.

☞ B- la définition du F.M.I :

Les **I.D.E** est par la définition donnée par le **F.M.I** en **1997**, sont définis comme étant ceux qui sont réalisés dans le but de procurer un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Autrement dit les **I.D.E**, constituent un mouvement internationaux accomplis en vue de créer, développer ou

¹ Joseph Derss-Philippe Gugler, « *Politique économique et sociale* », édition de Boeck, Bruxelles, 1^{ère} édition, 2012, P.372.

maintenir une filiale à l'étranger pour motive de réduction des coûts et conquêtes de nouveaux marché, difficiles à pénétrer par les exportations, par ailleurs les **I.D.E** constituent également un principale indicateur de l'attractivité économique du pays.

I-1-2-Les typologies des I.D.E :

Les **I.D.E** peuvent prendre plusieurs formes dont:

- La création d'une filiale entièrement nouvelle, qui se caractérise par l'installation de nouveaux moyens de production et le recrutement de nouveaux employés.
- L'acquisition d'une entité étrangère déjà existante. Cette forme d'**I.D.E** se caractérise par un transfert de propriété des titres de la filiale acquise.
- **L'I.D.E d'extension** : concernent l'accroissement des capacités de production de filiales déjà existantes par apport de fonds.
- Les **I.D.E** de restructuration financière qui se caractérisent par l'injection des fonds pour soutenir l'activité d'une filiale en difficultés financières.

Toute fois la typologie des **I.D.E** peut être effectuée sous forme de :

- Les titres de participation.
- Les titres de créance : regroupent les valeurs mobilières négociables telles que les obligations.

I-2- Les déterminants des investissements directs étrangers :

Il n'existe aucun cadre théorique unifié permettant de comprendre les déterminants des **I.D.E**, l'analyse des déterminants des **I.D.E** peut se faire par une approche éclectique et le paradigme **O.L.I** (*ownership, Localisation, Internalisation*) et par l'environnement favorable à l'investissement qui est un déterminant fondamental.

I-2-1-L'approche éclectique et le paradigme O.L.I :

Cette approche est dite éclectique, car elle se réfère aux deux contributions majeures qui ont posé les jalons des théories des entreprises multinationales par les études de **Vernon(1966)**, qui a développé la théorie du cycle de vie du produit, et de **Hymer (1960)**, qui a étudié les déterminants des **I.D.E** sur les marchés de concurrence monopolistique. Ces études ont pu démontrer que les avantages comparatifs que doivent posséder les entreprises multinationales par une compétitivité spécifique afin d'investir à l'étranger.

a- **Les avantages spécifiques de l'entreprise : (Ownership « O »)**

La technologie ou la capacité d'innover régulièrement, est un élément majeur que doit poser une entreprise multinationale pour lui permettre une supériorité par rapport aux concurrents locaux du pays d'accueil. Ces avantages lui permettent de réduire les coûts notamment ceux d'apprentissage et de collecte d'informations.

b- **Les avantages à la localisation (L) :**

Plusieurs facteurs peuvent intervenir dans ce type d'avantages pour que l'entreprise puisse s'implanter et devenir compétitive dans le pays d'accueil, parmi ces facteurs, nous pouvons citer ; le niveau de développement étranger et la meilleure connaissance des concurrents locaux.

c- **Les avantages spécifiques de l'Internalisation(I) :**

L'internalisation de l'exploitation des actifs permet d'éviter les coûts associés aux transactions entre sociétés indépendantes des coûts liés à la passation des contrats et à la garantie de la qualité. « *Internalisant une lacune du marché international, on entend l'opération qui consiste à réaliser de manière interne à l'étranger certaines activités de la chaîne de valeur. L'alternative serait celle d'externaliser ces activités, c'est-à-dire de recourir à des partenaires établis dans les pays étranger en question* »¹ .

I-2-2- Les déterminants fondamentaux des I.D.E :

Pour permettre d'attirer les **I.D.E** les pays d'accueil doivent disposer d'un certain nombre de déterminants nécessaires, dont on cite :

- **La stabilité politique :** La stabilité politique est primordiale pour les investisseurs étrangers, car les investisseurs n'aiment pas l'incertitude qui existe à cause des problèmes d'instabilité politique et sociale, les **I.D.E** veulent se localiser dans des pays où l'incertitude est inférieure.
- **La stabilité économique :** les investisseurs étrangers préfèrent s'inscrire dans les pays où la croissance des marchés est élevée, positive et durable, en outre les investisseurs étrangers s'intéressent à investir dans les pays où la croissance économique est positive, il y a une maîtrise d'inflation et la stabilité du taux de change. De là, les autorités doivent corriger les déséquilibres macroéconomiques par des politiques économiques favorables.
- **La politique de concurrence :** afin de rendre la croissance des **I.D.E** parfaite avec celle des pays d'accueil, ce dernier ne doit pas faire des discriminations entre les entreprises

¹ Joseph Deiss, Philippe Gugler, « *la politique économique et sociale* », édition de Boeck, Bruxelles, 1^{ère} édition, 20012, P.376.

nationales et celles étrangères, c'est-à-dire ne pas mettre des barrières à l'entrée des **I.D.E.**

- **Environnement juridique favorable aux I.D.E** : pour pouvoir s'implanter dans les pays étrangers, les pays d'accueils doivent garantir une certaine stabilité juridique et légale pour les **I.D.E**, parmi est de garantir le droit de propriété, assurer la possibilité de répartition des bénéfices et des capitaux en cas de liquidation, établir un libre marché de change.
- **Les ressources naturelles et les coûts de main d'œuvre** : les déterminants les plus importants des **I.D.E** dans les pays d'accueil est la présence des ressources naturelles et une main d'œuvre avec coût inférieur par rapport aux autres pays.

II- L'impôt et l'investissement privé :

La politique fiscale influe la formation du capital dans le secteur privé, car il a une incidence plus directes sur la propension à investir, par la relation inverse entre le taux d'imposition et le multiplicateur d'investissement, en outre l'impôt influe la mobilité des capitaux qui permet d'absorber le plus les **I.D.E**. Autrement dit « *Bien évidemment, la nature des impôts prélevés sur le capital dans un pays donnés constituera l'un des points essentiels du calcul de la rentabilité après impôts dans se pays.* »¹

Plus la pression fiscale sur l'investissement est élevée plus les investisseurs que soient nationaux ou étrangers sont incités à investir dans des régions à paradis fiscaux c'est-à-dire, les capitaux intérieurs auront une tendance à émigrer pour bénéficier d'une partie du bénéfice qui est absorbée par le système fiscal intérieur.

II-1-Le coin socio-fiscal de l'investissement :

Le coin socio- fiscal de l'investissement mesure, pour un projet d'investissement, l'écart existant entre le taux de rendement avant les prélèvements effectués sur l'investissement de l'entreprise et le rendement après les impôts obtenu par l'épargnant investisseur.

¹ MALCLLM Gillis- DWIGHT H.Perkins-MICHAEL Roenner- DONALD R.Snodgrass, « *Economie du développement* », édition de Boeck, Bruxelles, Belgique, 2^{ème} édition, 2004, P.443.

Le coin socio-fiscal de l'investissement constitue un indicateur déterminant l'impact fiscal sur le rendement de l'investissement; pour que l'investissement soit rentable, il faut qu'il assure le rendement net après impôts et la déduction des amortissements, puis acquitte un gain. Les taux marginaux effectifs d'imposition de l'investissement ne dépend pas seulement des taux légaux d'imposition : en particulier le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés **I.B.S**, impôt sur le revenu global **I.R.G**, mais dépend aussi de nombreuses autres variables fiscales, qui vont influencer sur le montant de l'impôt à payer par l'entreprise et donc sur sa rentabilité, à titre d'exemple les modes d'amortissement.

L'effet des prélèvements fiscaux sur l'investissement figure dans leurs influences sur le financement de ces derniers, car l'entreprise a le choix entre l'auto financement ou le recours à l'emprunt. L'exonération des bénéfices non distribués de l'imposition permet à l'entreprise de s'autofinancer et donc à augmenter son capital et l'expansion de l'investissement, la politique fiscale influe sur les modalités de financement de l'investisseur.

Le coin socio-fiscal permet de voir l'impact des variations de la charge fiscale et celle du niveau ou de la structure de l'investissement, car l'impôt constitue l'une des variables capables d'influencer la décision d'investir. Les incitations fiscales destinées à relancer l'investissement et à attirer les investissements étrangers et qui se sont multipliés ne permettent pas de préserver l'avantage de neutralité de l'impôt, car ces avantages favorisent un secteur à l'autre ou région à l'autre.

La diminution de la charge fiscale permet le mieux d'attirer les investissements que soit nationaux ou internationaux et l'impôt sur les bénéfices des sociétés **I.B.S** est l'instrument qui se prête le mieux d'attirer et d'orienter l'investissement.

II-2-La concurrence fiscale et l'investissement :

Avec l'apparition du concept de la mondialisation, la concurrence des systèmes fiscaux est devenue une contrainte devant les investissements. La concurrence fiscale est une concurrence qui vise à mettre en œuvre un système fiscal favorable à améliorer la position des compétitions entre les différents Etats, afin de renforcer leurs attractivités en modulant leur fiscalité pour attirer les facteurs mobiles de production, c'est-à-dire mettre un système fiscal caractérisé par la levés d'impôts qui craint le phénomène de « *Dumping fiscal* ».

En général la concurrence fiscale a pour but de rendre un Etat plus attractif pour les investisseurs et de rendre les entreprises nationales plus compétitives et ainsi favoriser les exportations et d'attirer ou de conserver des résidents riches.

En effet, la suppression des entraves à la circulation des capitaux, des marchandises et des personnes, rend la concurrence fiscale dommageable, un concept qui est donné par l'**O.C.D.E.**, car la concurrence fiscale conduit à des lacunes fiscales. C'est-à-dire des pratiques fiscales non transparentes, qui sont offertes à certaines entreprises seulement, que bénéficient d'autres, entre les conséquences dommageables de la concurrence fiscale est celle de la perte des recettes fiscales pour permettre de financer ces dépenses à cause de la fraude et évasion par voie légitime des impôts. De là apparait une solution moins contraignante est celle de la coordination internationales des fiscalités.

En conclusion la concurrence fiscale est un facteur qui resserre les écarts entre les régimes fiscaux, donc l'harmonisation de systèmes fiscaux est nécessaire pour réduire ces écarts.

II-3- La fiscalité et l'investissement direct étranger :

L'incidence du système fiscal sur les investissements étrangers résulte de la combinaison entre deux ou plusieurs systèmes fiscaux et de leurs influences. Dans l'absence d'harmonisation des systèmes fiscaux, plusieurs problèmes peuvent apparaître. La fiscalité peut alors influencer la localisation des investissements, car les distorsions en matière d'impôt peuvent engendrer des pertes d'efficacité.

Une harmonisation des systèmes fiscaux peut assurer l'équité entre investissements nationaux et étrangers et éviter la double imposition internationale et permet de répartir la base d'imposition liée aux transactions internationales, mais le problème qui s'oppose est que la fiscalité doit- elle être neutre à l'égard des investissements internationaux ou doit elle au contraire les orienter ?

"L'analyse théorique considère qu'en matière de fiscalité internationale comme en fiscalité interne, l'un des critères d'optimalité est la neutralité de l'impôt. Elle a donc étudié les conditions des minimisations des distorsions dans le domaine des investissements internationaux

*et les mesures susceptibles d'y parvenir, en particulier l'harmonisation des modes de traitements fiscales des dividendes de source étrangère"*¹

Comme les bénéfices des sociétés, réalisés par des investissements internationaux sont imposables dans les pays de la source et dans celui de la résidence cela implique une double imposition pour les bénéfices distribués, sous le principe de source, ou de territorialité qui déterminent l'assiette nationale de l'impôt. Le principe de résidence est souvent appliqué par de nombreux pays de l'**O.C.D.E**, en ce qui concerne les revenus perçus qu'ils aient été réalisés sur le territoire national ou à l'étranger.

Des dispositions législatives nationales et des accords bilatéraux permettent la répartition de la charge fiscale, par la réduction ou la suppression des doubles impositions. La double imposition des bénéfices réalisés par une filiale étrangère peut également être évitée, soit par incorporation d'un crédit d'impôt étant accordé au titre des bénéfices imposés dans les pays de la source ou bien par l'exonération des dividendes reçus par le pays de résidence. Le crédit d'impôt est le résultat de partage du droit d'imposer entre deux pays. C'est-à-dire le contribuable à raison de son domicile fiscale, déduit de son impôt exigible le montant de l'impôt de même nature déjà payée à l'étranger dans l'Etat de la source.

Selon M.Tanzi réfère dans la revue de **F.M.I** bulletin du **10/07/2000** (*Howell Zee, Janet Stotsky & Edwardo Ley, « Offrir ou ne pas offrir des incitations fiscales, t-elle est la question ? », Revue du FMI, bulletin N°13 Date 10/07/2000, P 209-217*) affirme que les meilleures incitations fiscales demeurent dans leurs équités et de leurs biens gérances, car les investisseurs recherchent des certitudes, mais n'aiment courir les risques qui résultent des changements.

Afin de pouvoir minimiser les distorsions aux niveaux internationaux, les taux d'imposition doivent assurer la neutralité, entre l'exportation et l'importation. La neutralité à l'exportation suppose que les investisseurs soient soumis aux même taux d'imposition, qu'ils investissent à l'intérieur du territoire ou à l'étranger. La neutralité à l'importation suppose que les bailleurs du fonds national et étranger obtiennent le même taux de rendement après imposition sur les investissements qu'ils effectuent sur le marché local ou étranger.

¹ Annie Vallée, "*Les systèmes fiscaux*", édition du seuil, Paris, septembre 2000, p 173.

Les pays intéressés d'attirer les investissements directs étrangers, doivent affaiblir leurs pressions fiscales alors avec une forte pression fiscale les investisseurs directs étrangers vont fuir. C'est pour cette raison que les Etats cherchent à optimiser leurs systèmes fiscaux et avoir une politique capable d'attirer et d'orienter l'investissement que ce soit étranger ou national. Donc il existe une compétitivité fiscale qui impact la concurrence des Etats à absorber les investissements et à la localisation du capital productif.

En outre le domaine où s'applique les conventions fiscales internationales vise en particulier les impôts sur le revenu **I.R.G.** Les impôts sur les bénéfices des sociétés **I.B.S** et l'impôt sur la consommation **T.V.A**, ces conventions s'appliquent aux personnes physiques et aux personnes morales.

A l'égard, nous remarquons après les dires des différents économistes et en particulier ceux du département des finances publiques du **F.M.I**, voient que les incitations fiscales internationales, alimentent la corruption et l'évasion plutôt de réaliser le développement et les investisseurs fuient dans les pays voisins à faible pression fiscale. Donc les incitations fiscales pour les pays industrialisés demeurent inefficaces, alors que les **P.E.D** et en particulier ceux dans la phase de transition sont plus efficaces.

III- Les instruments fiscaux pour une politique d'investissement :

Avec le développement du commerce extérieur et la concurrence intensive des entreprises, la croissance économique et les niveaux d'emploi sont liés directement à la compétitivité des entreprises et à leurs investissements et leurs modernisations. Donc les mesures fiscales sont devenues impératives pour encourager l'investissement et les orienter vers les secteurs et les régions et pour la modernisation de l'appareil productif. L'action par le traité des instruments fiscaux peut influencer la conjoncture, comme elle influe la structure par conséquent de la nature de l'instrument utilisé.

Les mesures fiscales peuvent avoir un objectif sur la conjoncture, soit de freinage ou de relance momentanément de l'investissement des entreprises, mais elles sont souvent utilisées dans le cadre d'encouragement. Alors les autorités financières recourent vers les éléments suivants :

- Les modifications du régime des acomptes qui sont souvent utilisées dans le paiement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, en avançant la date de paiement, les pouvoirs publics peuvent réduire les liquidités des sociétés et donc diminuer la capacité de s'autofinancer. A cet égard l'investissement va reculer momentanément, pour probablement de freiner l'inflation, inversement les prolongations dans le délai des acomptes procurent à l'entreprise à gain de trésorerie, qui est fréquemment utilisé pour alimenter l'expansion des investissements, le cas des exonérations des bénéfices non distribués.
- L'amortissement est souvent utilisé pour orienter l'investissement et inciter les entreprises à innover dans leur appareil productif et d'accroître leurs concurrences, puis qu'il constitue de l'argent pour l'entreprise, car il est déduit du bénéfice soumis à l'impôt sur les sociétés et ordonnée par le législateur fiscal, donc il est le moyen par le quel on arrive à augmenter ou à réduire la capacité d'autofinancement des entreprises, afin d'inciter ou reculer les décisions d'investir. Ainsi les autorités publiques en modifiant les coefficients de l'amortissement dégressif, vont accélérer ou freiner le rythme des investissements.
- Les déductions et majorations exceptionnelles de certains impôts sont intervenues dans une perspective structurelle ou conjoncturelle de relance ou de freinage de la demande, à titre d'exemple, un taux élevé de **T.V.A** réduit la consommation des ménages, recule la demande et par la suite le volume des investissements. Alors avec un taux réduit permet de baisser le prix du bien et donc augmenter la demande qui est le fait d'une relance économique. Ainsi pour une exonération de **T.V.A** pour l'acquisition d'un investissement productif permet la modernisation de l'appareil productif et par la suite influe sur la structure.
- La création de **T.V.A** a permis aux investisseurs de ne pas supporter des impôts sur la dépense, car il est supporté par le consommateur final, parce que le mode de calcul de **T.V.A** des entreprises est conçu de façon à exonérer les investissements des entreprises du paiement, car ils sont qu'un intermédiaire dans le report de la **T.V.A** au profit des administrations fiscales.
- La réduction des droits d'enregistrement pour la constitution des entreprises ou pour la création d'une nouvelle filiale.
- Simplification des formulaires fiscaux et des processus de dépôt et de paiement.

- Harmonisation et unification des paiements des impôts.
- Clarification de la réglementation fiscale, prudence concernant les régimes spéciaux.
- L'allègement des droits de douane pour l'acquisition de moyen de production destiné à l'investissement créateur d'emploi.

IV- Les mesures fiscales pour favoriser l'investissement en Algérie :

L'investissement qu'il soit national ou étranger présente un intérêt pour l'économie nationale, en raison de son caractère susceptible de conduire à la création d'emploi et à la réussite du développement durable. De là, les autorités Algérienne s'engagent à prendre plusieurs mesures fiscales en vue de donner une impulsion aux investisseurs nationaux et où étrangers.

Depuis **1993** à nos jours (**2014**), l'Algérie réunit toutes les conditions pour mériter la confiance des investisseurs, parmi ces réformes nous citons les mesures fiscales et parafiscales, afin d'encourager l'investissement créateur d'emploi, sources futures pour les recettes de l'Etat. Ces avantages sont modulés en fonction de la nature de l'investissement et du régime applicable. Dont on peut les classer en régime général et régime dérogatoire.

IV-1- Le régime général :

Ce type de régime est applicable à l'ensemble des investisseurs qui visent à s'engager ou d'élargir leurs projets d'investissements créateur d'emploi. Les investisseurs bénéficient des avantages pour deux phases dites phase de réalisation et phase d'exploitation.

IV-1-1- La phase de réalisation :

Sa durée est déterminée d'une année jusqu'à trois ans.

- Exonérations des droits de douanes sur les équipements non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement. Ainsi l'application du taux réduit de droit de douanes de **5%** pour les biens d'équipements destinés à la réalisation d'investissement tel que les véhicules de tourisme.
- Franchise de **T.V.A** sur les biens et services non exclus, importé ou acquis localement et entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création ou d'extension.

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.
- Exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions de biens immobilières bâtis et non bâtis destinés à la réalisation de projet d'investissements , cet avantage s'applique pour la durée minimale de la concession autorisée.
- L'exemption du droit de mutation à titre onéreux de **5%** pour l'acquisition immobilière effectuées par les jeunes promoteurs et destinés à la création d'activité industrielle.
- L'exonération des droits d'enregistrements pour les actes portant constitution de sociétés.

Bénéficient également de ces dispositions les concessions consenties antérieurement par décision du conseil des ministres aux profits des projets d'investissements.

IV-1-2- La phase d'exploitation :

Dans cette phase, les exonérations fiscales et parafiscales seront accordées proportionnellement au nombre d'employés qui seront recrutés. Autrement dit, chaque entrepreneur aura des avantages fiscaux selon le nombre de jeunes qu'il va recruter.

La durée d'exonération est fixée à trois ans pour les projets créant jusqu'à cent(100) emplois au moment du démarrage de l'activité et après constat d'entrée en activité établie par les services fiscaux à la diligence de l'investisseurs.

- Exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés(**I.B.S**), sinon l'impôt sur le revenu globale (**I.R.G**) selon le cas, pendant **3** ans à compter du début de l'activité.
- Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle(**T.A.P**).
- Exonération de la taxe foncière(**T.F**), à compter de la date d'achèvement de la construction servant à l'exercice de l'activité.

Cette durée peut être portée à cinq ans pour les projets créant cent un (**101**) emplois et plus, le non respect des engagements liés au nombre d'emplois créer, entraine le retrait de l'agrément et le rappel des droits et taxes qui auraient dus être acquittés.

A l'issue de la période d'exonération, ces activités bénéficient d'un abattement sur l'**I.R.G**, l'**I.B.S** et la **T.A.P** pendant les trois premières années d'imposition cet abattement se présente comme suit :

- 1^{ère} année d'imposition : un abattement de **70%**.
- 2^{ème} année d'imposition : un abattement de **50%**.
- 3^{ème} année d'imposition : un abattement de **25%**.

IV-2-Le régime dérogatoire :

A fin d'inciter l'investissement dans des zones dont le développement nécessite intervention spécifique de l'Etat ou pour des investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale. L'Etat algérienne applique un régime particulier au profit de cette catégorie d'investissement :

IV-2-1- Le régime des zones à développer : la durée de la phase de réalisation est de trois ans.

⚡ A- Les avantages accordés au titre de la réalisation de l'investissement :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre d'investissement.
- Application du droit d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (**2‰**) pour les actes constitutifs de sociétés et les augmentations du capital.
- Franchise de la **T.V.A** pour les biens et services non exclus des avantages entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'il soit importés ou acquis sur le marché locale.
- Exonération en matière de droit de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exemption des droits d'enregistrements, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions, pour les biens immobiliers bâtis consentis destinés à la réalisation de projets d'investissement. Cet avantage s'applique pour la durée minimale de la concession consentie.

⚡ B- L'avantage accordés après constat de mise en exploitation établi par les services fiscaux à la diligence de l'investissement : La phase d'exploitation et pour une durée de dix ans d'activité effective.

- Exonération de l'**I.B.S**.
- Exonération de la **T.A.P**.
- Exonération à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de **10** ans.

IV-2-2- L'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale :

Notamment du caractère exceptionnel de la technologie utilisée, susceptible de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable, Bénéficiaire d'avantages aux titre d'une convention, cette convention est établie par voie de négociation entre l'investisseur et l'agence agissant pour le compte de l'Etat, sous la conduite du ministre chargé de la promotion des investissements.

Les avantages susceptibles d'être accordées aux investissements peuvent comprendre tout ou une partie des avantages suivants :

✎ A- Les avantages accordés en phase de réalisation :

Les avantages concernant cette phase sont accordés pour une durée maximale de cinq ans, il s'agit de :

- Exonération et ou franchise des droits, taxes, impositions et autres prélèvements à caractères fiscal frappant les acquisitions opérées tant par voie d'imposition que sur le marché local, des biens et services nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- Exonération des droits d'enregistrement portant sur les mutations des propriétés immobilières affectées à la production ainsi à la publicité légale dont elles doivent faire l'objet.
- Exonération des droits d'enregistrements sur les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital et d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières affectées à la production.
- Exemption des droits d'enregistrements, des frais de publicité foncières et de la rémunération domaniale portant sur les concessions, pour les biens immobiliers bâtis et non bâtis consentis destinés à la réalisation de projet d'investissement.

✎ B- Les avantages accordés à la phase d'exploitation :

Ils sont accordés pour une durée maximale de dix années à compter du constat d'entrée en exploitation établi par les services fiscaux, à la diligence de l'investisseur, il s'agit de :

- Exonération de l'**I.B.S.** et de la **T.A.P.**

Outre les avantages suscités, des avantages additionnels peuvent être arrêtés par le conseil national de l'investissement contrairement à la législation en vigueur face à ces avantages s'ajoutés :

-Obligation de réinvestissement des montants concordant aux exonérations ou réductions accordées, la loi de finance complémentaire de **2009** à établi l'obligation pour les bénéficiaires des régimes préférentiels, de réinvestir les montants équivalant aux exonérations accordées au titre de toutes impôts, taxes, droit de douane, taxes parafiscale et autres.

- La loi de finance complémentaire pour **2010** a accordé pour les contrats de concession des biens domaniaux régis par le dispositif de l'ordonnance **01-03** du **20 août 2001**. Modifiées, relative au développement de l'investissement, la possibilité de fractionner les droits d'enregistrements payables au taux de **3%** au lieu de **2%** ainsi que la taxe de la publicité foncière dus dans le cadre de l'ordonnance précitée, il est signalé que le taux est fixé à **4%** lorsque la durée de concession dépasse les trente trois (**33**) ans.

IV-3- Les autres avantages du soutien d'investissement :

Face aux avantages précédents, nous pouvons ajoutés les avantages suivants :

➤ **A- L'harmonisation et simplification des procédures fiscales et douanières :**

- Imposition de l'excédent de versement **I.B.S** sur les prochains paiements en matière d'acomptes provisionnels.

- L'harmonisation des délais d'acquittement du solde de liquidation des acomptes provisionnels de la **T.V.A**, c'est-à-dire le changement de la date d'acquittement du solde de liquidation de la **T.V.A** au **20** du mois qui suit le délai de suscription de la déclaration annuelle.

- La centralisation du paiement de la **T.A.P** par les contribuables domiciliés à la direction des grandes entreprises **D.G.E**.

- Facilitation des procédures d'exportation par l'institution du régime douanier intitulé, le « draw-back » qui permet le remboursement total ou partiel des droits et taxes liés à l'importation qui ont frappé les marchandises, les produits consommés aux cous de leurs production.

- L'assouplissement des procédures de dédouanement et l'établissement de la déclaration estimative, simplifiées ou globale.

➤ **B-** Les activités productives implantées dans les wilayas du sud bénéficient de l'abattement de **50%** de l'**I.R.G** et de l'**I.B.S** pour les revenus tirés par des activités relevant des secteurs des mines et des hydrocarbures sont exclus de cet avantage.

➤ **C-** L'allègement des charges patronales pour le recrutement des jeunes demandeurs d'emploi par l'augmentation de l'abattement applicable sur les charges patronales de cotisations à la sécurité sociale, prise en charge par l'Etat(**art.50 LFC2011**) à savoir :

- De **28%** à **52%** pour les employeurs qui recrutent des primo-demandeurs dans la région du nord du pays.

- De **36%** à **54%** pour tous les recruteurs dans les régions des hauts plateaux et du sud, pour encourager l'emploi au sud et restaurer l'équilibre régional.

IV-4- Les mesures fiscales pour l'I.D.E :

Dans la loi de finances de **2014**, l'Algérie modifie les réglementations relatives à l'investissement étranger, car les diapositives introduites dans la loi de finances complémentaires (**L.F.C**) de **2009** n'ont fait que ralentir les processus de création des sociétés en partenariat. Afin d'encourager l'investissement productif de transfert du savoir-faire, les autorités publiques et dans la loi de finances de **2014**, accorde des avantages fiscaux et parafiscaux aux investissements étrangers en partenariat avec un taux d'intégration de **40%**.

Cette nouvelle mesure vise à attirer de nouveaux investisseurs et à promouvoir les partenariats entre les entreprises publiques et privées algériennes et étrangères, les modalités d'application de ces mesures ont été fixées par voie réglementaire.

IV-4-1- Les conventions fiscales internationales pour l'économie algérienne :

Devant l'obligation d'entrée dans la mondialisation économique et l'intégration des économies régionales pour affronter les barrières que pose la concurrence accrue, puis réaliser l'intégration des pays **5 +5**. Il est devenu impératif, avant de faire tomber les barrières physiques, de commencer à faire baisser d'abord les barrières douanières et avant d'en arriver à la libre circulation des hommes, les biens et services, on conçoit qu'il faille, en préalable, organiser les conditions d'échange et de rémunération, par l'harmonisation des systèmes fiscaux.

En réalité, il est facile de comprendre que l'harmonisation des systèmes est le premier pas pour tout processus d'intégration régionale, c'est-à-dire la politique fiscale se trouve au cœur de l'harmonisation des politiques économiques pour arrimer l'économie nationale dans l'économie mondiale. C'est pour cette raison que l'Etat algérien se trouve devant l'obligation de signer des conventions et des accords fiscaux internationaux lui évitant la double imposition entre les états Membres et l'évasion et la fraude internationale. D'une manière générale, les conventions en vigueur touchent l'**I.R.G**, l'**I.B.S** et la **T.V.A**. Parmi les mesures d'harmonisation du système fiscal, nous relevons :

- L'institution d'un acompte mensuel au taux de **0.5%** sur le montant global de marché applicable aux entreprises étrangères.
- L'exemption des entreprises qui réalisent des opérations à partir de l'étranger, des obligations déclaratives édictées par le régime du droit commun.

- L'uniformisation du taux de la retenue à la source applicable aux revenus versés à des bénéficiaires non établies en Algérie fixés à **24%** ainsi que celle applicable aux revenus distribués en Algérie à un taux de **15%**.
- Le lancement des centres des impôts afin d'harmoniser les processus fiscaux.
- L'octroi de la franchise des taxes sur les biens et services acquis dans le cadre d'un marché en faveur d'une entreprise étrangère n'ayant pas d'installation professionnelle permanente en Algérie ayant conclu un contrat avec une entreprise algérienne bénéficiant de l'exonération ou de franchise de taxe.

Afin de pouvoir réaliser l'intégration maghrébine et attirer les **I.D.E** l'Algérie s'engage à signer des nombreux accords fiscaux destinée à éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matières d'impôts sur le revenu et sur la fortune, qu'on classe dans le tableau suivant :

Tableau N°II-07 : l'état des conventions et accords fiscaux ratifiées liant l'Algérie:

| Pays | Date de la Ratification | Date Entrée en Vigueur |
|---------------------|---|--------------------------------|
| Allemagne | Décret présidentiel n°08-174 du 14/06/2008 | Entrée en vigueur le23/12/2008 |
| Afrique du sud | Décret présidentiel n°2000-95 du 04/05/2000 | Entrée en vigueur |
| Autriche | Décret présidentiel n°05-194 du 28/05/2005 | Entrée en vigueur le01/12/2006 |
| Belgique | Décret présidentiel n°02-432 du 09/812/2002 | Entrée en vigueur |
| Bahreïn | Décret présidentiel n°03-276 du 14/08/2003 | Entrée en vigueur le24/09/2003 |
| Bulgarie | Décret présidentiel n°04-435 du 29/12/2004 | Entrée en vigueur le11/04/2005 |
| Canada | Décret présidentiel n°2000-364 du 16/08/2000 | Entrée en vigueur |
| Chine | Décret présidentiel n°07-174 du 06/07/2007 | Non entrée en vigueur |
| Corée du sud | Décret présidentiel n°06-228 du 24/06/2006 | Entrée en vigueur 2006 |
| Espagne | Décret présidentiel n°05-234 du 23/06/2005 | Entrée en vigueur le01/07/2006 |
| Egypte | Décret présidentiel n°03-142 du 25/03/2003 | Entrée en vigueur |
| Emirats Arabes Unis | Décret présidentiel n°03-164 du 07/04/2003 | Entrée en vigueur le25/06/2004 |
| France | Décret présidentiel n°02-121 du 07/04/2002 | Entrée en vigueur |
| Italie | Décret présidentiel n°91-231 du 20/07/1991 | Entrée en vigueur |
| Indonésie | Décret présidentiel n°97-342 du 13/09/1997 | Non entrée en vigueur |
| Jordanie | Décret présidentiel n°2000-427du 17/112/2000 | Non entrée en vigueur |
| Koweït | Décret présidentiel n°08-355 du 05/11/2008 | Non entrée en vigueur |
| Liban | Décret présidentiel n°06-171 du 22/05/2006 | Entrée en vigueur le19/07/2006 |
| Portugal | Décret présidentiel n°05-105 du 31/03/2005 | Entrée en vigueur le01/05/2006 |
| Romanie | Décret présidentiel n°95-186 du 15/07/1995 | Entrée en vigueur |
| Russie | Décret présidentiel n°06-127 du 03/04/2006 | Non entrée en vigueur |
| Sultanat Oman | Décret présidentiel n°03-64 du 08/02/2003 | Non entrée en vigueur |
| Syrie | Décret présidentiel n°01-78 du 29/03/2001 | Non entrée en vigueur |
| Suisse | Décret présidentiel n°08-425 du 28/12/2008 | Non entrée en vigueur |
| Turquie | Décret présidentiel n°94-305 du 02/11/1994 | Entrée en vigueur |
| U.M.A | Décret présidentiel n°90-424 du 22/12/1990 | Entrée en vigueur |
| Ukraine | Décret présidentiel n°04-131 du 19/04/2004 | Non entrée en vigueur |
| Yémen | Décret présidentiel n°05-78 du 26/02/2005 | Non entrée en vigueur |

Source : " Direction générale des impôts", à partir du site : www.mfdgi.gov.dz, consulté le 13/03/2013.

IV-4-2- Le modèle de la convention fiscale entre l'Algérie et la France :

La relation entre l'Algérie et la France constitue un lien puissant, ce lien se trouve dans l'économie, car de nombreuses sociétés françaises s'implantent et investissent en Algérie et en contre partie de nombreuses entreprises algériennes ont une activité en France. Afin d'accompagner ces flux, l'Algérie et la France ont signé une convention fiscale destinée à éliminer la double imposition (le **7 octobre 1999**), cette convention fiscale vise à éliminer la double imposition, pour neutraliser au maximum les échanges. De l'autre part l'Algérie et la France font partie du processus de Barcelone (**Union pour la Méditerranée**). Qui vient de favoriser les échanges entre Etats de l'Union européenne et Etats de la mer Méditerranée.

Vu le lien historique entre la France et l'Algérie, la législation fiscale algérienne applicable aux sociétés s'inspire du droit fiscal Français. La convention fiscale Franco-Algérienne fait partie des conventions les plus larges en terme de champ d'application, puisqu'elle traite des impôts sur le revenu, sur la fortune et les successions, afin d'éviter la double imposition et lutter contre la fraude et l'évasion fiscale internationale et de préparer un climat favorable aux investissements.

A l'instar de toutes les conventions fiscales internationales, celle signée par l'Algérie et la France reprend les méthodes d'exonération et de l'imputation.

Les revenus d'exploitation des entreprises sont exonérés, en vertu de la méthode d'exonération, l'Etat de la source se voit accorder le droit exclusif d'imposer des revenus déterminés. Dans le cas où l'exonération est totale, le pays de résidence se limite d'imposer certains éléments du revenu.

En d'autre par la méthode d'imposition s'applique aux revenus des personnes physiques tel que les intérêts, dividendes, redevances...etc. Cette méthode accorde un crédit d'impôt pour les revenus réalisés dans le pays de la source d'un montant égal à celui initialement payé dans l'Etat de ce dernier.

La convention fiscale Algérienne Française s'inspire dans un principe de la non-discrimination entre les contribuables nationaux et ceux d'une nationalité étrangère, par ailleurs, la convention fiscale franco-algérienne consacre la procédure amiable comme moyen de règlement des difficultés d'application des clauses qu'elle contient dans le cas où le contribuable est imposé d'une façon non conforme à la convention a le droit au recours.

V- L'impact des procédures d'incitation fiscale sur le volume des investissements nationaux et étrangers :

Depuis les années **90**, en particulier à partir de **1999**, les autorités Algérienne mettent en œuvre une batterie de mesures, afin de rendre la destination des **I.D.E** vers l'Algérie plus attractive, ces mesures ont eu des conséquences principales sur le volume des **I.D.E**.

Entre **2004** et **2014**, l'Algérie enregistre une évolution importante dans le stock d'**I.D.E**, un stock qui s'est élevé à **23 264 Million U.S.D** en **2012**, soit une progression de **7%** par rapport à **2011**, où il représente **11.2%** du **P.I.B** contre **49.4%** au Maroc et **73.8%** en Tunisie. La part de l'Algérie dans la région d'Afrique du nord dans le stock des **I.D.E** s'élève à **11.8%** en **2012** contre **11.6%** en **2011**, il est à dire que le stock des **I.D.E** en Algérie demeure faible par rapport aux pays de l'Afrique du Nord notamment la Tunisie, le Maroc et l'Egypte. Il est à noter que la grande partie du stock des **I.D.E** en Algérie s'articule dans le secteur des hydrocarbures.

Tableau n°II-08 : L'évolution du stock d'I.D.E dans les pays d'Afrique du nord de 2004 à 2012.
En 10⁶ U.S.D.

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Part dans le total régional en 2012 |
|-----------------|------|------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------------------------|
| Algérie | 7274 | 8355 | 10151 | 11606 | 14199 | 16945 | 12209 | 21780 | 23246 | 11.8% |
| Totale régional | - | - | - | 134850 | 153224 | 171937 | 184902 | 186656 | 196818 | 100% |

Source : C.N.C.E.D dernières donnée disponible.

En **2011**, l'Algérie faisait partie des cinq premiers pays d'Afrique en termes de rentrée d'**I.D.E**, ou on enregistre deux tendances contradictoires : Une baisse des investissements européens et un regain d'intérêt des investisseurs du Golf. On peut également noter une réorientation des **I.D.E** sur le marché domestique avec plusieurs grands projets furent menés en Algérie dans divers domaines qui visent le développement des transports et des infrastructures, parmi les plus importants ont invoque :

- L'autoroute est-ouest : le projet qui consiste la réalisation d'une autoroute de l'est à l'ouest du pays, longue de plus de **1200 Kms**. Le Japon et la Chine sont les principaux réalisateurs de ce projet, un investissement qui cout plus de **16 Million de dollars**.
- La construction du nouvel aéroport d'Alger.
- La construction d'un million de logements entre **2004** et **2009**, le partenaire Chinois à pris une bonne partie de ce projet.

Riche en ressources naturelles et stable économiquement, l'Algérie attirera ces dernières années des flux croissant d'**I.D.E** dans les secteurs d'industrie, d'agriculture, de transport, tourisme ou en site des partenariats dans les domaines suivant :

- Le téléphone mobile avec l'Egypte et le Koweït.
- Le projet industriel d'hydrocarbures avec Etat- Uni, Espagne...
- Les projets de dessalement d'eau de mer, avec programmation de **43** usines jusqu'à **2019**.
- La production d'engrais et d'ammoniaque.
- Les cimenteries.

Durant la période **2002-2012**, les secteurs de l'industrie et des services représentent eux seuls, plus de **70%** des investissements étrangers. Ces dernières années les secteurs hors les hydrocarbures commencent à se développer en matière d'absorption d'**I.D.E**. Les investisseurs étrangers optent en général d'abord pour le secteur des industries (**56%** en nombre ; **74%** en valeurs financières et **57%** en emplois générés) par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité. Il y a aussi d'autres domaines de faveur dans les secteurs des services, du **B.T.P.H** (soient **38%** tout confondus en termes de nombre de projets), des transports et du tourisme (**5%** tout confondus), en emplois générés ces quatre secteurs participent dans l'ensemble de **41%** par rapport à la structure globale. Les secteurs les moins investis par les investisseurs étrangers relèvent de l'agriculture et de la santé où les projets se comptent à l'unité.

Tableaux n °II-09 : Répartition des projets d'investissements déclarés étrangers par secteurs d'activité, période 2002-2012.

| SECTEURS D'ACTIVITE | NOMBRE DE PROJETS | % | MONTANT EN Millions D.A | % | EMPLOIS | % |
|---------------------|-------------------|-----|-------------------------|-----|---------|-----|
| INDUSTRIES | 220 | 56% | 599 200 | 74% | 23 450 | 57% |
| SERVICES | 97 | 23% | 167 118 | 21% | 10 363 | 24% |
| BTPH | 63 | 15% | 12 082 | 1% | 6 698 | 14% |
| TRANSPORT | 16 | 4% | 3 991 | 0% | 505 | 1% |
| AGRICULTURE | 6 | 1% | 887 | 1% | 82 | 2% |
| SANTE | 5 | 1% | 6 192 | 0% | 737 | 0% |
| TOURISME | 3 | 1% | 13 587 | 2% | 1 124 | 1% |

Source : Agence Nationale de Développement de l'Investissement(A.N.D.I).

L'Algérie ces dernières années attirait des flux croissants d'**I.D.E** .Le flux des **I.D.E** accroît de **1662×10⁶ \$** en **2007** contre **2571×10⁶ \$** en **2011**. Ils ont enregistré une réduction en **2012**, car les flux entrants d'**I.D.E** en Algérie ont diminué de **-42%** en **2012** (**+14%** en **2011**) passant de **2571×10⁶ \$** en **2011** à **1484×10⁶ \$** en **2012**. De même les flux d'**I.D.E** mondiaux régressaient pour leur part de **-18.2%**. L'Algérie se classe à la **13^{ème}** place, à l'échèle du

Continent Africain en **2012**, les **I.D.E** à destination de l'Algérie ont représenté **0.7%** de son **P.I.B** contre **2.9%** pour le Maroc et **4%** pour la Tunisie. Selon les estimations du **F.M.I** le flux des **I.D.E** en Algérie augmente en **2013** pour se situer à **2000×10⁶ \$** et **2500×10⁶ \$** en **2014**.

Parmi les meilleurs flux d'investissements directs étrangers, le flux d'**I.D.E** français est important comparant par le reste d'**I.D.E**. Selon les données de la banque de France, les flux d'**I.D.E** Français en Algérie se sont établis à **211×10⁹ €** en **2012**, contre **241×10⁹ €** en **2011** et **210 ×10⁹ €** en **2010**. On notera que l'année **2009** à enregistré un montant élevé de flux d'**I.D.E** Français à destination de l'Algérie de **422×10⁹ €**.

Parmi les secteurs économiques concernés par le flux d'**I.D.E** Français en Algérie en **2012** on trouve, les services financiers de **72×10⁹ €** soit **34%**, des industries extractives/hydrocarbure à **37×10⁹ €** soit **17.5%**, l'industrie pharmaceutique à **29×10⁹ €**, soit de **13.7%**, des activités d'architectures et d'ingénieries à **22×10⁹ €**, soit **10.4%**, des industries alimentaires à **18×10⁹ €** soit **8.5%** et de l'industrie automobile à **12×10⁹ €** soit **5.7%**.

Il est à noter que le stock des **I.D.E** Français en Algérie est en évolution, il passe de **790×10⁹ €** en **2007** contre **1938×10⁹ €** en **2012** qui permet une implantation de **450** entreprises et entrepreneurs Français en Algérie, employant près de **40000** salariés, ainsi générant plus de **100000** emplois indirects, ces **I.D.E** étalent également d'importants efforts en matières de formation et de transfert de technologie.

En **2011** les meilleurs flux d'**I.D.E** en Algérie étaient ceux qui venaient de Koweït d'un pourcentage de **23.0%** suivie par l'Espagne et l'Egypte de **17.0%** et l'Etat Unis de **13.0%** et la chine qui se situe au dernier par un pourcentage de **4%**.

Tableaux n° II-10 : Evolution des flux d'I.D.E à destination des pays d'Afrique du nord en 10⁶ (2004-2014).

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013* | 2014* |
|------------------------|------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Algérie | 882 | 1081 | 1795 | 1662 | 2593 | 2746 | 2264 | 2571 | 1484 | 2000 | 2500 |
| Totale Régional | / | / | / | 21511 | 20513 | 16408 | 13645 | 5805 | 9031 | / | / |

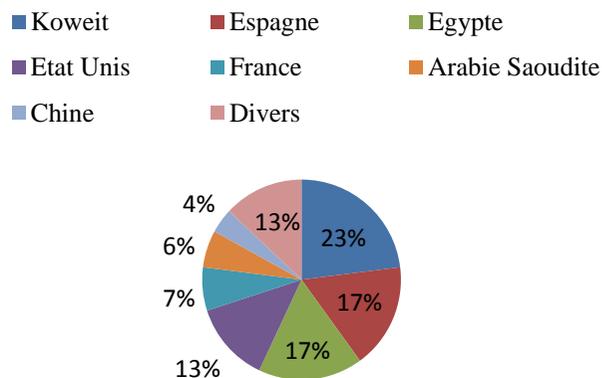
Source : C.N.U.C.E.D

Tableau n° II-11 : Evolution du stock d'I.D.E Français dans les pays d'Afrique du Nord (M€,2007-2012).

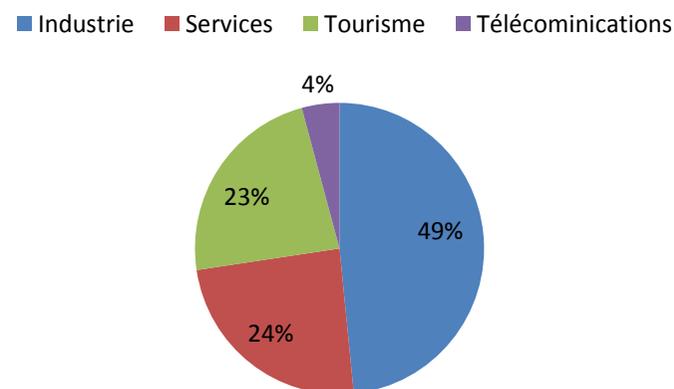
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Part dans le total régional en 2012 |
|-----------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------------------|
| Algérie | 790 | 1045 | 1472 | 1753 | 1854 | 1938 | 12.2% |
| Total régional | 9688 | 12223 | 14816 | 15831 | 15437 | 15943 | 100% |

Source : Banque de France à partir du DG Trésor novembre 2013.

Graphe n°II-04:Les flux d'I,D,E par pays en Algérie 2011, en %



Graphe n° II-05: Les secteurs investis en Algérie 2011, en %



Source : Agence Nationale de Développement de l'Investissement- dernières données disponibles. Mars 2013.

L'encouragement et le soutien d'investissement en Algérie à permis d'améliorer le climat devant les différents secteurs économiques, ou on constate une progression remarquable tant dans les secteurs primaires que dans les secteurs secondaires.

☞ **A- Le secteur primaire** : composé essentiellement par l'agriculture et la pêche et ressources halieutiques, durant la période **2010**, le secteur de l'agriculture est en plein développement, emploi près de **23%** de la population active, soit le secteur qui emploi près de **43361** personnes avec **612** projets dans la période **2002-2012**. De même il contribue à hauteur de **10%** du **P.I.B** du pays, quant au secteur de la pêche est en plein essor, car de nombreux ports de pêche sont modernisés ou en cours de modernisation.

☞ **B- Le secteur secondaire se compose de :**

- **L'Energies** : les hydrocarbures et le gaz naturel présentant la principale source de revenus en Algérie, se secteur opte pour le développement et l'exploitation de l'énergie solaire, d'où elle réalise la première centrale électrique de Hassi R'mel dans la wilaya de Laghouat.
- **L'Agroalimentaire** : ce secteur a réussi dans le secteur privés, soit en montant des entreprises en partenariat avec des étrangers parmi les plus importantes entreprises dans ce secteur nous trouvons ; cevital, Semoulerie Industrielle de la Mitidja(**S.I.M**), la Belle, Groupe Bimo, Hamoud Boualam, Ifri, Général Emballagde, Danon...
- **L'acier et Métallurgie** : l'Arcelor Mittal parait le principal partenaire étranger dans le domaine d'acier, suivi par le groupe égyptien Elezz Steel. Le nombre de projets enregistrés auprès de l'**A.N.D.I** pour la période **2002-2012** dans l'industrie métallurgique est de **835** projets créant près de **55278** emploi.
- **La pharmaceutique** : le groupe Saidal et la firme Algérienne Digromed tiennent le monopôle de l'industrie pharmaceutique algérienne. Notant que plusieurs d'autres sociétés-laboratoires privés algériennes et étrangères sont actives dans ce domaine notamment des sociétés mixtes entre le groupe Saidal et des groupes étrangers tel que Pfizer société américaine et Aventis. Selon **A.N.D.I** pour la période **2002-2012** le nombre de projets dans l'industrie pharmaceutique a été de **130** créant pré de **8802** emplois.

- **L'industrie automobile et mécanique** : Dans ce secteur, nous relevons que plusieurs géants mondiaux de l'automobile ont implanté leurs usines en Algérie. **Deutz** (Allemagne), **I.P.I.C/Abar** investissement (**Emarats Arabes Unis**), firme Allemande/**M.I.P.I** Algérie.
- **L'industrie électrique et électronique** : Parmi les entreprises dans ce secteur, on trouve, **Bya** électronique, **HB** Technologies, **ZALA** computer, **Cristor**, **Condor**, **Cobra**, **Continental** électronique, **Essalem** Electroniques, **Samha** du groupe **Cevital**, **B.M.S** Electric, **Bomare** company...
- Pour les autres secteurs d'habillement et textiles et selon l'**A.N.D.I**, la période **2002-2012** a enregistré un nombre de projets de **160** permettant la création de **5121** emplois.

Tableau n° II-12 : L'évolution de Formation Brute du Capital Fixe (F.B.C.F) de 2004-2011.

En millions de D.A (S.C.N)

| Année | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| F. B. C. F | 1476902.6 | 1691640.3 | 1969457.9 | 2462124.4 | 3228343.2 | 3811419.1 | 4350922.3 | 4617702.8 |
| F.B.C.F hors Administration publics | 749407.4 | 811455.6 | 935794.6 | 1060273.9 | 1373882.4 | 1717440.9 | 2210619.2 | 2303703.8 |
| P.I.B | 6149116.7 | 7561984.3 | 8514843.3 | 9365565.9 | 11077139.4 | 10006839.7 | 12034399.0 | 14481007.8 |
| F.B.C.F hors secteur publics en Pourcentage du P.I.B | 12.18% | 10.73% | 10.99% | 11.32% | 12.40% | 17.16% | 18.37% | 15.91% |

Source : tableau construit à partir des données de l'O.N.S.

Durant la période **2004-2011**, la **F.B.C.F** hors ce du secteur public enregistre une évolution importante, elle passe de **749 407.4 × 10⁶ D.A** en **2004** à **2 303 703.8 × 10⁶ D.A** en **2011**, se la confirme le développement du stock de l'investissement hors le secteur public suite au différents avantages fiscaux accordés. Cette évolution est suivie par une évolution importante dans le **P.I.B**, enregistrant un chiffre important en **2011** situé à **144 811 007 × 10⁶ D.A**, de même la part de la **F.B.C.F** hors secteur public par rapport au **P.I.B** quant à elle enregistré une évolution passant de **12.18%** en **2004** contre **18.37%** en **2010** pour en revenir à **15.91%** en **2011**. Justifié ainsi par le développement des petites et moyennes entreprises ainsi la promotion de l'investissement national particulièrement des jeunes afin de lutter contre le chômage des jeunes surtout des diplômés universitaires.

C'est que l'économie se caractérise par un secteur public hypertrophié par rapport au secteur privé et la dominance du secteur informel contrôlant environ **40%** de la masse monétaire en circulation et dont la superficie économique dépasse les **50%**. Pour le secteur industriel qui est en déclin (moins de **5%** du **P.I.B**) **83%** sont constitués de **P.M.I/P.M.E** avec une organisation familiale peu ouverte à l'innovation.

L'observation lancée durant le mois de juin **2013** sur le niveau des réalisations des projets d'investissements déclarés au niveau de l'**A.N.D.I** durant la période **2002-2012** fait ressortir les données suivantes :

Nous dénombrons sur un total **35.177** projets les résultats suivants :

- **32.004** projets réalisés soit **91%** de l'ensemble
- **2.580** projets non entamés soit **7%**
- **593** projets abandonnés soit **2%**

Pour les réalisations globalement, l'**A.N.D.I** a recensé:

- **32.004** projets réalisés soit **91%** de l'ensemble
- **2547** milliards de **D.A** environ **31.8** milliards **US \$**
- Soit environ **300 000** emplois créés.

Pour les **I.D.E** on trouve les résultats suivants :

- **410** projets d'investissements étrangers réalisés,
- **803** Milliards de **D.A** soit **1/3** des investissements réalisés.
- **42.959** emplois générés pour les étrangers (**14%**).

Tableau n° II-13 : La répartition des projets d'investissement réalisés selon les années de la période (2002-2012)

| ANNEES | NOMBRE DE PROJETS | % | MONTANT EN Millions DE D.A | % | EMPLOIS | % |
|--------------|-------------------|-------------|----------------------------|-------------|----------------|-------------|
| 2 002 | 443 | 1% | 67 839 | 3% | 24 092 | 8% |
| 2 003 | 1 369 | 4% | 235 944 | 9% | 20 533 | 7% |
| 2 004 | 767 | 2% | 200 706 | 8% | 16 446 | 5% |
| 2 005 | 777 | 2% | 115 639 | 5% | 17 581 | 6% |
| 2 006 | 1 990 | 6% | 319 513 | 13% | 30 463 | 10% |
| 2 007 | 4 092 | 13% | 351 165 | 14% | 51 345 | 17% |
| 2 008 | 6 375 | 20% | 670 528 | 26% | 51 812 | 17% |
| 2 009 | 7 013 | 22% | 229 017 | 9% | 30 425 | 10% |
| 2 010 | 3 670 | 11% | 122 521 | 5% | 23 462 | 8% |
| 2 011 | 3 628 | 11% | 156 729 | 6% | 24 806 | 8% |
| 2 012 | 1 880 | 6% | 77 240 | 3% | 8 150 | 3% |
| TOTAL | 32 004 | 100% | 2 546 840 | 100% | 299 115 | 100% |

Source : A.N.D.I

*

* *

La politique fiscale adoptée par les autorités algériennes, pour pouvoir contribuer à la promotion d'investissement et à attirer les investisseurs étrangers, semble être plus efficace que celle adoptée dans les années 70. Suite à ces réformes fiscales, les flux des I.D.E en Algérie a suivi une réussite importante, après les années 70 qui se caractérisent par une quasi-absence d'I.D.E, et la véritable reprise des flux entrants d'investissements étrangers n'a eu lieu que depuis 1994, grâce aux réformes dans le système fiscal.

La contribution d'I.D.E à la création des richesses et la réalisation du développement reste faible par rapport aux autres pays du Nord de l'Afrique et de l'Amérique Latine, et ne contribue qu'avec une part faible à la création d'emploi. Cette insuffisance en matière d'I.D.E montre que la politique fiscale ne suffit pas à attirer plus d'I.D.E, mais il reste d'autres variables à regarder pour pouvoir réaliser le développement et avoir plus d'accès d'I.D.E. Cela traduit le ressentiment général des étrangers à vouloir travailler sur des projets industriels à forte valeur ajoutée et rentable en cycle court au détriment des projets à rendement long. Agriculture, Tourisme et santé.

Le bilan de l'investissement productif est mitigé. Les chiffres communiqués par l'Agence de développement des investissements indiquent que ce sont les projets locaux qui sont dominants avec **99%** des déclarations de projets. Pour ce qui est de la répartition des projets par secteur, celui des transports attire le plus d'investissements depuis **2009** avec **60%** en majorité des microprojets, suivi par le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (**16%**), du secteur de l'industrie (**10%**), celui de l'agriculture (**2%**).

La conclusion qu'on peut tirer est qu'une bonne politique fiscale peut attirer les investissements, que ce soit au niveau national ou étranger. Cela est interprété par l'ensemble des avantages fiscaux accordés aux investisseurs nationaux et étrangers et à diriger l'économie algérienne vers l'économie mondiale, à orienter les investissements vers les secteurs productifs, donc peut-on dire que la politique fiscale sert à être un moyen de redistribution?

Section3: La politique fiscale instrument d'orientation de l'épargne et de redistribution.

La première finalité de la fiscalité, entendue comme l'ensemble des prélèvements qui assurent le financement des dépenses publiques choisis et administrés par l'Etat. La structure des prélèvements obligatoires peut jouer un rôle économique incitatif exonération ou abattement d'impôts pour certaines activités ou dépenses, ou un rôle désincitatifs, ainsi qu'un rôle de redistribution, qui s'accorde avec un concept quand n'appel l'Etat du bien être sociale qui visent à garantir un certain niveau de justice sociale. Autrement dit la volonté de la puissance publique d'assurer une répartition plus ou moins égalitaire des fruits de la croissance économique et du progrès technique.

La fiscalité peut être utilisée pour modifier la répartition du revenu national, dans le sens d'une diffusion équitable qui permet une réduction des inégalités sociales et limité la pauvreté, l'intervention de l'Etat par un système de prélèvement obligatoire qui visent à réussir une redistribution des revenus et des richesses s'accompagne par ce que l'on nome la fonction allocative de l'Etat, un courant qui dérive des néoclassiques et qui inclut en plus de la fonction allocative, la fonction redistributive de l'Etat qui visent à réduire les inégalités prévenant des défaites du marché. De l'autre part la fiscalité influe sur la formation du capital dans le secteur privé par les effets qu'elle exerce des mesures fiscales incitatif à épargner.

En théorie, la politique fiscale de redistribution peut avoir deux types, d'un côté, le système des assurances sociales qui donne droit à des prestations futures à ceux qui sont touchés par des risques assurés (*chômage, maladie, retraite*) et de l'autre, les prélèvements obligatoires contribuent dans le budget de l'Etat pour offrir des services gratuits au public, c'est-à-dire alimenter les dépenses de l'Etat pour réaliser l'intérêt de la collectivité.

La politique fiscale est dite politique de redistribution lorsque les prélèvements progressifs y occupent une place prépondérante, par rapport aux prélèvements proportionnels. La politique fiscale de redistribution peut avoir un effet vertical lorsqu'il s'agit de l'impôt progressif sur les revenus et un effet horizontal lorsqu'il est entre diverses catégories, à titre d'exemple, des célibataires vers les familles nombreuses, donc il reste à s'avoir *qu'es qu'un système fiscal de redistribution ? Existe-il vraiment un système fiscal de redistribution en Algérie ? Peut-il vraiment contribuer à corriger les inégalités, lutter contre la pauvreté, le chômage et sur l'évolution de l'épargne ?*

I- La définition et objectifs de la redistribution :

La redistribution peut prendre deux formes principales de définitions, ainsi que ces objectifs peuvent être économiques et sociaux.

I-1- La définition :

La redistribution représente l'ensemble des opérations de répartition primaire ou secondaire des revenus, desquelles une partie des revenus est prélevée sur certains agents économiques ou catégories sociales pour être reversée au profit d'autres ou eux-même dans le but de réussir la justice et l'équité sociale entre différents agents économiques.

La fonction de redistribution dans la plupart des pays est assurée par deux grands systèmes, la fiscalité et la protection sociale. Ces deux dernières étapes de répartition permettent d'arriver à un revenu disponible, que les agents économiques utilisent à la consommation ou à l'épargne. La redistribution peut prendre une forme monétaire ou non monétaire.

La redistribution des revenus prend deux formes, primaires et de redistribution :

☞ **A- La répartition primaire :** « *Correspond au revenus tirés de la contribution à l'activité productive* »¹. Les revenus primaires résultent de la rémunération des facteurs de production capital et travail dans la participation à la production.

☞ **B- La redistribution des revenus :** « *regroupe les opérations par lesquelles les administrations publiques effectuent des prélèvements et versent des revenus de transfert* »². Nous pouvons dire que la redistribution modifie la répartition primaire du revenu des ménages et on peut la nommer comme une redistribution secondaire.

I-2- Les objectifs de la redistribution :

La redistribution modifie le revenu disponible des ménages affecté à la consommation et à l'épargne, pour accéder à ces objectifs, l'Etat utilise de différents instruments tels que la fiscalité, les transferts sociaux et les services publics. Les autorités publiques tentent ainsi à réduire les inégalités économiques et sociales et garantir la couverture des risques sociaux, donc la redistribution ambitionne des objectifs économiques et sociaux.

☞ **A- Les objectifs économiques :** La théorie Keynésienne prend le départ de la demande effective, qui est considérée comme le moteur puissant de la croissance économique, donc la demande de consommation est l'un des composantes de la demande effective, d'où elle constitue une des variables des politiques économiques, la redistribution peut affecter le

¹ J.MULLER, P.VANHOVE, CVIPREY, "*Economie*", édition Dunod, Paris, 2000, 2^{ème} édition. P47.

² IDEM.

niveau de la consommation des ménages, contribuant par la suite à la relance ou le freinage de l'activité économique.

La redistribution permet de soutenir l'activité économique et joue un rôle contra-cyclique, car les revenus de transferts constituent un soutien à la demande, c'est le cas de la théorie keynésienne.

De l'autre part, les courants libéraux attaquent la redistribution, car elle pèse sur les coûts du travail et rigidifie le marché du travail, contribuant à augmenter le chômage.

☞ **B- Les objectifs sociaux :** Afin de réussir un certain niveau de justice sociale et garantir une répartition équitable des richesses et des revenus, les autorités publiques accroissent le revenu disponible des agents les plus pauvres par un système redistributif qui vise à maintenir la cohérence sociale, par ailleurs l'offre des services publics non marchands autorise la consommation des services sans distinction de revenus. En général, les objectifs sociaux de la redistribution soutiennent les classes de la population les plus défavorisés touchés par des risques sociaux.

II- Les instruments de la redistribution :

Comme nous, l'avons vu précédemment la redistribution modifie la répartition primaire du revenu des ménages, car les ménages acquittent des prélèvements obligatoires, sous forme d'impôts et cotisations sociales et reçoivent des transferts sous forme des prestations sociales. Les autorités publiques utilisent des mécanismes par les quel assure la redistribution des revenus, parmi ces instrument l'Etat utilise trois techniques principales : la fiscalité, la protection sociale et l'offre des services publics.

II-1- La fiscalité :

La fiscalité est un instrument de régulation macroéconomique agissant sur la consommation, l'épargne et oriente la production des entreprises, sous ce vocale, on trouve l'ensemble des prélèvements obligatoires regroupant les impôts, les taxes parafiscales, les redevances pour services rendus, les droit de douane et les cotisations sociales. Le caractère redistributif est assuré par la fiscalité lorsque les prélèvements progressifs y occupent une place dominante, par rapport aux prélèvements proportionnels, car l'impôt progressif protège les bas revenus et conduit à réussir une certaine équité sociale.

II-2- La protection sociale :

« *La protection sociale désigne l'ensemble des instruments et des mécanismes qui garantissent des ressources aux personnes ayant à faire face aux risques sociaux* »¹. Autrement dit le principe de protection sociale paraît à travers, l'obligation de payer des cotisations sociales, destinée à protéger les individus contre des risques sociaux, entraînant une baisse de revenus et ouvrant droit à des prestations aux futur face aux grands risques assurés, parmi les risques couverts on trouve la vieillesse, les maladies, le chômage...En général, la protection sociale concoure efficacement à la redistribution, de même elle est assurée par les différents instruments de sécurité sociale et mutuelle, **C.N.A.S, C.A.S.N.O.S...**

II-3- Les services publics :

Un service public constitue à offrir des services non marchands à la population, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général que le marché ne peut produire (restauration scolaire, transport scolaire, santé, justice, éducation...). Le financement des services publics donnent lieu à une redistribution horizontale de revenu.

Le système redistributif permet de réduire les inégalités des revenus disponibles, essentiellement par la protection sociale, ou par l'offre des services publics et de façon plus crédible par une fiscalité progressive. Le système fiscal redistributif est confronté aux crises financières, cette dernière est définie par l'augmentation des prestations sociales avec absence des recettes qui assurent le recouvrement de ces prestations, duquel la plupart des institutions financières de sécurité sociale sont déficitaires.

III-La définition du système fiscal de redistribution :

Les prélèvements obligatoires ont fréquemment été utilisés pour financer le budget et les dépenses de l'Etat, afin de réaliser le bien être de la collectivité. La structure des prélèvements obligatoires peut jouer un rôle économique de redistribution, qui consiste à corriger et limiter les inégalités des revenus. La fiscalité peut donc être utilisée pour modifier la répartition du revenu national, dans le sens d'une recherche de la fiscalité optimale qui assiste à réduire les inégalités sociales.

¹J.MULLER, P.VANHOVE, C.VIPREY, "*Economie*", édition DUNOD, Paris, 2000, 2^{ème} édition, P.55

L'Etat collecte des prélèvements obligatoires sous forme d'impôts et de cotisations sociales, puis fait bénéficier d'autres agents économiques de ces prélèvements sous formes de revenu de transfert (*retraites, prestations sociales*) afin d'avoir une équité et une efficacité économique.

L'impôt, comme instrument de redistribution, n'est pas exclusivement utilisé pour corriger les inégalités des revenus par l'intermédiaire de la progressivité de l'impôt. Au total, le système fiscal de redistribution cherche aussi à diminuer les distorsions et contribue à améliorer les performances économiques. Il convient de souligner qu'un système fiscal est fortement redistributif lorsque les prélèvements progressifs y occupent une place prépondérante par rapport aux prélèvements proportionnels, de là il faut distinguer entre prélèvement progressif et prélèvement proportionnel.

✓ **Un prélèvement** est dit **progressif** lorsque l'accroissement de son taux est associé à une augmentation de son assiette. Dans ce cas, le taux de prélèvement est plus fort pour les hauts revenus que pour les bas revenus (le cas de l'impôt progressif sur le revenu).

✓ **Un prélèvement** est **proportionnel** lorsque son taux reste fixe par rapport à l'augmentation de son assiette.

A travers les définitions données, pour un système fiscal de redistribution, nous distinguons deux types de redistributions :

III-1- La redistribution verticale :

« La redistribution verticale prend quant à elle en compte la hiérarchie des revenus et cherche à en réduire les inégalités. Dans ce cadre, l'objectif de la redistribution fiscale est le resserrement de l'éventail des revenus et son instrument privilégié est l'impôt progressif sur le revenu. On dit d'un impôt qu'il est progressif lorsque le taux moyen d'imposition croît plus vite que le revenu. La progressivité peut donc être entendue comme une déviation positive par rapport à un prélèvement proportionnel au revenu. »¹ .

La redistribution verticale utilise des mécanismes qui visent à réduire les inégalités de revenu ou de patrimoine. C'est-à-dire effectuer des transferts des hauts revenus vers les plus bas, ce qui signifie que les revenus élevés sont plus taxés que les faibles revenus. De même la

¹ MONNIER Jean-Marie, « *La politique fiscale 'objectifs et contraintes'* », Périodique cahiers Français, n° 343, P3-+6, dazte2008/03, P.4.

redistribution verticale cherche à minimiser les inégalités à l'échelle des revenus et du patrimoine. Les impôts progressifs sont essentiellement les impôts sur le revenu. Le système des prestations sociales également peut assurer la redistribution verticale par des prestations sociales qui font bénéficier les plus défavorisés.

La redistribution est dite verticale lorsqu'elle utilise l'impôt progressif, car le taux d'imposition augmente avec la valeur de l'assiette taxée, C'est le cas de l'impôt sur le revenu ou sur le patrimoine, car ce type d'impôt permet de réduire les inégalités absolues et relatives. La redistribution verticale vise à réduire les inégalités monétaires du revenu et favorise la consommation publique par l'offre des services non marchands.

Le principe de la redistribution verticale est de limiter les inégalités des revenus et donc de promouvoir la justice sociale. La redistribution verticale se fait par des transferts monétaires ou en nature vers les ménages méritants. Elle est financée par des prélèvements obligatoires sur les revenus de certains individus ou ménages, généralement les plus aisés de la société. Ces prélèvements obligatoires sont des impôts, des taxes et des cotisations sociales.

III-2- La redistribution horizontale :

Elle est entre diverses catégories, entre actifs et inactifs, entre célibataire et marié avec enfants, entre malade et bien portant. C'est le cas du système d'assurance sociale « *allocation chômage, retraite allocation familiale, remboursement maladie* ». Plus précisément « *La redistribution horizontale opère des transferts qui ne sont pas motivés par la hiérarchie des revenus. Il s'agit donc soit d'opérations intervenant entre ménages situés dans la même strate de revenus, soit d'opération fondée sur d'autres critères que le revenu. La protection sociale répond le plus souvent à ce type de problématique puisqu'elle vise à effectuer des transferts de ressources au profit de personnes exposées à un risque social : maladie, maternité, famille...* »¹.

«*La redistribution est dite horizontale si elle vise à améliorer la situation des catégories sociales spécifiques, afin qu'elles puissent mieux satisfaire leurs besoins spécifiques*».²

La redistribution horizontale vient de maintenir les ressources des individus frappés par des risques sociaux sans considération du revenu. La redistribution horizontale est assurée par les

¹ MONNIER Jean-Marie, « *La politique fiscale 'objectifs et contraintes'* », Périodique cahiers Français, n° 343, P3-6, dazte2008/03, P.4.

² Denis Clerc et Jean-Paul Piriou, « *Lexique de sciences économiques et sociales* », Paris, La Découverte, coll. «Grands repères», 2011, p. 132.

organismes de sécurité sociale, elle est fondé sur la solidarité entre actifs occupés et inoccupés, ou des ménages sans enfants aux ménages avec enfants et est financées principalement par les cotisations sociales.

En termes de fiscalité, elle exprime la règle fondamentale d'égalité de tous devant l'impôt: à niveau de bien-être égal, sacrifice égal. Or, les besoins, les priorités et préférences des individus diffèrent. Cette redistribution, impliquant une fonction d'assurance collective contre les risques sociaux, ne produirait pas un grand niveau d'égalisation des ressources à proprement parler, malgré le plancher offert aux plus démunis et une relative diminution des inégalités de revenu; les biens et services de première nécessité (santé, éducation) sont proportionnellement plus important lorsqu'un individu a un plus faible revenu.

Il reste à dire que derrière ces deux types de redistribution, il y a les subventions versées à une catégorie d'agents économiques qui est le fait d'une redistribution pour le revenu national et cela pour encourager une catégorie à l'autre des acteurs économiques ou une région à l'autre.

La distinction entre la redistribution verticale et horizontale est difficile à apprécier dans le cas de circuit d'assurance sociale et celui de fourniture des services collectifs sans oublier leur dépendance vis-à-vis de la nature du prélèvement.

En conclusion la fiscalité comme un instrument de redistribution n'est que pour le seul but d'assurer une fiscalité optimale de sorte qu'elle arrive à trouver l'équilibre entre les effets négatifs des distorsions et la proximité de l'impôt, c'est-à-dire arriver à réunir des finalités « *justice sociale et efficacité économique* »¹.

IV- Les conséquences du système fiscal de redistribution :

Il est toutefois difficile d'évaluer le rôle redistributif des prélèvements obligatoires pour différentes raisons, car certains impôts dépendent du niveau de l'assiette imposable (niveau du revenu ou de richesse), le cas de l'impôt sur le revenu, alors que d'autres ne dépendent qu'indirectement, comme l'impôt sur les biens et services.

Pour des raisons de clarté de l'analyse du rôle redistributif du système fiscal, il convient de partager les conséquences de redistribution horizontale à ceux de la redistribution verticale.

¹ Jean pierre Lorriaux, « *Macro économie* », édition Economica, Paris, 1993 –P 131

IV-1- Les conséquences de la redistribution horizontale :

La redistribution horizontale, comme nous l'avons précédemment définie, concerne le transfert entre différentes catégories d'agents. Le revenu des ménages est souvent imposé à un impôt progressif sur le revenu et des cotisations sociales qui leur ouvre droit à des prestations aux futurs pour des risques assurés, donc ces prélèvements sociaux leurs donnent droit à un revenu au futur pour financer leur besoin.

La redistribution horizontale assure des transferts des salariés vers les chômeurs, donc permet de protéger l'individu au chômage contre la pauvreté, mais il est toute fois un moyen d'évasion fiscale et un encouragement à celle-ci et cela parce que les bénéficiaires des primes de chômage préfèrent travailler dans les activités soustraites afin d'échapper à des prélèvements.

Les transferts des célibataires vers les familles nombreuses, réside dans les régimes différemment appliqués pour les célibataires et couples avec enfants, pour des raisons de justice sociale, afin de garder le même niveau de vie entre mariés avec enfants et les non mariés car leurs situations familiale ne sont pas identique et font appel à des charges différentes.

Les transferts des actifs aux inactifs et des biens portant vers les malades par le système de sécurité sociale, sont alors les instruments fiscaux destinés à réaliser certains objectifs économiques et /ou sociaux « *favoriser l'épargne retraite, assurance maladie, assurance vie* ».

Dans le sens large d'un système fiscal, les allègements fiscaux accordés à une certaine catégorie de personnes ou certaines régions ou acteurs économiques conduit à privilégier certains secteurs, encourager les investissements dans les régions à promouvoir, et à orienter les marchés pour avoir une équité géographique (sud et Nord), sectoriel et social. A titre d'exemple, les secteurs bâtiments et travaux publics demandent un capital intense. Ces derniers qui offrent des services à la population (logements, routes), c'est à dire des services au profit de la collectivité permettant d'améliorer le niveau de vie de la nation, ainsi les allègements accordés à des activités à fortes mains d'œuvre permettent de subventionner de façon indirecte ces entreprises pour employer plus de bras, lutter contre le chômage et de dynamiser plus le marché du travail.

Outre les coûts élevés de ces dépenses fiscales pesant sur le budget de l'Etat, ainsi que leur efficacité est incertaine, car les agents en profitent pour les utiliser en tant que des niches fiscales pour échapper aux impôts.

Puisque les recettes fiscales servent à alimenter le budget de l'Etat pour financer ces dépenses en matière d'éducation, de la santé, de l'habitat, faisant par la suite d'améliorer le niveau de vie de l'individu pauvre pour assurer toutes ses dépenses et arriver à réaliser l'équité entre individu riche et pauvre. Il faut bien noter que la redistribution horizontale n'assure pas le principe de l'impôt en matière de neutralité, car elle traite différemment les contribuables, elle distingue entre mariés avec enfants et non mariés.

La redistribution horizontale peut être le moyen par le quel on encourage l'utilisation de la technologie, à travers les incitations fiscales données pour les secteurs qui utilisent de la technologie nouvelle et renouvelle leurs moyens de production. Sans oublier l'effet de la redistribution horizontale entre revenu salarial et revenu du capital, car elle favorise ceux qui disposent d'un revenu du capital à épargner. Le revenu du capital pour la plus part des systèmes fiscaux bénéficient de régime d'imposition plus avantageux justifiés par des raisons économiques qui sont un encouragement à l'épargne et assouplissent la double imposition, ainsi la redistribution horizontale permet de sauvegarder le pouvoir d'achat qui assure la consommation des ménages pour les biens et services essentiels.

En conclusion, la redistribution horizontale n'est que pour assurer le principe de l'impôt, dans le cadre d'un impôt équitable alors que d'autres voient cette redistribution un moyen excessif de l'intervention de l'Etat.

IV-2- Les conséquences de la redistribution verticale :

Un système fiscal est un système de redistribution vertical lorsque l'impôt progressif y occupe une importante part par rapport au prélèvement proportionnel.

En premier lieu, un système fiscal de redistribution vertical a prie dans l'ensemble des systèmes fiscaux le rôle d'un effet égalisateur des revenus. En effet, et puisque le sens large de la politique fiscale est d'assurer les recettes pour financer les dépenses de l'Etat, donc un système fiscal de redistribution vertical assure que l'ensemble des prélèvements et des transferts réduit nettement l'éventail des revenus.

On admet que la progressivité de l'impôt est une condition de l'équité, car il dépend de la combinaison entre l'assiette et le taux et veille que le taux n'absorbe pas tout le revenu et donc ne pénalise pas les ménages à revenu plus défavorisé, a coté de l'impôt progressif existent les prestations sociales, qui constituent dans l'ensemble des pays et en particulier les pays développés, l'instrument de redistribution le plus puissant (le cas de la France). La progressivité

de l'impôt sur le revenu permet de réduire la pression fiscale que supporte un redevable à bas revenu.

Un prélèvement progressif qui assure la redistribution verticale est la cause majeure des transferts des richesses vers les revenus très faibles, mais pour mieux comprendre l'effet de redistribution verticale, il faut combiner entre taux progressifs d'impositions et les prestations sous formes de transfert.

L'effet de la progressivité de l'impôt sur le revenu peut être réduit à l'aide de l'impôt sur la consommation (**Taxe sur la valeur ajoutée T.V.A**), car les ménages à bas revenu ont une propension à consommer plus forte que celle des ménages à revenu très élevés, puisque l'impôt sur la consommation est proportionnel et ne différencie pas entre revenu bas et revenu fort, donc ne permet pas de protéger les familles les moins défavorisés contre la pression fiscale.

La progression de l'ensemble du système fiscal est réduite à l'aide de l'impôt sur la consommation (**T.V.A**) puisque le consommateur final qu'il supporte. C'est pour cette raison que seuls les très hauts revenus subissent une faible pression fiscale. De là il en résulte que « *le transfert de la fiscalité du revenu vers la consommation a eu également tendance à réduire la progressivité du système fiscale dans son ensemble* »¹ donc la proportionnalité de **T.V.A** réduit la progressivité de l'**I.R.G**.

Ceci n'empêche pas que l'impôt sur la consommation ne présente pas quelques éléments progressifs, le cas du taux réduit sur les produits de première nécessité et des taux majorés pour les produits de luxe, à titre d'exemple l'Algérie pratique un taux de **T.V.A** de **21%** pour les produits de luxe et une exonération de **T.V.A** pour le pain et le lait. De même la progressivité de l'impôt sur le revenu est une source d'inefficacité du système de redistribution, parce qu'elle a des effets désincitatifs au travail.

Les ménages préfèrent travailler au noir et dans le marché informel quels que soient leurs revenus, ils ne cherchent pas à augmenter leurs revenus dans des conditions légales rien que pour la seule raison que l'impôt n'absorbe pas tout le revenu (courbe de **LAFFER** déjà citée dans le chapitre précédent).

¹« *Politique fiscale, Le poids des contraintes* », Revue Problèmes économiques, N°2583, date 23/09/1998, P 11 à 17, P13

Autrement dit, cela traduit l'échec de la redistribution verticale pour lutter contre la fraude et fait baisser les recettes fiscales où l'on cherche à concilier des objectifs de l'équité et de l'efficacité.

L'impact du système de redistribution sur le marché du travail dépend de son élasticité vis-à-vis du taux d'imposition. D'un côté de l'offre du travail, les agents à fort revenu vont payer plus d'impôts avec un effet négatif sur l'offre de travail, car il préfère travailler au noir plutôt de supporté des prélèvements excessifs. En revanche, les agents à faible revenu ne cherchent pas à augmenter leurs revenus, puisqu'ils bénéficient des transferts et des taux moins élevés, qui leur permettent de garder leur revenu à un niveau favorable. L'impact de la fiscalité redistributive, sur le marché du travail, dépend de son élasticité par rapport au taux d'imposition, donc il apparaît souhaitable d'appliquer des taux faibles pour des catégories des revenus pour les quelles l'élasticité de l'offre du travail est forte et des taux élevés pour le cas contraire.

Il est tout à fait inutile que l'action sur l'offre du travail soit efficace, lorsque la demande du travail est insuffisante du fait de l'augmentation du coût du travail. Cela pose l'idée de l'impôt négatif que de nombreux économistes ont parlés tel que *Milton Friedman* de l'école Ultra libérales et *James Tobin*¹ de l'école Keynésienne, c'est à dire la combinaison entre le revenu minimum **G** et la taxation du revenu brut (**Y**).

$$T(Y) = -G + ty.$$

Avec **Y** revenu brut, **G** revenu minimum, **T** les transferts, **t** taux d'imposition

L'impôt négatif permet d'assurer à tout individu un niveau minimal sans épuiser l'offre du travail, mais aucun pays jusqu'ici n'a adopté l'impôt négatif, de même l'impôt progressif sur le patrimoine encourage l'épargne.

On conclusion, il reste à dire que le système de redistribution vertical ou horizontal veille à lutter contre la pauvreté, mais pose le problème de l'intervention de l'Etat. Alors que certains voient les mécanismes du marché eux seul suffisent pour régler les marchés et notamment le marché du travail et d'autre voit l'intervention de l'Etat par le biais de la fiscalité redistributive le moyen efficace pour réduire les inégalités et la pauvreté et arriver à une justice sociale , une efficacité économique , un taux réduit de chômage et épargne élevé.

¹ www.econlib.org/Library/enc/bios/tobin.html.

V- La fiscalité et l'épargne :

La fiscalité en général influence le niveau de l'épargne qu'il soit publique ou privé doù on les traitent d'une manière dissociable comme suit :

V-1- La fiscalité et l'épargne publique :

Les prélèvements obligatoires constituent des recettes pour l'Etat, en particulier les mesures fiscales prises par les autorités publiques pour favoriser l'épargne publique s'articule entre l'élévation du taux d'imposition ou l'adoption de nouveaux impôts. Il est à noter que les mesures fiscales seuls ne servent pas à augmenter l'épargne publique ou à réduire le déficit public, car face aux recettes fiscales se trouvent les dépenses de l'Etat qui agissent eux sur le niveau de l'épargne publique de même l'augmentation des dépenses réduit l'épargne et conduit au déficit budgétaire.

Parmi les mesures fiscales que l'Etat utilise pour augmenter l'épargne publique ou réduire les déficits déstabilisateurs nous citons :

« 1- L'élévation périodique des taux imposés au titre de la fiscalité en vigueur ; 2-La mise en place de nouveaux impôts pour taxer des sources de revenus auparavant inexploitées ; 3- La modernisation de l'administration fiscale pour accroître les montants perçus au titre de la fiscalité et des taux d'imposition en vigueur, grâce à une diminution de l'évasion et de la fraude fiscales ; 4- La refonte complète de la structure fiscale, au moyen notamment d'éléments des options 1,2 et 3. Pour de nombreux pays, les options 1 et 2 n'offrent que de maigres espoirs de recouvrement accrus, les options 3 et 4 sont peut-être les plus difficiles à mettre en application, mais elles aboutiront beaucoup plus probablement, si leur réalisation est possible, aux résultats souhaités »¹.

De sa part la politique fiscale qui encourage l'épargne publique peut également refléter le caractère limité des possibilités de mobilisation d'autres types d'épargne et notamment de l'épargne privée.

¹ Malcolm GILLIS, Dwight H. Perkins, Michael Roemer, Donald R. Snodgrass, « Economie du développement », édition de BOECK Université, Bruxelles, Belgique, 2004, 2^{ème} édition, P. 424.

V-2-La fiscalité et l'épargne privée :

La politique fiscale a une influence sur la formation du capital privé, car à des effets sur la capacité et l'incitation à épargner et sur la propension à investir donc les prélèvements obligatoires en une incidence plus directe mais pas assez importante sur l'épargne. Toute augmentation des prélèvements obligatoires sur les ménages influe sur une partie de la consommation et une partie de l'épargne, mais l'incidence de la fiscalité sur la réduction de la consommation et l'épargne demeure différente d'un pays à l'autre.

Dans les pays développés, l'augmentation des impôts se limite de réduire la consommation du secteur privé, leurs effets sur l'épargne étant minime, si non nul. Il est à noter que l'incidence d'impôts sur la capacité d'épargner ne sera pas la même, car l'imposition lourde des articles de luxe, réduira les taux de croissance de leurs consommation, ainsi que la forte imposition des revenus des sociétés risque de réduire une épargne des firme que celles-ci auraient pu réinvesti et l'incidence de l'imposition des ménages sur l'épargne est minime et influence plus sur la consommation.

Ainsi, l'augmentation des prélèvements sur les firmes étrangères travaillant à l'exploitation des ressources naturelles aura un impact négatif minime sur l'épargne privée intérieure, en outre l'incidence de différentes formes d'impôts sur l'incitation à épargner diffère d'un type d'impôt à l'autre, car les impôts sur la consommation influent l'épargne privée dans une proportion moindre que l'impôt sur le revenu.

Pour les **P.E.D** les ménages, épargnent afin d'acheter des produits dans la fiscalité est lourde et/ou l'achat des biens durables, nous pouvons dire que l'effet de la lourdeur de l'imposition sur la consommation dans les pays à bas revenus n'influence pas l'épargne.

En outre les prélèvements obligatoires peuvent réduire l'incitation à épargner, dans la mesure où l'épargne des personnes vise à financer leur retraite. Les prélèvements de sécurité sociale peuvent réduire l'épargne privée et l'épargne nationale, car les cotisations sociales garantissent aux ménages un revenu au futur ce qui les obligent pas à épargner, mais il est à noter que ces mesures augmentent l'épargne publique. De même, les taux de l'épargne nationale répondent aux taux de rendement de l'épargne après impôts, car l'augmentation de l'imposition des dividendes et des intérêts des obligations réduit le volume d'épargne privée disponible à l'investissement.

VI- Le système fiscal redistributif en Algérie :

Dans le cadre de la relance économique, l'autorité Algérienne a pris des nouvelles mesures fiscales qui permettent de soutenir le rythme de la croissance économique, la consolidation des équilibres macroéconomiques et l'encouragement de l'investissement comme instrument de promotion économique et sociale.

L'Algérie comme tous les pays attachés par la réduction des inégalités et à la recherche d'une équité entre les agents économiques par une meilleure application de la justice fiscale entre les différentes classes, veille au réaménagement du barème de l'I.R.G et l'application d'un système fiscal de redistribution à travers un taux progressif sur le revenu global assurant le transfert vertical des revenus et un impôt progressif sur le patrimoine assurant le transfert vertical des richesses.

VI-1- I.R.G instrument de redistribution :

Le tableau ci après permet de voir la progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques autres que les salariés.

Tableau N°II-14 : Barème progressif annuel de l'I.R.G des personnes physiques hors les salariées.

| Fraction du revenu imposable (en D.A) | Taux d'imposition(en %) |
|---------------------------------------|-------------------------|
| -N'excédant pas 120 000 | 0% |
| -120 001 à 360 000 | 20% |
| -360 001 à 1 440 000 | 30% |
| Supérieur à 1 440 000 | 35% |

Source : « le système fiscale Algérien », direction des relations publiques et de la communication, direction générale des impôts, ministère des finances, édition 2013, P. 6. Du site www.mfdgi.gov.dz. Consulté le 04/03/2014

Le dernier tableau (N°II-14) à pour objectif primordial une meilleure application de la justice fiscale entre les revenus des entrepreneurs individuels et ceux des partenaires des entreprises, car il assure les transferts des revenus des riches vers les pauvres, c'est-à-dire de la redistribution verticale, ainsi que ce mode d'imposition permet de protégé les bas revenus.

Aussi, dans le même article, on enregistre une redistribution horizontale qui est des célibataires vers les mariés, permettant aux imposable mariés de bénéficiers d'un abattement dont on site :

« - Les époux qui optent pour une imposition commune bénéficient d'un abattement de **10%** applicable à leurs revenus global imposables. - Les personnes qui souscrivent volontairement un contrat d'assurance de personnes (individuelle ou collectif), d'une durée minimale huit (**08**) ans bénéficient au titre de l'**I.R.G.**, d'un abattement égal à **2%** du montant de la prime nette versée dans la limite de **20 000 D.A.** ».¹

Les traitements et salaires versés par les employeurs sont soumis au barème **I.R.G.** mensualisé de retenu à la source, d'où elle applique un impôt progressif avec un taux marginal plafonné à **18%**. De l'autre part ce mode de revenus bénéficie d'un abattement permettant d'assurer une redistribution horizontale.

- Les revenus versés à l'article **66** du code des impôts directs et taxes assimilées bénéficient d'un abattement proportionnel sur l'impôt global égal à **40%**, toute fois l'abattement ne peut être inférieur à **12 000 D.A** par an ou supérieur à **18 000 D.A** par an (entre **1000** et **1500 D.A** par mois).

- Les revenus des travailleurs handicapés moteurs, mentaux, non voyants ou sourds muets, ainsi que les travailleurs retraités du régime général supérieur à **20 000 D.A.**, bénéficient d'un abattement supplémentaire sur le montant de l'impôt sur le revenu global dans la limite de **1000 D.A** par mois, égale à :

- **80%** pour le revenu supérieur ou égal à **20 000 D.A** et inférieur à **25 000 D.A.**
- **60%** pour le revenu supérieur ou égal à **25 000 D.A** et inférieur à **30 000 D.A.**
- **30%** pour le revenu supérieur ou égal à **30 000 D.A** et inférieur à **35 000 D.A.**
- **10%** pour le revenu supérieur ou égal à **35 000 D.A** et inférieur à **40 000 D.A.**

- Les revenus exonérés de l'impôt sur le revenu global sont :

- Les personnes dont le revenu net global annuel n'excède pas **120 000 D.A.**
- Les revenus résultant des activités agricoles et d'élevages exercés dans les terres nouvellement mise en valeurs bénéficient d'une exonération de dix (**10**) ans, ainsi que ceux exercés dans des zones de montagne.
- Les indemnités de zone géographique sont exonérées.

¹ « *Le système fiscale Algérien* », direction des relations publiques et de la communication, direction générale des impôts, ministère des finances, édition 2013, P. 5. Du site www.mfdgi.gov.dz.

-Bénéficiant d'une réduction de **50%** les revenus provenant des activités exercées par des personnes physiques dans des zone à promouvoir à condition qu'il ne soit pas des activités dans les secteurs des hydrocarbures et le secteur des mines.

En conclusion la différenciation dans le traitement des salaires des mariées et des célibataires, ainsi que la progressivité de l'impôt et les différents exonérations et abattement, dans le système fiscal Algérien, garantit deux types de redistribution, verticale et horizontal, des mesures qui ne sont qu'un acte de but visant à accomplir l'équité à la foi social et économique.

VI-2-Les autres types d'impôts progressifs :

☞ A- l'impôt sur le patrimoine :

L'impôt sur le patrimoine comprend l'ensemble des biens imposables appartenant aux personnes physiques et leur enfant mineur. À coté de l'impôt sur le revenu global comme moyen de redistribution, le système fiscale Algérien opte pour un autre type d'impôt progressif assis sur le patrimoine afin d'assurer les transferts des riches vers les pauvres, et le tableau ci après permet de voir la progressivité de l'impôt sur le patrimoine.

Tableau n° II-15 : Tarif de l'impôt sur le patrimoine.

| Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine en D.A | Taux en % |
|---|------------------|
| -Inférieur ou égale à 50 000 000 D.A | 0% |
| -de 50 000 001 D.A à 100 000 000 D.A | 0.25% |
| -de 100 000 001 D.A à 200 000 000 D.A | 0.5% |
| -de 200 000 001 D.A à 300 000 000 D.A | 0.75% |
| -de 300 000 001 D.A à 400 000 000 D.A | 1% |
| -Supérieur à 400 000 000 D.A. | 1.5% |

Source : « *le système fiscale Algérien* », direction des relations publiques et de la communication, direction générale des impôts, ministère des finances, édition 2013, P. 13. Du site www.mfdgi.gov.dz. Consulté le 04/03/2014.

Le tableau ci-dessus permet d'assurer une redistribution verticale des richesses à travers la progressivité de l'impôt sur le patrimoine permettant un partage des richesses d'une qualité équitable.

☞ **B -Les droits de mutation par décès :**

Tableau n°II-16 : Le tarif des droits de mutation par décès.

| Fraction de la valeur nette taxable au droit des mutations en D.A. | Taux en % |
|--|-----------|
| -0 à 50 000 000 D.A | 0% |
| -de 50 000 001 à 150 000 000 D.A | 0.5% |
| -de 150 000 001 D.A à 300 000 000 D.A | 1% |
| -A dessus de 300 000 000 D.A | 2% |

Source : Direction générale des impôts du site www.mfdgi.gov.dz. Consulté le 04/03/2014.

Ainsi que les maisons familiales avec meubles meublant y compris bijoux et objets de valeur de famille sont exonérés, en outre l'épargne déposée aux banques est exonéré.

☞ **C-** Pour les droits de timbres facturés en espèces, ils bénéficient du programme suivant :

Inférieur à **1000 D.A** application d'un taux de **0‰**, au dessus de **1000 D.A** un taux de **1‰** (un pour mille) avec plafond de **1000 D.A**.

☞ **D- La taxe foncière :**

Les taux d'impositions pour les propriétés bâties et non bâties en ce qui concerne la taxe foncière sont détaillés comme suit :

⇒ **Propriété bâtie :**

- Propriété bâtie proprement dit **3%**.
- Propriété bâtie à usage d'habitation, détenue par les personnes physiques, situées dans les zones déterminées par voie réglementaire et non occupées, soit à titre personnel et familial, soit au titre d'une location **10%**.
- Terrain constituant des dépendances des propriétés bâties :
5% lorsque leur surface est inférieure ou égale à **500 m²**.
7% lorsque leur surface est supérieure **500 m²** et inférieure ou égale à **1000m²**.
10% lorsque leur surface est supérieure **1000m²**.

⇒ **Propriété non bâtie :**

- Propriétés non bâtie situé dans les secteurs non urbanisés **5%**.
- Terrains urbanisés :
5% lorsque leur surface est inférieure ou égale à **500m²**.
7% lorsque leur surface est supérieure à **500m²** inférieure ou égale à **1000m²**.

10% lorsque leur surface est supérieure à **1000m²**.

3% pour les terres agricoles.

Donc cette différente mesure fiscale de l'impôt progressif permet une redistribution soit verticale ou horizontale afin de stimuler une région à l'autre, un secteur à l'autre, ou une classe à l'autre.

VI-3- Les cotisations et prestations sociales comme moyen de redistribution :

En plus des impôts progressifs, tel que l'**I.R.G**, l'impôt sur le patrimoine, la taxe foncière... Il existe un système des cotisations et prestations sociales en Algérie, qui assure la redistribution horizontale, dans le cas où l'individu est touché par un risque assuré. Dans ce cas le transfert se fait de l'individu actif vers l'inactif. Actuellement, l'Algérie dispose, pour les salariés, d'un régime de retraite obligatoire, unique et général, basé sur la répartition, il est géré par la caisse nationale des retraites (**C.N.R**) et les non salariés relèvent d'une caisse spécifique qui est la **C.A.S.N.O.S**. Le principe fondamental de ce système est de garantir aux personnes sans activité, un revenu de remplacement proportionnel aux salaires.

Le système des cotisations sociales en Algérie assure son financement par un transfert des cotisations des salariés actifs vers les non actifs. En outre, face à ces mesures fiscales de redistribution, ils existent des transferts utilisés pour arriver à l'équité sociale et économique, à partir desquels apparaît le rôle des différents transferts que l'Etat s'engage à prendre en charge afin d'alimenter, en matière financière, les classes sociales, secteurs pour faire face à leurs besoins et contribuer aux développements suite à la réduction de la pauvreté et la création de poste d'emploi.

Donc seul les recettes fiscales peuvent contribuer avec une proportion importante à alimenter le budget de transfert de l'Etat, cela nous conduit à une interrogation : *Quelle est l'efficacité d'un système fiscal de redistribution pour l'Algérie ?*

VII -Les résultats économiques du système fiscal redistributif en Algérie :

La redistribution des revenus est arrivée à constituer dans la plupart des économies et notamment l'Algérie une part prédominante du circuit économique, car certaines études économiques voient que la globalisation économique qui vise le maintien et à garantir l'augmentation des revenus, ainsi de réussir la croissance économique, augmente la pauvreté,

c'est la raison pour la quelle les autorités Algérienne interviennent pour réduire les inégalités sociales et économiques et d'éviter une explosion sociale.

Les inégalités sociales se développent comme une fatalité accentuée, notamment par une accumulation des fortunes qui s'assemble très vite et de manière incontrôlée au profit d'une minorité des personnes et condamnant des groupes de population, de plus en plus large, à un appauvrissement continu, pour cette raison l'Etat prend une série des mesures à l'aide des différents transferts, qui, d'une manière directe ou indirecte, ont des effets sur l'amélioration des conditions de vie de la population. L'action sociale de l'Etat sous forme des transferts ou de filet social à pour finalité la réinsertion des exclus et/ou le maintien d'un revenu minimal.

Tableau N° II-17 : Les agrégats de redistribution en système fiscale Algérien, période (2005-2013).

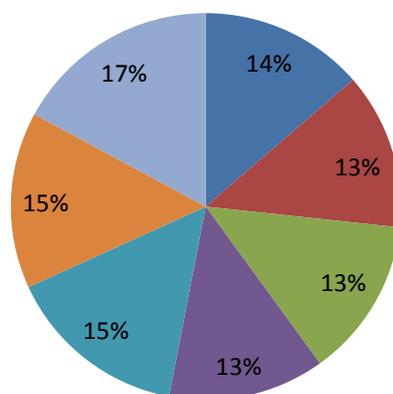
EN 10⁶ D.A

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|-----------|-----------|
| P.I.B (S.C.E.A) | 6930153.4 | 7837002.1 | 8567945.6 | 10002344.7 | 8809620.8 | 10447305.9 | 12109503.6 | 13027200 | 13239800 |
| Dépense des prestations des organismes de sécurité sociale. (Total) | 368950 | 400379 | 445387 | 507047 | 520616 | 602152 | 807555.1 | / | / |
| -Caisse Nationale des Assurances Sociales (C.N.A.S) | 159711 | 160858 | 167285 | 191726 | 187104 | 209742 | / | / | / |
| -Caisse Nationale des Retraités (C.N.R) | 186930 | 212870 | 250720 | 285160 | 298750 | 350067 | / | / | / |
| -Caisse Nationale d'Assurance des non Salariés (C.A.S.N.O.S) | 12993 | 13497 | 15385 | 16320 | 17747 | 20804 | / | / | / |
| -Caisse Nationale d'Assurance Chômage(C.N.A.C) | 3668 | 6120 | 3443 | 3282 | 4006 | 5635 | / | / | / |
| -Caisse nationale des congés et du chômage des intempéries pour le bâtiment, les travaux publics et l'hydraulique (C.A.C.O.B.A.T.H) | 5648 | 7034 | 8554 | 10559 | 13009 | 15904 | / | / | / |
| Dépense des prestations des organismes de sécurité sociale/P.I.B (en %) | 5.32% | 5.11% | 5.20% | 5.07% | 5.91% | 5.76% | 6.67% | / | / |
| Autre Transferts | 841405.7 | 902119.5 | 1011006.9 | 1411888.9 | 1443971.3 | 17932269.4 | / | / | / |
| Epargne Brut | 2393852.8 | 2578185.8 | 3233695.4 | 4144231.7 | 4684846.0 | 4906473.8 | 5111945.9 | 6096729.6 | 6143267.2 |
| I.B.S | / | / | 97438 | 133470 | 182315 | 253120 | 245830 | / | / |
| Impôt sur salaires | 133.85 | 158.76 | 122.67 | 151.90 | 180 | 244.84 | 382.67 | / | / |
| Cotisations sociales | 301502.8 | 353742.7 | 398414.4 | 479909.1 | 522384.2 | 6225516.6 | 7601189.2 | / | / |
| Emploi affilié à la sécurité sociale | 4.092 | 4.159 | 4.322 | 4.567 | 4.694 | 4.856 | 4.856 | 5.227 | 6.211 |
| Aide familiaux | 0.582 | 0.692 | 0.489 | 0.477 | 0.473 | 0.404 | 0.202 | 0.217 | 0.231 |
| Contribution à la caisse nationale des retraites | 190100 | 204150 | 244910 | 284400 | 317550 | 360471 | / | / | / |
| Prestations sociales | / | / | / | 160000 | 183000 | 210000 | 178000 | 198000 | 200000 |

Source : Tableau construit à partir des données de l'O.N.S et du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité social, et du F.M.I.

Grappe n °II-06 :Parts des dépenses des prestations des organismes de sécurité sociale dans le PIB

■ 2005 ■ 2006 ■ 2007 ■ 2008 ■ 2009 ■ 2010 ■ 2011



Sources : construit par l'auteur à partir des données de l'O.N.S et du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité social.

L'intervention de l'Etat en matière de transfert, assure la redistribution horizontale, ces transferts sont soit en espèce ou en nature, rien que pour fin la réduction des inégalités sociales. Le tableau précédent (**Tableau N° II-17**) nous permet de voir l'effet des mesures fiscales sur la redistribution.

Le système fiscal est qualifié en tant qu'un système de redistribution lorsque l'impôt progressif y occupe une place importante par rapport aux autres prélèvements, ce système progressif de l'impôt permet d'assurer l'équité de la redistribution verticale, alors qu'il existe d'autres mécanismes permettant la redistribution mais sous un autre nom *la redistribution horizontale*, puisque la politique fiscale est une politique des recettes qui permet le financement des dépenses de l'Etat afin de réduire la pauvreté, le chômage et d'arriver à une justice sociale et économique. C'est pour cette raison que l'Etat utilise les transferts comme moyen de redistribution.

L'Algérie comme tous pays en phase de transition intéressé par l'adhésion à l'O.M.C et à la réalisation du développement économique, pratique un système fiscal similaire des autres pays développés et notamment ceux de l'Union Européenne. Le système fiscal Algérien, afin d'assurer la redistribution verticale, utilise plusieurs formes d'impôts progressifs l'un est l'impôt sur le revenu global, l'autre l'impôt sur le patrimoine et Les droits de mutation par décès et la

taxe foncière selon les montants et la superficie, C'est le cas des autres pays développés (France).

L'impôt progressif veille à garantir l'équité verticale dans le revenu et les richesses, à côté de la redistribution verticale existe la redistribution horizontale, qui reste le garant le plus utilisé pour l'équité et la justice sociale, car la redistribution verticale seule n'assure pas une redistribution équitable et les cotisations sociales apparaissent à travers ces prélèvements et prestations comme l'outil redistributif le plus efficace.

A partir du tableau précédent (tableau N°II-17) et dans la ligne des prestations des organismes de sécurité sociale, nous remarquons que le montant de ces dépenses, est en évolution (voir le graphe II-6: Parts des dépenses des prestations des organismes de sécurité sociale dans le PIB), il passe de **368 950 ×10⁶ D.A** en **2005** pour en arriver à **507 047 ×10⁶ D.A** en **2011**. Cette évolution est due à un système de sécurité sociale qui visent à réduire les inégalités sociales, permettant une redistribution horizontale des actifs vers les inactifs et d'offrir des revenus pour ceux qui sont touchés par des risques assurés.

L'augmentation des prestations des organismes de sécurités sociales se justifie essentiellement par l'augmentation des prestations de la **C.N.R** suite à la révision des pensions de retraite, elle passe de **186 930×10⁶ D.A** en **2005** contre **285 166×10⁶ D.A** en **2008** et **350 067 ×10⁶ D.A** en **2010**. En outre l'augmentation des prestations des organismes de sécurités sociales se justifie de leur part par l'augmentation des prestations de la **C.N.A.C** passant de **3 668×10⁶ D.A** en **2005** à **5 635×10⁶ D.A** en **2010**, ainsi par l'augmentation des dépenses de la **C.A.C.O.B.A.T.H**, passant de **5 648×10⁶ D.A** en **2005** à **15 904×10⁶ D.A** en **2010**.

Cette augmentation de dépenses n'est que le fait d'une protection sociale des non actifs déjà assurés contre des risques, afin de leurs préserver un minimum de revenu leurs permettant le financement de leurs besoins essentiels, afin de ne pas se trouver dans un cercle de pauvreté. Il est bien entendu que les organismes de sécurité sociale financent leurs dépenses à travers des prélèvements des actifs, donc c'est les transferts des actifs vers les inactifs qui assurent la redistribution horizontale dans le système de sécurité sociale. Cela signifie que l'Etat Algérien utilise le système de sécurité social comme le moyen de redistribution horizontale, luttant contre la pauvreté des non actifs et veillant à la réalisation de la justice sociale.

Ainsi le tableau II-17 permet de voir l'évolution de la contribution à la caisse nationale des retraites passant de **190 100×10⁶ D.A** en **2005** contre **360 471×10⁶ D.A** en **2010**, qui n'est que le

résultat de l'évolution du nombre d'emplois notamment des assurés et la revalorisation du **S.N.M.G** qui se fixe pour l'année **2014** à **18 000 D.A.**

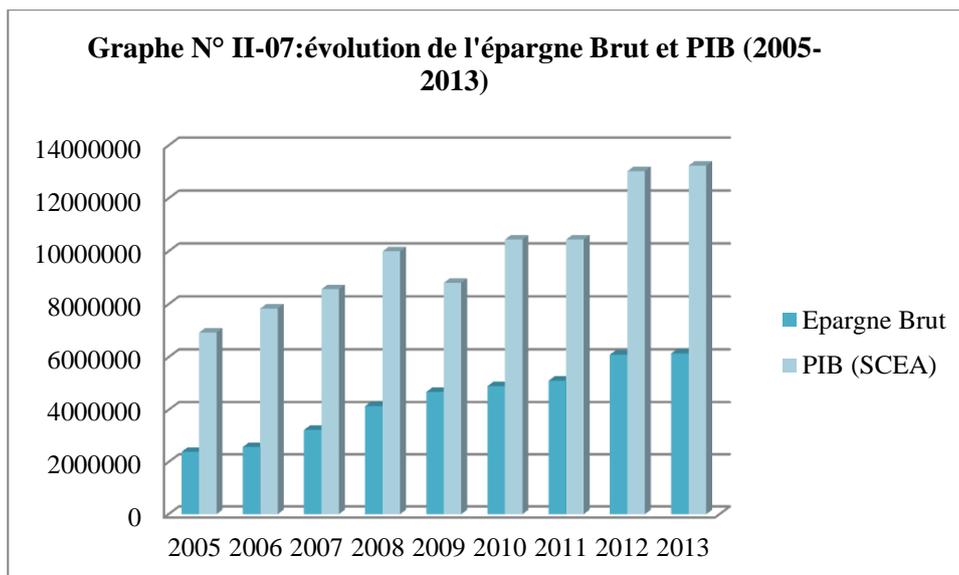
De même nous remarquons une évolution importante dans les montants des prestations sociales passant de **160 000×10⁶ D.A** en **2008** pour arrivé à **200 000×10⁶ D.A** en **2013**, quant aux évolutions des montants des aides familiaux sont mitigé entre **2005** et **2006** de **0.582×10⁶ D.A** à **0.692×10⁶ D.A**, pour diminuer dans les années **2007** et **2010** à un montant de **0.4×10⁶ D.A**, pour chuter encore à **0.2×10⁶ D.A** entre **2011** et **2013**. Cela traduit la réduction des aides familiaux.

Les différentes exonérations fiscales données aux secteurs des bâtiments, sont le fait d'une subvention à l'accès aux logements aux profits des ménages pour leurs assurer une équité sociale en matière d'habitat. Nous pouvons dire qu'une politique fiscale de redistribution horizontale est une politique des recettes assurant le financement des différents transferts de l'Etat.

De même les différentes exonérations fiscales accordées aux jeunes promoteurs d'emploi sont une forme de transfert permettant la réduction du chômage et l'assurance d'un revenu pour des catégories des jeunes sans emplois à travers la création de poste de travail. De même tableau **II-17** exprime l'évolution des transferts au profit des jeunes promoteurs d'emploi.

Selon des données de l'**O.N.S** le **P.I.B (S.C.E.A)** enregistre un fort accroissement passant de **6 930 153.4×10⁶ D.A** en **2005** pour atteindre **10 002 344.7×10⁶ D.A** en **2008** et **13 239 800×10⁶ D.A** en **2013**. Cette croissance justifiée par l'évolution des investissements productifs suite aux différents subventions accordées aux secteur d'habitat et au investissements créateurs d'emplois.

Prenant la ligne épargne brut nous remarquons une évolution importante, avec un montant de **2 393 852 ×10⁶ D.A** en **2005** pour arriver à **4 144 231.7 ×10⁶ D.A** en **2008** et **6 143 267.2×10⁶ D.A** en **2013** et ceux n'est que le résultat des différents dispositifs fiscaux qui visent à encourager l'épargne nationale dans le but de l'utiliser dans le financement des investissements productifs créateurs d'emplois, permettant des revenus aux ménages et réduit les prestations des inactifs , stimulant par la suite la croissance économique, dans le but de redynamiser la demande nationale le cœur moteur de l'économie.



Source : construit par l'auteur à partir des données de l'O.N.S.

La ligne cotisations sociales justifie la réduction du déficit des organismes de sécurité sociale et permet d'assurer un meilleur financement des prestations sociales, car nous enregistrons une évolution assez importante passant de **301 502 ×10⁶ D.A** en **2005** pour atteindre **7 601 189.2×10⁶ D.A** en **2011**.

En conclusion et au plan macro-économique, la croissance économique est peu favorable, qui nécessite le maintien et le soutien national à l'investissement par les dépenses publiques destinées aux subventions accordées par le législateur.

Selon la loi de finances de **2014**, les autorités Algérienne prévoient une progression des dépenses de **11.3%**, après une baisse inscrite dans la loi des finances pour **2013** par rapport à la loi de finances de **2012** de **-11.2%** sous l'effet de la fin de l'impact des revalorisations salariales accordées en **2011** et **2012**, qui comportant un effet rétroactif à partir de **2008** intégralement financé par dotation budgétaire.

Tandis que les recettes du budget général en **2014** affichent une hausse de **10.5%** portées par la fiscalités ordinaires **19.8%**, alors que la fiscalité pétrolière affiche une baisse de **-2.36%**, subséquemment l'amélioration des recettes fiscales ordinaires n'est que le résultat des différents dispositifs fiscaux qui visent à encourager l'emploi, l'investissement et l'épargne assurant par la suite l'évolution des montants des prélèvements obligatoires.

Quant à elle la loi de finances pour **2014** continue à maintenir le pouvoir d'achat des ménages en continuant à réduire la **T.V.A** applicable au pain et au lait ainsi des exonérations

apporter au poulet de chair et œufs de consommation. Constituant un autre mode de redistribution. Ainsi pour améliorer les conditions d'accès à la nouvelle technologie de l'information accordent des exonérations de **T.V.A** et les redevances pour les frais liés au service d'accès fixe à internet.

Ainsi pour permettre aux ménages l'accès à l'habitat, la loi de finances pour **2014** accorde une réduction de l'**I.B.S** à **19%** contre **25%**, pour les sociétés appartenant au secteur de **B.T.P.**

*

* *

L'un des problèmes majeurs des autorités publiques est d'avoir un développement économique et social à travers une infrastructure économique de base qui s'adapte avec la phase de transition sans épuiser les classes les plus défavorisées.

L'Etat Algérien, comme tout pays intéressé par le développement économique, veille à pratiquer un système fiscal voisin des autres pays développés et notamment au tant qu'un instrument de redistribution des revenus et de réduction de la pauvreté.

A travers cette section on a remarqué que les autorités Algériennes utilisent deux impôts progressifs, pour avoir une équité verticale dans la redistribution des revenus et de la richesse, puis arriver à une justice sociale et économique.

Comme l'impôt progressif ne suffit pas d'être un instrument de redistribution assurant la justice, l'Etat Algérien utilise les transferts comme moyen de redistribution horizontale qui vient d'accomplir le rôle de l'impôt progressif, sachant bien que ces transferts soient alimentés à partir des recettes fiscales. De même l'Etat Algérien à l'aide du système de sécurité sociale assure la redistribution horizontale entre actif et inactif, afin d'assurer un revenu pour les ménages les plus défavorisés.

L'impôt instrument de redistribution peut être un levier économique, réduisant la pauvreté, assurant les services et les biens essentiels pour les individus en matière d'éducation, soins médicaux, en tant que des indicateurs déterminant le niveau de développement.

Le système fiscal est un levier économique et un instrument de justice sociale, parce que les revenus fiscaux conditionnent abondamment les programmes de développement, que la fiscalité est à la fois un instrument de justice sociale en même temps qu'un levier économique permettant d'atteindre certains objectifs. Il est vrai que la fiscalité chez nous ne possède pas un pouvoir extraordinaire pour permettre des changements majeurs dans la structure sociale et les choix économiques de l'Etat dans sa mission en temps que régulateur de la sphère socio-économique.

Conclusion :

Suite aux différents dispositifs fiscaux l'Algérie a affiché, au cours des dernières années, de bonnes performances économiques, marquées par une croissance constante du **P.I.B** et un cadre macro-économique stable. L'Algérie a ainsi enregistré des progrès tangibles au plan de la réduction de la pauvreté et de modernisation des infrastructures économiques et sociales, ces développements positifs constituant des atouts pour accélérer les réformes, de manière à faire d'avantage d'avancer le pays vers la voie du progrès.

Le vaste chantier des mesures fiscales apparait l'instrument efficace que les autorités publiques utilisent pour arriver à la justice sociale et au développement économique, permettant d'atteindre certains objectifs, car les revenus fiscaux assurent amplement les programmes de développement et les transferts sociaux.

Il est vrai que la fiscalité en Algérie ne possède pas un pouvoir extraordinaire pour permettre d'importants changements dans la structure sociale et économique. En effet la fiscalité joue un rôle déterminant dans la promotion de l'investissement, la création d'emploi et la redistribution des revenus et des richesses, qui conduisent à réaliser la justice sociale et le développement économique.

L'impôt progressif, le système de sécurité sociale et les différents transferts qui figurent dans le budget de l'Etat Algérien permet de voir le rôle redistributif de la fiscalité en Algérie, qu'ils soient horizontal ou vertical, pour le seul but d'assurer le développement et l'équité économique et sociale.

Les différents avantages accordés aux investisseurs nationaux et ou étrangers ont permis d'accroître le volume des investissements et en particulier celui de l'investissement direct étranger. Il est à noter que la contribution d'**I.D.E** à la création des richesses et la réalisation du développement reste faible par rapport aux autres pays du Nord de l'Afrique et de l'Amérique Latine, et ne contribue qu'avec une part faible à la création d'emploi. Cette insuffisance en matière d'**I.D.E** montre que la politique fiscale ne suffit pas à attirer plus d'**I.D.E**, mais il reste d'autre variable à regarder pour pouvoir réaliser le développement et avoir plus d'accès d'**I.D.E**.

La politique fiscale peut influencer le marché du travail, car avec une fiscalité captivante on peut encourager l'embauche et le travail, c'est-à-dire réaliser l'équilibre dans le marché du travail. Il est à noter que l'emploi en Algérie vient de subir un changement important, par la

baisse dans les dernières années du taux de chômage. Cependant il est à noter pour permettre une création d'emploi continue il faut relancer la croissance économique par la stimulation de la demande, celles de la consommation et de l'investissement, car pour répondre au surcroît de demande les entreprises augmentent leurs production et accroît la demande d'emplois.

Donc le système fiscal en Algérie vise à améliorer l'activité de l'investissement, qu'il s'agit de l'investissement de l'Etat, du secteur privé national ou étranger, même s'il demeure faible par rapport aux autre pays du continent africain.

La politique fiscale en Algérie participe à préparer la surface économique pour réaliser le développement et l'équité sociale à la foi et économique, par la promotion de l'emploi et de l'investissement, source de revenu. De là nous nous demandons de savoir l'impact des mesures fiscales sur les indicateurs de développement et sur le solde budgétaire de l'Etat qui représente une contrainte à l'Etat ?

CHAPITRE III : Les Orientations nouvelles des politiques fiscales entre amélioration des indicateurs de développement et de réduction du déficit budgétaire.

CHAPITRE III: Les Orientations nouvelles des politiques fiscales entre amélioration des indicateurs de développement et de réduction du déficit budgétaire.

Introduction :

Dans la formulation de toute politique économique et notamment la politique fiscale s'imposent aux économistes, aux planificateurs comme aux prôneurs des décisions, les problèmes de financements et le fardeau que pose toute politique sur la croissance économique. L'ampleur actuelle des différents avantages fiscaux rend leurs effets potentiellement très sensibles, ce qui explique la montée des observations économiques dans les débats fiscaux et l'orientation commune des nombreuses réformes fiscales des dernières décennies.

Dans la plupart des pays développés et les **P.E.D**, excepté en Algérie même, se posent le problème d'instrument de financement, afin d'assurer l'exécution des objectifs du décideur public. Les différents avantages fiscaux comme nous l'avons déjà souligné, représentent une perte de recettes, posant par la suite problème à la situation des opérations du trésor entre encaissement et décaissement, plus précisément influence le solde globale du trésor public, mettant l'Etat devant une dette publique qu'elle que soit sa nature interne ou externe.

De même il faut évoquer l'impact des différents avantages fiscaux sur le développement, car il faudrait savoir qu'elles sont les effets d'incitations fiscales pour les quels on peut accélérer le rythme de la croissance et de corriger les niveaux des indicateurs de développement économique et socio-économique.

En effet, les effets incitatifs fiscaux, risquent sous le prétexte d'encourager l'initiative privée des investissements, afin de pouvoir créer des emplois permanents ou durables de tarir les ressources publiques de financement et par la suite de réduire les investissements d'infrastructures économiques et sociale, sans les quels il n'ya pas de développement accéléré. De là il faut savoir accorder entre les ressources financières que possède l'Etat et les différents objectifs que souligne les autorités publiques. Autrement dit « *Si l'Etat assume un rôle moteur*

*dans la mise en œuvre de la croissance d'un pays, il est désirable qu'il dispose d'instruments de financement pour assurer la réalisation ».*¹

La cohérence entre les incitations fiscales et les moyens de financement de l'Etat devient une exigence afin de permettre d'atteindre un développement économique durable, à travers cette étude la politique fiscale se voit l'instrument d'incitation économique, par le quel on arrive à réduire le chômage, accélérer les investissements, orienter l'épargne, mais il serait approprié de rechercher des ressources financières par les quelles on garantit une croissance accélérée avec un équilibre budgétaire.

Dans ce chapitre, on se concentrera sur la présentation des différents indicateurs économiques et socio-économiques, de savoir la situation du trésor public et quel est le volume de l'intervention de l'Etat pour approcher à l'équilibre du budget public et enfin d'essayer de construire un modèle économique de développement.

¹ Elias GANNAGE, « *Financement du développement* », édition Presses universitaires de France, Paris, 1969, P9.

Section1 : Evaluer l'impact de la politique fiscale sur les indicateurs de développement.

Le problème principal que pose la politique fiscale est de savoir formuler un jugement global sur le progrès ou ses inquiétudes afin d'assurer un développement durable et soutenable, C'est-à-dire mettre l'accent sur les voies de développement économiquement efficace et socialement équitable posant par la suite le problème de la conciliation entre la croissance économique et la cohésion sociale.

De même les préoccupations des débats économiques et des politiques des autorités publiques, se sont orientées sur les perspectives de croissance et de développement et les moyens qui permettent d'éviter les crises économiques et leurs incidences sur les différents indicateurs clés qui donnent un jugement sur la situation économique et sociale de la nation.

Donc, il est indispensable de disposer d'une information quantitative pour donner un jugement sur la situation économique, de là apparaît l'importance des indicateurs économiques et socio-économiques pour cerner de manière pertinente la problématique de développement durable et pour prendre une série de réformes qui permet de corriger les défaillances des politiques, adopter et de connaître la place de leur économie parmi les économies mondiale.

Dans cette section, on va présenter les différentes notions et définitions des indicateurs clés économiques et socio-économiques d'une manière générale, puis de déterminer les effets chiffrés des indicateurs économiques et socio-économiques en Algérie.

I- La croissance économique :

La croissance économique est un concept clé en économie d'où il peut être défini, évalué et mesuré de différentes manières.

I-1- La notion de la croissance :

La croissance économique est une notion macroéconomique, purement quantitative et mesurée par le niveau de la production (**P.I.B**) à long terme dans une économie. Autrement dit « *La croissance économique désigne l'accroissement de la production nationale des biens et services. On qualifie de tendance ou de trend le sentier régulier de croissance que suit la production nationale, une fois éliminées les évolutions de plus court terme.* »¹.

¹ Jean Arrous, « *Croissance et fluctuations* », édition Dalloz, Paris, France, 1991, P3.

On pourrait dire que la croissance économique représente des agrégats macroéconomiques quantitatifs est mesurée par l'augmentation durable en termes réels d'un indicateur de production exprimé en volume qui est le **P.I.B** réel représentant par la suite la performance économique. La croissance économique modifie les structures, les habitudes et inclut le progrès technique. Pour F. Perroux : « *La croissance est définie par l'accroissement durable d'une unité économique simple ou complexe, réalisé dans les changements de structure et éventuellement des systèmes accompagné de progrès économiques variable* »¹.

En réalité, la croissance ne se dissocie pas du développement, car le développement économique est un phénomène qualitatif irréversible observable sur le long terme, caractérisé par la modification des structures économiques et sociales due à la croissance économique.

I-2-Les modes de croissance à long terme :

Les modes de croissance et la façon dont s'opère la croissance indépendamment de son rythme d'où en mentionne les modes suivants :

I-2-1- La dynamique de la structure des revenus:

Par ce terme, on entend la part du revenu disponible des ménages dans le **P.I.B**, la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages etc. C'est-à-dire comment cette production est elle affectée aux ménages, qui permet d'expliquer la part des rémunérations salariales dans le produit intérieur brut (**R.S/P.I.B**).

I-2-2-L'évolution du taux d'épargne des ménages :

Le taux d'épargne des ménages se calcule par le ratio suivant ;

Taux d'épargne = Epargne / revenu, se dernier permet d'expliquer dans une période donnée l'évolution du taux d'épargne des ménages.

I-2-3-La richesse en emplois de la croissance :

Le taux de croissance important, permet d'améliorer les emplois de l'économie nationale.

I-2-4-La tenue en investissements fixes :

La comptabilité nationale définit l'investissement productif comme l'ensemble des investissements en capital fixe des entreprises, hors logements. En terme macroéconomique,

¹ A. Silem, « *Encyclopédie de l'économie et de gestion* », édition Hachette, Paris, 1991, P 290.

l'investissement permet d'améliorer le niveau de la production intérieure brute sous l'effet du multiplicateur d'investissement,

I-2-5-Le niveau du recours aux importations :

Le recours aux importations pour satisfaire la demande interne, explique le mode de croissance à long terme de deux points de vue distincts, soit que l'amélioration des niveaux de croissance progresse la demande domestique qui fait appel à des produits étrangers, ou bien un taux dommageable de croissance signifie le recul du volume des investissements productifs et par la suite le recours à des produit étrangers pour satisfaire la demande intérieure.

I-2-6-Le taux d'effort à l'exportation :

Mesuré par le rapport entre l'évolution en volume des exportations et le rythme de croissance. Une bonne croissance économique peut se justifier par l'amélioration des exportations du pays suite l'amélioration de la production domestique.

I-3- Les irrégularités de la croissance :

Les irrégularités de la croissance économique s'expliquent par des fluctuations. À partir du 19^{ème} siècle, apparait l'expression de cycle économique, dont chaque cycle peut s'illustrer par quatre phases :

I-3-1-L'expansion :

Nommée aussi prospérité représente l'augmentation conjoncturelle d'un indicateur d'activité, tel que la production intérieur brut...

I-3-2-La crise :

La crise représente le passage d'une période de prospérité à celle d'une période plus ou moins longue de récession. Donc c'est la période qui se caractérise par une stagnation de la production.

I-3-3-La dépression :

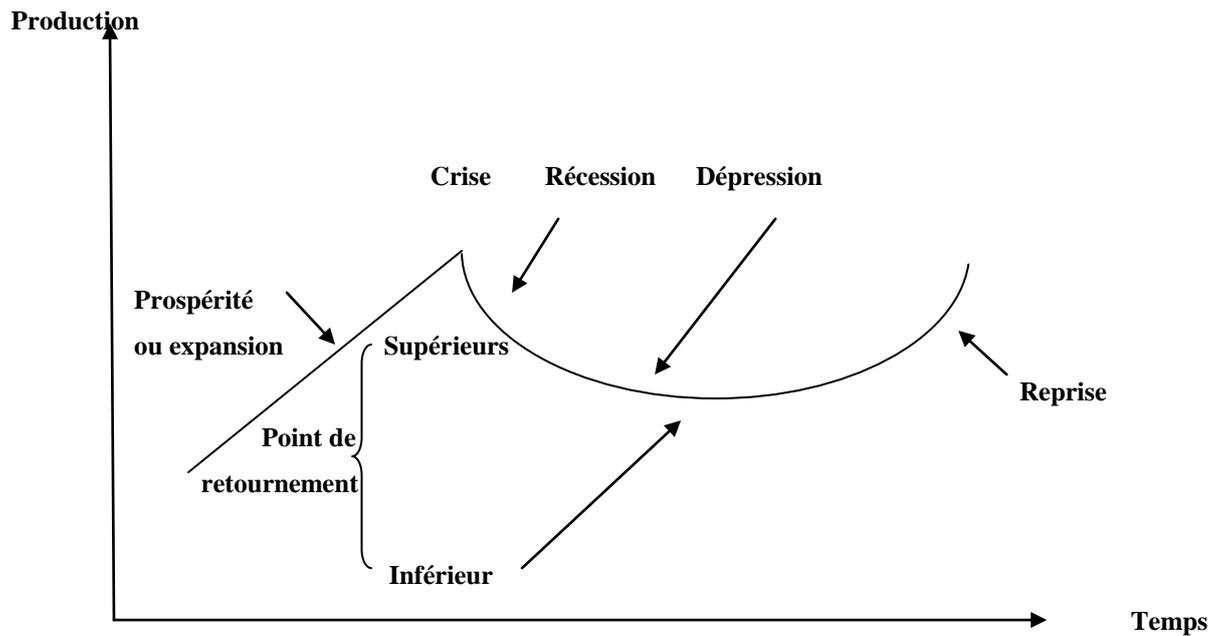
Indique l'ensemble de la phase descendante qui est que la conséquence qui suit la crise d'où apparaissent plusieurs phénomènes tel que l'augmentation du chômage, disparition des entreprises, hausse des prix...

I-3-4- La reprise :

Au cours de la période de dépression se met en place les conditions de retournement du mouvement de contraction du cycle donnant accès à la reprise.

Le schéma suivant récapitule les différents niveaux de croissance.

Schéma n° III-1 : Les rythmes de la croissance.



Source : Jean Arrous, « *Croissance et fluctuations* », édition Dalloz, Paris 1991, P7.

I-4-Les cycles économiques :

On distingue entre trois types d'où on site :

I-4-1-Les cycles particuliers :

Il ne concerne pas l'ensemble de l'activité économique, mais une partie seulement ; Bâtiments, transport, agriculture... Ce cycle se présente sous forme de cycle intermédiaire.

I-4-2-Les fluctuations saisonnières :

Elle s'explique par les variations saisonnières qui affectent certaines branches d'industrie, d'agriculture, de bâtiment dont l'emploi aussi.

I-4-3-Les cycles généraux :

Ce type de cycle concerne l'ensemble de l'économie nationale, d'où les économistes ont mis en évidence cinq types de cycles généraux :

a- Le cycle de Kondratiev : ce cycle est long entre **40** et **60** ans. Il correspond aux différentes révolutions technologiques.

b- Le cycle de Kuznets : ce cycle est d'une durée moyenne de **15** à **25** ans, il porte généralement sur des fluctuations des taux de croissance économiques.

c- Le cycle de Wheeler : ces cycles sont d'une période assez longue de **100** à **500** jusqu'à **1000** ans qui peuvent être joints à des cycles climatiques où de civilisation.

d- Le cycle de Juglar : qui est un cycle conjoncturel d'une période allant de **6** à **10** ans. Ce type de cycle se caractérise par quatre types de phases : expansion, récession, de contraction et de reprise.

e- Le cycle de Kitchin : c'est un cycle mineur d'une durée moyenne de **40** mois.

I-5-Les types de croissance :

Les économistes distinguent entre les types de croissance suivants :

I-5-1- La croissance extensive : Ce type de croissance s'obtient par l'augmentation des facteurs mis en œuvre, puisque la production peut s'accroître suite de l'emploi de plus de travailleurs, plus de machines de hautes technologie.

I-5-2-La croissance intensive : Elle est acquise principalement par l'usage le plus efficient des forces productives, comme l'utilisation des technologies nouvelles.

I-5-3-La croissance potentielle : représente le taux d'accroissement maximum des indicateurs économiques, elle s'obtient suite à la qualification de la main d'œuvre et du savoir faire.

I-5-4-La croissance équilibrée : C'est la croissance obtenue avec le respect de l'équilibre macroéconomique, pareillement ces la croissance obtenue avec l'équilibre du budget de l'Etat, équilibre de la balance des paiements, plein emploi et l'absence des tensions inflationnistes.

I-5-5-La croissance zéro : indique le taux de croissance nul, qui n'empêche pas des mutations, attendues que les secteurs polluants on des taux de croissances négatifs et les secteurs non polluant connaissent une expansion.

I-5-6-La croissance exponentielle : elle désigne la croissance à un taux constant parfois appelé croissance géométrique.

I-5-7-La croissance absolue ou globale : c'est l'augmentation de la quantité réelle des biens et des services produite d'une nation pendant une période de temps.

I-5-8-La croissance relative : détermine la croissance économique relative ou par rapport aux nombre d'habitants, de la population active ou aux nombre des ménages.

II- Le développement économique :

À côté des aspects quantitatifs de la croissance, le développement économique permet d'appréhender les aspects qualitatifs de la croissance, c'est-à-dire comment la croissance influence le niveau social de la nation.

II-1-Notion et définition du développement économique :

Nous pouvons dire que le développement est un phénomène économique et social très complexe, qui utilise des indicateurs quantitatifs de la croissance et analyse la performance économique et sociale, ces deux derniers représentent des indicateurs qualitatifs, lequel s'opèrent par la modification des structures économiques, sociales et mentales de tout pays.

Le concept de développement est utilisé par les pays du tiers monde afin d'instaurer les conditions de vie désirables et similaires à celles des pays développés. J.M.Albertini donne la définition suivante du développement ; « *Le développement suppose l'apparition d'un nouveau monde et non le grossissement quantitatif de ce qui existe déjà. Le développement déborde largement la simple performance économique. Il se distingue ainsi de la croissance, élévation durable de revenu national. Le développement exige la croissance économique et la croissance économique durable suppose une transformation profonde des structures économiques et sociales* ». ¹

D'après ces définitions, la notion de développement permet la mise en place des indicateurs quantitatifs tels que le **P.I.B** réel et des indicateurs socioéconomiques tels que le taux de scolarisation, afin de cerner la réalité du développement.

« *Le terme de développement est associé aux changements qualitatifs qui concernent tous les aspects de l'activité économique d'un pays et dont les effets ne s'observent que dans le temps long. Le développement est donc l'idée que l'on se fait de la dynamique d'une économie lorsque l'on observe à la fois :*

- *Les changements touchant les conditions sociotechniques de production, processus, produits, chaîne de production, etc.*
- *Et les modifications affectant les conditions socioéconomiques d'existence de la population.*

Le développement est donc une notion multi dimensionnelle et qualitative ». ²

¹ J.M.Albertini, « *Les mécanismes du sous développement* », édition ouvrières, Paris, 1979, P211.

² Améziane FERGUENE, « *Croissance économique et développement* », édition CAMPUS OUVERT, 2011, P11 et 12.

II-2-La corrélation entre la croissance, le développement et progrès :

La croissance et le développement présentent un point commun et la distinction entre les deux est difficile du fait que la croissance reste fondamentale et indispensable au développement. C'est pour cela que tous progrès s'expliquent par le passage d'une période de faible croissance à une période de forte croissance, le progrès en matière de croissance économique s'applique notamment aux différents domaines de l'activité humaine.

Autrement dit toute amélioration du niveau de croissance économique, conduit à améliorer les recettes de l'Etat et par effet l'injection de ces moyens financiers à des investissements d'infrastructure qui améliore les conditions de vie de la population achèveront à un développement économique et social cumulatifs et indissociables.

Les problèmes de toutes les gouvernements est d'avoir une croissance et développement qui s'inclinent sur le volet social, c'est à dire comment la croissance économique peut elle influencer les indicateurs de développement économique et socio-économique de manière positive, tout en améliorant le niveau d'emploi et de sécurité, la réduction du chômage et les conflits sociaux, l'amélioration des conditions de vie...etc.

Le progrès à été toujours à l'origine de l'ensemble des transformations socioéconomiques et appréhendé comme un critère d'appréciation caractérisant une société en mutation et en développement. Les progrès en matières scientifique et technique constituent un capital important pour améliorer les indicateurs quantitatifs et par la suite réussir le développement. Ainsi les transformations scientifiques et techniques contribuent à améliorer la structure de l'appareil productif qui s'accomplit aux améliorations de la production nationale, la réduction du chômage, l'amélioration du revenu disponible et par conséquence influe les conditions sociales.

En outre le développement économique n'est que le résultat des progrès en matière scientifique et technologique, qui permet d'améliorer les aspects quantitatifs de la croissance, ainsi qu'un progrès dans les conditions sociales permettent d'améliorer les aspects qualitatifs de la nation, de même le développement traduit la réalité économique et sociale du pays.

II-3-Les critères de classification des pays en développement et les obstacles politiques au développement:

Il existe plusieurs critères de classification des **P.E.D** ainsi que les obstacles politiques au développement sont nombreuses d'où on les note dans les titres suivant.

II-3-1- Les critères de classification des P.E.D :

Il est difficile de donner une classification qui permet de séparer les pays en développement ; car il existe des aspects quantitatifs et qualitatifs pour déterminer le niveau de développement du pays et l'importance des critères se diffère d'un économiste à l'autre, mais en général nous pouvons les résumer dans les critères suivants :

- La formation et le niveau de l'analphabétisme est le premier critère de développement, car un niveau élevé de formation explique la capacité de la population à contribuer pour réussir la croissance et le développement.
- Les pays se dotent d'un équipement infrastructurel assez développés.
- Les habitants du pays doivent partager un sentiment d'identité nationale ou des objectifs communs.
- Les pouvoirs publics doivent piloter ou appuiera un effort de croissance majeur et un peuple apte à travailler efficacement pour susciter le processus de développement.

II-3-2-Les obstacles politiques au développement :

Depuis le 18^{ème} siècle apparait le rôle des politiques gouvernementales dans la promotion du développement économique. De là il est important aux pouvoirs publics de détermine les obstacles devant le développement parmi, on cite :

a- La stabilité politique :

Une stabilité politique exige aux autorités publiques de maintenir un environnement stable pour les entreprises que celles-ci soient publiques ou privées, nationales ou étrangées. La stabilité politique consiste au minimum à éviter les guerres civiles et les changements de gouvernement, ce dernier qui peut entrainer de nouvelles lois.

L'instabilité politique impact l'investissement, car les investisseurs cessent d'investir dans l'économie nationale conduisant à la fuite des capitaux vers l'étranger, se qui entrave la croissance et par la suite le développement économique.

b- L'indépendance politique et l'action publique en faveur le développement :

« *La politique économique porte sur l'art du gouvernement dans le domaine économique, sur la politique autant que sur l'analyse économique* ». ¹. Cela signifie que le démarrage de la croissance, peut être arrêté par une politique économique néfaste. Donc une bonne politique économique menée par les pouvoirs publics peut ouvrir les voies au développement, car le gouvernement veut mener une politique qui assure une stabilité politique qui prépare des infrastructures et qui maintient une fiscalité attrayante, contribue à absorber les capitaux nationaux et étrangers puis à réussir les conditions du développement économique.

c- Les obstacles internationaux au développement :

À côté des obstacles internes au développement qui constituent la cause principale de la stagnation économique, s'ajoutent les obstacles internationaux, car la réussite du développement tient aussi à des facteurs extérieurs. Selon les expériences avancées l'existence des pays développés déjà industrialisés crée des pressions politiques et économiques qui entravent la croissance des pays les moins avancés.

De même les pays industrialisés et par des échanges internationaux tirent des gains car, ils échangent des produits finis ou semi-finis contre des matières premières qu'achètent des pays du tiers monde, par la suite les entreprises des pays avancés tirent un profit élevé.

De leur part les pays développés ou bien encore industrialisés peuvent jouir des fruits de leur expérience en matière de sciences et techniques qui leur permettent de bénéficier des avantages de manière à exercer des tentions sur les pays les moins avancés.

III-Les indicateurs de développement :

Le renouvellement du concept du développement exige la disponibilité d'indicateurs plus précis de développement. L'analyse du développement sollicite l'utilisation des aspects quantitatifs et qualitatifs afin de donner une vision plus précise sur le niveau de développement économique.

¹ Malcolm Gilles- Dwight h. Perkins- Michael Roemer- Donald R Snodgrass, *“Economies du développement”*, édition DE Boeck Université, Bruxelles, 2004, 2^{ème} édition, P.33.

En économie, un indicateur est une statistique construite afin de mesurer certaine dimension de l'activité économique, leurs évolutions ainsi que leurs corrélations avec d'autres grandeurs sont fréquemment étudiés à l'aide de méthodes économétriques.

Les indicateurs se composent essentiellement des indicateurs quantitatives qui sont des indicateurs de la croissance et d'autres indicateurs qui prennent en compte d'autres facteurs ignorés par le **P.N.B** et le **P.I.B** afin de mesurer le bien-être des habitants d'un pays et qui sont des indicateurs qualitatifs.

III-1-Les indicateurs de la croissance économique :

Depuis la seconde guerre mondiale, l'apparition de la comptabilité nationale et l'utilisation des tableaux économiques ont marqué les différents agrégats macroéconomiques, qui servent à mesurer la croissance d'où on peut citer :

III-1-1-Le Produit Intérieur Brut (le P.I.B) :

*« La mesure du **P.I.B** est d'évaluer au mieux l'apport productif des activités économiques, celui-ci est mesuré, pour chaque branche d'activité, à partir de la valeur des biens et services productifs (dans l'activité marchandes, c'est la vente de ces biens) de laquelle est déduite la valeur des biens et services intermédiaires détruits ou transformés en cours de production (ce qu'on appelle les consommations intermédiaires). On obtient ainsi la valeur ajoutée brute (**V.A.B**), dont la somme pour l'ensemble des branches donne le **P.I.B** »¹.*

Le **P.I.B** est un indicateur très superficiel, car c'est un indicateur global qui ne tient pas compte de la répartition de la richesse créée, de même c'est un indicateur à court terme d'où il mesure la production annuelle du pays. Le **P.I.B** est un agrégat de la comptabilité nationale qui mesure le produit annuel global.

L'utilisation du taux de croissance du **P.I.B** réel par habitant reste l'agrégat synthétique le plus communément admis pour mesurer la répartition potentielle de la richesse produite et non de la répartition réelle.

III-1-2-Le Produit National Brut (le P.N.B) :

Le **P.N.B** mesure la richesse d'un pays, qui est un indice de la puissance économique d'une nation, mais il ne donne qu'une mesure très approximative du bien-être des habitants qui y vient. Le **P.N.B** mesure la production des différents biens et services marchands, quelle que soient les utilités de ces productions et le taux de croissance du **P.N.B/tête** est un rapport de deux

¹ Jean Gadrey, Florence Jany-Catrice, « *Les nouveaux indicateurs de richesse* », édition La Découverte, Paris, 2012, P.16.

variables sur les quelles pèsent de nombreux incertitudes dans le cas des économies en développements. Le **P.N.B** ne donne lieu qu'à peu de flux monétaire.

III-1-3-Les indicateurs de revenu et de richesse :

Pour évaluer la richesse, on utilise souvent le Revenu National Brut(**R.N.B**) qui est la somme des revenus dont disposent les agents économiques résidents à l'occasion de leur participation à une production nationale ou étrangère d'où le **R.N.B** procure une mesure des revenus monétaires acquis durant l'année par les ressortissants d'un pays.

À coté des indicateurs économiques cités précédemment, les économistes se focalisent autour de deux autres types d'indicateurs :

- La structure sectorielle des activités : en saisissant l'évolution des effectifs des trois secteurs principaux, agriculture, industrie et service et la recherche de la part de chaque secteur à la construction de la production nationale, permet de voir la structure sectorielle des activités principale de l'économie.

- Le niveau des consommations alimentaires : c'est-à-dire le nombre de calories utilisé par les habitants qui ne doit pas être inférieur à **2400** calories selon les organismes internationaux(**O.N.U**). il est à noter que le niveau des consommations alimentaires de chaque pays dépend du revenu disponible et des prix des produits à la consommation.

III-2-Les indicateurs sociaux économiques du développement :

Les indicateurs sociaux économiques sont varié d'où on cite :

III-2-1-L'Indice de Développement Humain (IDH) :

C'est le premier indice et le plus utilisé par le programme des Nations Unies pour le développement (**P.N.U.D**), l'**I.D.H** est utilisé depuis les années **1990**, d'où il combine trois facteurs permettant d'apprécier les capacités des résidents de ces pays ; l'espérance de vie à la naissance, l'accès à l'éducation, ainsi que le niveau de vie réel par habitant. L'**I.D.H** classe les pays en établissant la moyenne entre ces trois indices principaux à une échelle de **0** à **1**, plus que l'**I.D.H** est proche de **1** plus le développement humain est élevé.

L'**I.D.H** sert à mesurer la distance qui sépare chaque pays des valeurs maximales observées dans le monde.

*« Le rapport sur le développement humain de l'année 2000 calcule l'**I.D.H** pour 174 économies classés en trois catégories :*

- 46 pays à développement humain élevé($I.D.H \geq 0.800$) ;
- 93 pays à développement humain intermédiaire ($0.500 \leq I.D.H < 0.800$) ;
- 35 pays à faible développement humain ($I.D.H < 0.500$) »¹.

III-2-2-L'indice de santé sociale(I.S.S) :

L'indice de santé sociale à été développé par *Marc* et *Marque Luisa Miringoffe* dans la seconde moitié des années **1980**. L'**I.S.S** est un indice social synthétique visant à compléter le **P.I.B** pour évaluer le progrès économique et social. Cet indice est appréhendé à travers seize éléments sociaux : L'espérance de vie, la mortalité infantile, le nombre d'habitants pour un médecin, pour un dentiste et pour un pharmacien, ainsi que les infrastructures sanitaires...Le tableaux suivant permet de synthétiser les **16** composantes de l'**I.S.S**.

Tableau n° III-01 : Les composantes de l'indice de santé sociale.

| | |
|------------------------|--|
| Enfants | Mortalité infantile. |
| | Maltraitements des enfants. |
| | Pauvreté infantile. |
| Adolescents | Suicide des enfants. |
| | Usage de drogues. |
| | Abandons d'études universitaires. |
| | Enfants nés de mère adolescente. |
| Adultes | Chômage. |
| | Salaire hebdomadaire moyen. |
| | Couverture par l'assurance maladie. |
| Personnes âgées | Pauvreté des plus de 65 . |
| | Espérance de vie à 65 ans. |
| Touts âges | Délits violents. |
| | Accidents de la route mortels liés à l'alcool. |
| | Accès à un logement d'un prix abordable. |
| | Inégalités de revenu familial. |

Source : Jean Gadrey, Florence-Catrice, « Les nouveaux indicateurs de richesse », édition *La Découverte*, Paris, 2012, P.40.

¹ Thierry Montalieu, « 2conomie du développement », édition *Bréal*, 2001, P.35.

III-2-3-L'indicateur de bien-être économique(I.B.E.E) :

Cet indicateur prend en compte quatre composantes caractérisant le bien-être des populations ; cet indicateur date des années **1980**, mais n'a été mis en publication que en **1998**. Pour cet indicateur les quatre dimensions du bien-être économique se regroupent en :

- Les flux de consommation courante : représentent les flux effectifs de consommation par habitant, incluant la consommation de biens et services marchands, les flux effectifs des biens et de services non marchands tel que le loisir.
- L'accumulation nette dans la société des stocks de ressources productives : d'où on trouve les conditions de logement, les coûts environnementaux, la variation nette du niveau de l'endettement extérieur, accumulation nette de capital humain et des investissements en recherche et développement.
- La répartition des revenus, ainsi l'ampleur et l'impact de la pauvreté et des inégalités des revenus.
- Le degré de la sécurité économique contre la perte de l'emploi et le chômage, la maladie, l'instabilité des familles et la pauvreté des personnes âgées.

III-2-4-L'indice de performance environnementale (E.P.I) et l'indice de durabilité environnementale (E.S.I) :

L'indice de performance environnementale (**E.P.I**) cherche à évaluer l'efficacité des politiques environnementales d'un pays, il se base sur seize indicateurs : qualité de l'air, ressources en eau, ressources naturelles, énergies renouvelables, biodiversité, santé et environnement.

L'indice de durabilité environnementale(**E.S.I**), il traduit les passés, présent et future environnementaux d'un pays. Il intègre les valeurs relatives aux ressources naturelles, au contrôle des pollutions et au degré de dégradation de l'écosystème.

III-2-5-L'indicateur de pauvreté humaine(I.P.H) :

Cet indice signale les manques, privation ou exclusions fondamentales d'une partie de la population en tenant compte de quatre facteurs ; Longévité, éducation, emploi et niveau de vie.

III-2-6-L'indicateur de participation de la femme(I.P.F) :

Ils permettent de mesurer la participation des femmes dans la vie économique et sociale, professionnelle et à la participation des femmes à des postes politiques.

III-2-7-L'indicateur sexo-spécifique de développement humain(I.S.D.H) :

Prend le départ de **I.D.H** en tenant compte des inégalités sociologiques entre les sexes, c'est un indicateur qui vient de corriger **I.D.H** en fonction des inégalités des sexes.

III-2-8-L'indicateur de développement technologique (I.D.T) :

Cet indicateur permet de déterminer la capacité d'un pays à innover dans le domaine de technologie et comment les technologies anciennes et récentes permettent d'aménager une base des compétences humaines.

IV- L'actualité du développement en Algérie :

Depuis l'indépendance à nos jours, les choix de l'Etat Algérien en matière de politique économique en général et la politique fiscale en particulier, expliquent l'émergence d'une politique nationale favorable au développement économique et se juge à travers la situation des indicateurs macroéconomiques et des indicateurs socioéconomiques.

IV-1-les indicateurs macroéconomiques :

La présentation du cadre macroéconomique de l'économie algérienne nous paraît indispensable pour développer les grands rouages de la situation des indicateurs macroéconomiques, d'où on les répartit en indicateurs internes et indicateurs externes.

IV-1-1-Les indicateurs internes : Les initiatives du gouvernement en matière d'avantages fiscaux en vue de soutenir l'investissement et la demande intérieure et l'emploi ont eu des conséquences importantes sur la croissance algérienne.

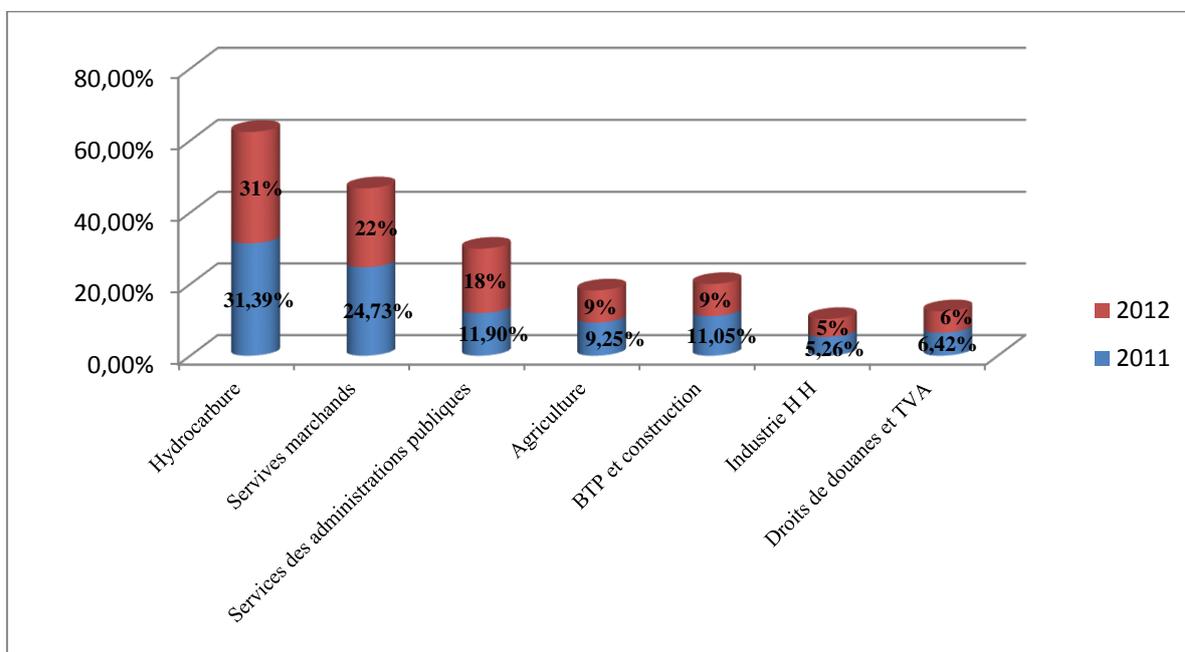
La croissance économique se place à **2** et **4,3%** globalement, elle enregistre un taux de **5,1%** en **2005** (Taux de croissance réel de **P.I.B**) contre **2,4%** en **2008**, **2009** et **2010** et un taux de **3,3%** en **2010** et **2012** et un taux de **2,7** en **2013**. Ce repli de **0,6** point de pourcentage est essentiellement expliqué par le recul de l'activité dans le secteur des hydrocarbures, un taux du

P.I.B.H.H évalué à **7,1%** en **2012** contre **5,9%** en **2013**. Ainsi cette régression de la croissance du **P.I.B** peut être expliquée par une large contraction du secteur hydrocarbures.

En termes de répartition sectorielle, le **P.I.B** reste dominé par les hydrocarbures à titre d'exemple et en valeurs courante le **P.I.B** s'élève à **209 mds USD** contre **P.I.B.H.H** situé à **147,1 mds USD** en **2013**. Donc le **P.I.B** hydrocarbures représente près de **70%** du **P.I.B** général et la contribution des autres secteurs reste modérée. Il est à noter que la croissance algérienne est portée en grande partie par l'investissement public grâce à une politique budgétaire qui vise de contenir la forte demande pour l'emploi et depuis **2001** le gouvernement algérien a mis en place trois plans quinquennaux consécutifs d'investissement public, financé essentiellement par les revenus des hydrocarbures d'où en note :

- ☞ Entre **2001-2004** un montant de **6,9 mds USD**.
- ☞ Entre **2005-2009**, le programme complémentaire du soutien à la croissance dotée de **155 mds USD**.
- ☞ Entre **2010-2014** le programme d'investissements publics doté de **286 mds USD**.

Graphe N°III-01 : La répartition sectorielle du P.I.B(%) des années 2011/2012

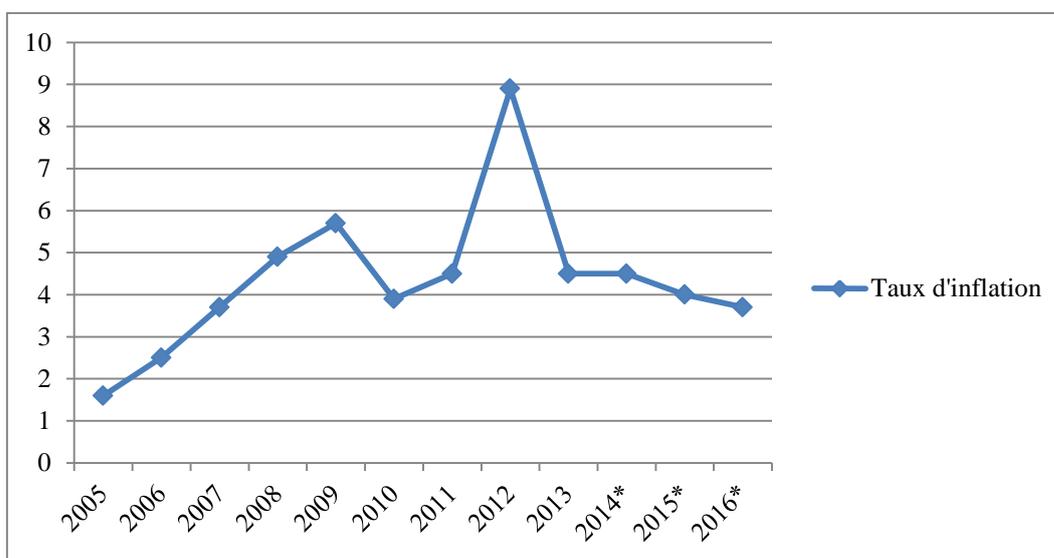


Source : construit par l'auteur à partir des données de la Direction Générale du Trésor (2011-2012).

L'indice des prix à la consommation a enregistré une légère accélération de **0,9** point de pourcentage entre **2008** et **2009** il passe successivement de **4,9%** à **5,7%**. En **2012** on enregistre

une augmentation du taux d'inflation située à **8,9%** pour deux raisons d'une part de l'augmentation des prix des produits alimentaires notamment des prix des produits agricoles frais + **17,9%** et des produits manufacturés + **7,8 %** et les prix des services n'ont évolué que de **5,1%** et de l'autre part influencée par la hausse des salaires induit par l'application des régimes indemnitaires et des statuts particuliers entre **2010** et **2012**. En **2013** le taux d'inflation recule à **4.5 %** et pour des taux estimés à **4,5%** en **2014** et **4%** en **2015**, donc nous pouvons dire que l'inflation est de nouveau maîtrisée.

Graphe N°III-02 : L'évolution du taux d'inflation (2005-2016).



Source : construit par l'auteur à partir des données du Tableaux N° III-02.

Par ailleurs le taux d'investissement enregistre une évolution importante passant de **37,4%** (en % du **P.I.B**) en **2008** contre **42,6%** en **2013** et un taux estimé par le **F.M.I** à **44,3%** en **2015**. Cette évolution s'accompagne par une évolution dans les taux d'investissements non publics qui passe de **16,6 %** en **2008** à **28,5%** en **2013** soit une évolution importante en matière de développement des investissements hors secteur public.

Le taux d'épargne en pourcentage du **P.I.B** enregistre en **2008** un taux de **57,5%** pour régresser de **10,5** point de pourcentage en **2009**, qu'il revient à la hausse en **2010** à **48,9%** pour qu'il reste à nos jours presque stable pour se situer entre **48,9%** et **43,6%** est ce recul en matière du taux d'épargne n'est que l'effet du recul de l'épargne public suite au recul de la production des hydrocarbures. Pour l'évolution de l'épargne non publique l'économie algérienne enregistre une croissance continue de **32,1%** en **2008** à **39,5%** en **2012** pour se situer à **36%** en **2013**.

La banque d'Algérie indique que le ralentissement du rythme d'expansion monétaire M_2 s'est poursuivie de **4070,4 mds DZD** en **2005** à **8280,7 mds DZD** en **2010** et **11956 mds DZD** en **2013**. Cette évolution reflète la poursuite de la tendance haussière de l'agrégat avoir extérieure net et les crédits à l'économie, portés notamment par la dynamique des crédits à moyen et long terme qui financent l'investissement, dont les encours progressent de **27%** au cours de ces dernières années.

Tableau N°III-02 : Les principaux indicateurs macro-économiques interne (2005-2016).

| Rubriques | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014* | 2015* | 2016* |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| P.I.B (mds USD) | 102,7 | 117,2 | 134,3 | 170,2 | 137,2 | 161,8 | 198,8 | 204 | 209 | 214 | 216 | 227,7 |
| P.I.B.H.H (mds USD)¹ | 55,4 | 63,7 | 75,3 | 93,3 | 93,6 | 105,8 | 118,8 | 136,9 | 147,1 | 153,4 | 158,5 | - |
| P.I.B/habitant en dollars USD | 3129 | 3467 | 3967 | 4996 | 3954 | 4573 | 5503 | 5583 | 5668 | 5675 | 5761 | 5878 |
| Taux de croissance réel du P.I.B(%) à prix constant. | 5,1 | 2,0 | 3,0 | 2,4 | 2,4 | 3,3 | 2,4 | 3,3 | 2,70 | 4,3 | 4,2 | - |
| Taux de croissance réel du P.I.B.H.H (%) à prix constant | 4,7 | 5,6 | 6,3 | 6,1 | 9,3 | 5,9 | 4,9 | 7,1 | 5,9 | 5,3 | 4,9 | - |
| Taux d'inflation (% en moyenne annuelle) | 1,6 | 2,5 | 3,7 | 4,9 | 5,7 | 3,9 | 4,5 | 8,9 | 4,5 | 4,5 | 4,0 | 3,7 |
| Taux d'investissement(en% P.I.B) | - | - | - | 37,4 | 46,7 | 41,4 | 38,3 | 40,6 | 42,6 | 43,1 | 44,3 | 40,0 |
| Dont : non publique | - | - | - | 19,6 | 27,5 | 26,4 | 26,2 | 28,2 | 28,5 | 28,1 | 27,2 | 26,7 |
| Taux d'épargne(en % P.I.B) | - | - | 57,2 | 57,5 | 47,0 | 48,9 | 48,2 | 46,6 | 43,6 | 43,4 | 43,1 | 45,0 |
| Dont non publique | - | - | 37,3 | 32,1 | 34,2 | 35,8 | 39,7 | 39,5 | 36,4 | 36,0 | 35,3 | 34,7 |
| Monnaie et crédit | | | | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets en mds DZD | 4179,65 | 5515,04 | 7415,56 | 10246,9 | 10885,7 | 11996,5 | 13795 | 14811 | 16339 | 17997 | 19174 | - |
| Avoirs intérieurs nets en mds DZD | 846,57 | 601,39 | -1420,9 | -3291 | -3712,6 | -3715,8 | -3366 | -3798 | -4383 | -4815 | -4597 | - |
| Crédit à l'économie mds DZD | 1779,75 | 1905,44 | 2205,25 | 2615,5 | 3086,5 | 3268,1 | 3800 | 4373 | 5666 | 6249 | 6816 | - |
| Monnaie et quasi monnaie M² (mds DZD) | 4070,4 | 4933,7 | 5994,6 | 6955,9 | 7173,1 | 8280,7 | 9929 | 11013 | 11956 | 13181 | 14577 | - |

1 Les projections sur le P.I.B.H.H sont issues du rapport du F.M.I.2012. Les autres projections ont été actualisées par le F.M.I dans le cadre de la publication du world économie Outlook (WEO) en octobre 2013.

mds USD en milliards de dollars.

mds DZD en milliards de dinars algérien.

*Un nombre estimé par la Banque mondiale.

Source : construit par l'auteur à partir des données du F.M.I, la Banque mondiale, Banque d'Algérie, et du ministère des finances et O.N.S.

IV-1-2-Les indicateurs externes :

Le solde global de la balance des paiements a dégagé en **2008** un excédent de **35,7 mds USD** contre **16,5 mds USD** en **2005**, soit une progression de **18,8 mds USD** par rapport de **2005**. Ce niveau d'excédent est à la combinaison des soldes du compte du capital et du compte courant (voir le tableau N°III-03).

En **2009** on enregistre une forte dépréciation du solde de la balance des paiements de **3,9 mds USD**, qui est que l'effet de la dépréciation du solde de la balance courante **0,4 mds USD**, pour revenir à la hausse à partir de **2010** jusqu'au **2014** à un montant situé entre **13 mds USD** et **20 mds USD**. Par ailleurs la balance commerciale affiche un excédent de **40,6 mds USD** en **2008**, pour régresser à **7,8 mds USD** en **2009**, cette tendance à la baisse s'accompagne par le recul des exportations des hydrocarbures et à partir de **2010** jusqu'au **2012** la balance commerciale enregistre une augmentation qui n'est pas stable d'où elle se situe à **25,9 mds USD** en **2013**.

La balance des invisibles enregistre un déficit de **-10 mds USD** en **2009** où ce déficit se situe à **-12,8 mds USD** en **2012** et à **-13,6 mds USD** en **2013** en revanche les transferts nets sont en diminution de **2,7 mds USD** en **2010** contre **2,5 mds USD** en **2013**.

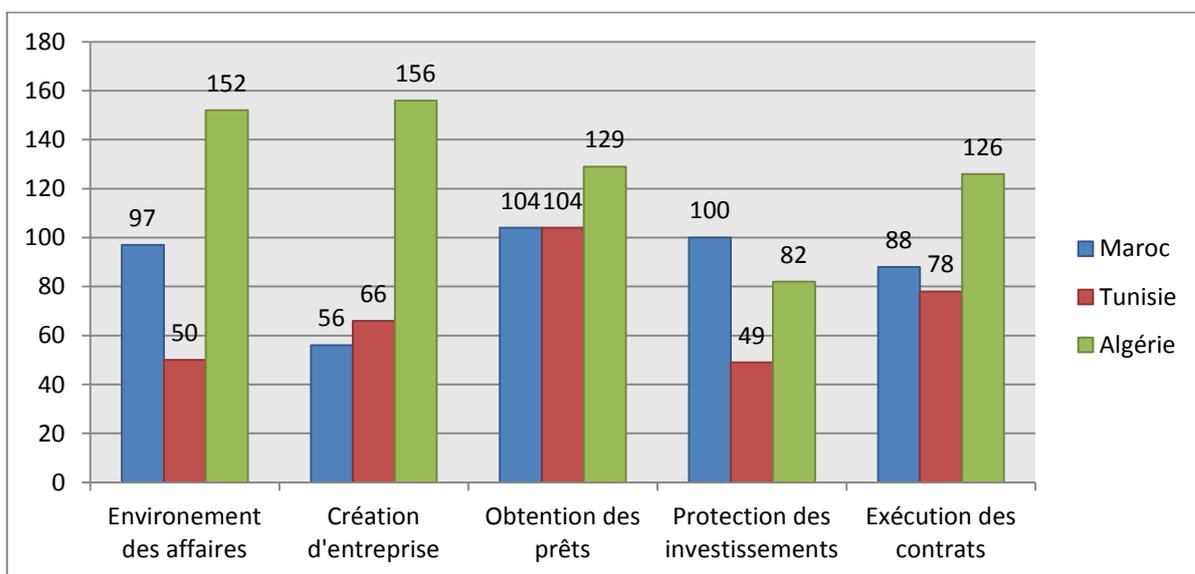
Tableau N°III-03 : Le climat des affaires en Algérie.

| Année | Création d'entreprise | | | | Obtention d'un prêt | | | |
|-------------|--------------------------------|-----------------------------|---|--|--|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| | Procédures (nombre) | Délai (jours) | Coût (% revenu par habitant) | Capital minimum versé(en % du revenu par habitant) | Indice de fiabilité des droits légaux (0-10) | Entendue de l'infosur le crédit | Couvertur e par les registres publics | Couvert ure par les bureaux privés |
| 2006 | 14 | 25 | 12,4 | 55,1 | 3 | 1 | / | 0 |
| 2013 | 14 | 25 | 12,1 | 27,2 | 3 | 4 | 2,3 | 0 |
| Année | Protection des investissements | | | | Exécution contrat | | | |
| | Divulgation des infos. (0-10) | Respons. Dirigeants (0-+10) | Facilité des poursuites judiciaires par les actionnaires (0-10) | Protection des investiss. (50-10) | Délai (jours) | Coût (% de la créance) | Procédures (Nombre) | |
| 2006 | / | 6 | 4 | 5,3 | 630 | 21,9 | 47 | |
| 2013 | 6 | 6 | 4 | 5,3 | 630 | 21,9 | 45 | |

Source : Banque Mondiale

Les flux des **I.D.E** en **2010** enregistrent une importante augmentation par rapport à l'année précédente. Ils passent de **2,5 mds USD** en **2009** à **3,5 mds USD** en **2010** qu'ils reviennent à la baisse d'un montant de **1,7 mds USD** en **2012**. Selon le rapport de la banque mondiale en **2013**, L'Algérie en termes de climat des affaires a été classé **152^{ème}**, loin derrière le Maroc **97^{ème}** et la Tunisie **50^{ème}**. La création d'entreprises en Algérie semble plus difficile par rapport aux pays voisins, en raison d'un nombre de procédures plus élevé **14** contre **10** en Tunisie et **6** au Maroc et d'un délai plus long de celui des pays voisins **25** jours contre **12** au Maroc et **11** en Tunisie et un montant minimum de capital versé plus élevé **27%** du revenus par Habitant contre **0%** en Tunisie et au Maroc.

Graphe N° III-03 : Le climat des affaires en Algérie, classement 2013 de la Banque Mondiale



Source : Construit par l'auteur à partir des données e la Banque Mondiale

Un tel profil des équilibres extérieurs qui a concouru à faire évoluer les réserves de changes à **193,9 mds USD** en **2012**, résulte du comportement favorable des cours du marché pétrolier au cours de dernières années. En moyenne annuelle le prix du baril de pétrole brut s'est établi à **193,9 mds USD** en **2012**, générant un niveau d'exportations des produits d'hydrocarbure important.

Au total, la balance des paiements clôture des soldes positifs ces dernières années, qui se justifie par le fait de la vulnérabilité de la balance des paiements à toute contre performance des exportations d'hydrocarbures, celles-ci représentait en effet **98%** des exportations de l'Algérie.

Par une diffusion géographique des échanges extérieurs algériennes, l'Union Européenne(U.E) demeure le principal fournisseur de l'Algérie avec **52%** des importations globales et les exportations de l'Algérie vers l'U.E représente **31,7%** du total des exportations entre **2005** et **2012**. La France, l'Italie et l'Espagne constituent les principaux partenaires de l'Algérie, les pays de l'O.C.D.E hors l'U.E viennent en seconde position, ces échanges commerciaux ont été réalisés principalement avec les **U.S.A** et la Turquie, quant aux échanges extérieurs avec les autres pays restent marginaux, ainsi les échanges avec les pays de l'Union du Maghreb Arabe(U.M.A) demeurent limités comparativement avec d'autres zones.

L'évolution du dinar par rapport au dollar Américain est demeurée encadré dans un intervalle compris entre **72** et **76** dinars pour un dollar dans la période **2005** et **2014**. En revanche, la parité de la monnaie nationale par rapport à l'euro avait été caractérisée par une évolution moins stable comparativement à celle du dinar par rapport au dollar.

Tableau N°III-04 : Les principaux indicateurs macro-économiques externes (2005-2014)

| Rubrique | | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013* | 2014* |
|-----------------------------------|--|-------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|
| Compte des transactions courantes | Balance commerciale(en mds USD). | 26,4 | 34,0 | 34,2 | 40,6 | 7,8 | 18,2 | 27,9 | 27,1 | 25,9 | 21,5 |
| | Exportations | 46,3 | 54,7 | 60,6 | 78,6 | 45,2 | 57,1 | 72,9 | 71,9 | 71,5 | 68,9 |
| | Importations | 19,9 | 20,7 | 26,4 | 38,0 | 37,4 | 38,9 | 44,9 | 44,8 | 45,6 | 47,4 |
| | Balance des invisibles (services et revenus) | -7,4 | -6,7 | -5,9 | -8,9 | -10,0 | -8,7 | -10,8 | -12,8 | -13,6 | -13,0 |
| | Transferts (nets). | 2,1 | 1,6 | 2,2 | 2,8 | 2,6 | 2,7 | 2,6 | 2,6 | 2,5 | 2,5 |
| | Solde de la balance courante. | 11,1 | 29,0 | 30,6 | 34,5 | 0,4 | 12,1 | 19,7 | 16,8 | 14,8 | 11,0 |
| | Solde de la balance courante/P.I.B (%). | 20,7 | 24,7 | 22,8 | 20,1 | 0,3 | 7,5 | 9,9 | 8,1 | 7,0 | 5,2 |
| Compte Financier | Solde du compte de capital(en mds USD). | -4,2 | -11,2 | -1,1 | 1,2 | 3,4 | 3,1 | 0,4 | 1,4 | 1,6 | 2,2 |
| | Dont flux nets des I.D.E | 1,1 | 1,8 | 1,4 | 2,3 | 2,5 | 3,5 | 2,0 | 1,7 | 2,0 | 2,5 |
| | Solde de la balance des paiements. | 16,9 | 17,7 | 29,6 | 35,7 | 3,9 | 15,3 | 20,1 | 18,2 | 16,4 | 13,2 |
| | Solde de la balance du paiements/P.I.B(%) | 16,6 | 15,1 | 22,2 | 20,8 | 2,8 | 9,5 | 10,1 | 8,8 | 7,8 | 6,2 |
| Autres | Réserves de change | 56,2 | 77,58 | 110,2 | 143,1 | 148,9 | 162,12 | 182,2 | 193,9 | 208,6 | 221,5 |
| | En mois d'importations de l'année n+1 | 26,5 | 28,0 | 26,9 | 35,0 | 35,2 | 33,9 | 38,2 | 40,2 | 41,7 | 44,7 |
| | Cours du Sahara Blend | | | 74,7 | 99,0 | 61,8 | 80,1 | 112,9 | 115,3 | 114,1 | 109,2 |
| | Evolution du cours du dinar Algérien | 73,28 | | 74,4 | 60,76 | 72,53 | 74,39 | 72,85 | 74 | 76 | |

*un nombre estimé par le F.M.I.

Source : Construit par l'auteur à partir des données du F.M.I, Banque d'Algérie, et du ministère des finances et O.N.S.

V-Le développement socio-économique en Algérie :

Les réformes économiques et sociales en Algérie sont affectées à améliorer les conditions de vie de la population. Le plan quinquennal d'investissement pour la période **2010-2014** a réservé **40%** de son budget au développement humain. Le taux de chômage est en diminution, passe **17,1%** en **2005** pour enregistrer un taux de **10,2%** en **2009** jusqu'au qu'il enregistre un taux de **9,8%** en **2013** et un taux estimé pour **2014** à **9,8%**. Il est à noter que le chômage en Algérie touche surtout les jeunes entre **15** et **24** ans, pour un taux situé à **21,5%**.

Selon la Banque Mondiale, en **2005**, l'Algérie avait près de **2572000** lignes téléphoniques en services, environ une moyenne de **494** lignes téléphoniques pour **1000** personnes. Quant à la population, elle enregistre près de **1920000** d'agents utilisateurs d'internet, près de **58** lignes internet pour **1000** personnes. En **2007**, le nombre d'abonnés en ligne téléphonique est de **3068000** et le nombre des habitants abonnés à internet s'élève à **3500000**, dont près de **9,8** millions d'habitants utilisent internet.

La santé est une ressource majeure pour le développement individuel social et économique. Elle est appréciée comme un indicateur socio-économique fondamental de développement. Le taux de natalité est le facteur dominant du taux de croissance démographique. Ce taux est en progression continue, il passe de **17,14‰** en **2006** à **24,7‰** en **2010** et **26,1‰** en **2012** pour reculer en **2013** à **25,14‰**. Cette amélioration en termes de taux de natalité n'est que la conséquence d'un programme gouvernemental qui vise à améliorer le système national de santé.

Le taux de mortalité indique avec précision l'impact de la mortalité actuelle sur la croissance démographique et permet de vérifier les efforts de l'Etat en matière de programme de santé, cet indicateur est en baisse continue passe de **19,9‰** en **2008** à **15,4‰** en **2013**. Le taux de mortalité infantile est un indicateur qui mesure le niveau de santé dans un pays, en **2005**. On enregistre un taux de **28‰**, pour reculer à **22,4‰** en **2013**.

Le plan quinquennal **2010/2014** lancé par l'Etat pour améliorer les infrastructures hospitalières, ne suffit pas seul pour progresser la prestation sanitaire de la population, car ces infrastructures vont densifier le tissu existant, mais elles ne régleront pas les déséquilibres spatiaux de la ressource humaine. D'où la santé reste une difficulté qui se dynamise petit à petit grâce à la création de nombreux hôpitaux et cliniques qu'ils soient publics ou privés et des réformes sanitaires en matière de sécurité sociale.

L'indice de développement humain (**I.D.H**) en Algérie, a abondamment augmenté entre **2005** et **2014**, le rapport du programme des Nations Unies pour le développement (**P.N.U.D**) en **2013** montre que l'Algérie se classe parmi les pays ayant un développement humain élevé, car la valeur maximale de l'**I.D.H** est de **1**.

Le **P.N.U.D** précise dans ces rapports sur le développement humain que l'**I.D.H** de l'Algérie s'est établie à **0,717** en **2013** contre **0,713** en **2012**, **0,695** en **2008** et **0,68** en **2005**. Sur l'année **2012**, l'Algérie figure à la **93^{ème}** place mondiale sur **187** pays, d'où la Banque Mondiale estime en **2014** un taux de **0,71** d'l'**I.D.H**.

Le **P.N.U.D** en fonction de l'**I.D.H** classe les pays en quatre catégories : les pays avec un développement humain respectivement très élevé, élevé, moyen et faible. Au niveau maghrébin, l'Algérie est devancée par la Lybie classée **64^{ème}** avec un **I.D.H** de **0,769**, suivie par Tunisie à la **94^{ème}** place avec un **I.D.H** de **0,712** représentant les trois premiers pays du Maghreb à **I.D.H** élevé, le Maroc à la **150^{ème}** place avec un **I.D.H** de **0,591** classé parmi les pays à développement humain moyen et la Mauritanie classé **155^{ème}** avec un indice de **0,467** figurent sur la liste des pays à faible développement humain.

Abordant le critère de scolarité en Algérie, le rapport de **P.N.U.D** indique que le taux d'analphabétisation chez la population âgée de **15** ans et plus est de **16,30%** en **2013** contre **17,4%** en **2011** et **27%** en **2006**. Le **P.N.U.D** précise dans son rapport que le taux d'analphabétisme est en diminution, mais il est à noter que cette régression est donc très sensible et le recul d'analphabétisme est lié à la politique de scolarisation massive des enfants engagé par l'Etat.

Le nombre d'habitants par médecin, chirurgien dentiste, pharmacien et aide paramédicale est porté aussi comme un critère explicatif du développement humain, d'où le nombre d'habitants par médecin passe de **849** personnes en **2006** à **640** personnes en **2010**. Quant au nombre d'habitants pour un chirurgien dentiste passe de **3457** en **2006** à **3090** en **2010**. Le nombre d'habitants par pharmacien c'est établie en **2010** à **3962** contre **4607** en **2006**. Cette progression en matière de prestations médicales n'est que la conséquence des différentes infrastructures hospitalières prise par le gouvernement et le recrutement nouveaux du personnel médical.

Tableau N°III-05 : Les indicateurs socio-économiques du développement (2005-2014).

| Libellé | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014* |
|---|---------|-------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Populations 10 ⁶ d'habitants. | - | - | - | 34,591 | 35,268 | 35,978 | 36,717 | 37,495 | 38,297 | 39,5 |
| Taux de chômage (%) | 17,1 | 15,7 | 11,8 | 12,5 | 10,2 | 9,9 | 10 | 11 | 9,8 | 9,8 |
| Lignes téléphoniques principales en service | 2572000 | - | 3068000 | - | 2576000 | - | - | - | - | - |
| Population internaute | 1920000 | - | 3500000 | 4100000 | 4700000 | - | - | - | - | - |
| Nombre d'hôtes internet | 1175 | 1202 | - | 477 | - | 572 | - | - | - | - |
| Taux de mortalité (Naissances/1000 habitants) (‰) | - | 17,14 | 17,11 | 18,62 | 14,07 | 24,7 | 24,9 | 26,1 | 25,14 | - |
| Taux de mortalité (décès/1000 habitants) (‰) | - | - | - | 19,9 | 18,4 | 18,2 | 16,7 | 15,9 | 15,4 | - |
| Taux de mortalité infantile (décès/1000 naissances normale) (‰) | 28 | 29,87 | 28,78 | 25,75 | 24,8 | 23,7 | 23,1 | 22,6 | 22,4 | - |
| Taux de mortalité maternelle (décès/1000 naissances vivantes) (‰) | - | - | - | 120 | - | - | - | 97 | - | - |
| Indice de développement humain (I.D.H) | 0,678 | 0,685 | 0,691 | 0,695 | 0,708 | 0,71 | 0,711 | 0,713 | 0,717 | 0,71 |
| Taux d'activité | 41,0 | 42,5 | 40,9 | 41,7 | 41,4 | 41,7 | 40 | 42,0 | 43,2 | 41,5 |
| Taux d'emploi | 37,7 | 37,2 | 35,30 | 37 | 37,2 | 37,6 | 36 | 37,4 | 39 | 37,5 |
| Evolution de l'analphabétisme (%) | - | 27 | 21,39 | 22,6 | 22,1 | - | 17,4 | - | 16,30 | - |
| Nombre d'habitants par médecin. | - | 849 | - | 721 | 677 | 640 | - | - | - | - |
| Nombre d'habitants par chirurgien dentiste | - | 3457 | - | 3248 | 3167 | 3090 | - | - | - | - |
| Nombre d'habitants par pharmacien | - | 4607 | - | 4314 | 4148 | 3962 | - | - | - | - |
| Nombre d'habitants par aide paramédicale | - | 3410 | - | - | - | 2731 | - | - | - | - |
| Personnel médical dans le secteur public | | | | | | 49116 | | | | |

*estimation.

Source : construit par l'auteur à partir des données du programme des Nations Unies pour le développement, la Banque Mondiale, F.M.I, et O.N.S (2005-2014).

Le **P.N.U.D**, Dans son rapport de **2013** met en lumière quatre domaines d'actions spécifiques de l'Etat pour maintenir la dynamique du développement. Il s'agit, préconise-t-il d'encourager l'équité, notamment dans la dimension du genre homme-femme, des classes sociales, d'accroître la représentation et la participation des citoyens, particulièrement des jeunes en matière de décision politique et sociale, d'affronter les problèmes environnementaux et manager les mutations démographiques.

*

* *

L'engagement des Finances publiques dans la relance des économies est une théorie méprisée par les néoclassiques malgré ses avantages à court terme, sauf que ses déficiences, à moyen et long termes, sur les principaux indicateurs de la macro-économie sont néfastes.

Les principaux indicateurs macro-économiques et des indicateurs socio-économiques, qui durant la dernière décennie (**2005-2014**) reflétaient la bonne santé économique de l'Algérie, car tous les indicateurs économiques de l'Algérie sont pratiquement positifs avec une position extérieure extrêmement confortable comparativement à la décennie précédente, avec une croissance moyenne du **P.I.B** de **12,7%** et **5%** durant la période étudiée, dont un pic de **5,9%** en **2005**. L'Algérie a amélioré substantiellement tous ses agrégats économiques, cette embellie économique est en fait la séquelle de la bonne conduite de trois plans quinquennaux de développement, appliquée pour relancer la production, la croissance et l'emploi.

Au finale, l'Algérie a réussi à redresser et améliorer les indicateurs économiques et socio-économiques grâce à l'amélioration des revenus des exportations d'hydrocarbures et à la recherche à diversifier leurs production hors hydrocarbures, grâce à la promotion des investissements productifs qui ont permis la réduction du taux de chômage et l'instauration d'un climat sociale stable qui favorise le développement. Afin d'assurer tous ses programmes de développement, qu'elles sont les moyens financiers disponible pour alimenter le développement économique ?

Section 2 : La contrainte financière pour réussir les objectifs de la politique fiscale.

La recherche d'une croissance économique accélérée, posent les pouvoirs publics devant une dépense publique, car les différents avantages fiscaux accordés fait perdre à l'Etat des recettes, d'où elle cherche à les couvrir.

Face à la situation du budget de l'Etat, où les décaissements excèdent les encaissements, l'Etat se voit devant un déficit budgétaire, d'où elle s'engage à rechercher les moyens financiers afin de couvrir ce déficit et d'assurer les réalisations des programmes de développement économique.

La recherche d'un équilibre budgétaire avec une croissance soutenue s'inscrit dans un cadre qui vise à améliorer les moyens de financements, soit par le recours à l'endettement intérieur ou extérieur soit par le fonds de régulation des recettes.

La question de la contrainte financière devant la politique fiscale afin de réussir l'emploi, l'investissement, l'épargne et de corriger les indicateurs de développement économique, est un débat important en matière économique, car la politique fiscale cherche à stimuler la demande globale, le moteur puissant pour stimuler la croissance. De là il apparait essentiel de voir la situation du budget de l'Etat et de la dette publique qu'elle que soit sa nature après les différents avantages fiscaux accordés en Algérie.

I- Ampleur des mesures fiscale sur le solde budgétaire :

Un des indicateurs utilisés pour exprimer le poids de la politique budgétaire et notamment fiscale d'une économie est le solde budgétaire rapporté au **P.I.B.** Dans la plupart des pays exportatrices des hydrocarbures un autre indicateur est utilisé il s'agit du ratio solde budgétaire sur **P.I.B.H.H**, le tableau **III-6** évolution budgétaires et leurs effet sur le **P.I.B**, montre l'évolution de deux indicateurs exprimant l'ampleur de la politique fiscale sur le solde budgétaire.

Nous pouvons d'après ce tableau voir l'évolution du **P.I.B** nominal qui progresse de **2005** jusqu'au **2014**, le **P.I.B.H.H** a triplé durant cette période étudier (**2005-2014**).

I-1- Le ratio solde budgétaire sur P.I.B (S.B /P.I.B) :

Ce ratio a évolué d'une manière significative, car l'assainissement des finances publiques à entrainer une progression du déficit budgétaire. En effet la période de **2005** à **2013** à connue un besoins économiques expansionniste et des multiples avantages fiscaux accordées aux profits des promoteurs d'investissements et d'emplois.

En **2015** la croissance du **P.I.B** nominal s'est ralentie pour se situer à **2,9%** par rapport à **2014**, d'où à entrainer un doublement du déficit budgétaire qui s'est établi à **15,9%** du **P.I.B** nominal en **2015** contre **7,7%** en **2014** et en **2016** en estime un tau de **15,7%**.

Quant au budget de **2016** met l'accent sur une politique économique restrictive, il préconise une baisse des dépenses budgétaires de **9%** avec une augmentation des recettes fiscale de **4%** fondée sur la hausse de la fiscalité ordinaire de **10,7%** suite à la hausse des prix des taxes d'électricité et d'essence et les immatriculations de véhicules.

I-2- Le ratio S.B/P.I.B.H.H :

Les déficits budgétaires sont plus conséquents, on prenant les activités hors hydrocarbures ils ont dépassé les seuils de **30%** du **P.I.B.H.H** pour les exercices de **2005-2012**. D'autre part les deux années **2006** et **2007** en enregistre un **S.B /P.I.B.H.H** le plus élevé soit de **51,32%** et **63,63%** d'une manière consécutive pour revenir à la baisse durant la période restante d'où il enregistre un taux de **24,74%** en **2013** .

Des efforts importants ont été déployés pour financer les déficits budgétaires par le recours aux recettes du fond de régulation des recettes, qui reste durant cette période le moyen le plus utiliser pour faire face à la contrainte financière.

II- La politique de liquidité et les sources de financement :

La politique de liquidité apparait comme un ensemble de mesures utilisables afin d'assurer un financement pour les dépenses de l'Etat. La politique de liquidité essaie d'obtenir un financement additionnel aux ressources fiscales, d'où on trouve :

II-1-Les sources de financement interne :

Parmi les sources de financement public, on trouve le financement interne qui est constitué par deux modes de financement, soit le recours vers des recettes budgétaires ou bien le recours à la dette intérieure.

II-1-1-les recettes budgétaires :

Les recettes budgétaires permettent le financement du développement, parmi ses sources, on trouve les recettes fiscales, d'où l'Etat s'engage à l'augmentation du niveau de collecte auprès des grands investisseurs à travers la réduction des exonérations fiscales, ainsi elle veille à réduire les flux licites et illicites des capitaux vers des paradis fiscaux. Ce financement interne n'est toute fois pas suffisant pour l'Etat qui a souvent des besoins de financement, en conséquence fait recours à la dette interne.

II-1-2-La dette intérieure :

On parle d'économie d'endettement lorsque le financement du besoin de liquidité par l'Etat se fait par les crédits bancaires ou la banque centrale intervient par l'imposition des taux d'intérêts administrés où en lançant des programmes d'émission de titres et obligations de dette intérieure, sur des marchés nationaux. Les programmes d'émissions ont l'avantage de capter l'épargne nationale pour des programmes de développement sans le risque de variation du taux de change.

II-1-3-Le recours à la réserve monétaire :

Cette opération s'assure par la procédure qui vise à augmenter l'offre de monnaie soit par l'émission de la monnaie ou l'emprunt de la banque centrale.

II-1-4-Le recours au crédit bancaire :

Cette méthode assure une liquidité à l'Etat, visant au recours à l'emprunt auprès des banques commerciales par souscription de bons de trésor émis par l'administration publique où indirectement par l'actions sur les réserves obligatoires.

II-2-Les sources de financement externes :

Afin d'assurer une liquidité pour le financement public l'Etat fait recours au financement extérieur auprès des institutions internationales pour assurer le développement durable, d'où la dernière décennie qui a été marquée par une hausse de l'aide publique au développement.

Ainsi les sources de financements externes peuvent être sur une forme de flux privés ou les pays qui ont un déficit dans le financement font recours aux marchés financiers internationaux à travers l'émission d'obligation sur les marchés internationaux. Ce type à l'avantage d'être disponible rapidement mais il est à noter que les obligations sur les marchés financiers internationaux, en général sont très coûteuses, avec l'existence des risques de change important pour les pays au taux de change flottants. Le dernier mode de financement extérieur est celui des flux des capitaux privés canalisé vers des activités publiques.

II-3-Les financements innovants :

Le financement innovant cherche à trouver d'autres sources de financement public où certains pays développés ne considèrent pas ce type de financement comme innovant. Les principaux sources de financement innovantes s'articulent aux tours de :

- ☞ Des prélèvements sur les transactions financières.
- ☞ Une taxe carbone.
- ☞ Un prélèvement sur les combustibles dissous.
- ☞ Une extension des prélèvements sur les billets d'avions.
- ☞ Les prélèvements sur les ventes de tabac.

II-4-Le partenariat financier public-privé :

Un mécanisme utilisé essentiellement dans les secteurs d'infrastructure, ils permettent le financement des projets par le partenaire privé, où le remboursement se fait par les recettes du projet. Ce type de financement offre aux pays la possibilité de financer des projets hors budget et donc d'éviter le plafond d'endettement, mais il repose sur le cofinancement et la garantie du gouvernement.

III-L'évolution de la politique budgétaire en Algérie :

La position des finances publiques durant la période a été marquée depuis **2005** à nos jours, comme le reste de l'économie algérienne largement dépendante du secteur des hydrocarbures. Les déficits du solde globale du trésor hors hydrocarbures se progressent d'une année à l'autre. Le niveau élevé de ce déficit résulte de la faiblesse des recettes fiscales hors hydrocarbures et la hausse des dépenses publiques.

Tableau n° III-06 : Evolution budgétaires et leurs effet sur P.I.B (2005-2014)

(en 10⁶ D.A)

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--------------------------------------|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1-Ressources ordinaires | 730760 | 751920 | 858288 | 1047600 | 1251700 | 1421700 | 1520000 | 1950040 | 2204100 | 2640450 |
| -Recettes fiscales | 585360 | 610770 | 704788 | 848600 | 1014600 | 1244500 | 1324500 | 1651740 | 1831400 | 2267450 |
| -Recettes ordinaires | 22000 | 22500 | 23000 | 68500 | 86600 | 44700 | 38000 | 73300 | 82700 | 85000 |
| -Autres recettes | 123400 | 118650 | 130500 | 130500 | 150500 | 132500 | 157500 | 225000 | 290000 | 288000 |
| 2-Fiscalité pétrolière | 899000 | 916000 | 973000 | 1715400 | 1927000 | 1501700 | 1472000 | 1519040 | 1615900 | 1577730 |
| Total recettes | 1629760 | 1667920 | 1831288 | 2763000 | 3178700 | 2923400 | 2992400 | 3469080 | 3820000 | 421818 |
| 1-Dépenses de fonctionnement | 1255273 | 1283446,977 | 1652698,265 | 2363188,196 | 2661257,65 | 3445999,823 | 34344306 | 4925110,475 | 4335614,484 | 4714452,366 |
| 2-Dépenses d'équipements | 1495004 | 2376868 | 2780579,74 | 2519002,5 | 2813317,1 | 3022861 | 3184120 | 2849854,27 | 2240159,06 | 2744317.6 |
| Total des dépenses | 2750277 | 3660314,977 | 4433278,005 | 4882190,696 | 5474574,75 | 6468860,823 | 6618426 | 7774964,745 | 6575773,544 | 7458769,966 |
| Solde=Recettes-Dépenses (S.B) | -1120517 | -1992394,977 | -2601990,005 | -2119190,696 | -2295874,75 | -3545460,823 | -3626026 | -4305884,745 | -2755773,54 | -3240589,966 |
| S.B /Recettes (%) | 68,75 | 119,45 | 142,08 | 76,69 | 72,23 | 121,28 | 121,17 | 124,12 | 72,14 | 76,82 |
| P.I.B nominal | 6930150 | 7836990 | 8567940 | 10002130 | 8809620 | 10447300 | 12109500 | 15256200 | 16177400 | |
| S.B /P.I.B nominal (%) | -16,17 | -25,42 | -30,37 | -21,19 | -26,06 | -33,94 | -29,94 | -28,22 | -17,03 | -7,7 |
| P.I.B.H.H | 3352870 | 3882220 | 4089000 | 4997550 | 6925200 | 7869100 | 9103000 | 10386800 | 11138200 | |
| S.B /P.I.B.H.H (%) | -33,42 | -51,32 | -63,63 | -42,40 | -33,15 | -45,05 | -39,83 | -41,45 | -24,74 | |

Source: construit par l'auteur à partir des données du ministère des finances du site www.mfdgi.gov.dz (Lois des finances), direction générale du budget et O.N.S. Consulté le 20/04/2014.

III-1-L'évolution des dépenses budgétaires dans la période 2005-2014 :

Pour les finances publiques c'est les dépenses qui déterminent le niveau des recettes. Le niveau des dépenses témoigne une politique de relance économique basée sur la dépense publique, cette dernière indique un décaissement pour le budget de l'Etat.

La période allant de **2005** à **2014**, a été caractérisée par une importante hausse des dépenses budgétaires, En effet, les dépenses en **2006** ont enregistré une croissance annuelle de **33,08%** par rapport à celle de **2005**, pour s'élever à **3660314,977×10⁶ D.A** en **2006** contre **2750277×10⁶ D.A** en **2005**. Sur la même période, les dépenses d'équipements ont augmenté de **58,98%**, alors que les dépenses de fonctionnements ont progressé que de **2,24%**. Donc ce niveau de variation s'explique principalement par la forte progression des dépenses d'équipement.

En revanche, au cours de la période **2006-2012**, on constate la continuité de la progression des dépenses budgétaires totales, en effet les dépenses budgétaires totales en **2012** ont enregistré un montant de **7774964,745×10⁶ D.A** contre **3660314,977×10⁶ D.A** en **2006**, soit une progression résultent principalement de l'augmentation des dépenses de fonctionnements.

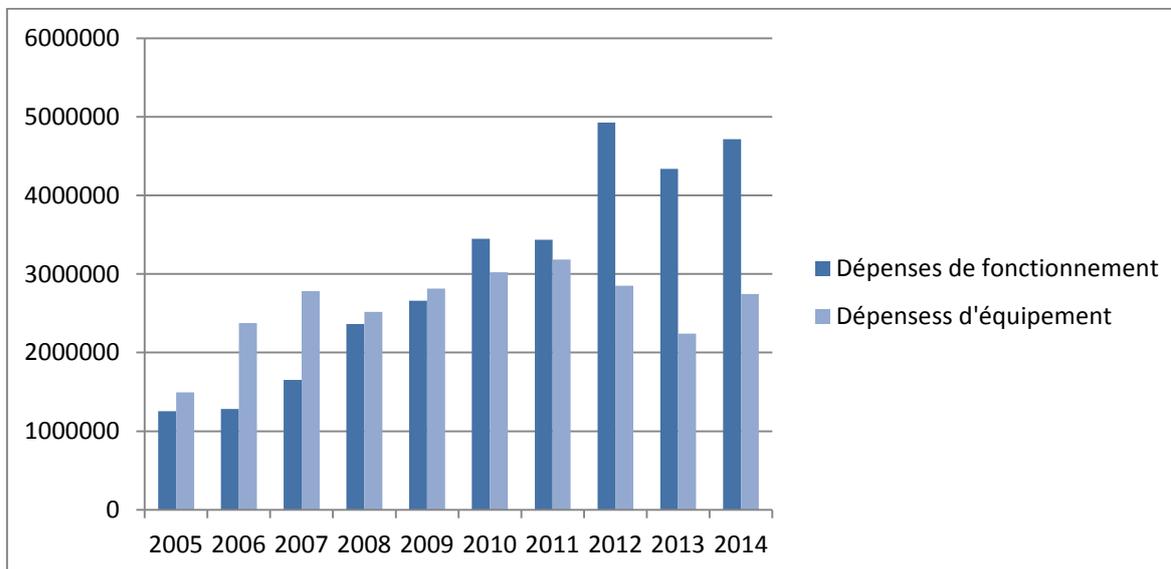
Les dépenses de fonctionnement ont enregistré en **2012** un important montant de l'ordre de **4925110×10⁶ D.A** contre **1283446,977×10⁶ D.A** en **2006**. Ce surcroît est justifiée par les différents charges de l'Etat suite à l'augmentation des rémunérations des travailleurs, l'augmentation du volume de recrutement dans le secteur public.

Par ailleurs, les dépenses d'équipements ont enregistré une amélioration significative notamment à partir de **2005** jusqu'au **2011** passent de **1495004×10⁶ D.A** en **2005** à **3184120×10⁶ D.A** en **2011**. Cet accroissement est expliqué par les différentes actions prises par les pouvoirs publics en matière du développement économique et social qui sont inscrites dans les différents programmes, d'ordre politique afin de renforcer la solidarité internationale et attraction des sociétés multinationales et d'ordre scientifique. En **2012** les dépenses d'équipements enregistrent une régression passant de **3184120×10⁶ D.A** en **2011** à **2849854,27×10⁶ D.A** en **2012**, soit un recul de **334266×10⁶ D.A**.

Au cours de l'année **2013** le budget total de l'Etat enregistre une baisse de **1199191,201×10⁶ D.A**, l'explication de ce repli résiderait dans la régression du budget de fonctionnement de près de **589495,991×10⁶ D.A** et du budget d'équipement de **609695,21×10⁶**

D.A, et en 2014 le budget total de l'Etat retourne à la hausse pour enregistrer un montant de **7458769,966×10⁶ D.A.**

Graphe n°III-04 : Evolution des dépenses budgétaires (2005-2014).



Source : construit par l'auteur à partir des données du ministère des finances.

L'analyse des principales composantes des dépenses de fonctionnement montre que leur structure dépend des dépenses de personnel, qui constitue la principale composante du budget de fonctionnement, près de **50%**. Le budget de fonctionnement est en progression continue, suite à l'application des régimes indemnitaires et des statuts particuliers du personnel de l'administration publique.

De sa part les dépenses de fonctionnement se composent aussi des transferts, car le budget de fonctionnement de travail, emploi et sécurité sociale, aussi que celui de solidarité nationale et famille est en progression, en général les transferts durant cette décennie représentent près de **25%** des dépenses totale de fonctionnement, soit près d'une augmentation de **50%** par rapport à la décennie précédente.

La structure des dépenses d'équipements montre qu'elle se compose principalement des dépenses en faveur des infrastructures économiques et administratives, puis aux secteurs d'éducation et formation, soutien à l'accès à l'habitat et le soutien à l'activité économique. En général on enregistre un niveau relativement élevé des dépenses publiques, entraînant une détérioration des finances publiques.

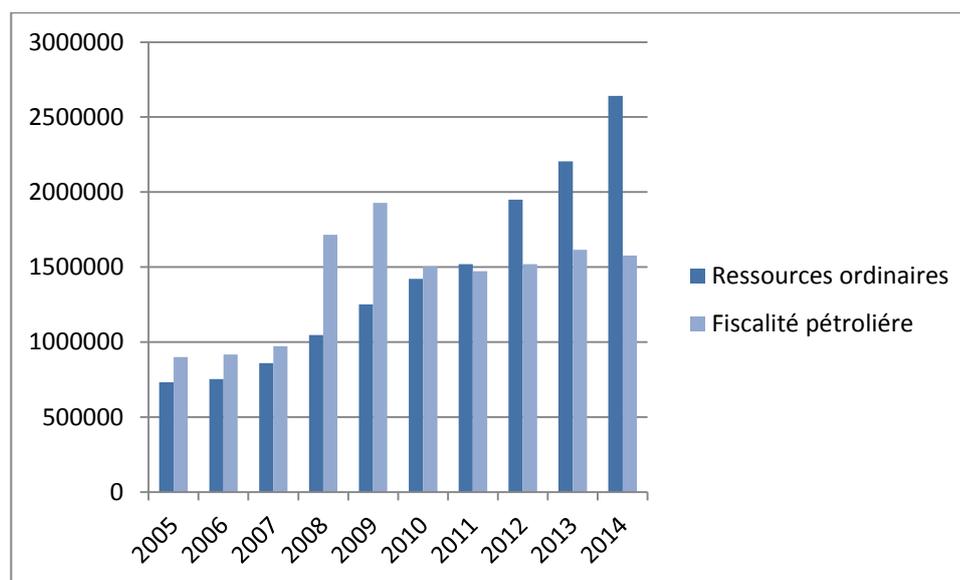
III-2-L'évolution des recettes budgétaires durant la période 2005-2014 :

Dans la période de **2005-2014**, les recettes budgétaires sont en augmentation constante, elles sont de **1629760×10⁶ D.A** en **2005**, en l'espace de **10** ans (entre **2005** et **2014**) , elles ont enregistré, une plus value de **2588420×10⁶ D.A** cette plus value provient de l'accroissement des ressources de la fiscalité pétrolière passant de **1577730×10⁶ D.A** en **2014** contre **899000×10⁶ D.A** en **2005** et dans une moindre mesure l'accroissement des ressources ordinaires d'un écart de **1909690×10⁶ D.A**.

L'analyse des recettes montre un faible rythme de progression des ressources ordinaires, due essentiellement à la régression de la perception des recettes fiscales suite aux différents avantages fiscaux accordés.

Durant cette période les recettes fiscales ont augmenté de **1682090×10⁶ D.A**, passant à **2267450×10⁶ D.A** en **2014** contre **583360×10⁶ D.A** en **2005**, la plus value ont été générée par l'amélioration des produits des contributions directes. Cette performance provient essentiellement de la bonne tenue des recettes de l'impôt sur les revenus des salariés, à titre d'exemple pour l'année **2010** et suite aux données de la direction générale du trésor les recettes de l'**I.R.G** salariés se sont établies à **382670×10⁶ D.A**, soit une progression de **56,29%**, cette dernière est sous le double effet de la revalorisation des salaires dans l'administration publique et de l'ouverture de nouveaux postes budgétaires.

Graphe n°III-05 : Evolution des recettes budgétaires (2005-2014)



Source : construit par l'auteur à partir des données du ministère des finances.

Les recettes ordinaires sont constituées par les produits des domaines et des produits divers du budget, ont connu une progression qui n'est pas stable durant cette période, entre **2005-2009** ont enregistré une plus value de **64600×10⁶ D.A** pour reculer en **2010** et **2011** enregistrant successivement des montants de **44700×10⁶ D.A** et **38000×10⁶ D.A**, pour revenir à la hausse entre **2012** et **2014** enregistrant une plus value de **11700×10⁶ D.A**.

Pour les autres recettes qui sont constituées principalement par les recettes exceptionnelles (dividendes de la Banque d'Algérie et de la Sonatrach) et des recettes d'ordre (dons et legs) ont affiché une plus value remarquable durant la période **2005-2014** de **164600×10⁶ D.A**, Passant à **123400×10⁶ D.A** en **2005** à **288000×10⁶ D.A** en **2014** soit une progression de **33,38%**.

Notons qu'au cours de la période étudiée, les recettes de la fiscalité pétrolière ont progressés, elles étaient de **899000×10⁶ D.A** en **2005** pour grimper à **1715400×10⁶ D.A** en **2008**, soit une croissance de **90%**, cette croissance continue jusqu'au **2008** pour enregistrer une croissance annuelle de **12,33%** en **2009** par rapport à l'année précédente. Sachant que la fiscalité pétrolière budgétisée est calculé sur la base d'un prix du baril de pétrole de **37 \$US** alors que la réalité dit le contraire. Cette progression est sous l'effet de la hausse du volume des exportations des hydrocarbures.

En **2010**, ont enregistré une détérioration des recettes de la fiscalité pétrolière à cause de la baisse du cours des pétroles en **2009** suite à la crise financière mondiale, influençant ainsi le volume des exportations des hydrocarbures.

Il est à noter que la progression des recettes pétrolières à inhérentes l'évolution favorable des prix des hydrocarbures, **74,7 \$US** en **2007** et **141,1 \$US** en **2014** contre un prix budgétisé à **37 \$US**. Ce qui a conduit à une amélioration des disponibilités du fonds de régulation des recettes (**F.R.R**), permettant de porter des disponibilités afin de couvrir le déficit budgétaire.

III-3-Le solde budgétaire dans la période 2005-2014 :

Dans la période **2005-2014**, le solde budgétaire enregistre des déficits important et là suite à l'excès des dépenses budgétaires. Pour l'année **2005** le solde budgétaire est de **-1120517×10⁶ D.A** et le solde budgétaire suit sa détérioration pour enregistrer en **2007** un solde de **-2601990,005×10⁶ D.A**, pour l'année **2008** la situation du solde budgétaire s'est améliorée en

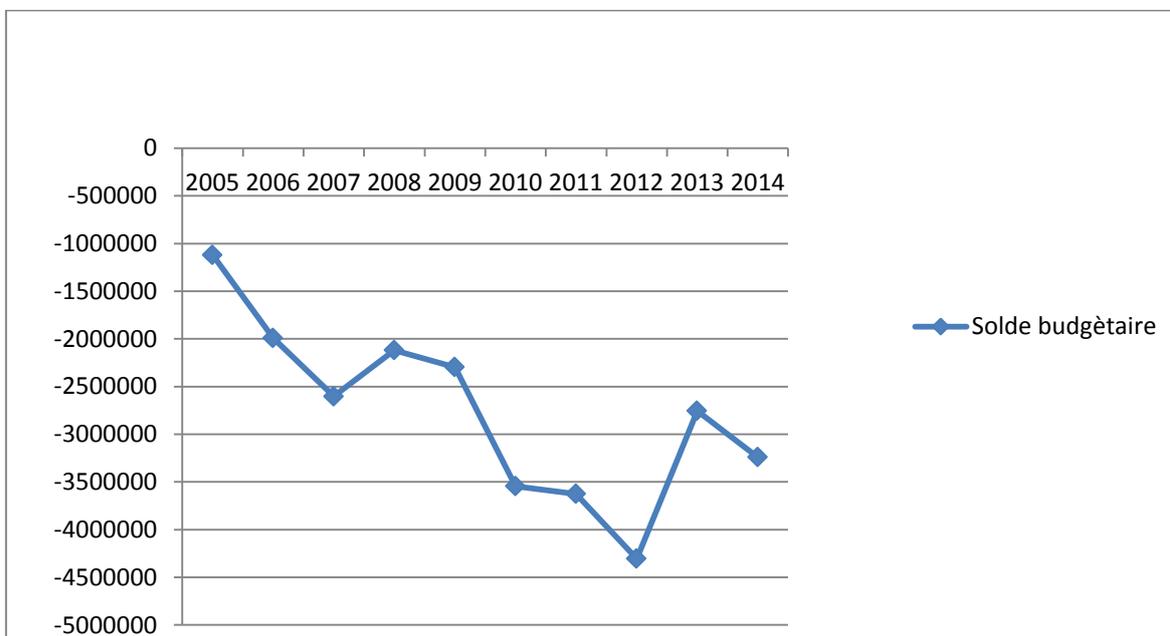
enregistrant un solde de $-2119190,696 \times 10^6$ D.A, soit un excédent de $482799,35 \times 10^6$ D.A par rapport à l'année précédente.

Le solde budgétaire durant cette période est déficitaire malgré l'augmentation des recettes pétrolières. Le déficit budgétaire est important, relève principalement de l'augmentation continue des dépenses budgétaire suite au programme de la politique de relance économique.

Le niveau du déficit dépasse largement les seuils reconnus dans le domaine au niveau mondial et le déficit continu à s'aggraver durant cette période atteindre un montant de $-4305884,745 \times 10^6$ D.A en 2012. Quant à l'année 2013 connaît une réduction des dépenses publiques qui a permis l'amélioration du solde budgétaire d'un écart de $1550112,201 \times 10^6$ D.A par rapport à l'année précédente.

L'évolution du **P.I.B** nominal durant cette période va de pair avec celle de la dépense publique, en effet le **P.I.B** nominal à augmenté de **233,43%** sur dix ans (2005-2013) se la s'explique par le taux du **S.B/P.I.B** nominal qui se posture dans un taux situé entre **16%** et **33%**, qui ne dépasse pas les **50%**.

Graphe n°III-06 : évolution du déficit budgétaire (2005-2014).



Source : construit par l'auteur à partir des données du ministère des finances.

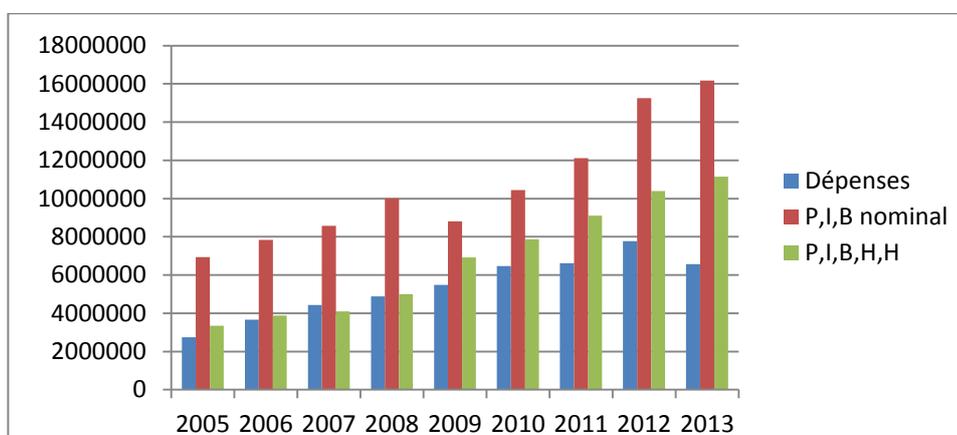
III-4-Effet de la politique budgétaire sur le P.I.B :

Au cours des dernières années le **P.I.B.H.H**, a connu une bonne évolution grâce à la politique budgétaire expansionniste menée par le gouvernement algérien. Au niveau sectoriel, la croissance a été le fait des bonnes performances du secteur du bâtiment et des travaux publics(**B.T.P**), avec un taux de croissance en **2010** situé à **8,9%**, des services avec un taux de croissance de **7,3%** en **2010**, suivit par l'agriculture en **2010** à un taux de **4,6%**, car ces les programmes d'investissements successifs en cours depuis **2004** à nos jours continuent de dynamiser les secteurs des **B.T.P**, services et de l'agriculture, adhérent à progresser le taux de croissance du **P.I.B.H.H**, avec un taux de **6,2%** en **2010**.

La croissance du **P.I.B** du secteur industriel est pratiquement stable, en **2010** enregistre un taux de **5%** contre **5,5%** en **2009**. Il est à émarger que le secteur des services marchands demeure le second plus important contribuer à la création de la richesse nationale et le premier pour la production hors hydrocarbures.

Si nous prenons le **P.I.B** nominal, nous enregistrons une augmentation continue sauf pour **2009**, ou on enregistre une régression d'un écart de **1192510×10⁶D.A**, soit **8809620×10⁶D.A** en **2009** contre **10002130×10⁶D.A** en **2008**, qu'il revient à la hausse pour enregistrer un montant de **16177400×10⁶D.A** en **2013**. Relativement au **P.I.B.H.H** nous enregistrons une évolution perpétuelle passant de **7869100×10⁶D.A** en **2010** à **11138200×10⁶D.A** en **2013**. En général le **P.I.B** reste dominé par les hydrocarbures près de **40%** du **P.I.B** est constitué par la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures.

Graphe n°III-07 : L'impact de la politique budgétaire sur l'évolution du P.I.B (2005-2014).



Source : Source : construit par l'auteur à partir des données du ministère des finances.

IV-Les moyens de financement du déficit budgétaire en Algérie :

D'après le tableau n°IV-07 (le financement du déficit budgétaire), la période **2005-2014**, a été caractérisée par l'augmentation des recettes fiscales hors le secteur des hydrocarbures, mais ces recettes ne permettent pas de couvrir les déficits budgétaires.

La persistance des déficits budgétaires en Algérie, conduit les autorités publiques à rechercher des moyens de financement afin de couvrir le déficit du solde globale du trésor, parmi les moyens on découvre :

IV-1- Le financement par les impôts :

Comme toutes les économies du reste du monde, les impôts constituent la source principale pour financer les besoins budgétaire des autorités publiques et dans le cadre de l'économie Algérienne et d'après le tableau n°IV-07 les impôts directes constitue la source principale du financement, d'un montant égale à **155630×10⁶ D.A** en **2005** pour augmenter à **560416×10⁶ D.A** en **2010** et un montant de **866120×10⁶ D.A** en **2014**, poursuivie par les droits des douane qui n'est que la conséquence de l'augmentation des importations pour enregistrer **129890×10⁶ D.A** en **2005**, **184575×10⁶ D.A** en **2010** et un montant de **485700×10⁶ D.A** en **2014**.

Quant aux taxes sur le chiffres d'affaires, elles enregistrent une augmentation continue passant de **108620×10⁶ D.A** en **2005** à **494422×10⁶ D.A** en **2010** et **853330×10⁶ D.A** en **2014**. En revanche, les droits d'enregistrement et de timbre ont enregistré une augmentation durant toute la période étudiée, ils ont atteint **59300×10⁶ D.A** en **2014**, contre **39652×10⁶ D.A** en **2010** et **20580×10⁶ D.A** en **2005**.

Les impôts indirects ont enregistré une faible diminution en **2009** enregistrant un montant de **1258×10⁶ D.A** contre **1405×10⁶ D.A** en **2008**, soit un écart de **147×10⁶ D.A**, pour revenir à la hausse en **2010** d'un montant de **1427×10⁶ D.A**. Durant la période restante, les impôts indirects ne cessée pas d'augmenter pour enregistrer en **2014**, un montant de **3000×10⁶ D.A**.

L'amélioration en termes des recettes fiscales en Algérie permet de réduire le solde budgétaire, mais il est à noter que le solde budgétaire est toujours déficitaire mettant l'Etat à la recherche d'autres moyens qui permet de combler le déficit.

IV-2-Le financement du déficit par le Fonds de Régulation des Recettes (F.R.R) :

Le Fonds de Régulation des Recettes est alimenté par les différences entre le prix du pétrole vendu sur le marché et le prix de référence (**37\$U.S.D** le baril). Les recettes de la fiscalité pétrolière dégagées au dessous du prix seuil son allouées au budget de l'Etat, tandis que le reste est réservé au **F.R.R**.

À partir de **2006** le **F.R.R** est utilisé pour financer le déficit budgétaire autorisé par l'article **25** de la loi de finances complémentaire pour **2006**. En **2006** la part du **F.R.R** est à hauteur de **13%** en pourcentage du **P.I.B.H.H**, soit un montant de **91530×10⁶ D.A**, et de **34,6%** en **2007** équivalant à un montant de **531952×10⁶ D.A**. Cette progression se poursuit jusqu'au **2008** d'un montant de **758180×10⁶ D.A**, pour qu'elle revient à la baisse en **2009** suite à la crise financière mondiale d'un montant de **364282×10⁶ D.A** et depuis cette période la part du **F.R.R**, connaît une tendance haussière, a en effet plus que doublé en **2011**, il s'est établie à **1761455×10⁶ D.A** contre **791937×10⁶ D.A** en **2010**.

A fin **2012**, les avoirs du **F.R.R**, s'établissaient à **5633700×10⁶ D.A**, pour combler le déficit du trésor public en **2012**, plus de **2283260×10⁶ D.A** ont été prélevés du fonds pour alimenter le déficit, soit près de **57%** qui représente les plus importants retraits enregistrés depuis **2006**. Ces prélèvements ont permis de contenir le déficit global du trésor public en **2012** à auteur de **35,8%** du **P.I.B**.

En **2013** la part du **F.R.R**, pour financer le déficit budgétaire s'élève à **2132471×10⁶ D.A**, représentant ainsi près de **34,7%** du **P.I.B**, pour **2014** le département des finances table sur une disponibilité financière du **F.R.R** à **7264400×10⁶ D.A**, soit de **39,7%** du **P.I.B** et la part du **F.R.R** pour financer le déficit selon les estimations du **F.M.I** se fixe à **2406491,1×10⁶ D.A**. Cette instabilité de la contribution du **F.R.R** dans le financement du déficit budgétaire s'explique par l'absence d'un cadre juridique qui fixe le niveau de financement à partir du **F.R.R**.

Tableau n°III-07 : Le financement du déficit budgétaire (2005-2014).

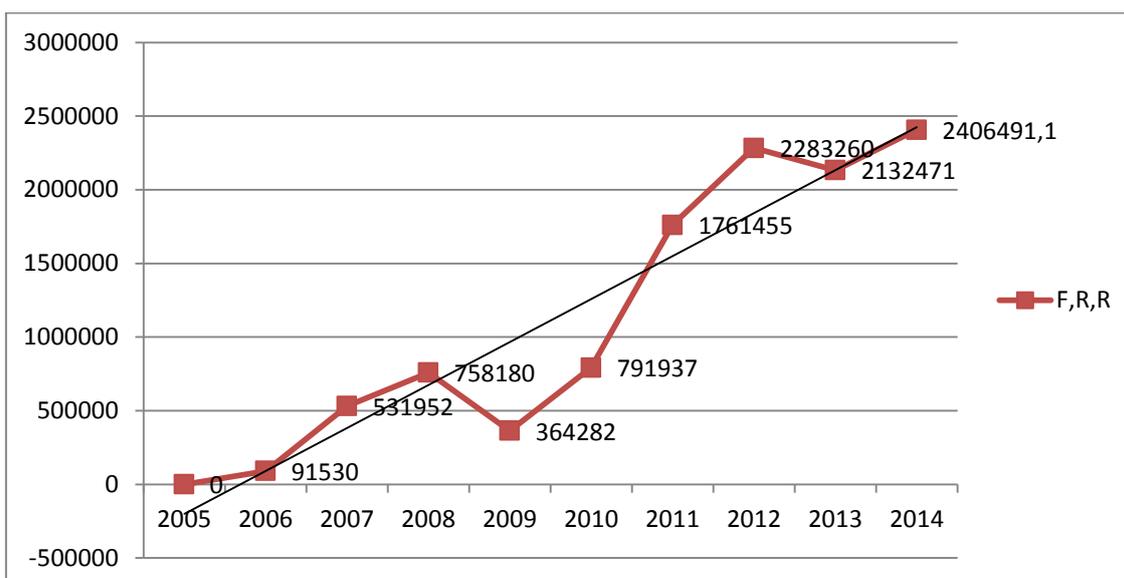
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|----------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|----------|--------------|-------------|------------------------------|
| -Impôts directs(I.D) en 10⁶D.A | 155630 | 168140 | 253081 | 331967 | 462538 | 560416 | 560700 | 757850 | 903000 | 866120 |
| -Droits d'enregistrement et de timbres(D.E.T) en 10⁶D.A | 20580 | 21610 | 24717 | 33623 | 35818 | 39652 | 39700 | 43770 | 49400 | 59300 |
| -Taxes sur chiffres d'affaires(T.CH) en 10⁶D.A | 108620 | 303090 | 307177 | 426839 | 474309 | 494422 | 562200 | 615540 | 649200 | 853330 |
| -Droit de douanes (D.D) en 10⁶D.A | 129890 | 117080 | 118913 | 164436 | 172208 | 184575 | 160400 | 232580 | 228300 | 485700 |
| Contributions Indirectes(C.I) en 10⁶D.A | 800 | 850 | 900 | 1405 | 1258 | 1427 | 1500 | 2000 | 1500 | 3000 |
| -Solde budgétaire en 10⁹ \$ U.S.D (F.M.I) | 12,9 | 15,9 | 5,9 | 13,5 | -7,9 | -0,6 | -0,9 | -6,1 | -1,5 | -2,5 |
| -Solde budgétaire en 10⁶ D.A (L.F) | -1120517 | -1992394,977 | -2601990,005 | -2119190,696 | -2295874,75 | -3545460,823 | -3626026 | -4305884,745 | -2755773,54 | -3240589,966 Donnée Avril |
| -Solde budgétaire 10⁶ D.A (exécution) | -385250 | -707890 | -1243500 | 1293200 | -924300 | -1705544 | -2363759 | -3246197 | -2310446 | -623023 |
| -Financement par le F.R.R 10⁶ D.A | 346507,5 | 91530 | 531952 | 758180 | 364282 | 791937 | 1761455 | 2283260 | 2132471 | 2406491,1 |
| -F.R.R (% P.I.B) F.M.I | 5,0% | 13% | 34,6% | 38,9% | 43,1% | 40,2% | 37,2% | 35,8% | 34,7%* | 33,3%* |
| -Financement bancaire 10⁶D.A | n.d | n.d | n.d | -346370 | 93460 | 30150 | -19830 | 51546 | -165502 | -327859 |
| -Financement non bancaire 10⁶D.A | n.d | n.d | n.d | 508150 | 655260 | 674340 | 727990 | 913836 | 345749 | 951656 |
| -Financement extérieur 10⁶D.A | n.d | n.d | n.d | -4230 | 700 | 50 | -777 | -2445 | -2272 | -774 |
| -Dettes publiques internes 10⁹D.A | 1094,3 | 1777,5 | 1103,9 | 734 | 816,3 | 1107,4 | 1214,8 | 1312,2 | 1171,7 | |
| -Dettes extérieures brutes en 10⁹ \$ U.S.D | 17,192 | 5,612 | 5,795 | 5,921 | 5,687 | 5,681 | 4,405 | 3,5 | 3,2 | 2,8* |

*Données des estimations du F.M.I.

Source : construit par l'auteur à partir des données du ministère des finances, F.M.I, D.G.T.

Quoique le recours au financement du déficit budgétaire à partir des disponibilités du **F.R.R.**, ne peut constituer une source de financement pérenne en raison de l'instabilité des prix des hydrocarbures. Mais la politique budgétaire continue à être expansionniste, reste viable grâce à l'épargne publique accumulée au niveau du **F.R.R.** l'une des principales sources de financement des déficits éventuel. Voir le graphe n° **III-08**

Graphe n°III-08 : Le Fonds de Régulation des Recettes (2005-2014).



Source : construit par l'auteur à partir des données du ministère des finances, F.M.I, D.G.T.

IV-3-Le financement par la dette publique :

L'encours à la dette publique connaît durant cette période une tendance haussière, en effet, l'encours à la dette publique, se ventile en dette externe publique et dette interne publique, qui se présente comme suit :

IV-3-1-La dette publique intérieure :

L'encours à la dette publique interne n'est à recourir qu'à partir de **1989**. La période entre **2005-2007** a enregistré un accroissement de la dette interne, cette augmentation de **1103,6×10⁹ D.A** en **2007** contre **1094,3×10⁹ D.A**, en **2005** due essentiellement aux rachats des créances nom performantes des entreprises publiques. De ce fait, la dette interne est passée à **734×10⁹ D.A** en **2008** contre **1103,9×10⁹ D.A** en **2007**. Soit une baisse de **369,9×10⁹ D.A** qui

s'expliquent par l'adoption de la politique de désendettement. À partir de **2009** la dette interne est en augmentation passant de **816,3×10⁹ D.A** à **1171,7×10⁹ D.A** en **2013**.

L'analyse de la dette publique interne par catégorie, montre qu'elle est répartie entre la dette d'assainissement destinée, en particulier aux entreprises publiques économique(**E.P.E**) et la dette courante sous forme de bons de trésor sur formule et en grande partie des créances sociales, commerciales et fiscales. La dette intérieure est insensible aux écarts de change, car elle est majoritairement libellée dans le dinar algérien.

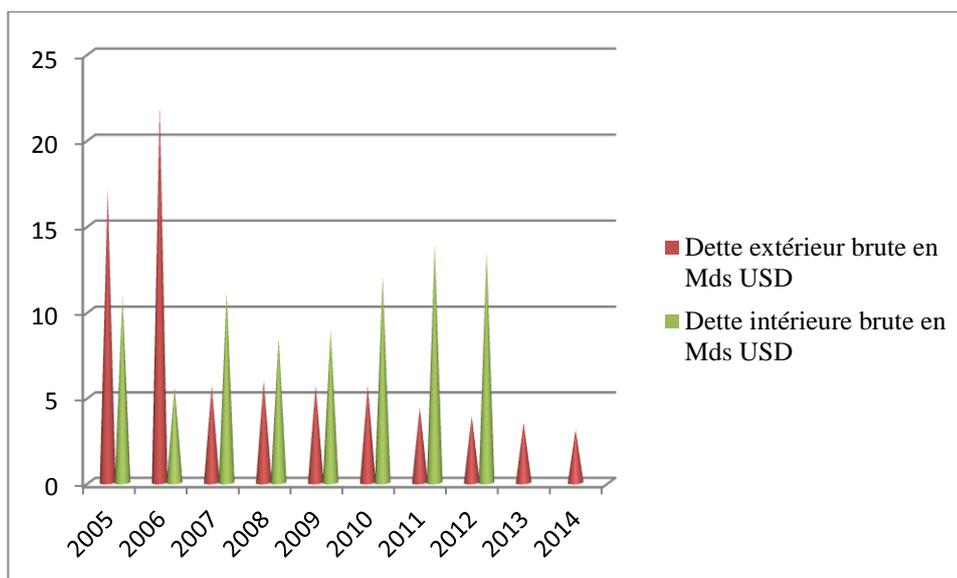
IV-3-2-La dette extérieure :

D'après le tableau n°**III-07**, la dette publique extérieure avait comme une tendance baissière, passant de **17,192×10⁹\$U.S.D** en **2005** à **5,612×10⁹\$U.S.D** en **2006**, soit une baisse de **11,58×10⁹\$U.S.D**. La forte réduction de la dette extérieure en **2006** est à l'origine des importants remboursements. Car l'Algérie a achevé le remboursement anticipé de la totalité de sa dette. En effet, des accords ont été signés sur le remboursement par anticipation de dettes notamment avec la Pologne, l'Arabie saoudite, la Turquie.

Le **F.M.I** conjointement avec la banque mondiale a classé l'Algérie au titre du pays le moins endetté des **20** pays de la région Moyen orient et l'Afrique du Nord pour l'année **2012**. En effet, le **F.M.I** indique que la dette extérieure brute de l'Algérie ne présente que **2,4%** du **P.I.B** en **2012** pour un même taux en **2013**.

À partir de **2006** on enregistre une quasi stabilité de la dette extérieur où elle atteint **5,68×10⁹\$U.S.D** en **2010**, **4,405×10⁹\$U.S.D** en **2011** et **3,5×10⁹\$U.S.D** en **2012** et des montant estimés par le **F.M.I** en **2013** et **2014** respectivement de **3,2×10⁹\$U.S.D** et **2,8×10⁹\$U.S.D**, cette décroissance dans les montants de la dette publique extérieure confirme le succès de la politique de désendettement extérieur de l'Algérie et du niveau de sécurité financière extérieure, suite aux rétablissements des prix des hydrocarbures.

Graphe n°III-09 : La dette publique interne et externe (2005-2014).



Source : construit par l'auteur à partir des données du ministère des finances, F.M.I, D.G.T.

IV-4-Le financement non bancaire :

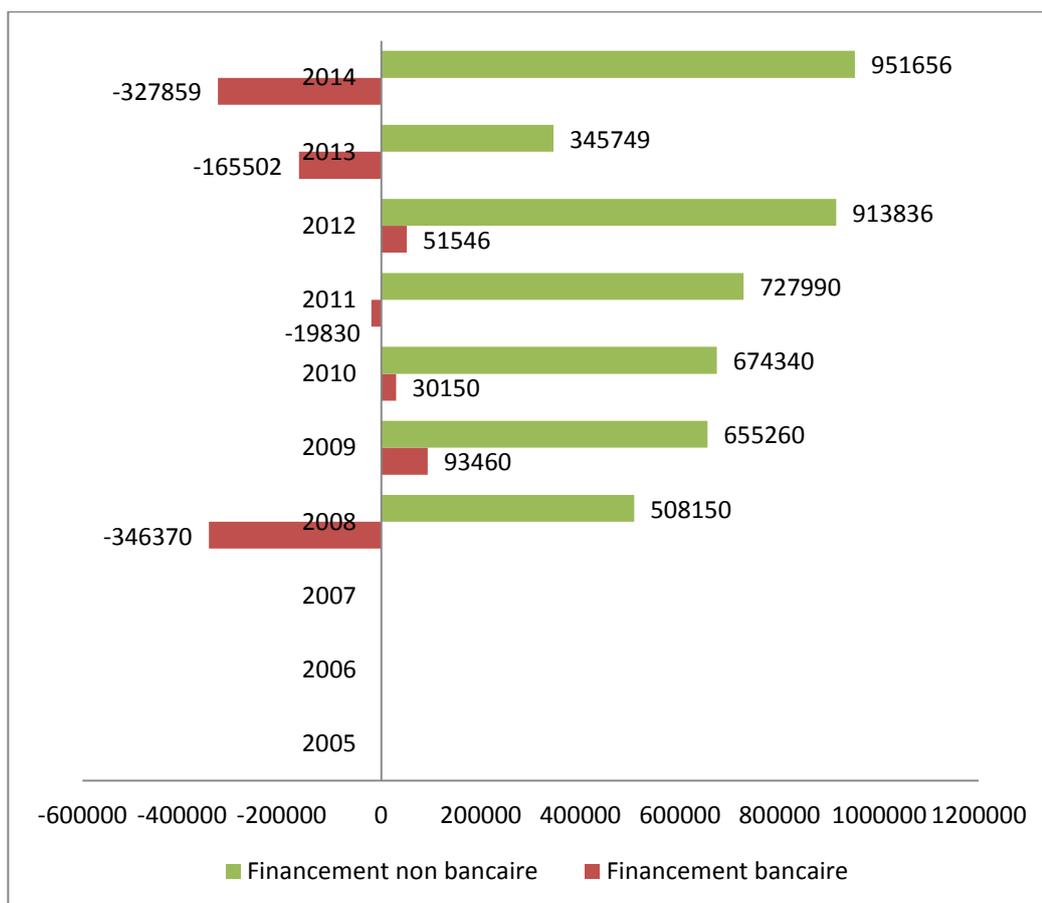
Les flux en provenance du secteur non bancaire, résultent principalement des prélèvements des collectivités locales, des dépôts des établissements publics et des dépôts d'Algérie poste, se sont connus à partir des réformes économiques et principalement à partir de **2005**. Les flux revenant du secteur non bancaire sont de l'ordre de **508150×10⁶D.A** en **2008**, **655260×10⁶D.A** en **2009**, **913836×10⁶D.A** en **2012**, pour reculer à **345749×10⁶D.A** en **2013** et revient à la hausse en **2014** d'un montant égale à **951656×10⁶D.A**.

IV-5-Le financement bancaire :

Le financement bancaire provient essentiellement des bons du trésor en compte courant et des dépôts des banques au trésor, ces financements sont presque instable, varient d'une année à l'autre, enregistre en **2008** un montant de **-346370×10⁶D.A**, **93460×10⁶D.A** en **2009**, **30150×10⁶D.A** en **2010**, **-19830×10⁶D.A** en **2011**, **51546×10⁶D.A** en **2012** et **-327859×10⁶D.A** en **2014**. Les montant négatifs expliquent les emprunts du trésor au prés des banques commerciales.

Il est à noter pendant la période étudiée, l'Algérie n'a pas eu recours au financement par la création monétaire sans contre partie pour financer ses dépenses publiques.

Graphe n°III-10 : Le financement bancaire et non bancaire (2005-2014).



Source : construit par l'auteur à partir des données du ministère des finances, F.M.I, D.G.T.

*

* *

Au cours des dernières années, l'Algérie a enregistré une bonne performance en matière des sources de financements des programmes de développement économique, qui se sont traduites par l'augmentation des montant du **F.R.R.**

Le **F.R.R** a cru grâce à la performance du secteur des hydrocarbures, car l'Algérie compte parmi les principaux pays exportateurs d'hydrocarbures, c'est le **14^{ème}** exportateur de pétrole au monde et elle fournit **20%** des besoins en gaz naturel de l'Europe.

Le recours au **F.R.R** pour financer le déficit budgétaire, ne peut constituer une source de financement stable en raison de l'instabilité des prix des hydrocarbures, mais reste dans

l'économie actuelle une source indispensable pour tenir le cap budgétaire de soutien à la demande intérieure et à la croissance économique.

Il est à marquer, que les recettes publiques demeurent tributaires de la fiscalité pétrolière. Le calcul des produits de la fiscalité pétrolière au niveau de l'élaboration du budget se bâti à partir d'un prix de référence **37\$ U.S.D** le baril. À l'origine les ressources de ce fonds ont contribué surtout au remboursement du service de la dette publique extérieure, qui explique le recul de ces montants durant la période étudiée.

Quant aux autres sources de financement, reste faible par rapport au **F.R.R**, donc l'économie Algérienne est dépendante des recettes des hydrocarbures, mais l'utilisation des ces dernières dans des projets d'infrastructures à permet d'améliorer les rendements des autres prélèvements obligatoires mais d'un rythme modeste.

Section3 : Un modèle économique explicatif du développement.

Les sections précédente ont puent donnée une vue statistiques sur les différents résultats que porte des mesures fiscales, afin d'améliorer l'emploi, l'investissement, l'épargne, ainsi les différents résultats sur les indicateurs économiques et socioéconomiques qui justifié le niveau de développement.

Mais pour voir la corrélation entre ces différents résultats il apparait préalable de donnée une modélisation mathématique et plus particulièrement une étude économétrique, qui explique le mieux les corrélations et les variances.

De là apparait important pour les économistes d'élaborer des modèles économiques, qui sont une sorte de carte routière de la réalité des incidences politiques sur la situation économique. Où notre étude va présenter le cas algérien à partir des résultats obtenu.

I- Introduction au modèle économique :

Il apparait important avant de construire un modèle économique pour le cas Algérien question de notre étude d'abord de définir et de savoir ces notions et quelle sont les conditions pour élaborer un modèle économique.

I-1-Notion et définition d'un modèle économique :

Les recherches effectuer autour du concept « *model économique* », nous rendent compte qu'il n'existe pas de définition unique et officielle concernant cette notion, d'où on trouve :

Celle de **Suzanne BACHELARD** : « *Conçoit à la fois comme le modèle, moule sur le quel les hommes ont été à priori conçus et comme le résultat d'une opération d'abstraction faite à posteriori sur une population pour faire émerger un type par le calcul de moyennes* »¹. Plus clairement un modèle économique est une représentation simplifiée du système économique où il possède de plusieurs significations.

¹ Michel ARMATTE, « *La science économique comme ingénierie- quantification et modélisation* », édition Presses des MINES, Paris, 2010, P.176.

I-1-1-En science économiques :

Un modèle économique en sciences économiques est construit afin d'étudier et de prévoir le fonctionnement d'un groupe d'agents économiques ou d'un secteur d'activité. En réalité les économistes élaborent un modèle économique afin de donner une description simplifiée de la réalité, conçue pour tester des hypothèses concernant les comportements économiques.

Ainsi un modèle économique est regardé comme une carte routière, car il n'évoque pas tous les détails des aspects de la réalité, mais met l'accent que sur certains aspects de la réalité qui figurent important du point de vue de l'utilisateur.

I-1-2-En économie politique :

L'Etat joue un rôle déterminant dans les économies émergentes et en développement, car l'Etat est l'acteur essentiel pour le quel elle conduit le pays vers le développement durable. De là le concept du modèle en économie politique représente un système économique ou modèle économique particulier par le quel le pays fonctionne.

I-1-3-En entreprise :

Le modèle économique décrit par le Modèle d'entreprise (souvent appelé business model), est un document de référence explicitant l'origine et le partage de la Valeur ajoutée dégagée par celle-ci.

I-1-4-Modèle macro-économétrique :

C'est grâce aux travaux du Hollandais Tinbergen que nous avons connue un modèle macro-économétrique pour les économies nationales des pays- Bas, puis des Etats-Unis. Constitués d'une vingtaine d'équations comptables et de comportement, le modèle est construit à l'aide d'une démarche statistique d'ajustement par des régressions multiples et des corrélations partielles. Donc Tinbergen dégage un nouvel usage pour le modèle économique, qui est la simulation de chocs et de politiques économiques qui intéressent les différents acteurs de la régulation économique.

Pour résumé ces point de vues, le modèle économique est une représentation schématique de la manière d'un ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, la distribution et la consommation des richesses, dont le système régissant ces

activités. En général le modèle économique représente des relations de causalité et de corrélation. Il est à noter qu'aucun modèle économique ne peut décrire parfaitement la réalité, car il néglige de nombreux aspects de la réalité afin de simplifier l'étude.

I-2- Les conditions d'élaborée un modèle économique :

Afin d'offrir une lecture simple à la réalité économique et avant d'élaborer un modèle économique il faut prendre les démarches suivantes :

- Il faut ignorer certains aspects de la réalité et mettre l'accent sur ce qui est important du point de vue de l'utilisateur.
- Un modèle économique oblige à préciser les variables prises en compte et les hypothèses relatives aux relations entre ces variables.
- Un modèle économique doit préciser les relations entre agent économique qu'on doit étudier.
- Le modèle économique doit donnée une écriture mathématique à certain relation d'agent économique à titre d'exemple la production égale au revenu ($Y=R$), ou la consommation est une fonction du revenu disponible ($C=f(R_d)$).
- Un modèle économique doit expliquer certain nombre de phénomènes économiques.
- La corrélation doivent s'exprimé par un pourcentage(%).
- Un modèle économique doit décrire les relatons entre les aspects étudier afin de donnée des critiques à la situation économique puis de donnée des solutions afin de réussir l'équilibre générale.
- Un modèle économique donne un jugement pour le rôle interventionniste de l'Etat afin de réussir ces objectifs.
- La disponibilité des données statistiques concernant les aspects à étudier.
- Pour un modèle économique il faut déterminer sont cycle de vie et comment se diffuse et évolue ?

II- Modèle économique de l'intervention de l'Etat pour réussir le développement économique :

Dans cette partie nous allons utiliser un modèle économique en appliquant une méthode de l'analyse qui s'appuie sur une analyse en composantes principale, nommée sur un tableau des données quantitatives correspondant à une suite finie de données indexées par le temps (indice : t =temps) c'est-à-dire une série temporelle.

Cette méthode va nous permettre de décrire et d'explorer l'effet d'une politique fiscale instaurée par l'Etat Algérien pendant la période étudiée (2005-2014), afin d'orienter l'économie pour un développement économique. Cette politique s'appuie sur l'utilisation du **F.R.R**, afin de réduire ou d'absorber le déficit budgétaire. Car toute incitation ou avantage fiscal met l'Etat devant une perte de recette et par la suite devant une dépense fiscale, le **F.R.R** est utilisé pour alimenter le budget de développement économique, et pour réussir l'amélioration des indicateurs de développement économique.

Pour bien déterminer le niveau de développement, il apparaît nécessaire, de voir les relations qui existent entre les variables : **F.R.R**, **P.I.B.H.H**, Taux de chômage, épargne brute, taux d'inflation, **I.D.H**, et le flux net des **I.D.E**. Autrement dit d'étudier d'abord la corrélation multiple qui existe entre ces variables, puis le coefficient de corrélation linéaire.

II-1- Définition des variables :

Les variables sujet d'étude peuvent être définies comme suite :

II-1-1- F.R.R (%) : est utilisé pour financer le déficit budgétaire, le **F.R.R** est alimenté par la différence entre le prix du pétrole vendu sur le marché et le prix de référence, qui est en pourcentage du **P.I.B.H.H**.

II-1-2- P.I.B.H.H(%) : est un indicateur interne qui mesure la croissance économique interne hors les recettes des hydrocarbures et en pourcentage.

II-1-3- Taux de chômage U(%) : selon la théorie keynésienne le chômage est dû sous l'effet d'un double déséquilibre le premier est au niveau du marché des biens et des services suite à une demande effective insuffisante et le second est au niveau du marché du travail, car les entreprises réduisent leur demande de travail suite à une surproduction, le chômage est présenté en pourcentage de la population active.

II-1-4- Epargne S (%) : représente la part non consommée du revenu et en pourcentage du **P.I.B.**

II-1-5- Taux d'inflation π : représente un indicateur macroéconomique interne, permettant de mesurer la croissance des prix à la consommation est en pourcentage.

II-1-6- I.D.H : sert à mesurer la distance qui sépare chaque pays des valeurs maximales observées dans le monde. Il prend en compte la moyenne de trois indices qui sont le niveau de santé, le niveau d'éducation et le revenu moyen, l'**I.D.H** est représenté par une moyenne qui se pose à l'échelle de **0** et **1** ($0 < \text{I.D.H} < 1$).

II-1-7- I.D.E : représente le flux nets des investissements étrangers dans l'économie nationale, en général **I.D.E** est un indicateur macroéconomique externe permettant de mesurer le climat des affaires avec les pays étrangers et en **Milliards USD**.

II-2-Hypothèses :

Afin de présenter ce modèle économique nous allons procéder à tester les hypothèses suivantes :

H₀ : Sujet non corrélé entre les variables cités ci-dessus, **r=0** absence de corrélation. Il n'y a pas de corrélation significativement différente de **0** entre les variables.

H_a : L'existence de corrélation significative entre les variables que nous avons cités ci-dessus au seuil de **05%= α** , **r \neq 0**. Autrement dit au moins l'une des corrélations entre les variables est significativement différente de **0**.

En général, plus le coefficient de corrélation est proche de **1**, meilleur est la corrélation, cependant le nombre d'observation est de **n=10** et le teste de Student (coefficient de Pearson) permet de tester si le coefficient est significatif avec un risque de **5%**, le test de sphéricité de Bartlett permet d'étudier la conformité d'une moyenne, ainsi de déterminé l'intervalle d'acceptation, puisque nous somme dans une régression simple.

Le nombre de degré de liberté est de **n-2** qui détermine plus précisément une valeur limitée, pour un niveau de risque donné pour cela nous obtenons le tableau ci dessous.

Tableau n°III-08 : Test de sphéricité de Bartlett

| | |
|--|---------|
| Khi² (Valeur observée) | 64,528 |
| Khi² (Valeur critique) | 32,671 |
| DDL | 21 |
| p-value | <0.0001 |
| Alpha(α) | 0.05 |

Source : construit par l'auteur à partir du logiciel **XL-STAT 2014**.

Etant donné que la plus value calculée par le logiciel **XL-STAT 2014** est inférieure au niveau de signification **$\alpha=0,05$** , on doit rejeter l'hypothèse nulle **H₀** et retenir l'hypothèse alternative **H_a**.

Le risque de rejeter l'hypothèse nulle **H₀** alors qu'elle est vraie est inférieur à **0,01%**.

III- Analyse par la méthode en composante principale (A.C.P) :

La méthode en composante principale permet de traiter simultanément un nombre quelconque de variables quantitative d'où le cas de notre étude. Cette méthode est purement descriptive puis qu'elle s'appui sur les outils du statistique descriptive.

L'objectif de cette méthode est de revenir à un espace de dimension réduite afin d'obtenir le résumé le plus pertinent possible des données initiales, ainsi l'interprétation des graphes obtenues permettant par la suite de comprendre la structure des données analysées.

III-1-Moyenne et écart type de chaque variable du modèle :

Ces résultats nous allons les présenter dans le tableau suivant calculer à l'aide de **XL-STAT 2014** :

Tableau N°III-9 : Moyenne et écart type et la variance de chaque variable du modèle

| Variable | Moyenne \bar{X} | Ecart type σ |
|------------------|-------------------|---------------------|
| F.R.R | 0,316 | 0,124 |
| P.I.B.H.H | 0,061 | 0,013 |
| U | 0,119 | 0,026 |
| S | 0,460 | 0,081 |
| π | 0,045 | 0,020 |
| I.D.H | 0,702 | 0,013 |
| I.D.E | 2,080 | 0,673 |

Source : tableau construit par l'auteur à l'aide **XL-STAT**.

Ce tableau nous permet de dire que la variable **S** a une moyenne plus élevée cela est due à l'augmentation des pourcentages de l'épargne, suite à l'augmentation de la valeur numéraire de l'ensemble des montants du **P.I.B** dégager durant la période étudiée.

La moyenne du **F.R.R** se situe à la deuxième position cela est due aussi à l'augmentation de leurs pourcentages par rapport au **P.I.B**.

La variable **I.D.H** enregistre la plus faible moyenne, par ailleurs les variables responsables de la dispersion des individus sont **F.R.R**, **S** et les variables de la concentration des individus sont **I.D.H** et **I.D.E**.

III-2- L'analyse de corrélation entre les variables :

L'analyse de corrélations des variables nous conduit d'abord à présenter la matrice des corrélations des variables puis d'analyser les corrélations.

Tableau N°III-10 : Matrice de corrélation (Pearson (n))

| Variables | FFR | PIBHH | U | S | π | IDH | IDE |
|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| FFR | 1 | 0,528 | -0,927 | 0,783 | 0,651 | 0,777 | 0,617 |
| PIBHH | 0,528 | 1 | -0,381 | 0,292 | 0,572 | 0,303 | 0,229 |
| U | -0,927 | -0,381 | 1 | -0,581 | -0,604 | -0,925 | -0,602 |
| S | 0,783 | 0,292 | -0,581 | 1 | 0,402 | 0,300 | 0,267 |
| π | 0,651 | 0,572 | -0,604 | 0,402 | 1 | 0,678 | 0,170 |
| IDH | 0,777 | 0,303 | -0,925 | 0,300 | 0,678 | 1 | 0,557 |
| IDE | 0,617 | 0,229 | -0,602 | 0,267 | 0,170 | 0,557 | 1 |

Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel **XL-STAT 2014**.

A partir du tableau de la matrice de corrélation, nous constatons qu'il y a des corrélations positives et négatives, permettant d'expliquer que la concentration des variables se situe dans les deux côtes du cercle des corrélations.

Nous constatant que la variable **F.R.R** est fortement corrélée avec les autres variables sauf avec le **P.I.B.H.H** ou elle enregistre une corrélation moyenne. De même la variable chômage est corrélé négativement expliquant la relation inverse entre le chômage et les autres variables.

Le tableau ci après permet d'analyser la corrélation entre les variables.

Tableau N°III-11 : analyse de la corrélation entre les variables.

| Variables | Corrélation très forte $r > 0,8$ | | Corrélation forte $0,5 < r < 0,8$ | | Corrélation moyenne $0,2 < r < 0,5$ | | Corrélation faible $0 < r < 0,2$ | |
|------------------|----------------------------------|--------------|------------------------------------|------------------|-------------------------------------|-----------|----------------------------------|----------|
| | Positive | Négative | Positive | Négative | Positive | Négative | Positive | Négative |
| F.R.R | / | U | S, I.D.H, π , I.D.E, P.I.B.H.H | / | / | / | / | / |
| P.I.B.H.H | / | / | F.R.R, π | / | S, I.D.H, I.D.E | U | / | / |
| U | / | F.R.R, I.D.H | / | S, π , I.D.E | / | P.I.B.H.H | / | / |
| S | / | / | F.R.R | U | P.I.B.H.H, π , I.D.H, I.D.E | / | / | / |
| P | / | / | F.R.R, P.I.B.H.H, I.D.H | U | S | / | I.D.E | / |
| I.D.H | / | U | F.R.R, π , I.D.E | / | P.I.B.H.H, S | / | / | / |
| I.D.E | / | / | F.R.R, I.D.H | U | P.I.B.H.H, S | / | π | / |

Source : tableau construit par l'auteur.

L'analyse des corrélations entre les variables nous permet de dire que ;

- La variable **F.R.R** est présumé corrélé très fortement avec la variable **U** et ainsi présumé corrélé fortement avec le reste des variables (**S, I.D.H, π , I.D.E, P.I.B.H.H**) est d'une façon positive.
- La variable **P.I.B.H.H** est présumé corrélé fortement positive avec les variables **F.R.R, π** , ainsi présumé corrélé moyennement positive avec les variables **S, I.D.H, I.D.E** et moyennement négative avec la variable **U**.
- La variable **U** est présumé corrélé très forte de façon négative avec les variables **F.R.R, I.D.H**, ainsi présumé corrélé fort négativement avec les variables **S, π , I.D.E** et moyennement avec la variable **P.I.B.H.H** d'une façon opposé.
- La variable **S** est présumé corrélé fortement avec **F.R.R** positivement et avec **U** négativement, ainsi sa corrélation avec le reste des variables **P.I.B.H.H, π , I.D.H, I.D.E** est présumé corrélé moyennement positive.
- La variable **π** est présumé corrélé fortement positive avec les variables **F.R.R, P.I.B.H.H, I.D.H** et négativement avec **U**, ainsi présumé corrélé faiblement positive avec la variable **I.D.E** et moyennement positive avec **S**.
- La variable **I.D.H** est présumé corrélé très forte avec la variable **U** et d'une façon négative et présumé corrélé fortement positive avec les variables **F.R.R, π , I.D.E** et moyennement positive avec les variables **P.I.B.H.H, S**.
- La variable **I.D.E** quant à elle est présumé corrélé fortement avec les variables **F.R.R, I.D.H** de façon positive et négativement avec **U**, sa corrélation avec **π** est faible positive cependant avec le reste des variables **P.I.B.H.H** et **S** est moyennement positif.

En conclusion nous pouvons dire que la corrélation entre **F.R.R** et les autres variables est présumé fortement positive et avec le chômage est présumé négative qu'elle que soit très forte ou forte ou moyenne.

III-3- Etude des valeurs propres :

Le logiciel **XL-STAT 2014** permet de donner le tableau des valeurs propres, qui correspond à une variable virtuelle, la valeur propre fournit la variance du facteur correspondant.

III-3-1- cosinus carrés des variables :

D'après le logiciel **XL-STAT 2014**, les cosinus carrés des variables les plus grands conviennent aux variables **F.R.R, U, π , I.D.H, I.D.E**, par rapport au facteur **F₁** pour le reste des variables sont faibles (**P.I.B.H.H et S**). Le facteur **F₂** quant à lui sauf la variable **P.I.B.H.H** est avec un cosinus carré fort qui égale à **0,357**, jouant un rôle dans la constricton de cet axe.

Le facteur **F₃** l'épargne (**S**) à le cosinus carré le plus grands correspond à **0,537**, qui jouent un rôle dans la constricton de cet axe.

Les facteurs **F₁** et **F₂** sont utilisés pour l'étude, car elles sont plus représentatives et permettent le mieux d'expliquer le cas de notre étude.

Tableau n°III-12 : cosinus carrés des variables.

| | F1 | F2 | F3 | F4 | F5 |
|-------|--------------|--------------|--------------|-------|-------|
| FFR | 0,955 | 0,001 | 0,038 | 0,001 | 0,002 |
| PIBHH | 0,329 | 0,357 | 0,029 | 0,266 | 0,019 |
| U | 0,894 | 0,039 | 0,001 | 0,022 | 0,042 |
| S | 0,442 | 0,014 | 0,537 | 0,003 | 0,003 |
| π | 0,564 | 0,213 | 0,062 | 0,069 | 0,091 |
| IDH | 0,744 | 0,045 | 0,125 | 0,073 | 0,010 |
| IDE | 0,395 | 0,345 | 0,009 | 0,205 | 0,046 |

Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel **XL-STAT 2014**.

Pour le reste des facteurs les cosinus carrés de toutes les variables sont très faible.

III-3-2-Valeurs propres :

Le nombre d'axes retenu dans l'étude est de deux, il est déterminé de façon que l'inertie totale par le sous espace engendré par les deux axes soit de **76,242%**. Alors que l'importance de la première valeur propre est évidente dans la mesure de la reconstitution de l'information.

Tableau n° III-13: valeurs propres.

| | F1 | F2 | F3 | F4 | F5 | F6 | F7 |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| Valeur propre | 4,323 | 1,014 | 0,801 | 0,638 | 0,213 | 0,006 | 0,006 |
| Variabilité (%) | 61,753 | 14,489 | 11,438 | 9,119 | 3,036 | 0,083 | 0,081 |
| % cumulé | 61,753 | 76,242 | 87,680 | 96,800 | 99,836 | 99,919 | 100,000 |

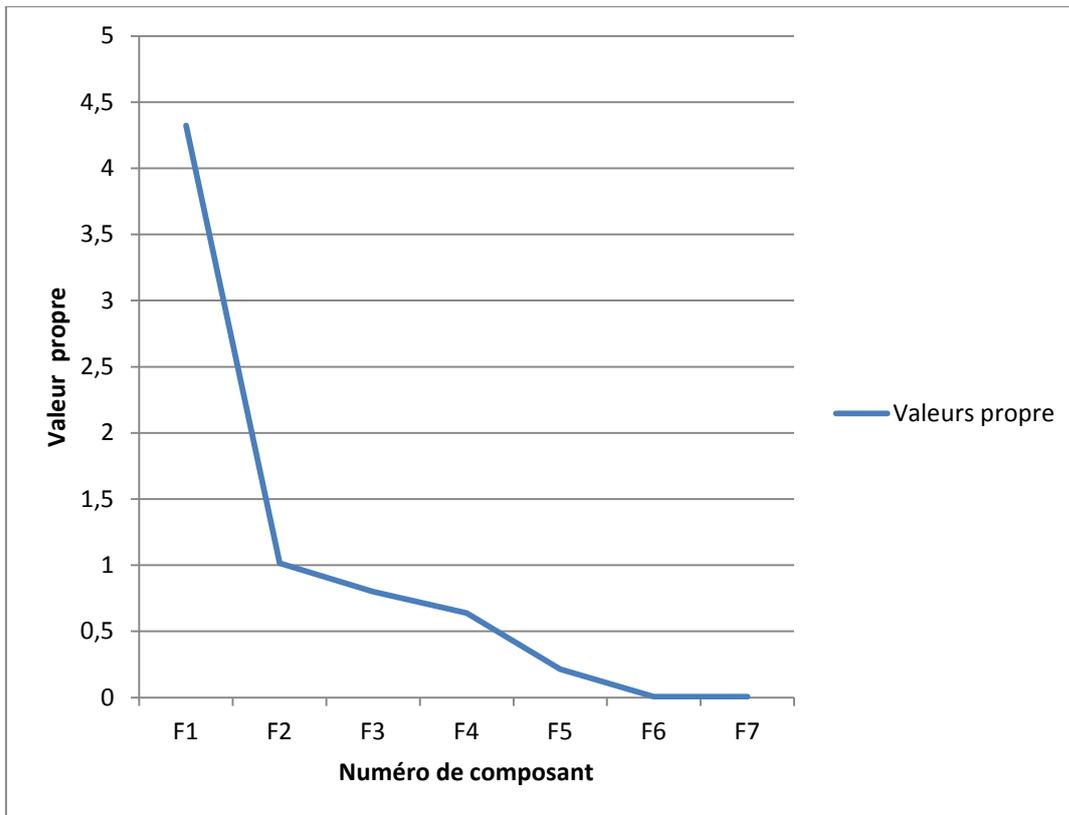
Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel **XL-STAT 2014**.

L'axe **1** représente **61,753%** de variabilité totale correspondant à la plus grande valeur propre qui est de **4,323**.

L'axe **2** représente **14,489%** de variabilité totale correspondant à une valeur propre égale à **1,014**.

Dans ces conditions nous privilégions le premier plan factoriel(**1,2**), il représente **76,242%** de l'inertie et il nous donne la meilleure représentation des individus et des variables.

Graphe n°III-11 : représentation graphique des valeurs propres.



Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel Excel et à partir des données du tableau n° (**valeurs propres**).

IV-Corrélation entre les variables et les composantes principales :

Afin de déterminer les variables qui contribuent à la constricton de chaque axe, nous réalisons dans ce qui suit l'étude de corrélation entre les variables et les composantes principales, à partir du logiciel **XL-STAT 2014**, les résultats sont représenter ci après dans le tableau **n°III-14 (Corrélation entre les variables et les facteurs)** et figure n°III-01 (**cercle de corrélation entre les variables et le plan factoriel**).

Tableau n°III-14 : Corrélation entre les variables et les facteurs.

| | F1 | F2 | F3 | F4 | F5 |
|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| FFR | -0,977 | -0,030 | 0,194 | 0,028 | -0,043 |
| PIBHH | -0,573 | 0,598 | -0,171 | 0,516 | -0,137 |
| U | 0,945 | 0,197 | 0,029 | 0,148 | 0,205 |
| S | -0,665 | 0,119 | 0,733 | -0,055 | 0,054 |
| π | -0,751 | 0,462 | -0,249 | -0,263 | 0,302 |
| IDH | -0,863 | -0,213 | -0,354 | -0,270 | -0,098 |
| IDE | -0,629 | -0,587 | -0,094 | 0,452 | 0,215 |

Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel XL-STAT 2014.

La première composante principale **F1** a une forte corrélation entre l'ensemble des variables sauf celle du **P.I.B.H.H** supposé moyenne négative. Elle est forte positive avec la variable chômage (**U**) et forte négative avec le reste des variables, citons **F.R.R**, **U** qui ont des cosinus carrés proche à **1**, évoquons les valeurs respectivement de **0,955**, **0,894** (voir le tableau n°III-12 **cosinus carrés des variables**).

Ainsi la contribution des variables **F.R.R**, **U** sont les plus fortes enregistrant respectivement les contributions suivantes **22,085%** et **20,676** jouant un rôle dans la constriction de cet axe.

Tableau n°III-15 : contributions des variables(%).

| | F1 | F2 | F3 | F4 | F5 |
|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| FFR | 22,085 | 0,092 | 4,705 | 0,120 | 0,861 |
| PIBHH | 7,608 | 35,206 | 3,668 | 41,641 | 8,797 |
| U | 20,676 | 3,811 | 0,104 | 3,432 | 19,679 |
| S | 10,226 | 1,394 | 67,045 | 0,466 | 1,376 |
| π | 13,048 | 21,017 | 7,735 | 10,877 | 42,916 |
| IDH | 17,217 | 4,466 | 15,643 | 11,416 | 4,529 |
| IDE | 9,140 | 34,015 | 1,099 | 32,047 | 21,843 |

Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel XL-STAT 2014.

La deuxième composante principale **F2** est fortement corrélée positivement avec la variable **P.I.B.H.H** d'une contribution de **35,206%** à la constricton de cet axe et d'un cosinus carré le plus élevé par rapport aux autres variables de **0,357**. Soit cette corrélation de **0,598**.

En revanche, **F2** est fortement corrélée négativement avec la variable **I.D.E** d'une contribution de **34,015%** à la constricton de cet axe et d'un cosinus carré élevé de **0,345** juste après celui du **P.I.B.H.H**. cette corrélation est d'une valeur de **-0,587**.

De même la deuxième composante **F2** est faiblement corrélée positivement avec les variables **U**, **S** enregistrant des valeurs respectivement de **0,197** et **0,119**. Ces derniers contribuent à la constricton des cet axe des valeurs de **3,811%** pour le chômage et **1,394%** pour l'épargne.

Autre les variables qui sont corrélées faiblement négatives sont **F.R.R** d'une valeur - **0,030** et l'**I.D.H** avec une valeur de **-0,213**. Dont le **F.R.R** ne contribue que de **0,092%** à la constricton de cet axe.

Ces étapes permettent de construire le cercle de corrélation des variables à partir du logiciel **XL-STAT 2014** et à travers les coordonnées des variables obtenues par le logiciel. Voir le tableau n° coordonnées des variables et la figure n° cercle de corrélation entre les variables et le plan factoriel.

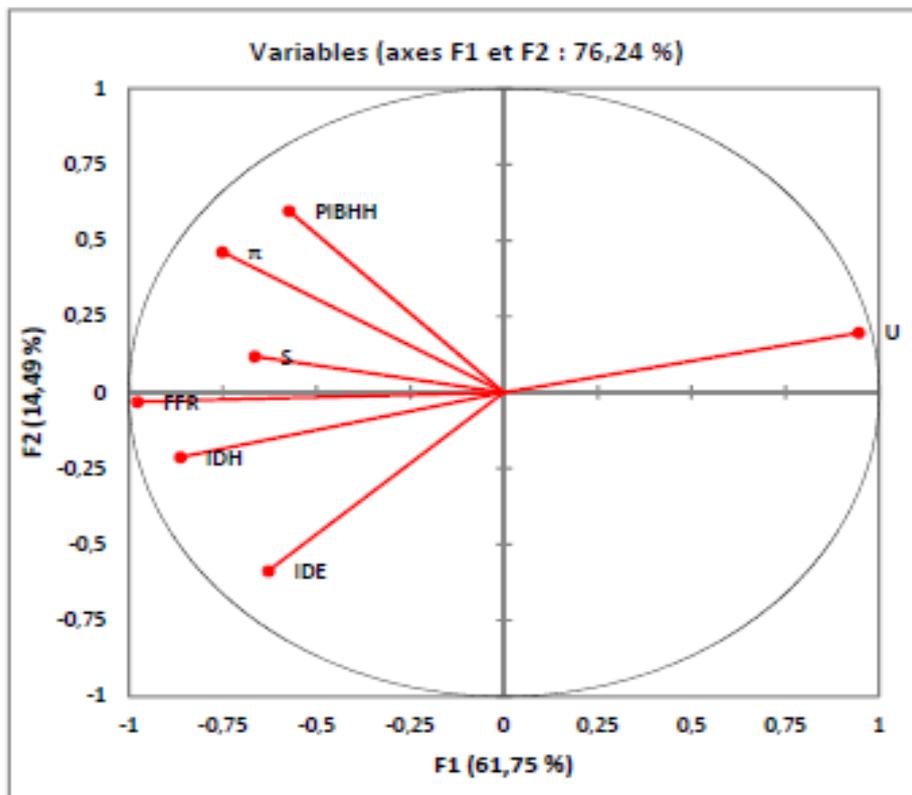
Tableau n°III-16 : coordonnées des variables.

| | F1 | F2 | F3 | F4 | F5 |
|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| FFR | -0,977 | -0,030 | 0,194 | 0,028 | -0,043 |
| PIBHH | -0,573 | 0,598 | -0,171 | 0,516 | -0,137 |
| U | 0,945 | 0,197 | 0,029 | 0,148 | 0,205 |
| S | -0,665 | 0,119 | 0,733 | -0,055 | 0,054 |
| π | -0,751 | 0,462 | -0,249 | -0,263 | 0,302 |
| IDH | -0,863 | -0,213 | -0,354 | -0,270 | -0,098 |
| IDE | -0,629 | -0,587 | -0,094 | 0,452 | 0,215 |

Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel **XL-STAT 2014**.

Le cercle de corrélation obtenu, montre qu'elles sont toutes bien présentées dans le plan (F1, F2).

Figure n°III-01 : cercle de corrélation entre les variables et le plan factoriel.



Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel XL-STAT 2014.

Les extrémités des vecteurs représentant les variables sont toutes très proches du cercle de corrélation sauf celle de l'épargne qui est un peu éloignée du cercle. Cela signifie que la qualité de présentation des variables, sont satisfaisantes, les variables **P.I.B.H.H**, π , **S**, **F.R.R**, **I.D.H** et **I.D.E** sont représentées dans le même côté du cercle. La variable **F.R.R** elle est très proche de la circonférence donc elle est bien présentée sur le plan.

Pour le chômage **U** est proche de la circonférence déterminant la bonne corrélation entre les variables et le plan factoriel soit de **0,945** avec une contribution de **20,676%**. Les variables π , **F.R.R** et **I.D.H** sont corrélées entre elles et sont bien présentées sur l'axe 1 car elles sont proches du cercle.

V- Corrélation entre les individus et le plan factoriel :

Cette étape étudie la corrélation entre les individus et le plan factoriel à partir du logiciel **XL-STAT 2014** dont les résultats sont présentés comme suit :

Tableau n°III-17 : corrélation entre les individus et les composantes principales.

| Individus | Axe 1 | | | Axe 2 | | |
|-------------|------------|-------------------|---------------|------------|-------------------|---------------|
| | Coordonnée | Contribution en % | Cosinus carré | Coordonnée | Contribution en % | Cosinus carré |
| 2005 | 4,625 | 49,493 | 0,997 | 0,224 | 0,493 | 0,002 |
| 2006 | 3,182 | 23,428 | 0,910 | -0,041 | 0,017 | 0,000 |
| 2007 | 0,178 | 0,074 | 0,007 | 0,858 | 7,265 | 0,173 |
| 2008 | -0,621 | 0,892 | 0,122 | 0,222 | 0,485 | 0,016 |
| 2009 | -2,162 | 10,813 | 0,515 | 1,182 | 13,764 | 0,154 |
| 2010 | -1,620 | 6,068 | 0,384 | -1,810 | 32,315 | 0,480 |
| 2011 | -0,670 | 1,039 | 0,188 | -0,778 | 5,962 | 0,253 |
| 2012 | -1,625 | 6,112 | 0,342 | 1,654 | 26,988 | 0,354 |
| 2013 | -0,832 | 1,600 | 0,292 | -0,483 | 2,302 | 0,099 |
| 2014 | -0,456 | 0,482 | 0,130 | -1,028 | 10,409 | 0,660 |

Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel **XL-STAT 2014**.

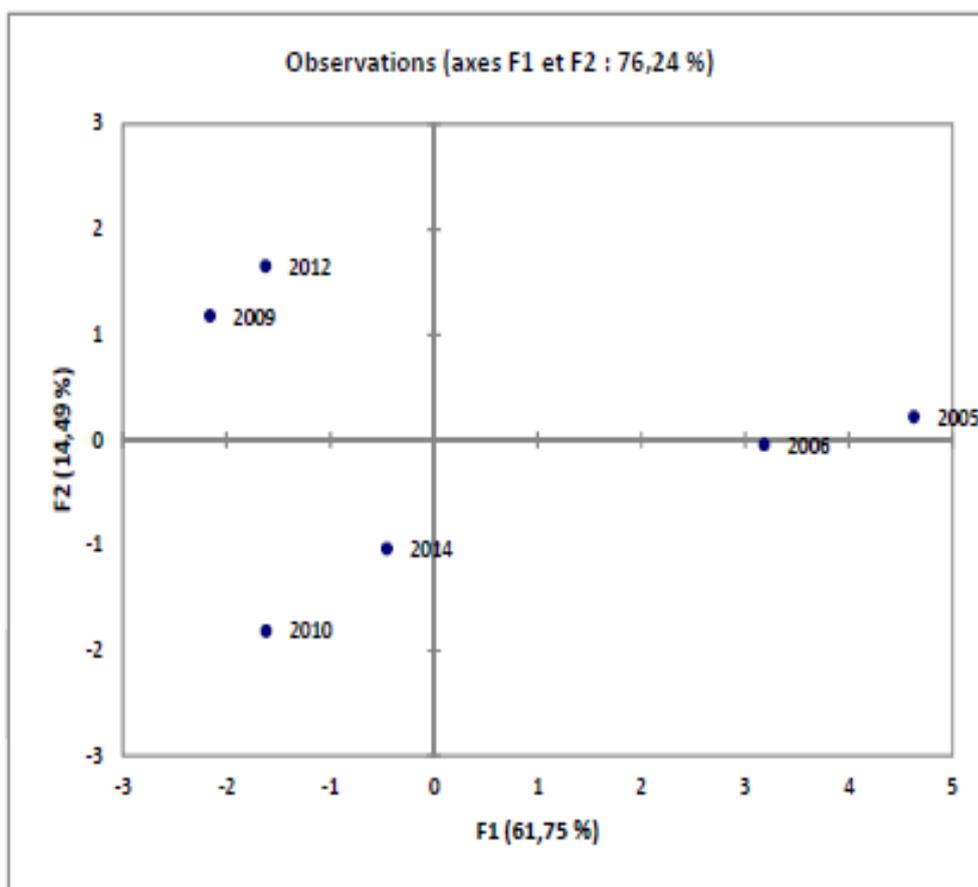
Les individus qui contribuent à la constrictio n de l'axe 1 sont ceux des années **2005** et **2006** du côté positif, car elles correspondent pour chaque observation au facteur pour lequel le cosinus carré est le plus grand, ainsi ces coordonnées représentent une valeur positives. De même leurs contributions à la constrictio n de cet axe est la plus élevée.

Les années **2009** et **2013** quant à elles contribuent fortement à la constrictio n de l'axe 1 avec des cosinus carré les plus grands de valeurs respectivement de **0,515** et **0,292**, sachant bien que leur contribution se situent du côté négatif. Les valeurs des coordonnées de ces individus est négatifs.

Les individus qui contribuent fortement à la constricton de l'axe deux sont ceux des années **2010**, **2012** et **2014** du côté négatif (voir la valeur des coordonnées).

De même on remarque que l'année **2006** est mal représentée sur le plan factoriel car la valeur de sa contribution est de **0,017%** dans **F2**.

Figure n°III-2 : corrélation entre les individus et les composantes principales.

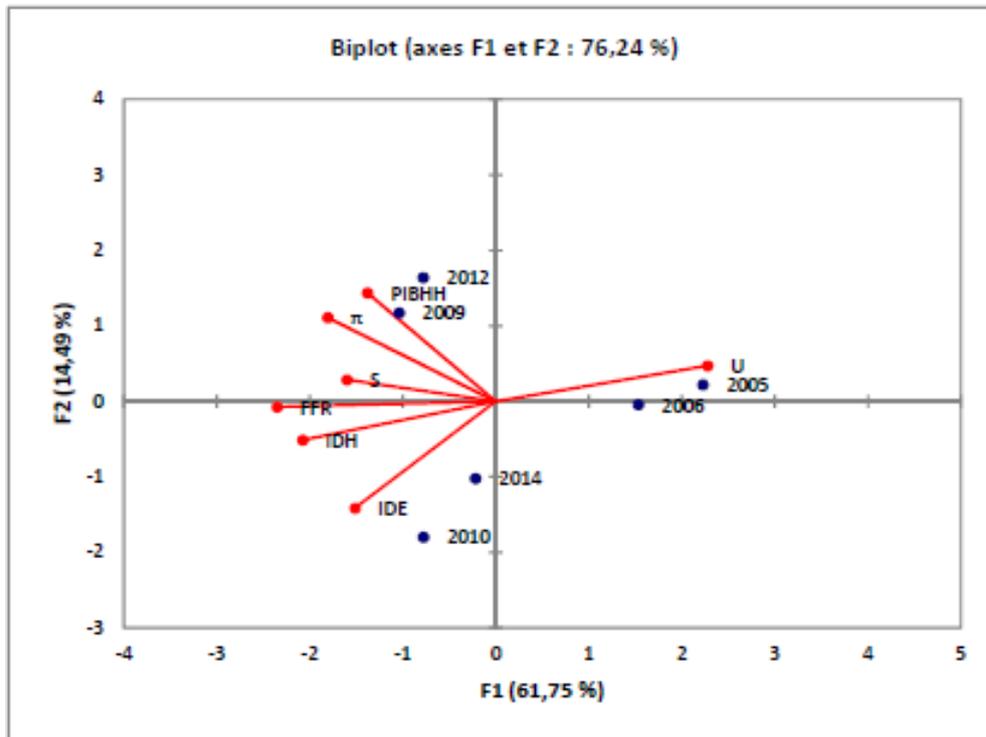


Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel **XL-STAT 2014**.

VI- Résultats simultanés des variables et des individus :

Afin de voir mieux les résultats simultanés entre les variables et les individus et de bien saisir les relations existantes apparaît important de les dévoiler dans le graphe à travers la figure suivante.

Figure n°III-3 : Résultats simultanés des variables et des individus.



Source : construit par l'auteur à l'aide du logiciel XL-STAT 2014.

Les années **2005** et **2006** sont représentées du même côté de l'axe **1**, proches l'une de l'autre par rapport aux autres variables et se traduit par l'augmentation de la variable **U**. ce résultat s'explique par l'accroissement du taux de chômage dans ces deux années respectivement des valeurs **17,1%** et **15,7%** soit les plus grands taux enregistrés durant la période étudiée.

Les années de **2007** à **2014** se trouvent dans le côté négatif de l'axe **1**, qui se traduit par l'augmentation des variables **P.I.B.H.H**, **π**, **S**, **F.R.R**, **I.D.H** et **I.D.E**, ceci est dû à l'hausse des recettes budgétaires suite à l'augmentation des recettes de la fiscalité pétrolière, enregistrant un chiffre de **973000 *10⁶DA** en **2007** contre un chiffre de **1577730*10⁶DA** en **2014**, ceci n'est que la conséquence de l'augmentation du prix du pétrole.

Les recettes fiscales en matière de fiscalité pétrolière ont permis à l'Etat le recours aux **F.R.R** pour le financement du déficit budgétaires et pour alimenter les programmes de développement économique. Ces programmes ont permis d'améliorer le **P.I.B.H.H** et de réduire le taux d'inflation π et d'améliorer l'épargne **S** d'un rythme faible durant la période étudiée.

Les variables **F.R.R**, **I.D.H** et **I.D.E** sont à l'opposé du groupe précédent, cela signifie qu'elles ont enregistré une évolution importante durant cette période. Nous enregistrons un montant **F.R.R** très importantes suite à l'augmentation des recettes de la fiscalité pétrolière, permettant par la suite de réduire le volume de la dette extérieure et d'alimenter les programmes de développement et de réussir à améliorer l'**I.D.H** et d'absorbé le plus le flux des **I.D.E**. Nous constatons que le **F.R.R**, **I.D.E** et **I.D.H** sont les plus corrélés sur l'axe 1.

*

* *

Dans ceux qui précèdent, nous pouvons dire que la politique fiscale pour réussir le développement économique est tributaire des recettes pétrolières. Durant la période étudiée nous avons analysé l'évolution des indicateurs de développement économique de l'économie Algérienne, où nous avons pu, à travers cette étude de retenir que la fiscalité à corriger d'une manière moins importante la situation de l'économie algérienne.

Les résultats obtenus ne sont que la conséquence directe de l'évolution des dépenses budgétaires et notamment de la dépense fiscale dans le but de réaliser les différents programmes ; d'investissement publics, de soutien de l'investissement privé et notamment les **I.D.E** permettant les deux la création des emplois temporaire ou permanent.

Il est à noter que le recours au **F.R.R** est le moyen indispensable pour alimenter le déficit budgétaire de l'économie Algérienne et faire face à la contrainte financière.

Conclusion:

L'économie Algérienne ces dernières années a connue une progression régulière vers la réalisation des objectifs de développement économique. Ces améliorations ont été enregistrées particulièrement dans les principaux indicateurs clés de développement économique.

La période étudiée **2005-2014** reflète la bonne santé économique, dont elle enregistre une meilleure performance en matière de la réussite de la croissance économique, car le **P.I.B** a connu durant la période une augmentation continue suite à l'amélioration du climat de l'investissement et en particulier des petites et moyennes entreprises, témoignaient par les différentes mesures fiscales prises par l'Etat en vue de soutenir l'investissement des jeunes demandeurs d'emplois.

Le taux de croissance du **P.I.B** à prix constant enregistre une amélioration, il passe de **4,7%** en **2005** à **7,1%** en **2012**. Ce dernier a contribué à l'amélioration du taux de l'épargne en pourcentage du **P.I.B**, situant au seuil de **40%**.

Au cours de la période **2005-2014**, l'inflation est maîtrisée du fait des différents politiques adoptés par le gouvernement en vue d'éviter le dérapage de l'inflation. Duquel le taux d'inflation est de **4,5%** en **2014** contre un taux estimé à **3,7%** en **2016**. Ainsi durant la période le taux de chômage a été maîtrisé.

Le volume important des investissements publics en vue d'améliorer les infrastructures devant les **I.D.E**, ont permis de dynamiser le secteur des services et des **B.T.P**, ces derniers qui a été financé principalement par les recettes de la fiscalité pétrolière.

Le recule de l'endettement public et le financement des grands projets d'infrastructure, résultent de la participation du **F.R.R** pour alimenter ces projets et le remboursement des services de la dette publiques.

Le **F.R.R** est mis en place dans le limite de assurer la réussite des objectifs des politiques économiques adopter et notamment celle de la politique fiscale, car le **F.R.R** demeure suffisant pour tenir le cap budgétaire pour soutenir la demande intérieure et la croissance économique. Par ailleurs l'économie Algérienne est dépendante des hydrocarbures, vu que le **F.R.R** est alimenté par les recettes de la fiscalité pétrolière.

L'Algérie enregistre ces dernières années une amélioration de l'**I.D.H** est la suite aux différentes réformes adoptées par les pouvoirs publics dans les secteurs de santé et d'éducation.

Dans ces différentes mesures nous constatons que la politique fiscale a été soutenue grâce au **F.R.R** qui a contribué à faire face à la contrainte financière et que ces différents programmes pour réussir le développement économique ont permis d'améliorer les divers indicateurs économiques et socioéconomiques, de même nous remarquons la corrélation existante entre ces indicateurs et le **F.R.R** justifiant l'efficacité modérée de la politique fiscale.

Conclusion générale :

Conclusion générale :

Dans le cadre où le monde d'aujourd'hui connaît une accélération de la mondialisation, les pays en développement et notamment l'Algérie se voient influencer par ce phénomène. De là, ils doivent rechercher des nouvelles stratégies de développement, afin de remédier à ces économies et d'arriver à réussir le développement durable. Ce dernier se conjugue par de bons indicateurs de développement économique et socioéconomique.

La politique fiscale se trouve parmi les instruments des politiques économiques utilisés pour orienter ces stratégies, afin d'assurer le décollage des économies et réduire les inégalités. Accédant à une croissance économique forte et durable et de maintenir sa place à l'échelle de l'économie internationale.

La politique fiscale est la politique des recettes qui sert à couvrir les besoins de l'Etat en matière des dépenses budgétaires, mais il faut noter aussi que la politique fiscale aujourd'hui est la politique des recettes abandonnée pour une durée bien déterminée sous forme de dépenses fiscales.

La dépense fiscale se présente par un ensemble d'avantages et d'exonérations, dont le but est de faciliter la création d'entreprises et d'améliorer la compétitivité à la promotion de l'investissement privé, particulièrement celui des **I.D.E**, élément indispensable pour la réduction du chômage.

Il est d'autant plus difficile d'attribuer des avantages fiscaux, que les pouvoirs publics doivent dissoudre leur déficit budgétaire, puisque la réduction générale des impôts met l'Etat devant une contrainte financière, attendu qu'elle cherche à financer la perte de recettes causée par les exonérations.

Le système fiscal algérien s'articule autour de deux types de fiscalité ; fiscalité ordinaire favorisée au tour de trois principaux prélèvements **T.V.A**, **I.R.G**, **I.B.S** et la fiscalité pétrolière assise sur la production, la liquéfaction et le transport par canalisation des hydrocarbures.

L'engagement de la fiscalité dans la relance des économies est une théorie favorisée par les keynésiens et particulièrement par l'économiste **LAFFER**, qui affirme qu'une réduction de la pression des prélèvements obligatoires sert comme un levier pour l'économie et notamment pour accélérer la demande globale.

Le taux de pression fiscale durant la période étudiée en Algérie, commence à se dégrader, car il enregistre un taux de **30%** du **P.I.B.** D'après les données de l'**O.N.S** et du ministre des finances la pression fiscale en Algérie est presque absente compare avec les autres pays du reste du monde, produit par les différent dispositifs fiscaux accordée par les autorités publiques.

Il est vrai que la fiscalité en Algérie ne possède pas un pouvoir singulier pour permettre d'importants changements dans la structure économique et sociale. En effet la fiscalité dans l'économie Algérienne joue un rôle déterminant dans la promotion de l'investissement, la création d'emploi et la redistribution des revenus et des richesses, emmenant à réaliser le développement économique et de réussir la justice sociale.

La justice sociale par les prélèvements obligatoires s'assure par l'impôt progressif, le système de sécurité sociale et les différents transferts accordés par l'Etat Algérien, qui sont alimenté surtout par les recettes fiscales. De là nous pouvons dire que le système fiscale Algérien assure le rôle redistributif de la fiscalité qu'il soit horizontal ou vertical.

Entre autre les avantages fiscaux accordés aux investisseurs nationaux et ou étrangers ont permis d'accroître le volume des investissements et en particulier celui des **I.D.E.** En effet la contribution des **I.D.E** à la création des richesses et la réalisation du développement reste faible par rapport aux autres pays du nord de l'Afrique et de l'Amérique Latine et ne contribue qu'avec une faible part à la création d'emploi.

L'insuffisance des emplois crée par les **I.D.E**, montre que la politique fiscale seul ne suffit pas à attirer plus les **I.D.E**, mais reste à combiner d'autres mesures pour pouvoir accélérer le rythme des **I.D.E**.

Quant à elle la politique fiscale peut influencer le marché du travail, car une fiscalité captive peut encourager la demande et l'offre du travail. La réduction des charges fiscales et parafiscale permet de relancer le rythme de l'embauche et d'arriver à l'équilibre du marché du travail.

Cependant durant cette période le taux de chômage connaît une baisse remarquable, suite aux différents dispositifs fiscaux pour la stimulation de la demande motrice de la croissance économique. Le taux de chômage durant la période étudier se réduit et se situe à **9%** en **2014**.

La fiscalité Algérienne ces dernières années a connue une progression régulière vers la réalisation des objectifs de développement économique. Ces améliorations ont été enregistrées principalement dans les principaux indicateurs de développement économique et socio-économiques.

La période de **2005-2014** reflète la bonne performance économique, dont ont enregistré une croissance continue dans le **P.I.B**, cela suite à l'amélioration du climat de l'investissement qu'il soit public, privé nationale ou étranger, particulièrement des petite et moyenne entreprise.

La croissance du **P.I.B** enregistre un taux de **4.7%** en **2005**, achevant pour l'année **2012** un taux de **7,1%**. Notant aussi que cette croissance a été soutenue aussi par le développement de l'investissement dans les secteurs hors le secteur des hydrocarbures, avec un taux de croissance du **P.I.B.H.H** d'une moyenne de **5%**.

Ces progrès dans le taux de croissance du **P.I.B** ont contribué à l'amélioration du taux de l'épargne en pourcentage du **P.I.B**, un taux important représentant plus de **40%** en pourcentage du **P.I.B** national. Ce taux revit à la hausse en **2010** à **48,9%** pour qu'il reste à nos jours presque stables pour se situer entre **48,9%** et **43,6%**. Ce recul en matière du taux d'épargne n'est que l'effet du recul de l'épargne publique suite à la chute de la production des hydrocarbures. Pour l'évolution de l'épargne non publique, l'économie algérienne enregistre une croissance continue : de **32,1%** en **2008** à **39,5%** en **2012** pour se situer à **36%** en **2013**.

Durant la période étudiée on soulève que l'inflation est maîtrisée, du qu'elle le taux d'inflation est de **4,5%** en **2014**, contre un taux estimé par la banque mondiale à **3,7%** en **2016**. Le recul de l'inflation est à l'origine des différents dispositifs fiscaux afin de corriger la position du pouvoir d'achat des ménages.

L'amélioration des infrastructures devant les **I.D.E** a permis de dynamiser le secteur des services et des **B.T.P**, d'où ont enregistré une évolution de la formation brute du capital fixe dans l'investissement public.

Par ailleurs le taux d'investissement enregistre une évolution importante passant de **37,4%** (en % du **P.I.B**) en **2008** contre **42,6%** en **2013** et un taux estimé par le **F.M.I** à **44,3%** en **2015**. Cette évolution s'accompagne par une croissance dans les taux d'investissements non publics qui passe de **16,6 %** en **2008** à **28,5%** en **2013**, soit une évolution importante en matière de développement des investissements hors secteur public.

Tous les indicateurs économiques de l'Algérie sont positifs avec une position extérieure extrêmement confortable mais dans la condition d'intégrer l'économie pétrolière. On enregistre un excédent dans la balance des paiements, justifiant le recul de l'endettement national.

L'excédent dans la balance de paiement est due de l'amélioration du solde de la balance des transactions courantes issue de la performance des recettes des hydrocarbures.

La bonne position extérieure a pu améliorer les réserves de change. Un tel profil des équilibres extérieurs qui a concouru à faire évoluer les réserves de changes à **193,9 mds USD** en **2012**, résulte du comportement favorable des cours du marché pétrolier au cours de dernières années. En moyenne annuelle le prix du baril de pétrole brut s'est établi à **193,9 mds USD** en **2012**, générant un niveau d'exportations des produits d'hydrocarbure important.

Par une diffusion géographique des échanges extérieurs algériens, l'**U.E** demeure le principal fournisseur de l'Algérie avec **52%** des importations globales et les exportations de l'Algérie vers l'**U.E** représentent **31,7%** du total des exportations entre **2005** et **2012**. La France, l'Italie et l'Espagne constituent les principaux partenaires de l'Algérie, les pays de l'**O.C.D.E** hors l'**U.E** viennent en seconde position, ces échanges commerciaux ont été réalisés principalement avec les **U.S.A** et la Turquie, quant aux échanges extérieurs avec les autres pays, ils restent marginaux, ainsi que les échanges avec les pays de l'**U.M.A** qui demeurent limités comparativement avec d'autres zones.

L'évolution du dinar par rapport au dollar Américain est demeurée encadrée dans un intervalle compris entre **72** et **76** dinars pour un dollar dans la période (**2005 - 2014**). En revanche, la parité de la monnaie nationale par rapport à l'euro avait été caractérisée par une évolution moins stable comparativement à celle du dinar par rapport au dollar.

Cette embellie économique est à l'origine des bons résultats des programmes de développement, appliqué pour relancer la production, la croissance, l'investissement, l'emploi et l'amélioration des équipements socio collectifs dans l'habitat, santé, routes, transport, alimentation, accès à l'eau et services publics, conduisant à améliorer l'**I.D.H.**

Le taux de mortalité indique avec précision l'impact de la mortalité actuelle sur la croissance démographique et permet de vérifier les efforts de l'Etat en matière de programme de santé. Cet indicateur est en baisse continue, il passe de **19,9%** en **2008** à **15,4%** en **2013**. Le taux de mortalité infantile est un indicateur qui mesure le niveau de santé dans un pays, en **2005** on enregistre un taux de **28%**, pour reculer à **22,4%** en **2013**.

Les programmes de soutien au développement ont permis l'amélioration des indicateurs socioéconomiques notamment dans l'accès aux moyens de communications, l'amélioration des infrastructures hospitalières. Ainsi d'améliorer l'**I.D.H** où l'Algérie figure à la **93^{eme}** place mondiale sur **187** pays de la catégorie des pays à **I.D.H** élevé. Ainsi nous enregistrons le recul de l'analphabétisme dans la société Algérienne.

Afin d'assurer les programmes de développements et d'alimenter les déficits budgétaires et faire face à la contrainte financière, l'Etat Algérien crée le **F.R.R**, qui est alimenté principalement par la différence entre les recettes de la fiscalité pétrolières budgétisées et les recettes pétrolières cueillies.

L'utilisation du **F.R.R** a permis le recule de l'endettement public et le financement des grands projets d'infrastructure, accédant à améliorer les conditions du développement économique et de permettre aux entreprises d'être plus compétitives dans un environnement globaliser.

Le **F.R.R** contribue de réaliser le plein emploi potentiel, surtout dans les secteurs à grande valeur ajoutée, de favoriser l'émergence des producteurs puissants, de rendre la région plus attrayante aux **I.D.E** et de voir les flux commerciaux progresser, tous ce la grâce à l'utilisation du **F.R.R** pour alimenter les programmes de soutien au développement durable.

Pour le chômage, nous pouvons dire qu'on enregistre une amélioration du niveau de l'emploi, suite aux programmes de recrutement publics financés généralement par le **F.R.R**. Ainsi l'emploi dans le secteur privé a été favorisé par un ensemble d'avantages fiscaux et

parafiscaux. Suite à ces dispositifs le chômage durant cette période a été maîtrisé par rapport à l'évolution de la population active.

Le **F.R.R** demeure suffisant pour tenir le cap budgétaire, afin de soutenir la demande intérieure et la croissance économique. Par ailleurs, l'économie Algérienne est dépendante des hydrocarbures, vue que le **F.R.R** est alimenté par la fiscalité pétrolière.

Par les différents constats nous pouvons dire que la politique fiscale a pu être soutenue grâce au **F.R.R**, contribuant à faire face à la contrainte financière, et d'améliorer les divers indicateurs économiques et socioéconomiques.

Devant l'obstacle d'économie rentière, qui s'appuie sur les hydrocarbures et le recule du cours du pétrole, les pouvoirs publics doivent rechercher à promouvoir une économie diversifiée, s'appuyant sur une économie productive, génératrice de richesses et de poste d'emploi et qui recherche à corriger les recettes de la fiscalité ordinaire.

Afin d'améliorer la situation financière du budget de l'Etat, quelles mesures doit prendre l'Etat pour assurer un développement économique continu et soutenir l'économie Algérienne.

Liste des sigles :

A.N.D.I : Agence Nationale de Développement des Investissements.

A.N.S.E.J : Agence Nationale de Soutien à l'Emplois des Jeunes.

A.P.S.I : Agence de Promotion et de Développement des Investissements.

B.I.T : Bureau International du Travail.

B.T.P : Bâtiments et Travaux Publics.

C.A.C.O.B.A.T.H : Caisse Algérienne des Congés pays et du chômage des secteurs du Bâtiment et des Travaux publics et de l'Hydraulique.

C.A.S.N.O.S : Caisse des Assurances Sociale des Non Salarié.

C.N.A.C : Caisse Nationale des Assurances Chômage.

C.N.A.S : Caisse Nationale des Assurances Sociales.

C.N.R : Caisse Nationale de Retraite.

C.N.U.C.E.D : Conférences des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.

D.A : Dinar Algérien.

D.G.E : Direction des Grandes Entreprises.

D.G.T : Direction Générale du Trésor.

E.P.E : Entreprise Publique Economique.

E.P.I : l'Indice de Performance environnementale.

E.S.I : Indice de Durabilité environnementale.

E.U.R.L : Entreprise Unique à Responsabilité Limité.

F.B.C.F : Formation Brute du Capital Fixe.

F.M.I : Fond Monétaire International.

F.R.R : Fond de Régulation Des Recettes.

I.B.E.E : Indice de Bien Etre Economique.

I.B.S : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.

I.D.E : Investissement Direct Etranger.

I.D.H : Indice de Développement Humain.

I.D.T : Indicateur de Développement Technologique.

I.P.F : Indicateur de Participation de la Femme.

I.P.H : Indicateur de Pauvreté Humaine.

I.R.G : Impôt sur le Revenu Global.

I.S.D.H : Indicateur Sexo-spécifique de Développement Humain.

I.S.S : Indice de Santé Sociale.

L.F : Lois des Finances.

L.F.C : Lois des Finances Complémentaire.

O.C.D.E : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

O.L.T : Ownership, Localisation, Internationalisation.

O.N.S : Office National des Statistiques.

O.N.U : Organismes internationaux des Nations Unies.

P.I.B : Produit Intérieur Brut.

P.I.B.H.H : Produit Intérieur Brut Hors Hydrocarbures.

P.M.E : Petite et Moyen Entreprises.

P.M.I : Petite et Moyen Industrie.

P.N.B : Produit National Brut.

P.N.U.D : Programme des Nations Unies pour le Développement.

R.N.B : Revenu National Brut.

R.S : Rémunération des Salariés.

S.A.R.L : Société à Responsabilité Limité.

S.B : Solde Budgétaire.

S.C.E.A : système de Comptes Economiques Algérien.

S.C.N : Système de Comptabilité Nationale des Nations Unie.

S.M.I.G : salaire Minimum Garantie.

S.N.M.G : Salaire National Minimum Garantie.

T.A.P : Taxe sur les Activités Professionnelles.

T.G.P.O : Taux Globale des Prélèvements Obligatoires.

T.V.A : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

U.E : Union Européenne.

U.M.A : Union du Maghreb Arabe.

V.A.B : Valeur Ajoutée Brute.

V.F: Versement Forfaitaire.

\$.U.S.D: Dollar de United State of America.

Liste des schémas:

| | | |
|--------------------------|---|------------|
| Schéma n°I-01: | Organigramme de répartition des taches de l'intervention de l'Etat. | 32 |
| Schéma n°I-02: | Repartions des ressources fiscales en Algérie. | 44 |
| Schéma n° III-01: | Les rythmes de la croissance. | 180 |

Liste des figures :

| | | |
|---------------------------|---|------------|
| Figure n° I-01 : | Le carré magique de NICOLAS Kaldor. | 13 |
| Figure n° I-02 : | Courbe de PHILIPS. | 18 |
| Figure n° I-03 : | La courbe de LAFFER. | 49 |
| Figure n° III-01 : | Cercle de corrélation entre les variables et le plan factoriel. | 238 |
| Figure n° III-2 : | Corrélation entre les individus et les composantes principales. | 240 |
| Figure n° III-3 : | Résultats simultanés des variables et des individus. | 241 |

Liste des graphes :

| | | |
|---------------------------|--|------------|
| Graphe n° I-01 : | Evolution des dépenses publiques par rapport au P.I.B. | 24 |
| Graphe n° I-02 : | Evolution des recettes fiscales. | 54 |
| Graphe n° I-03 : | Relation entre le montant des recettes fiscales et le taux de pression fiscale. | 55 |
| Graphe n° I-04 : | Relation entre P.I.B et Taux de pression fiscale. | 56 |
| Graphe n° I-05 : | Comparaison entre les ressources fiscales et l'évolution du P.I.B.H.H. | 57 |
| Graphe n° I-06 : | Evolution des I.D.E par rapport à l'évolution des impôts nets des subventions. | 80 |
| Graphe n° II-01 : | Le coin fiscal : une perte de surplus. | 92 |
| Graphe n° II-02 : | Comparaison entre le chômage féminine et masculin. | 112 |
| Graphe n° II-03 : | Comparaison entre le coin socio-fiscal et les revenus des ménages. | 116 |
| Graphe n° II-04 : | Les flux des I.D.E par pays en Algérie 2011 , en %. | 140 |
| Graphe n° II-05 : | Les secteurs investis en Algérie 2011 en %. | 140 |
| Graphe n° II-06 : | Part des dépenses des prestations des organismes de sécurité sociale dans le P.I.B. | 166 |
| Graphe n° II-07 : | Epargne brute et P.I.B. | 169 |
| Graphe n° III-01 : | Répartition sectorielle du P.I.B(%) des années 2011/2012. | 192 |
| Graphe n° III-02 : | Evolution du taux d'inflation. | 193 |
| Graphe n° III-03 : | Climat des affaires classement 2013 de la Banque Mondiale. | 197 |
| Graphe n° III-04 : | Evolution des dépenses budgétaires. | 211 |
| Graphe n° III-05 : | Evolution des recettes budgétaires. | 212 |
| Graphe n° III-06 : | Evolution du déficit budgétaire. | 214 |
| Graphe n° III-07 : | L'impact de la politique budgétaire sur l'évolution du P.I.B. | 215 |
| Graphe n° III-08 : | Le fond de régulation des recettes. | 219 |
| Graphe n° III-09 : | La dette publique interne et externe. | 221 |
| Graphe n° III-10 : | Le financement bancaire et non bancaire. | 222 |
| Graphe n° III-11 : | Représentation graphique des valeurs propres. | 235 |

Liste des tableaux :

| | | |
|---------------------------|--|-----|
| Tableau n° I-1 : | Evolution du budget d'Algérie. | 24 |
| Tableau n° I-2 : | Situation des recouvrements. | 43 |
| Tableau n° I-3 : | Le poids de la fiscalité sur l'économie Algérienne. | 53 |
| Tableau n° I-4 : | Compte d'allégement fiscaux et des dépenses fiscales dans 10 pays membres de l' O.C.D.E. | 61 |
| Tableau n° I-5 : | Evolution de quelque indicateur de développement par rapport aux avantages accordés. | 79 |
| Tableau n° II-1 : | Variation annuelle des composantes du coin fiscal entre 2010 et 2012 ¹ . | 96 |
| Tableau n° II-2 : | Répartition des parts des allocations familiales entre l'Etat et les employeurs. | 105 |
| Tableau n° II-3 : | Répartition des cotisations au 01/0/2013 travailleur salarié. | 105 |
| Tableau n° II-4 : | Les taux de cotisations en % des salaires bruts. | 106 |
| Tableau n° II-5 : | Evolution des principaux agrégats et indicateurs liés au marché du travail. | 114 |
| Tableau n° II-6 : | Le coin socio-fiscal du travail en Algérie. | 115 |
| Tableau n° II-7 : | Etat des conventions et accords fiscaux ratifiées liant l'Algérie. | 135 |
| Tableau n° II-8 : | Evolution du stock d' I.D.E dans les pays d'Afriques du nord. | 137 |
| Tableau n° II-9 : | Répartition des projets d'investissements déclarés étrangers par secteurs d'activité, période 2002-2012 . | 138 |
| Tableau n° II-10 : | Evolution des flux d' I.D.E à destinations des pays d'Afrique du nord. | 140 |
| Tableau n° II-11 : | Evolution du stock d' I.D.E Français dans les pays d'Afrique du nord. | 140 |
| Tableau n° II-12 : | Evolution de Formation Brut du Capital Fixe. | 142 |
| Tableau n° II-13 : | Répartition des projets d'investissements réalisés selon les années de la période. | 144 |

| | | |
|---------------------------|---|-----|
| Tableau n° II-14 : | Barème progressif annuel de l' I.R.G des personnes physiques hors les salariées. | 159 |
| Tableau n° II-15 : | Tarif de l'impôt sur le patrimoine. | 161 |
| Tableau n° II-16 : | Tarif des droits de mutation par décès. | 162 |
| Tableau n° II-17 : | Les agrégats de redistribution en système fiscal Algérien. | 165 |
| Tableau n° III-1 : | Les composantes de l'indice de santé sociale. | 200 |
| Tableau n° III-2 : | Les principaux indicateurs macro-économiques internes. | 195 |
| Tableau n° III-3 : | Climats des affaires en Algérie. | 196 |
| Tableau n° III-4 : | Les principaux indicateurs macro-économiques externes. | 199 |
| Tableau n° III-5 : | Les indicateurs socio-économiques du développement. | 202 |
| Tableau n° III-6 : | Evolution budgétaires et leurs effets sur le P.I.B. (2005-2014) | 209 |
| Tableau n° III-7 : | Le financement du déficit budgétaire. | 218 |
| Tableau n°III-08 : | Test de sphéricité de Bartlet. | 229 |
| Tableau N°III-9 : | Moyenne et écart type et la variance de chaque variable du modèle | 230 |
| Tableau N°III-10 : | Matrice de corrélation (Pearson (n)) | 231 |
| Tableau N°III-11 : | Analyse de la corrélation entre les variables. | 231 |
| Tableau n°III-12 : | Cosinus carrés des variables. | 233 |
| Tableau n° III-13: | Valeurs propres. | 234 |
| Tableau n°III-14 : | Corrélation entre les variables et les facteurs. | 236 |
| Tableau n°III-15 : | Contributions des variables(%). | 236 |
| Tableau n°III-16 : | Coordonnées des variables. | 237 |
| Tableau n°III-17 : | Corrélation entre les individus et les composantes principales. | 239 |

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES INDIVIDUELS :

- Nadjib AKESBI, « L'impôt, l'Etat et l'ajustement », édition actes Maroc, 1993.
- JM. ALBERTINI, « Les mécanismes du sous développement », édition Ouvrières, Paris, 1979.
- Michel ARMATTE, « La science économique comme ingénierie », édition Presses des MINES, Paris, 2010.
- Patrick ARTUS, « Théorie de la croissance et des fluctuations », édition PUF, 1^{ère} édition, 1993, France.
- Philippe d'AVISENT, « La politique économique conjoncturelle », édition DUNOD, Paris, 1998.
- Mustapha BABA AHMED, « l'Algérie diagnostique d'un nom développement », édition l'Harmattan, Paris, 1999.
- Sophie BASIADOLY, « Système fiscaux comparés », édition Ellipses, 2010.
- Maurice BASLE, « Systèmes Fiscaux », édition Dalloz, Paris, 1999.
- Matouk BELATTAF, « Economie du développement », 2^d édition O.P.U, Algérie, 2010.
- Ahmed BENBAHOUMA, « L'impact de l'IBS sur l'autofinancement de l'entreprise cas de l'OPGI et DGI », édition pro manusempto, Oran 1999.
- Eric BOSSERELLE, « Dynamique économique », édition Gualino, Paris, 2004.
- François BOURGUIGNON, « Fiscalité et redistribution », édition Bialec, Paris 1998.
- Jacques BUISSON, « La sécurité fiscale », édition L'harmattan, Paris, 2011.
- Michel CABANNE, « Les politiques Conjoncturelles », édition Armand Colin,

Paris, 1998.

- Benoît CHEVVALIER, « Le toue de l'économie », édition DUNOD, Paris, 2010.
- Jean-Marc DANIEL, « Histoire vivante de la pensée économique », édition Pearson, Paris, France, 2010.
- Philippe DARREAU, « Croissance et politique économique », édition de Boeck, Bruxelles, 1^{ère} édition, 2003.
- Jean- Pierre DELAS, « Economie contemporaine », éditions ellipses, Paris, 2001.
- Alain DESROSIERES, « Prouver et gouverner : une analyse politique des statistiques », édition La Découverte, Paris, 2014.
- Philippe DEUBEL, « Analyse économique et histoire des sociétés contemporaines », Pearson Education édition, France, 2008.
- Michel DROUIN, « Le financement du développement », édition ARMAND COLIN, Paris, 1998.
- Jean-Paul FITOUSSI, « La pensée économique moderne », édition science internationale, Paris, 1997.
- Jaques FONTANEL, « Analyse des politiques économiques », édition office des publications universitaires, Paris 2005.
- Daniel FRANÇOIS, « Finances publics », édition Mémentos Dalloz, Paris, 9^{ème} édition 1993.
- Elias GANNAGE, « Financement du développement », édition PRESSES Universitaire de France, 1969.
- William GREENE, « Économétrie », edition PEARSON Education, France, 5^{ème} edition, 2008.
- Xavier GREFFE, « La politique économique », édition economica, Paris, 2^{ème} édition, 1991.

- Hubert KEMPF, « Macro économie » édition DALOS, Paris, 2001
- K.C. KOGIKU, « Introduction aux modèles Macro économiques », édition Serey, 1971.
- Idir KSOURI, « Les techniques douanières et fiscaux », édition Alger Livres, Alger, 2010.
- Jean La FOURCADE, « Avantages fiscaux et développement régional », édition DUNOD économie, Pairs, 1970.
- Larbi LAMRI, « Le système de sécurité sociale en Algérie, une approche économique », édition O.P.U, Alger.
- Marc LEROY, « La sociologie de l'impôt », édition Presses universitaires de France, 1^{er} édition, Juillet 2002.
- Marc LEROY, « L'impôt, L'Etat et la société », édition Economica, Paris, 2010.
- Daniel MARTINA, « Précis d'économie », édition Nathan, Paris, 1998.
- Jean- Luc MATILIEU, « La politique Fiscale », édition economica, Paris, Janvier 1999.
- Abderrahmane MEBTOUL, « L'Algérie face aux défis de mondialisation », édition office de publication universitaire, Alger, 2000.
- Claude MENENDIAN, « Macro économie », édition Ellipses, Paris, 1997.
- Valérie MIGNON, « Économétrie », édition ECONOMICA, France, 2008.
- Thierry MONTALIEU, « Economie du développement », édition PRESSES Universitaires de France, 1969.
- Christian MOUISSON, « La faisabilité politique de l'ajustement dans les pays en développement », édition O.C.D.E, France, 1995.
- Raymond MUSELLEC, « Finances Publics », édition Dalloz, Paris, 2002.
- Robert M. SOLOW, « Réforme structurelle et politique économique », édition

Économica, paris, 2006.

- Jean Pierre LOURIAUX, « Macro économie », édition economica, Paris, 1993
- Pherriphanh NGAOS YVATHM, « Le rôle de l'impôt dans les pays en voie de développement », édition du centre national de recherche scientifique, Paris, 1974.
- Jean-Claude PRAGER, « La politique économique d'aujourd'hui », édition Ellipses, Paris, 2002.
- Bourbonnais REGIS, « Econométrie », édition DUNOD, Paris, 8ème édition, 2011.
- Bernard SALANI, « Théorie Economique de la fiscalité », édition economica, Paris, 2002.
- Brahim SANSRI, « Impôt sur les bénéfices des sociétés », édition Chihab, Alger, 1995.
- Lahcène SERIAK, « Le Rôle de l'Etat », AGS.CORPUS et bibliographie éditions, Alger, 2007.
- C. SERVIN, « Réseaux et télécoms », Préface de Jean-Pierre ARNAUND, édition DUNOD, Paris, 2003.
- A.SILEM, « Encyclopédie de l'économie et de gestion », édition Hachette, Paris, 1991.
- Frederik TEULON, « L'Etat et la politique économique », édition PUF, Paris, 1998.
- Ahmed TOUALIT, « Le régime Fiscal des associés 2003-2004 », édition MLP/GAL, 2003.
- Annie VALLEE, « Les systèmes fiscaux », édition du seuil Septembre 2000.
- Patrick VILIEU, « Macro économie, consommation et épargne », édition La découverte, Paris, 1997.
- Elisabeth VIROL, « Fiscalité », édition Errolles, Paris 1993.

OUVRAGE COLLECTIFS :

- JEAN-LUC ALBERT, MARIE-JOSEPHE AGLAE, « FISCALITE & DEVELOPPEMENT », EDITION CUJAS, PARIS, 2006.
- J.M. AURIAC, H. BOUGAULT, « Economie générale », édition technipus, Paris 1992.
- Raymond Barre et Jaques FONTANEL, « Le principe de politique économique », édition O.P.U, 1993.
- Saïd BENAÏSSA, Younes BENAÏSSA, « Fiscalité, Produits Domaniaux, Parafiscalité » édition Direction générale des Impôts, Alger, 2001.
- Antoine BOZIO, Julien GRENET, « Economie des politiques publiques », édition La Découverte, Paris, 2010.
- D. CHAMBLAY, M. MONTOUSSE, G. RENOUARD, « Débats économiques actuels », édition Bréal, Cedex, 2003.
- Pascal COMBEMALE et Jean Paul PIROUX, « Sciences Economiques et Sociales », édition la Découverte, Paris ,2003.
- Alain EUZEBY, Marie Luise HESCHTEL, « Finances Publics, une Approche Economique », édition DUNOD, Paris ,1990.
- Denise FLOUSAT, Claude PONDAVEN, « Economie contemporaine », édition Presses Universitaire de France, 19^{ème} édition, Tome 1.
- Jean GADREY, Florence Jany-CATRICE, « Les nouveaux indicateurs de richesse », édition La Découverte, Paris, 2012.
- Xavier GREFFE et Mathilde MAUREL, « Economie Globale », édition DALLOZ, Paris, 2009.
- François GEEROLF et Gabriel ZUCMAN, « Repenser l'économie » édition la Découverte, Paris, 2012.

- Malcolm GILLIS, Dwight H.PERKINS, Michael ROEMER, Donald R. SNODGRASS, « Economie Du Développement », édition de Boeck, Université Bruxelles, Belgique, 2^{ème} édition, 2004.
- Maxime HAUBERT, Christina FRELIN, François LEIMORFER, Alain MARIE et Nam TRÂN NGUYEN TRONG, « Etat et société dans le tiers-Monde, De la modernisation à la mondialisation ? », Publication de la Sorbonne, 1992.
- Jean-Didier LECAILLON & Jean-Marie LE PAGE & Christian OTTAVY, « Economie, Con temporaire », édition De Book Université, Brussel, 2001.
- Jaques LECAILLON. Jean Dominique LAFAY, « Analyse Macro-économique », édition Cujas, Paris, 1994.
- Donella MEADOWS, Dennis MEADOUS, Jorgen RANDERS, « Les limites de la croissance », édition Anne Fitamant Peter et Thomas Bont, Paris, 2012.
- Dwight H. PERKINS, Steven RADELET et David L.LINDAUER, « Economie du développement », édition de BOECK, Paris, 3^{ème} édition, 2008.
- A. TOUALIT & K. CHEHRIT, « Petit Dictionnaire de l'impôt et de la Fiscalité », édition GAL, Alger, 3^{ème} édition, 2003.
- Algérie Perspectives 2010, « Développement et démocratiser ».
- Direction de la législation fiscale en collaboration avec l'ANDI, « Guide fiscal des Investissement », édition du Sahel, 2003.
- Direction Générale des Impôts, « Bulletin des Services Fiscaux », édition DGI, Alger, 2001.
- « Guide Fiscale de l'investisseur », édition du Sahel, 2010.
- OCDE, « Dépenses Fiscalité, Emploi et Chômage », édition OCDE de poche, France, 1996.
- OCDE, « Fiscalité, emploi et chômage », édition OCDE de poche, France, 1995

➤ Banque Mondiale Washington. DC, « Rapport sur le Développement dans le Monde 1998 », édition économique, Paris, 1998.

➤ IMF, « Algeria-Selected Economic Issues », édition IMF, Washington, DC, August, 1996.

REVUES :

➤ Najib AKESBI, « La réforme fiscale au Maroc ou de la difficulté de réformer la fiscalité en temps de crise », Revue française des finances publiques, N° 28, Date 1989, page 97 à 90.

➤ Patrick ARTUS, « Concurrences fiscales dans une union monétaire avec deux pays de taille inégale », Revue du travail de la caisse des dépôts de consignation, n°2003-47/EI, juin 2003, p-35.

➤ Kaushik BASU, « Mondialisation et politique Financière internationale ; le verdict de Stieglitz », Revue problèmes économiques, n° 2852, Mercredi 26 mai 2004, P 33 à 40.

➤ G. BOUTALEB, « Réformes fiscales : Assure la cohérence des objectifs », Revue de la révolution africaine, N° 976, date du 5 au 11 novembre 1982, page 28 à 31.

➤ Bernard Du CAMIN, « les objectifs d'une réforme de l'impôt sur le revenu », Revue Impôts et réformes fiscales ; cahier français, N° 274, date janvier – février 1996, page 95-104.

➤ Jaques le CACHEUX, « Les réformes fiscales dans les pays de l'O.C.D.E : Une décennie d'expérience », Revue Problèmes économiques, N° 2567, Date 6 mai 1998, Page 11-15.

➤ Jaques le CACHEUX, « Réforme fiscale : quelques enseignements des expériences étrangères », Revue Problèmes économiques, N° 2448, date 29 Novembre 1995, Page

26 à 28.

- Jaques le CACHEUX, « L'intégration européenne et la fiscalité », Revue (Impôts et réformes fiscales, Cahier français perspectives fiscales, N° 274, Date janvier – février 1996, Page 65-75.
- Jaques le CACHEUX, « Les expériences de réformes fiscales dans les pays de l'O.C.D.E », Revue Impôts et réformes fiscales, cahier français, N° 274, date janvier - février, 1996, Page 77-83.
- Audrey CHOUCANE VERDUR, « Une analyse empirique de l'impact de la libéralisation financière en Afrique subsaharienne sur la période 1983-1996 », Revue du Tiers Monde, n° 176, Juillet-septembre 2004, P.617 à 641.
- Alain DESROSIERES, « La mesure du développement ; Un domaine propice à l'innovation méthodologique. », Périodique le tiers Monde, n° 213, date 2013/01n, P. 23 à 32.
- Saint ETIENNE, Christian DOMARNE, « Pour une fiscalité de croissance », Périodique problèmes Economiques, Date 14/03/2012, n°3039, P. 42à 47.
- Saint ETIENNE, Christian DOMARNE, « Soumettre le plus d'impôts », Périodique problèmes Economiques, Date 14/03/2012, n°3039, P.30 à 35.
- Jean GADREY, « Prélèvements obligatoires : un choix de société », revue périodique alternatives économiques, N°222, date 2004/02, page 66-69.
- G.GIBERT, « Economie de réforme Fiscale et systèmes fiscaux comparés : une revue de littérature », revue économique, N°4, juillet 1982, page 26-27.
- Andrés GRIMAUDE, « Intermédiation financière, politique de base, politique de taux et monnaie endogène, un modèle synthétique », Revue d'économie politique, n° 1, Janvier-Février 1997, P.81 à 105.
- Daniel LASKAR, « Incertitude et opinions déferentes sur l'effet de la politique

économique », Revue Economique, n°2, Mars 2007, P.351à379.

➤ Louis MAURIN, « Des baisses d'impôts, est ce bien raisonnable ? », revue alternatives économiques, N°127, date 2003/09, page 26-27.

➤ Véronique SALINS, « Impact de l'ouverture financière sur les inégalités internes dans les pays émergents », Périodique Economie Internationale, n° 110, Date 2007/2, P. 137 à 169.

➤ Couppy- SOUBEYRAN, Jézabel DOMAIRE, « La courbe de LAFFER », Périodique Alternatives Economiques, Date 01/2012, n° 309, P.50.

➤ Vito TANZI, « la mondialisation termitière des finances publiques », revue finance et développement, N°1, date mars 2001, page 34-36.

➤ Vito TANZI, « Réformes Fiscales et transition vers une économie du marché », Revue Problèmes économiques, N° 2273, date 29 Avril 1992, page de 19 à 26.

➤ Tristan KLEIN, « exonération pour l'embauche d'un premier salarié : bilan rétrospectif », revue économique, N°3, date mai 2001, page 517-529.

➤ Rudiger AHREND, Carlos WINOGRAD, « Fiscalité imparfaite et privatisation de mase », revue économique, N°3, date mai 2001, page 517-529.

➤ Susan CREANE, Rishi GOYAL, A. Mushfique MOBARACK et Randa SAB, « Banco sur le développement. La poursuite des réformes financières est riche de promesses pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord », Revue finances et développements (www.imf.org/fandd), Date mars 2003n, P.26 à 29.

➤ Jean -François BRUN, Gerard CHAMBAS & Jean-Louis COMBES, « la politique fiscale agit-elle sur la croissance ? », revue d'économie du développement, N°2, date 1998/06, page 115-125.

➤ Gaël DUPONT, Jaques LE CACHEUX, Henri STERDYNIAL, Vincent TANZI, « Faut-il diminuer les impôts ? », Revue Problèmes économiques, n° 2688-2689, date

15-22 Novembre 2000, Page 54-57.

- Valerie CHAUVIN, Rijane HUGOUNUQ, « La T.V.A instrument d'une politique d'emploi ? », revue problèmes économiques, N°2806, date 23/04/2004, page1-6.
- Jodi NELSON, Fondation BILL et Melinda GATES, « L'histoire du développement revisitée : Mesurer pour gérer », Revue d'Economie du développement, date 2012/4 décembre, n° spécial 4, Page 49 à 65.
- Jaune-Jaques GOBAS, Vincent RIBIER, « La mesure du développement ; Les déterminants politiques de la mesure de l'aide au développement », Périodique le tiers Monde, n° 213, date 2013/01n, P. 71 à 86.
- Catherine PARADEISE, « Le sens de la mesure, la gestion par les indicateurs est elle gage d'efficacité ? », Revue d'Economie du développement, date 2012/4 décembre, n° spécial 4, Page 67 à 93.
- Howell ZEE, Janet STOTSKY & Edwardo LEY, « Offrir ou ne pas offrir des indications fiscale efficace dans les pays en développement telle est la question ? », revue F.M.I bulletin, N°11, date 2002/06/17, page 182-184.
- Howell ZEE, et Vito TANZI, « Des choix difficiles pour une politique fiscale efficace dans les pays en développement », revue F.M.I bulletin, N°13, date 10/07/2000, page209 et 217.
- « Politique fiscale : le poids de contrainte », revue problèmes économiques, N°2583, date 23/09/1998.
- Riadh BOURICHE, « Economie Politique de la Défense, Politique de la Production de Défense », Journal le Quotidien d'Oran, N°2862 date jeudi 03 juin 2004, page11.
- OCDE, études économiques France, mars 1990, « La poursuite de l'adaptation du système fiscale français », Revue Problèmes économiques, N° 2186, date 8 août 1990, page de 1 à 7.

TEXTES REGLEMENTAIRES :

- **D.G.I**, « *l'entreprise et la fiscalité* », édition du Ministère des finances, Algérie, 1995.
- Bouderbala, Abdelbari, Benali, « *Bulletin des services fiscaux* » Date septembre 1996, N° 16, édition **D.G.I** du Ministère des finances, Algérie.
- Bouderbala, Khellaf, Benali, Ghnemi, Zemouri, « *Bulletin des services fiscaux* », N° 2, Date juillet 1991, édition **D.G.I** du Ministère des finances, Algérie.
- Bouderbala, Abdelbari, Benali, Ghemi, Zemouri, Agadir, « *Bulletin des services fiscaux* », N° 10, Date Mars 1995, édition **D.G.I** du Ministère des finances, Algérie.
- « *Code des Impôts* », (code des impôts directs et taxes assimilées, code des taxes sur les chiffres d'affaires, codes des impôts indirects, code de l'enregistrement, code des timbres), édition Berti, Delly Ibrahim, Alger, 2001.
- « *Loi de finance 2002* », Journal Officiel de la république algérienne, N°79, Date 23 décembre 2001
- « *Loi de finance 2001* », Journal Officiel de la république algérienne, N°80, Date 24 décembre 2000
- « *Loi de finance 2003* », Journal Officiel de la république algérienne, N°86, Date 25décembre 2002
- « *Loi de finance 2004* », Journal Officiel de la république algérienne, N°83, Date 29 décembre 2003
- « *Loi de finance 2005* », Journal Officiel de la république algérienne, N°85, Date 30 décembre 2004

THESES :

- Ould Amer BRAHIM, « *L'évolution du système fiscal Algérien et son impact sur l'investissement* », Thèse de magister en science économiques, option : management, université d'Oran, 2000-2001.
- Souhila CHERFI, « L'avenir énergétique de l'Algérie », thèse de doctorat en sciences économiques, option économie internationale, université d'Oran, 2010/2011.
- Hakka Mohamed Azzedine, « *La fiscalité : outil de gestion* », Thèse de magister en sciences commerciales, option : management des entreprises, université d'Oran, 2003-2004.

RECHERCHE INTERNET :

- O.C.D.E: www.oecd.org/index-fr.htm
- Banque Mondiale : www.worldbanq..org.
- F.M.I : www.lmf.org.
- C.N.U.C.E.D. www.Unctad.org/FDISC.
- Banque d'Algérie : bank-of-algerie.org.
- Ministère des finances : www.finance-algeria.org.
- Direction des impôts : www.impot-dz.org.
- Office national des statistiques : www.ons.dz
- C.N.A.S : www.cnas.org.dz

Table des matières :

| | |
|---|----|
| Introduction générale | 01 |
| Chapitre I : Les politiques économiques et la genèse de la politique fiscale. | 06 |
| Introduction | 07 |
| Section 1 : Les politiques économiques. | 09 |
| I-Concepts, objectifs et instruments de la politique économique. | 09 |
| I-1-Le concept de la politique économique. | 09 |
| I-1-1-Les politiques économiques conjoncturelles. | 10 |
| I-1-2-Les politiques économiques structurelles. | 10 |
| I-2-Les objectifs de la politique économique. | 10 |
| I-2-1-Le triangle magique de la stabilité économique. | 10 |
| I-2-2-Les objectifs de Jan Tinbergen et Xavier Greffe. | 11 |
| I-2-3-Le carré magique de Kaldor. | 12 |
| I-3-Les instruments de la politique économique. | 14 |
| I-3-1-La politique monétaire. | 14 |
| I-3-2-La politique budgétaire. | 15 |
| II-Les contraintes et les choix contemporains de la politique économique. | 16 |
| II-1-Les contraintes internes de la politique économique. | 17 |
| II-1-1-Le dilemme inflation / chômage. | 17 |
| II-1-2-La contrainte de financement de la protection sociale. | 18 |
| II-1-3-La contrainte des capacités de production. | 19 |
| II-2-Les contraintes externes. | 19 |
| II-2-1-La croissance et l'équilibre extérieur. | 19 |
| II-2-2-Le taux de change. | 20 |
| II-2-3-L'interdépendance commerciale. | 20 |
| II-3-Les choix contemporains en matière de la politique économique. | 21 |
| II-3-1-La politique de rigueur. | 21 |
| II-3-2-La désinflation. | 21 |
| II-3-3-La politique de relance. | 22 |
| II-4-Les mesures de l'intervention de l'Etat dans l'économie. | 22 |
| III-Le rôle de l'Etat dans la régulation socio-économique. | 25 |
| III-1-Les fonctions de l'Etat. | 25 |
| III-1-1-La fonction d'allocation des ressources. | 25 |

| | |
|---|----|
| III-1-2-La fonction de redistribution. | 26 |
| III-1-3-La fonction de régulation. | 26 |
| III-1-4-Corriger les échecs des marchés. | 27 |
| III-1-5-L'Etat promoteur du développement durable. | 27 |
| III-2-L'Etat providence. | 27 |
| III-2-1-Les régimes de l'Etat providence. | 27 |
| III-2-2-La politisation des enjeux. | 28 |
| III-2-3-Les grands déséquilibres macroéconomiques. | 29 |
| III-3-L'Etat peut-il utiliser son budget pour réduire les déséquilibres ? | 29 |
| III-3-1-Définition du budget. | 29 |
| III-3-2-La politique de relance de l'activité économique par les instruments budgétaires. | 30 |
| III-3-3-La politique de rigueur et l'instrument budgétaire. | 30 |
| III-4-Le rôle actuel de l'Etat algérien. | 31 |
| III-4-1-L'effet de la politique monétaire. | 31 |
| III-4-2-L'effet de la politique fiscale. | 31 |
| III-4-3-L'effet de la politique budgétaire. | 31 |
| Section 2 : Définition de la politique fiscale. | 34 |
| I- La naissance des prélèvements obligatoires. | 34 |
| II-La naissance du système fiscal Algérien | 36 |
| II-1-La période sous l'autorité Turque. | 36 |
| II-2-La période de l'Amir Abdelkader. | 36 |
| II-3-Période sous l'occupation coloniale. | 36 |
| II-4-Le système fiscal algérien après l'indépendance à nos jours. | 37 |
| III-Définition des prélèvements obligatoires. | 38 |
| IV-La typologie des prélèvements obligatoires. | 39 |
| IV-1-Les impôts. | 39 |
| IV-2-Les taxes fiscales. | 40 |
| IV-3-La parafiscalité. | 40 |
| V-Les typologies des prélèvements obligatoires en Algérie. | 41 |
| V-1-La fiscalité directe. | 41 |
| V-2-La fiscalité indirecte. | 42 |
| V-3-La fiscalité pétrolière. | 42 |

| | |
|---|----|
| V-4-L'enregistrement et timbre. | 42 |
| V-5-La parafiscalité. | 42 |
| V-6-Les taxes douanières. | 42 |
| VI- La politique fiscale et sa finalité. | 44 |
| VI-1-La définition de la politique fiscale. | 44 |
| VI-2-Les objectifs de la politique fiscale. | 45 |
| Section 3 : Le poids des prélèvements obligatoires. | 47 |
| I- La définition de la pression fiscale. | 47 |
| II-La courbe de LAFFER. | 49 |
| III-Les conséquences d'une pression fiscale | 51 |
| IV-La pression fiscale en Algérie. | 52 |
| Section 4 : La dépense fiscale, instrument de régulation. | 59 |
| I-L'histoire des dépenses fiscales. | 59 |
| II-Définition et les formes des dépenses fiscales. | 63 |
| II-1-Définition des dépenses fiscales. | 63 |
| II-2-Le régime fiscal de base et ses objectifs. | 65 |
| II-2-1-Les déterminant du régime fiscal de base. | 65 |
| II-2-2-Les objectifs d'un régime fiscal. | 65 |
| II-3-Les types de dépense fiscale. | 65 |
| II-4-Le report de l'impôt. | 67 |
| III-Les critiques apportées aux avantages fiscaux. | 67 |
| IV- L'impôt instrument de régulation. | 69 |
| IV-1-L'impôt instrument de régulation conjoncturelle. | 69 |
| IV-2- L'impôt instrument de régulation structurelle. | 70 |
| V-Les avantages fiscaux en Algérie. | 71 |
| V-1-Les avantages fiscaux accordés. | 72 |
| V-2-Les types d'avantages des prélèvements obligatoires accordés. | 73 |
| V-3-Les conséquences des avantages fiscaux sur l'économie Algérienne. | 78 |
| Conclusion. | 83 |
| Chapitre II : Les orientations de la politique fiscale pour réussir l'emploi, l'investissement et l'épargne. | 84 |
| Introduction. | 85 |
| Section 1 : La fiscalité, un levier pour la promotion d'emploi. | 87 |

| | |
|--|-----|
| I- Les déséquilibres sur le marché du travail. | 88 |
| I-1-La définition du chômage. | 88 |
| I-2-La mesure du chômage. | 89 |
| I-3-Les causes du chômage. | 90 |
| II-Le coin socio-fiscal du travail. | 91 |
| II-1-La définition du coin socio-fiscal. | 91 |
| II-2-Le calcul du coin socio-fiscal. | 93 |
| II-3-L'incidence du coin socio-fiscal sur le marché du travail. | 94 |
| III- Les mesures fiscales instrument de la politique d'emploi. | 97 |
| III-1-L'impôt sur le revenu global instrument fiscal pour la politique d'emploi. | 98 |
| III-2-La T.V.A instrument d'une politique d'emploi. | 99 |
| III-3-L'action par les prélèvements patronaux et des cotisations sociales des salariés sur le marché du travail. | 100 |
| IV- L'impact de la politique fiscale sur le marché du travail. | 100 |
| IV-1-L'incidence du système fiscal sur l'offre du travail. | 100 |
| IV-2- L'incidence du système fiscal sur la demande du travail. | 102 |
| V-L'emploi et la politique fiscale en Algérie. | 103 |
| V-1-Le système de cotisation sociale. | 104 |
| V-2-Les avantages fiscaux anti chômage. | 107 |
| VI- La politique fiscale agit-telle sur le niveau d'emploi en Algérie. | 111 |
| VI-1-Evolution du marché du travail en Algérie. | 111 |
| VI-2-Le coin socio-fiscal du travail en Algérie | 115 |
| Section 2 : La politique fiscale moyen d'amélioration du climat d'investissement national et étranger. | 119 |
| I-L'investissement direct étranger « I.D.E ». | 120 |
| I-1-Définition et typologie des I.D.E. | 120 |
| I-1-1-Définition des I.D.E. | 120 |
| I-1-2-Les typologies des I.D.E. | 121 |
| I-2-Les déterminants des investissements directs étrangers. | 121 |
| I-2-1-L'approche éclectique et le paradigme O.L.I. | 121 |
| I-2-2-Les déterminants fondamentaux des I.D.E. | 122 |

| | |
|--|-----|
| II- L'impôt et investissement privé. | 123 |
| II-1-Le coin socio-fiscal de l'investissement. | 123 |
| II-2-La concurrence fiscale et l'investissement. | 124 |
| II-3-La fiscalité et l'investissement direct étranger. | 125 |
| III-Les instruments fiscaux pour une politique d'investissement. | 127 |
| IV-Les mesures fiscales pour favoriser l'investissement en Algérie. | 129 |
| IV-1-Le régime général. | 129 |
| IV-1-1-La phase de réalisation. | 129 |
| IV-1-2-La phase d'exploitation. | 130 |
| IV-2-Le régime dérogatoire. | 131 |
| IV-2-1-Le régime des zones à développer. | 131 |
| IV-2-2-L'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale. | 132 |
| IV-3-Les autres avantages du soutien d'investissement. | 133 |
| IV-4-Les mesures fiscales pour l'I.D.E. | 134 |
| IV-4-1-Les conventions fiscales internationales pour l'économie algérienne. | 134 |
| IV-4-2-Le modèle de la convention fiscale entre l'Algérie et la France. | 136 |
| V-L'impact des procédures d'incitation fiscale sur le volume des investissements nationaux et étrangers. | 137 |
| Section 3 : La politique fiscale instrument d'orientation de l'épargne et de redistribution. | 146 |
| I- La définition et objectifs de la redistribution. | 147 |
| I-1-La définition. | 147 |
| I-2-Les objectifs de la redistribution. | 147 |
| II-Les instruments de la redistribution. | 148 |
| II-1-La fiscalité. | 148 |
| II-2-La protection sociale. | 149 |
| II-3-Les services publics. | 149 |
| III-La définition du système fiscal de redistribution. | 149 |
| III-1-La redistribution verticale. | 150 |
| III-2-La redistribution horizontale. | 151 |
| IV- Les conséquences du système fiscal de redistribution. | 152 |
| IV-1-Les conséquences de la redistribution horizontale. | 153 |

| | |
|---|-----|
| IV-2- Les conséquences de la redistribution verticale. | 154 |
| V- La fiscalité et l'épargne. | 157 |
| V-1-La fiscalité et l'épargne publique. | 157 |
| V-2-La fiscalité et l'épargne privée. | 158 |
| VI- Le système fiscal redistributif en Algérie. | 159 |
| VI-1-I.R.G. instrument de redistribution. | 159 |
| VI-2-Les autres types d'impôts progressifs. | 161 |
| VI-3-Les cotisations et prestations sociales comme moyen de redistribution. | 163 |
| VII-Les résultats économiques du système fiscal redistributif en Algérie. | 163 |
| Conclusion. | 172 |
| Chapitre III : Les orientations nouvelles des politiques fiscales entre amélioration des indicateurs de développement et réduction du déficit budgétaire. | 174 |
| Introduction. | 175 |
| Section 1 : Evaluer l'impact de la politique fiscale sur les indicateurs de développement. | 177 |
| I- La croissance économique. | 177 |
| I-1-La notion de la croissance. | 177 |
| I-2-Les modes de croissance à long terme. | 178 |
| I-2-1-La dynamique de la structure des revenus. | 178 |
| I-2-2-L'évolution du taux d'épargne des ménages. | 178 |
| I-2-3-La richesse en emplois de la croissance. | 178 |
| I-2-4-La tenue en investissements fixes. | 178 |
| I-2-5-Le niveau du recours aux importations. | 179 |
| I-2-6-Le taux d'effort à l'exportation. | 179 |
| I-3-Les irrégularités de la croissance. | 179 |
| I-3-1-L'expansion. | 179 |
| I-3-2-La crise. | 179 |
| I-3-3-La dépression. | 179 |
| I-3-4-La reprise. | 180 |
| I-4-Les cycles économiques. | 181 |
| I-4-1-Les cycles particuliers. | 181 |

| | |
|---|-----|
| I-4-2-Les fluctuations saisonnières. | 181 |
| I-4-3-Les cycles généraux. | 181 |
| I-5-Les types de croissance. | 181 |
| I-5-1-La croissance extensive. | 181 |
| I-5-2-La croissance intensive. | 182 |
| I-5-3-La croissance potentielle. | 182 |
| I-5-4-La croissance équilibrée. | 182 |
| I-5-5-La croissance zéro. | 182 |
| I-5-6-La croissance exponentielle. | 182 |
| I-5-7-La croissance absolue ou globale. | 182 |
| I-5-8-La croissance relative. | 182 |
| II-Le développement économique. | 183 |
| II-1-Notion et définition du développement économique. | 183 |
| II-2-La corrélation entre la croissance, le développement et progrès. | 184 |
| II-3-Les critères de classification des pays en développement et les obstacles politiques au développement. | 184 |
| II-3-1-Les critères de classification des P.E.D. | 185 |
| II-3-2-Les obstacles politiques au développement. | 185 |
| III-Les indicateurs de développement. | 186 |
| III-1-Les indicateurs de la croissance économique. | 187 |
| III-1-1-Le produit intérieur brut. | 187 |
| III-1-2-Le produit national brut. | 187 |
| III-1-3-Les indicateurs de revenu et de richesse. | 188 |
| III-2-Les indicateurs sociaux économiques du développement. | 188 |
| III-2-1-L'indice de développement humain. | 188 |
| III-2-2-L'indice de santé sociale. | 189 |
| III-2-3-L'indicateur de bien être économique. | 190 |
| III-2-4-L'indice de performance environnementale et l'indice de durabilité environnementale. | 190 |
| III-2-5-L'indicateur de pauvreté humaine. | 190 |
| III-2-6-L'indicateur de participation de la femme. | 191 |
| III-2-7-L'indicateur sexo-spécifique de développement humain. | 191 |
| III-2-8-L'indicateur de développement technologique. | 191 |

| | |
|--|-----|
| IV- L'actualité du développement en Algérie. | 191 |
| IV-1-Les indicateurs macroéconomiques. | 191 |
| IV-2-1-Les indicateurs internes. | 191 |
| IV-1-2-Les indicateurs externes. | 196 |
| V-Le développement socio-économique en Algérie. | 200 |
| Section 2 : La contrainte financière pour réussir les objectifs de la politique fiscale. | 204 |
| I-Ampleur des mesures fiscale sur le solde budgétaire. | 204 |
| I-1-Le ratio solde budgétaire sur P.I.B. | 205 |
| I-2-Le ratio solde budgétaire sur P.I.B.H.H. | 205 |
| II- La politique de liquidité et les sources de financement. | 205 |
| II-1-Les sources de financement interne. | 206 |
| II-1-1-Les recettes budgétaires. | 206 |
| II-1-2-La dette intérieure. | 206 |
| II-1-3-Le recours à la réserve monétaire. | 206 |
| II-1-4-Le recours au crédit bancaire. | 206 |
| II-2-Les sources de financement externes. | 207 |
| II-3-Les financements innovants. | 207 |
| II-4-Le partenariat financier public-privé. | 207 |
| III- l'évolution de la politique budgétaire en Algérie. | 208 |
| III-1-L'évolution des dépenses budgétaires dans la période 2005-2006. | 210 |
| III-2-L'évolution des recettes budgétaires durant la période 2005-2006. | 212 |
| III-3-Le solde budgétaire dans la période 2005-2014. | 213 |
| III-4-Effet de la politique budgétaire sur le P.I.B. | 215 |
| IV-Les moyens de financements du déficit budgétaire en Algérie. | 216 |
| IV-1-Le financement par les impôts. | 216 |
| IV-2-Le financement du déficit par le fond de régulation des recettes(F.R.R). | 217 |
| IV-3-Le financement par la dette publique. | 219 |
| IV-3-1-La dette publique intérieure. | 219 |
| IV-3-2-La dette extérieure. | 220 |
| IV-4-Le financement non bancaire. | 221 |
| IV-5-Le financement bancaire. | 221 |
| Section 3 : Un modèle économique explicatif du développement. | 224 |

| | |
|--|-----|
| I-Introduction au modèle économique. | 224 |
| I-1-Notion et définition d'un modèle économique. | 224 |
| I-1-1-En sciences économiques. | 225 |
| I-1-2-En économie politique. | 225 |
| I-1-3-En entreprise. | 225 |
| I-1-4-Modèle macro-économique. | 225 |
| I-2-Les conditions d'élaborée un modèle économique. | 226 |
| II-Modèle économique de l'intervention de l'Etat pour réussir le développement économique. | 227 |
| II-1-Définition des variables. | 227 |
| II-1-1-F.R.R (%). | 227 |
| II-1-2-P.I.B.H.H (%). | 227 |
| II-1-3-Taux de chômage U (%). | 227 |
| II-1-4-Epargne S(%). | 228 |
| II-1-5-Taux d'inflation. | 228 |
| II-1-6-I.D.H. | 228 |
| II-1-7-I.D.E. | 228 |
| II-2-Hypothèses. | 228 |
| III-Analyse par la méthode en composante principale(A.C.P). | 229 |
| III-1-Moyen et écart type de chaque variable du modèle. | 229 |
| III-2-L'analyse de corrélation entre les variables. | 230 |
| III-3-Etude des valeurs propres. | 233 |
| III-3-1-Cosinus carrés des variables. | 233 |
| III-3-2-Valeurs propres. | 234 |
| IV-Corrélation entre les variables et les composantes principales. | 235 |
| V-Corrélation entre les individus et le plan factoriel. | 239 |
| VI-Résultats simultanés des variables et des individus. | 241 |
| Conclusion. | 243 |
| Conclusion générale. | 245 |
| Liste des sigles. | 252 |
| Liste des schémas. | 255 |
| Liste des figures. | 256 |
| Liste des graphes. | 257 |

| | |
|-----------------------------|-----|
| Liste des tableaux. | 258 |
| Références bibliographiques | 260 |
| Table des matières. | 272 |
| Annexes. | 282 |
| Annexe1. | 283 |
| Annexe2. | 284 |
| Annexe3. | 285 |
| Annexe4. | 286 |
| Annexe5. | 287 |
| Annexe6. | 287 |
| Annexe7. | 288 |
| Annexe8. | 289 |
| Annexe9. | 290 |
| Annexe10. | 291 |
| Annexe11. | 292 |
| Annexe12. | 293 |
| Annexe13. | 294 |
| Annexe14. | 295 |
| Annexe15. | 296 |
| Annexe16. | 297 |
| Annexe17. | 298 |
| Annexe18. | 299 |
| Annexe19. | 300 |
| Annexe20. | 301 |
| Annexe21. | 302 |
| Annexe22. | 303 |
| Annexe23. | 304 |
| Annexe24. | 305 |
| Annexe25. | 306 |
| Annexe26. | 307 |
| Annexe27. | 308 |
| Annexe28. | 309 |
| Annexe29. | 310 |

| | |
|-----------|-----|
| Annexe30. | 311 |
| Annexe31. | 312 |
| Annexe32. | 313 |
| Annexe33. | 314 |
| Annexe34. | 315 |
| Annexe35. | 316 |
| Annexe36. | 317 |
| Annexe37. | 318 |

Annexes

Annexe 1 :

| 19 Jomada Ethania 1426 26 juillet 2005 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52 | | 9 |
|--|--|--|--------------------------------|---|
| ETAT "A" | | | | |
| RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005 | | | | |
| RECETTES BUDGETAIRES | | | MONTANT (EN MILLIERS DE DA) | |
| 1 - RESSOURCES ORDINAIRES : | | | | |
| 1.1 - RECETTES FISCALES : | | | | |
| 201-001 - PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES..... | | | 155 630 000 | |
| 201-002 - PRODUIT DE L' ENREGISTREMENT ET DU TIMBRE..... | | | 20 580 000 | |
| 201-003 - PRODUIT DES IMPOTS DIVERS SUR LES AFFAIRES..... | | | 278 460 000 | |
| (DONT TVA SUR LES PRODUITS IMPORTES)..... | | | 108 620 000 | |
| 201-004 - PRODUIT DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES..... | | | 800 000 | |
| 201-005 - PRODUIT DES DOUANES..... | | | 129 890 000 | |
| SOUS-TOTAL (1)..... | | | 585 360 000 | |
| 1.2 - RECETTES ORDINAIRES : | | | | |
| 201-006 - PRODUITS ET REVENUS DES DOMAINES..... | | | 12 000 000 | |
| 201-007 - PRODUITS DIVERS DU BUDGET..... | | | 10 000 000 | |
| 201-008 - RECETTES D'ORDRE..... | | | | |
| SOUS-TOTAL (2)..... | | | 22 000 000 | |
| 1.3 - AUTRES RECETTES : | | | | |
| — AUTRES RECETTES..... | | | 123 400 000 | |
| SOUS-TOTAL (3)..... | | | 123 400 000 | |
| TOTAL DES RESSOURCES ORDINAIRES..... | | | 730 760 000 | |
| 2 - FISCALITE PETROLIERE : | | | | |
| 201-011 - FISCALITE PETROLIERE..... | | | 899 000 000 | |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES..... | | | 1 629 760 000 | |

Annexe 2 :

| 10 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52 | | 19 Jomada Ethania 1426 26 juillet 2005 |
|---|--------------------------|---|
| ETAT " B " | | |
| REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2005 | | |
| DEPARTEMENTS MINISTERIELS | MONTANTS EN DA | |
| PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE | 4 375 904 000 | |
| SERVICES DU CHEF DU GOUVERNEMENT | 2 078 411 000 | |
| DEFENSE NATIONALE | 214 319 700 000 | |
| INTERIEUR ET COLLECTIVITES LOCALES | 149 273 426 000 | |
| AFFAIRES ETRANGERES | 23 366 072 000 | |
| JUSTICE | 18 475 167 000 | |
| FINANCES | 26 972 811 000 | |
| ENERGIE ET MINES | 3 232 852 000 | |
| RESSOURCES EN EAU | 5 069 691 000 | |
| PARTICIPATION ET PROMOTION DES INVESTISSEMENTS | 241 371 000 | |
| COMMERCE | 2 825 403 000 | |
| AFFAIRES RELIGIEUSES ET WAKFS | 7 480 001 000 | |
| MOUDJAHIDINE | 110 081 231 000 | |
| AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT | 706 729 000 | |
| TRANSPORTS | 1 814 563 000 | |
| EDUCATION NATIONALE | 216 908 890 000 | |
| AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL | 9 626 084 000 | |
| TRAVAUX PUBLICS | 2 716 461 000 | |
| SANTE, POPULATION ET REFORME HOSPITALIERE | 63 282 262 000 | |
| CULTURE | 2 925 686 000 | |
| COMMUNICATION | 769 098 000 | |
| PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET ARTISANAT | 479 592 000 | |
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE | 78 671 380 000 | |
| POSTE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION | 1 088 656 000 | |
| RELATIONS AVEC LE PARLEMENT | 100 422 000 | |
| FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS | 16 402 855 000 | |
| HABITAT ET URBANISME | 4 737 855 000 | |
| INDUSTRIE | 354 646 000 | |
| TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE | 21 362 666 000 | |
| EMPLOI ET SOLIDARITE NATIONALE | 42 351 597 000 | |
| PECHE ET RESSOURCES HALIEUTIQUES | 681 728 000 | |
| JEUNESSE ET SPORTS | 9 596 782 000 | |
| TOURISME | 767 006 000 | |
| SOUS - TOTAL..... | 1 043 136 998 000 | |
| CHARGES COMMUNES..... | 212 136 002 000 | |
| TOTAL GENERAL..... | 1 255 273 000 000 | |

Annexe 3 :

| 19 Jomada Ethania 1426 26 juillet 2005 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52 | | 11 |
|--|-------------------------------|--|--|----|
| ETAT " C " | | | | |
| REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF POUR L'ANNEE 2005 | | | | |
| (En Milliers de DA) | | | | |
| SECTEURS | AUTORISATIONS DE PROGRAMME | CREDITS DE PAIEMENT | | |
| INDUSTRIE..... | — | 500 000 | | |
| AGRICULTURE ET HYDRAULIQUE..... | 163 296 000 | 132 510 000 | | |
| SOUTIEN AUX SERVICES PRODUCTIFS..... | 37 150 000 | 26 133 000 | | |
| INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES..... | 677 697 000 | 243 927 000 | | |
| EDUCATION ET FORMATION..... | 149 770 000 | 90 874 000 | | |
| INFRASTRUCTURES SOCIO - CULTURELLES..... | 58 663 000 | 50 823 000 | | |
| SOUTIEN A L'ACCES A L'HABITAT..... | 162 485 000 | 75 675 000 | | |
| DIVERS..... | 128 920 000 | 130 960 000 | | |
| PCD..... | 46 000 000 | 38 000 000 | | |
| SOUS - TOTAL INVESTISSEMENT..... | 1 423 981 000 | 789 402 000 | | |
| SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE (Dotations aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt) | — | 211 485 000 | | |
| COMPTE DE GESTION DES OPERATIONS DU PROGRAMME SPECIAL DE RECONSTRUCTION | 5 023 000 | 13 823 000 | | |
| PROGRAMME COMPLEMENTAIRE AU PROFIT DES WILAYAS | 60 000 000 | 15 000 000 | | |
| REALISATION DES CHALETS SUITE AU SEISME DU 21 MAI 2003 | — | 12 000 000 | | |
| PROVISION POUR DEPENSES IMPREVUES | 6 000 000 | 6 000 000 | | |
| SOUS - TOTAL OPERATION EN CAPITAL..... | 71 023 000 | 258 308 000 | | |
| TOTAL BUDGET D'EQUIPEMENT..... | 1 495 004 000 | 1 047 710 000 | | |

Annexe 4 :

| 29 Dhou El Kaada 1426 31 décembre 2005 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 85 | | 29 |
|--|--|--|----------------------|----|
| ANNEXES | | | | |
| ETAT "A" | | | | |
| RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2006 | | | | |
| RECETTES BUDGETAIRES | | MONTANT (en milliers de DA) | | |
| 1. RESSOURCES ORDINAIRES : | | | | |
| 1.1. Recettes fiscales : | | | | |
| 201.001 — Produit des contributions directes | | 168.140.000 | | |
| 201.002 — Produit de l'enregistrement et du timbre..... | | 21.610.000 | | |
| 201.003 — Produit des impôts divers sur les affaires..... | | 303.090.000 | | |
| (dont TVA sur les produits importés)..... | | 117.880.000 | | |
| 201.004 — Produit des contributions indirectes..... | | 850.000 | | |
| 201.005 — Produit des douanes..... | | 117.080.000 | | |
| | | | | |
| Sous-Total (1)..... | | | 610.770.000 | |
| 1.2. Recettes ordinaires : | | | | |
| 201.006 — Produit et revenu des domaines..... | | 12.500.000 | | |
| 201.007 — Produits divers du budget | | 10.000.000 | | |
| 201.008 — Recettes d'ordre | | — | | |
| | | | | |
| Sous-Total (2)..... | | | 22.500.000 | |
| 1.3. Autres Recettes : | | | | |
| — Autres Recettes | | 118.650.000 | | |
| | | | | |
| Sous-Total (3)..... | | | 118.650.000 | |
| | | | | |
| Total des ressources ordinaires..... | | | 751.920.000 | |
| 2. FISCALITE PETROLIERE : | | | | |
| 201.011 - Fiscalité pétrolière..... | | 916.000.000 | | |
| | | | | |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES..... | | | 1.667.920.000 | |

Annexe 5 :

| 30 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 85 29 Dhou El Kaada 1426 31 décembre 2005 | |
|---|--------------------------|
| ETAT "B" | |
| REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2006 | |
| DEPARTEMENTS MINISTERIELS | MONTANT EN DA |
| Présidence de la République..... | 4 375 766 000 |
| Services du Chef du Gouvernement | 1 872 229 000 |
| Défense nationale | 224 766 775 000 |
| Intérieur, collectivités locales | 173 130 484 000 |
| Affaires étrangères..... | 20 413 738 000 |
| Justice..... | 19 423 923 000 |
| Finances | 26 211 667 000 |
| Energie et mines..... | 3 364 963 000 |
| Ressources en eau..... | 4 625 415 000 |
| Participation et promotion des investissements..... | 269 295 000 |
| Commerce..... | 2 999 487 000 |
| Affaires religieuses et wakfs..... | 8 112 033 000 |
| Moudjahidine | 110 081 456 000 |
| Aménagement du territoire et environnement..... | 749 551 000 |
| Transports | 4 423 943 000 |
| Education nationale..... | 222 036 472 000 |
| Agriculture et développement rural..... | 21 143 889 000 |
| Travaux publics..... | 2 798 151 000 |
| Santé, population et réforme hospitalière..... | 70 315 276 000 |
| Culture..... | 4 271 339 000 |
| Communication..... | 3 553 324 000 |
| Petite et moyenne entreprise et artisanat | 911 384 000 |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | 85 319 925 000 |
| Postes et technologies de l'information et de la communication..... | 1 051 631 000 |
| Relations avec le Parlement..... | 103 955 000 |
| Formation et enseignement professionnels..... | 16 985 289 000 |
| Habitat et urbanisme..... | 4 915 473 000 |
| Industrie..... | 394 262 000 |
| Travail et sécurité sociale | 19 524 195 000 |
| Emploi et solidarité nationale..... | 47 867 107 000 |
| Pêche et ressources halieutiques..... | 701 061 000 |
| Jeunesse et sports | 10 629 291 000 |
| Tourisme | 818 283 000 |
| SOUS-TOTAL..... | 1 118 161 032 000 |
| Charges communes..... | 165 285 945 000 |
| TOTAL GENERAL..... | 1 283 446 977 000 |

Annexe 6 :

| 29 Dhou El Kaada 1426 31 décembre 2005 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 85 | | 31 |
|--|----------------------|--|--|----|
| ETAT "C" | | | | |
| REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF POUR L'ANNEE 2006 | | | | |
| (En milliers DA) | | | | |
| SECTEURS | A.P. | C.P. | | |
| Industrie..... | — | — | | |
| Agriculture et hydraulique..... | 229 558 000 | 112 918 000 | | |
| Soutien aux services productifs..... | 44 390 000 | 42 122 000 | | |
| Infrastructures économiques / administratives..... | 1 166 121 000 | 312 772 000 | | |
| Education - Formation..... | 241 114 000 | 118 772 000 | | |
| Infrastructures socio-culturelles | 103 900 000 | 59 206 000 | | |
| Soutien à l'accès à l'habitat | 150 554 000 | 131 068 000 | | |
| Divers | 242 431 000 | 200 077 000 | | |
| P.C.D. | 42 800 000 | 42 800 000 | | |
| Sous-total investissement..... | 2 220 868 000 | 1 019 735 000 | | |
| Echéancier de remboursement de bons du Trésor : Patrimoine CNAS | — | 3 895 000 | | |
| Soutien à l'activité économique (Dotations aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)..... | — | 238 358 000 | | |
| Programme complémentaire au profit des wilayas..... | 150 000 000 | 80 000 000 | | |
| Provision pour dépenses imprévues..... | 6 000 000 | 6 000 000 | | |
| Sous-total opération en capital..... | 156 000 000 | 328 253 000 | | |
| Total budget d'équipement..... | 2 376 868 000 | 1 347 988 000 | | |

Annexe 7 :

| 10 Rajab 1428 25 juillet 2007 | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47 | 7 |
|---|--|---|
| ANNEXES ETAT "A" RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2007 | | |
| RECETTES BUDGETAIRES | MONTANTS (en milliers de DA) | |
| 1. RESSOURCES ORDINAIRES : | | |
| 1.1. Recettes fiscales : | | |
| 201.001 — Produit des contributions directes | 253.081.000 | |
| 201.002 — Produit de l'enregistrement et du timbre..... | 24.717.000 | |
| 201.003 — Produit des impôts divers sur les affaires..... | 307.177.000 | |
| (dont TVA sur les produits importés)..... | 133.478.000 | |
| 201.004 — Produit des contributions indirectes..... | 900.000 | |
| 201.005 — Produit des douanes..... | 118.913.000 | |
| Sous-total (1)..... | 704.788.000 | |
| 1.2. Recettes ordinaires : | | |
| 201.006 — Produit et revenu des domaines..... | 13.000.000 | |
| 201.007 — Produits divers du budget | 10.000.000 | |
| 201.008 — Recettes d'ordre | — | |
| Sous-total (2)..... | 23.000.000 | |
| 1.3. Autres recettes : | | |
| — Autres recettes | 130.500.000 | |
| Sous-total (3)..... | 130.500.000 | |
| Total des ressources ordinaires..... | 858.288.000 | |
| 2. FISCALITE PETROLIERE : | | |
| 201.011 - Fiscalité pétrolière..... | 973.000.000 | |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES..... | 1.831.288.000 | |

Annexe 8 :

| 8 | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47 | 10 Rajab 1428 25 juillet 2007 |
|---|--|----------------------------------|
| ETAT "B" | | |
| REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2007 | | |
| DEPARTEMENTS MINISTERIELS | MONTANTS EN DA | |
| Présidence de la République..... | 4 394 699 000 | |
| Services du Chef du Gouvernement | 2 175 006 000 | |
| Défense nationale | 273 414 880 000 | |
| Intérieur et collectivités locales | 244 817 020 000 | |
| Affaires étrangères..... | 31 317 666 000 | |
| Justice..... | 24 066 918 000 | |
| Finances | 32 325 735 000 | |
| Energie et mines..... | 4 429 255 000 | |
| Ressources en eau..... | 10 514 027 000 | |
| Industrie et promotion des investissements..... | 826 476 000 | |
| Commerce..... | 5 517 547 000 | |
| Affaires religieuses et wakfs..... | 10 394 981 000 | |
| Moudjahidine | 107 985 593 000 | |
| Aménagement du territoire, environnement et tourisme..... | 2 381 494 000 | |
| Transports | 7 374 778 000 | |
| Education nationale..... | 268 969 543 000 | |
| Agriculture et développement rural..... | 23 264 371 000 | |
| Travaux publics..... | 3 489 757 000 | |
| Santé, population et réforme hospitalière..... | 110 263 858 000 | |
| Culture..... | 7 615 736 000 | |
| Communication..... | 4 440 315 000 | |
| Petite et moyenne entreprise et artisanat | 1 191 754 000 | |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | 104 449 439 000 | |
| Poste et technologies de l'information et de la communication..... | 1 422 772 000 | |
| Relations avec le Parlement..... | 124 947 000 | |
| Formation et enseignement professionnels..... | 19 314 685 000 | |
| Habitat et urbanisme..... | 6 954 302 000 | |
| Travail, emploi et sécurité sociale | 36 421 110 000 | |
| Solidarité nationale..... | 67 648 206 000 | |
| Pêche et ressources halieutiques..... | 838 839 000 | |
| Jeunesse et sports | 18 180 859 000 | |
| SOUS-TOTAL..... | 1 436 526 568 000 | |
| Charges communes..... | 216 171 697 000 | |
| TOTAL GENERAL..... | 1 652 698 265 000 | |

Annexe 9 :

| 10 Rajab 1428 25 juillet 2007 | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47 | 9 |
|--|--|------------------------|
| ETAT "C" | | |
| REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF POUR L'ANNEE 2007 | | |
| (En milliers de DA) | | |
| SECTEURS | AUTORISATIONS DE PROGRAMMES | CREDITS DE PAIEMENT |
| Industrie..... | 1 000 500 | 1 325 500 |
| Agriculture et hydraulique..... | 397 830 900 | 237 156 000 |
| Soutien aux services productifs..... | 48 829 000 | 38 747 500 |
| Infrastructures économiques et administratives..... | 1 059 957 200 | 661 146 700 |
| Education et formation..... | 135 787 800 | 166 471 000 |
| Infrastructures socio-culturelles | 105 826 340 | 89 796 000 |
| Soutien à l'accès à l'habitat | 324 843 000 | 303 490 160 |
| Divers | 259 800 000 | 197 900 000 |
| P.C.D. | 106 780 000 | 105 700 000 |
| Sous-total investissement..... | 2 440 654 740 | 1 801 732 860 |
| Echéancier de remboursement de bons du Trésor : | | |
| Patrimoine CNAS | — | — |
| Soutien à l'activité économique (Dotations aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)..... | — | 293 692 500 |
| Récapitalisation des banques publiques | — | 10 000 000 |
| Programme complémentaire au profit des wilayas..... | 285 000 000 | 151 000 000 |
| Provision pour dépenses imprévues..... | 54 925 000 | 22 525 000 |
| Charges liées à l'endettement des communes..... | — | 15 100 000 |
| Sous-total opération en capital..... | 339 925 000 | 492 317 500 |
| Total budget d'équipement..... | 2 780 579 740 | 2 294 050 360 |

Annexe 10 :

| 25 Rabie El Aouel 1432 28 février 2011 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13 | | | 5 |
|---|-----------------------------|--|-----------------|---------------------------|---|
| Recettes définitives appliquées au budget de l'Etat pour 2008 | | | | | |
| Etat « A » | | | | | |
| EN DA | | | | | |
| RECETTES BUDGETAIRES | PREVISIONS LFC | REALISATIONS | REAL en % | ECARTS EN VALEUR | |
| 1. RESSOURCES ORDINAIRES | | | | | |
| 1.1. Recettes fiscales | | | | | |
| 201.001-Produit des contributions directes | 296 200 000 000,00 | 331 967 456 800,50 | 112,08 % | 35 767 456 800,50 | |
| 201.002-Produit de l'enregistrement et du timbre | 29 500 000 000,00 | 33 623 372 027,61 | 113,98 % | 4 123 372 027,61 | |
| 201.003- Produit des impôts sur les affaires | 380 200 000 000,00 | 426 839 352 764,03 | 112,27 % | 46 639 352 764,03 | |
| Dont TVA importations | 188 800 000 000,00 | | | -188 800 000 000,00 | |
| 201.004- Produit des contributions indirectes | 1 000 000 000,00 | 1 405 776 905,24 | 140,58 % | 405 776 905,24 | |
| 201.005- Produit des douanes | 141 700 000 000,00 | 164 436 987 192,33 | 116,05 % | 22 736 987 192,33 | |
| Sous-Total (1) | 848 600 000 000,00 | 958 272 945 689,71 | 112,92 % | 109 672 945 689,71 | |
| 1.2. Recettes ordinaires | | | | | |
| 201.006- Produit revenu des domaines | 13 500 000 000,00 | 18 981 890 974,30 | 140,61 % | 5 481 890 974,30 | |
| 201.007 - Produits divers du budget | 55 000 000 000,00 | 94 587 475 229,59 | 171,98 % | 39 587 475 229,59 | |
| 201.008- Recettes d'ordre | 0,00 | 69 600 372,00 | | 69 600 372,00 | |
| Sous-Total (2) | 68 500 000 000,00 | 113 638 966 575,89 | 165,90 % | 45 138 966 575,89 | |
| 1.3 Autres recettes | | | | 0,00 | |
| 201.012-Recettes exceptionnelles | 130 500 000 000,00 | 107 860 785 690,01 | 82,65 % | -22 639 214 309,99 | |
| Sous-Total (3) | 130 500 000 000,00 | 107 860 785 690,01 | 82,65 % | -22 639 214 309,99 | |
| Total des ressources ordinaires | 1 047 600 000 000,00 | 1 179 772 697 955,61 | 112,62 % | 132 172 697 955,61 | |
| 2. FISCALITE PETROLIERE | | | | | |
| 201.011 - Fiscalité pétrolière | 1 715 400 000 000,00 | 1 715 400 000 000,00 | 100,00 % | 0,00 | |
| Total général des recettes hors fonds de concours | 2 763 000 000 000,00 | 2 895 172 697 955,61 | 104,78 % | 132 172 697 955,61 | |
| Fonds de concours | | 14 336 554,93 | | | |
| Total général des recettes | 2 763 000 000 000,00 | 2 895 187 034 510,54 | 104,78 % | 132 187 034 510,54 | |

Annexe 11 :

| 6 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13 | | 25 Rabie El Aouel 1432 28 février 2011 | |
|--|-----------------------------|--|------------------------------|---|---------------|
| ETAT "B" | | | | | |
| Répartition par département ministériel des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour l'exercice 2008 | | | | | |
| MINISTERES | PREVISIONS LF 2008 | CREDITS REVISES 2008 | CREDITS CONSOMMES 2008 | ECARTS | |
| | | | | En valeur | En % |
| Présidence de la République | 5 366 128 000,00 | 6 252 224 000,00 | 4 601 222 071,03 | 1 651 001 928,97 | 73,59 |
| Services du Chef du Gouvernement | 1 375 138 000,00 | 2 518 075 000,00 | 2 257 060 399,59 | 261 014 600,41 | 89,63 |
| Défense nationale | 334 044 545 000,00 | 356 257 678 000,00 | 354 908 505 305,11 | 1 349 172 694,89 | 99,62 |
| Intérieur et collectivités locales | 332 685 725 000,00 | 352 529 610 000,00 | 323 792 150 600,84 | 28 737 459 399,16 | 91,85 |
| Affaires étrangères | 27 576 146 000,00 | 27 639 220 000,00 | 27 214 050 944,25 | 425 169 055,75 | 98,46 |
| Justice | 31 893 479 000,00 | 36 611 807 000,00 | 33 492 348 327,34 | 3 119 458 672,66 | 91,48 |
| Finances | 38 518 737 000,00 | 41 597 784 000,00 | 36 777 488 680,36 | 4 820 295 319,64 | 88,41 |
| Energie et mines | 6 182 274 000,00 | 6 372 562 000,00 | 4 699 376 505,87 | 1 673 185 494,13 | 73,74 |
| Ressources en eau | 11 205 385 000,00 | 11 566 472 000,00 | 11 323 077 965,29 | 243 394 034,71 | 97,90 |
| Industrie et promotion des investissements | 1 135 312 000,00 | 1 204 052 000,00 | 1 024 749 177,93 | 179 302 822,07 | 85,11 |
| Commerce | 7 061 767 000,00 | 7 351 012 000,00 | 6 762 202 121,80 | 588 809 878,20 | 91,99 |
| Affaires religieuses et wakfs | 13 698 635 000,00 | 13 903 356 000,00 | 12 648 630 025,49 | 1 254 725 974,51 | 90,98 |
| Moudjahidine | 141 444 685 000,00 | 141 587 950 000,00 | 135 564 621 837,75 | 6 023 328 162,25 | 95,75 |
| Aménagement du territoire, environnement et tourisme | 4 935 845 000,00 | 5 354 535 000,00 | 3 010 156 449,86 | 2 344 378 550,14 | 56,22 |
| Transports | 8 338 229 000,00 | 8 384 330 000,00 | 8 085 315 402,06 | 299 014 597,94 | 96,43 |
| Education nationale | 327 291 761 000,00 | 357 555 293 000,00 | 345 625 198 459,85 | 11 930 094 540,15 | 96,66 |
| Agriculture et développement rural | 173 908 788 000,00 | 175 436 049 000,00 | 170 745 597 592,75 | 4 690 451 407,25 | 97,33 |
| Travaux publics | 4 330 012 000,00 | 4 497 409 000,00 | 4 337 857 173,97 | 159 551 826,03 | 96,45 |
| Santé, population et réforme hospitalière | 143 966 628 000,00 | 157 204 608 000,00 | 155 657 002 758,81 | 1 547 605 241,19 | 99,02 |
| Culture | 14 221 955 000,00 | 14 792 873 000,00 | 14 028 689 993,93 | 764 183 006,07 | 94,83 |
| Communication | 5 488 981 000,00 | 5 526 671 000,00 | 5 416 471 457,43 | 110 199 542,57 | 98,01 |
| Petite et moyenne entreprise et artisanat | 1 442 188 000,00 | 1 531 917 000,00 | 916 622 879,89 | 615 294 120,11 | 59,84 |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | 129 190 158 000,00 | 136 980 048 000,00 | 136 489 383 562,36 | 490 664 437,64 | 99,64 |
| Poste et technologies de l'information et de la communication | 1 723 089 000,00 | 1 937 176 000,00 | 1 538 973 734,27 | 398 202 265,73 | 79,44 |
| Relations avec le Parlement | 157 513 000,00 | 168 724 000,00 | 109 250 118,43 | 59 473 881,57 | 64,75 |
| Formation et enseignement professionnels | 22 629 195 000,00 | 24 217 232 000,00 | 23 579 626 238,71 | 637 605 761,29 | 97,37 |
| Habitat et urbanisme | 8 721 964 000,00 | 9 709 618 000,00 | 8 162 342 536,54 | 1 547 275 463,46 | 84,06 |
| Travail et sécurité sociale | 82 332 697 000,00 | 82 563 900 700,00 | 82 177 095 979,29 | 386 804 720,71 | 99,53 |
| Emploi et solidarité nationale | 85 164 664 000,00 | 85 455 914 000,00 | 84 847 462 768,09 | 608 451 231,91 | 99,29 |
| Pêche et ressources halieutiques | 1 105 471 000,00 | 1 175 514 000,00 | 944 786 491,33 | 230 727 508,67 | 80,37 |
| Jeunesse et sports | 16 317 305 000,00 | 17 510 479 000,00 | 15 981 107 923,42 | 1 529 371 076,58 | 91,27 |
| Sous-total | 1 983 454 399 000,00 | 2 095 394 092 700,00 | 2 016 718 425 483,64 | 78 675 667 216,36 | 96,25 |
| Charges communes | 379 733 797 000,00 | 267 794 103 300,00 | 273 650 680 702,52 | -5 856 577 402,52 | 102,19 |
| Total général | 2 363 188 196 000,00 | 2 363 188 196 000,00 | 2 290 369 106 186,16 | 72 819 089 813,84 | 96,92 |

Annexe 12 :

| 25 Rabie El Aouel 1432 28 février 2011 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13 | | | 7 | |
|---|-----------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|--------------|--|
| ETAT " C " | | | | | | |
| Répartition par secteur des crédits ouverts au titre du budget d'équipement pour l'exercice 2008 EN DA | | | | | | |
| SECTEURS | CREDITS VOTES | CREDITS REVISES | CREDITS MOBILISES | ECARTS | | |
| | | | | En valeur | En % | |
| Secteur 1 : Industrie | 667 000 000,00 | 667 000 000,00 | 481 600 000,00 | 185 400 000,00 | 27,80 | |
| Secteur 3 : Agricu. Hydraul. | 336 480 020 000,00 | 401 705 295 000,00 | 122 545 963 100,00 | 279 159 331 900,00 | 69,49 | |
| Secteur 4 : Soutien. services production | 32 575 000 000,00 | 34 950 000 000,00 | 30 230 542 051,00 | 4 719 457 949,00 | 13,50 | |
| Secteur 5 : Infr. écoque.adve | 655 927 000 000,00 | 705 547 000 000,00 | 519 530 286 967,53 | 186 016 713 032,47 | 26,36 | |
| Secteur 6 : Education et formation | 164 988 000 000,00 | 169 798 000 000,00 | 158 716 178 718,00 | 11 081 821 282,00 | 6,53 | |
| Secteur 7 : Infr Socio-cult | 113 257 000 000,00 | 120 999 000 000,00 | 130 359 963 523,00 | -9 360 963 523,00 | -7,74 | |
| Secteur 8 : Soutien à l'habitat | 314 589 000 000,00 | 327 459 000 000,00 | 330 423 611 419,89 | -2 964 611 419,89 | -0,91 | |
| Secteur 9 : Divers | 210 512 000 000,00 | 206 112 000 000,00 | 206 112 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Secteur : PCD | 80 430 600 000,00 | 73 355 325 000,00 | 70 736 600 000,00 | 2 618 725 000,00 | 3,57 | |
| Sous-total d'investissement | 1 909 425 620 000,00 | 2 040 592 620 000,00 | 1 569 136 745 779,42 | 471 455 874 220,58 | 23,10 | |
| Echéance de remboursement du Trésor | | | | | | |
| Echéance de remboursement de bons du Trésor patrimoine | | | | | | |
| Soutien à l'activité économique (dotation du compte d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt) | 383 396 500 000,00 | 390 596 500 000,00 | 383 863 174 100,00 | 6 733 325 900,00 | 1,72 | |
| Réalisation des chalets suite au séisme du 21/05/2003 | | | | | | |
| Récapitulation des banques publiques | 40 000 000 000,00 | 40 000 000 000,00 | 40 000 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Programmes complémentaires au profit des wilayas | 115 140 000 000,00 | 5 000 000,00 | 0,00 | 5 000 000,00 | 100,00 | |
| Provisions pour dépenses imprévues | 39 040 380 000,00 | 15 808 380 000,00 | 0,00 | 15 808 380 000,00 | 100,00 | |
| Charges liées à l'endettement de communes | | | | | | |
| Sous-total des opérations en capital | 577 576 880 000,00 | 446 409 880 000,00 | 423 863 174 100,00 | 22 546 705 900,00 | 5,05 | |
| Dépenses d'équipement réalisées par la BAD | | | | | | |
| Rachats des dettes des communes (Art. 79 LF 2008) | 32 000 000 000,00 | 32 000 000 000,00 | 32 000 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Total opération en capital | 609 576 880 000,00 | 478 409 880 000,00 | 455 863 174 100,00 | 22 546 705 900,00 | 4,71 | |
| Total budget d'équipement | 2 519 002 500 000,00 | 2 519 002 500 000,00 | 2 024 999 919 879,42 | 494 002 580 120,58 | 19,61 | |

Annexe 13 :

| 22 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°12 | | 7 Rabie Ethani 1433 29 février 2012 | |
|---|-----------------------------|---|---|--|---------------|
| <p>découvert du Trésor au titre de l'exercice 2009 est fixé à six cent trente milliards huit cent dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante-quatre dinars quinze centimes (630.818.588.544,15 DA).</p> <p>Art. 8. — La présente loi sera publiée au <i>Journal</i></p> | | | <p><i>officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>Fait à Alger, le 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012.</p> <p>Abdelaziz BOUTEFLIKA.</p> | | |
| Recettes définitives appliquées au budget de l'Etat pour 2009. | | | | | |
| Etat « A » | | | | | |
| EN DA | | | | | |
| Recettes budgétaires | Prévisions LFC | Réalizations | Réalisation en % | Ecart | |
| | | | | En valeur | En % |
| 1. RESSOURCES ORDINAIRES | | | | | |
| 1.1. Recettes fiscales | | | | | |
| 201.001 Produit des contributions directes | 336.900.000.000,00 | 462.538.282.565,20 | 137,29% | 125.638.282.565,20 | 37,29 |
| 201.002 Produit de l'enregistrement et du timbre | 31.100.000.000,00 | 35.813.323.732,21 | 115,16% | 4.713.323.732,21 | 15,16 |
| 201.003- Produit des impôts sur les affaires | 466.600.000.000,00 | 474.309.593.922,30 | 101,65% | 7.709.593.922,30 | 1,65 |
| (Dont TVA importations) | 254.200.000.000,00 | 234.480.757.766,27 | 92,24% | -19.719.242.233,73 | -7,76 |
| 201.004 Produit des contributions indirectes | 1.000.000.000,00 | 1.258.373.341,75 | 125,84% | 258.373.341,75 | 25,84 |
| 201.005 Produit des douanes | 179.000.000.000,00 | 172.208.524.610,66 | 96,21% | -6.791.475.389,34 | -3,79 |
| Sous-total (1) | 1.014.600.000.000,00 | 1.146.128.098.172,12 | 112,96 % | 131.528.098.172,12 | 12,96 |
| 1.2. Recettes ordinaires | | | | | |
| 201.006 Produits revenus des domaines | 15.000.000.000,00 | 19.044.489.031,70 | 126,96% | 4.044.489.031,70 | 26,96 |
| 201.007 Produits divers du budget | 71.600.000.000,00 | 49.023.392.874,37 | 68,47% | -22.576.607.125,63 | -31,53 |
| 201.008 Recettes d'ordre | 0,00 | 56.194.008,00 | | 56.194.008,00 | |
| Sous-total (2) | 86.600.000.000,00 | 68.124.075.914,07 | 78,67 % | -18.475.924.085,93 | -21,33 |
| 1.3. Autres recettes | | | | | |
| 201.012 Recettes exceptionnelles | 150.500.000.000,00 | 134.114.457.975,16 | 89,11% | -16.385.542.024,84 | -10,89 |
| Sous-total (3) | 150.500.000.000,00 | 134.114.457.975,16 | 89,11 % | -16.385.542.024,84 | -10,89 |
| Total des ressources ordinaires | 1.251.700.000.000,00 | 1.348.366.632.061,35 | 107,72% | 96.666.632.061,35 | 7,72 |
| 2. FISCALITE PETROLIERE | | | | | |
| 201.011 Fiscalité pétrolière | 1.927.000.000.000,00 | 1.927.000.000.000 | 100,00% | 0,00 | 0,00 |
| Total général des recettes hors fonds de concours | 3.178.700.000.000,00 | 3.275.366.632.061,35 | 103,04% | 96.666.632.061,35 | 3,04 |
| Fonds de concours | | 57.000,00 | | 57.000,00 | |
| Total général des recettes | 3.178.700.000.000,00 | 3.275.366.689.061,35 | 103,04 % | 96.666.689.061,35 | 3,04 |

Annexe 14 :

| 7 Rabie Ethani 1433 29 février 2012 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 12 | | | 23 | |
|--|-----------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|---------------------|--|
| Répartition par département ministériel des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour l'exercice 2009 | | | | | | |
| Etat « B » | | | | | | |
| EN DA | | | | | | |
| Ministère | Crédits 2009 | | | Ecart en valeur | Taux de conso | |
| | LFC 2009 | Révisés | Consommés | | | |
| Présidence de la République | 6.582.456.000,00 | 6.811.310.000,00 | 4.484.730.186,93 | 2.326.579.813,07 | 65,84 | |
| Services du Premier ministre | 2.559.069.000,00 | 2.559.069.000,00 | 2.309.184.578,27 | 249.884.421,73 | 90,24 | |
| Défense nationale | 398.822.527.000,00 | 398.822.527.000,00 | 394.921.924.949,67 | 3.900.602.050,33 | 99,02 | |
| Intérieur et collectivité locales | 374.858.579.000,00 | 374.894.579.000,00 | 319.423.896.304,64 | 55.470.682.695,36 | 85,20 | |
| Affaires étrangères | 44.720.570.000,00 | 45.370.570.000,00 | 40.447.466.105,48 | 4.923.103.894,52 | 89,15 | |
| Justice | 42.291.467.000,00 | 42.351.467.000,00 | 35.820.365.636,29 | 6.531.101.363,71 | 84,58 | |
| Finances | 46.319.589.000,00 | 46.391.045.000,00 | 38.304.178.892,83 | 8.086.866.107,17 | 82,57 | |
| Energie et mines | 18.744.254.000,00 | 18.744.254.000,00 | 8.952.949.778,34 | 9.791.304.221,66 | 47,76 | |
| Ressources en eau | 7.748.356.000,00 | 7.898.356.000,00 | 7.022.518.634,97 | 875.837.365,03 | 88,91 | |
| Industrie et promotion des investissements | 1.569.062.000,00 | 1.569.062.000,00 | 1.331.434.804,13 | 237.627.195,87 | 84,86 | |
| Commerce | 8.562.274.000,00 | 8.562.274.000,00 | 7.207.018.270,96 | 1.355.255.729,04 | 84,17 | |
| Affaires religieuses et wakfs | 14.359.100.000,00 | 14.522.164.200,00 | 13.204.831.036,92 | 1.317.333.163,08 | 90,93 | |
| Moudjahidines | 151.085.449.000,00 | 151.085.449.000,00 | 157.082.323.116,56 | -5.996.874.116,56 | 103,97 | |
| Aménagement, territoire, environnement et tourisme | 5.697.994.000,00 | 5.698.947.000,00 | 2.852.445.678,52 | 2.846.501.321,48 | 50,05 | |
| Transports | 8.215.955.000,00 | 8.215.955.000,00 | 7.584.054.939,02 | 631.900.060,98 | 92,31 | |
| Education nationale | 378.552.936.000,00 | 378.552.936.000,00 | 371.843.134.924,00 | 6.709.801.076,00 | 98,23 | |
| Agriculture et développement rural | 210.881.313.000,00 | 210.881.313.000,00 | 110.396.630.483,94 | 100.484.682.516,06 | 52,35 | |
| Travaux publics | 5.155.451.000,00 | 5.155.451.000,00 | 4.534.510.694,03 | 620.940.305,97 | 87,96 | |
| Santé, population et réforme hospitalière | 181.805.829.000,00 | 181.832.592.000,00 | 180.972.003.591,90 | 860.588.408,10 | 99,53 | |
| Culture | 18.875.680.000,00 | 19.879.303.000,00 | 15.911.367.514,21 | 3.967.935.485,79 | 80,04 | |
| Communication | 8.515.150.000,00 | 9.245.150.000,00 | 9.122.133.261,27 | 123.016.738,73 | 98,67 | |
| Petite et moyenne entreprise | 1.585.673.000,00 | 1.585.673.000,00 | 1.024.588.694,71 | 561.084.305,29 | 64,62 | |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | 155.160.798.000,00 | 155.160.798.000,00 | 154.737.586.938,41 | 423.211.061,59 | 99,73 | |
| Poste et technologie de l'information et de la communication | 1.953.240.000,00 | 1.954.255.000,00 | 1.655.368.942,02 | 298.886.057,98 | 84,71 | |
| Relations avec le Parlement | 188.069.000,00 | 188.069.000,00 | 112.386.342,88 | 75.682.657,12 | 59,76 | |
| Formation et enseignement professionnels | 26.366.588.000,00 | 26.615.960.000,00 | 25.293.676.914,06 | 1.322.283.085,94 | 95,03 | |
| Habitat et urbanisme | 9.983.593.000,00 | 9.983.593.000,00 | 8.350.060.716,91 | 1.633.532.283,09 | 83,64 | |
| Travail et sécurité sociale | 71.010.011.000,00 | 71.034.935.000,00 | 70.468.481.452,55 | 566.453.547,45 | 99,20 | |
| Solidarité nationale | 93.218.307.000,00 | 93.218.307.000,00 | 92.550.868.882,82 | 667.438.117,18 | 99,28 | |
| Pêche et ressources halieutiques | 1.327.486.000,00 | 1.328.086.000,00 | 1.033.435.543,68 | 294.650.456,32 | 77,81 | |
| Jeunesses et sports | 18.621.872.000,00 | 18.672.374.000,00 | 17.525.339.488,93 | 1.147.034.511,07 | 93,86 | |
| Sous-total | 2.315.338.697.000,00 | 2.318.785.823.200,00 | 2.106.480.897.299,85 | 212.304.925.900,15 | 90,84 | |
| Charges communes | 345.918.953.000,00 | 342.471.826.800,00 | 148.644.662.232,43 | 193.827.164.567,57 | 43,40 | |
| Total | 2.661.257.650.000,00 | 2.661.257.650.000,00 | 2.255.125.559.532,28 | 406.132.090.467,72 | 84,74 | |

Annexe 15 :

| 24 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°12 | | 7 Rabie Ethani 1433 29 février 2012 | |
|--|-----------------------------|---|-----------------------------------|--|--------------|
| Répartition par secteur des crédits ouverts au titre du budget d'équipement pour l'exercice 2009 | | | | | |
| Etat « C » | | | | | |
| EN DA | | | | | |
| Secteurs | Crédit votés LFC | Crédit révisés LFC | Crédits mobilisés de l'année 2009 | Ecart crédits | |
| | | | | En valeur | En % |
| Secteur 1 : Industrie | 1.251.000.000,00 | 1.251.000.000,00 | 974.785.000,00 | 276.215.000,00 | 22,08 |
| Secteur 3 : Agriculture - hydraulique | 359.400.000.000,00 | 359.900.000.000,00 | 105.359.500.000,00 | 254.540.500.000,00 | 70,73 |
| Secteur 4 : Soutien - services productifs | 38.383.600.000,00 | 38.383.600.000,00 | 35.472.033.896,51 | 2.911.566.103,49 | 7,59 |
| Secteur 5 : Infrastructures économiques et administratives | 728.278.500.000,00 | 778.217.500.000,00 | 610.562.147.161,76 | 167.655.352.838,24 | 21,54 |
| Secteur 6 : Education et formation | 242.143.000.000,00 | 245.168.000.000,00 | 245.465.802.172,98 | -297.802.172,98 | -0,12 |
| Secteur 7 : Infrastructures socio- culturelles | 191.386.000.000,00 | 194.233.000.000,00 | 188.820.594.854,29 | 5.412.405.145,71 | 2,79 |
| Secteur 8 : Soutien à l'habitat | 230.477.000.000,00 | 287.553.000.000,00 | 269.794.041.608,64 | 17.758.958.391,36 | 6,18 |
| Secteur 9 : Divers | 227.646.300.000,00 | 227.646.300.000,00 | 218.450.639.055,40 | 9.195.660.944,60 | 4,04 |
| Secteur : PCD | 95.000.000.000,00 | 95.000.000.000,00 | 90.362.353.000,00 | 4.637.647.000,00 | 4,88 |
| Total investissement | 2.113.965.400.000,00 | 2.227.352.400.000,00 | 1.765.261.896.749,58 | 462.090.503.250,42 | 20,75 |
| Soutien à l'action économique | 393.405.000.000,00 | 393.405.000.000,00 | 345.390.300.000,00 | 48.014.700.000,00 | 12,20 |
| Récapitalisation des banques publiques | 50.000.000.000,00 | 50.000.000.000,00 | 50.000.000.000,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dotation en capital du fonds national d'investissement | 75.000.000.000,00 | 75.000.000.000,00 | 75.000.000.000,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dotation en capital du fonds d'investissement au profit des wilayas | 48.000.000.000,00 | 48.000.000.000,00 | 48.000.000.000,00 | 0,00 | 0,00 |
| Programmes complémentaires au profit des wilayas | 105.800.000.000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Provisions pour dépenses imprévues | 27.146.700.000,00 | 19.559.700.000,00 | 0,00 | 19.559.700.000,00 | 100,00 |
| Total opération en capital | 699.351.700.000,00 | 585.964.700.000,00 | 518.390.300.000,00 | 67.574.400.000,00 | 11,53 |
| Total budget d'équipement | 2.813.317.100.000,00 | 2.813.317.100.000,00 | 2.283.652.196.749,58 | 529.664.903.250,42 | 18,83 |

Annexe 16 :

| 6 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 12 | | 16 Rabie Ethani 1434 27 février 2013 | | | |
|--|-----------------------------|---|---------------|---------------------------|--------------|
| <p>— Trois mille vingt milliards trois cent soixante-quatre millions huit cent quinze mille six cent vingt-six dinars quatre-vingt dix huit centimes (3.020.364.815.626,98 DA) au titre de la variation positive nette des soldes des comptes spéciaux du Trésor ;</p> <p>— Deux cent quatre-vingt-huit milliards trois cent trente-sept millions cent soixante-et-un mille sept cent cinquante-quatre dinars quatre-vingt-sept centimes (288.337.161.754,87 DA) au titre de la variation positive nette des soldes des comptes d'emprunts ;</p> <p>— Quatre cent quarante-neuf millions neuf cent trois mille trois cent trente-cinq dinars soixante-quatre centimes (449.903.335,64 DA) au titre de la variation positive nette des soldes des comptes de participation.</p> | | <p>Art. 7. — Le déficit global à porter à l'avoir et découvert du Trésor au titre de l'exercice 2010 est fixé à : quatre cent vingt-quatre milliards sept cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent trente-sept mille trois cent cinquante-six dinars quatre-vingt-quatre centimes (424.794.737.356,84 DA).</p> <p>Art. 8. — La présente loi sera publiée au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>Fait à Alger, le 9 Rabie Ethani 1434 correspondant au 20 février 2013.</p> <p style="text-align: right;">Abdelaziz BOUTEFLIKA.</p> | | | |
| ----- | | | | | |
| ETAT « A » | | | | | |
| RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR 2010 | | | | | |
| En DA | | | | | |
| RECETTES BUDGETAIRES | PREVISIONS LFC | REALISATIONS | REAL. EN % | ECART EN VALEUR | EN % |
| 1. RESSOURCES ORDINAIRES | | | | | |
| 1.1. Recettes fiscales | | | | | |
| 201.001- Produit des contributions directes | 508.600.000.000,00 | 560.416.817.202,81 | 110,19 | 51.816.817.202,81 | 10,19 |
| 201.002- Produit de l'enregistrement et du timbre | 37.800.000.000,00 | 39.652.123.946,41 | 104,90 | 1.852.123.946,41 | 4,90 |
| 201.003- Produit des impôts sur les affaires | 526.300.000.000,00 | 494.422.749.472,28 | 93,94 | -31.877.250.527,72 | -6,06 |
| (Dont TVA sur les produits importés) | 259.600.000.000,00 | 252.591.622.065,93 | 97,30 | -7.008.377.934,07 | -2,70 |
| 201.004- Produit des contributions indirectes | 1.500.000.000,00 | 1.427.144.266,86 | 95,14 | -72.855.733,14 | -4,86 |
| 201.005- Produit des douanes | 170.300.000.000,00 | 184.575.868.854,58 | 108,38 | 14.275.868.854,58 | 8,38 |
| Sous-Total (1) | 1.244.500.000.000,00 | 1.280.494.703.742,94 | 102,89 | 35.994.703.742,94 | 2,89 |
| 1.2. Recettes ordinaires | | | | | |
| 201.006- Produit et revenus des domaines | 16.000.000.000,00 | 18.666.275.289,68 | 116,66 | 2.666.275.289,68 | 16,66 |
| 201.007- Produits divers du budget | 28.700.000.000,00 | 45.260.263.378,44 | 157,70 | 16.560.263.378,44 | 57,70 |
| 201.008- Recettes d'ordre | 0,00 | 83.199.020,00 | | 83.199.020,00 | |
| Sous-Total (2) | 44.700.000.000,00 | 64.009.737.688,12 | 143,20 | 19.309.737.688,12 | 43,20 |
| 1.3. Autres recettes | | | | | |
| 201.012- Recettes exceptionnelles | 132.500.000.000,00 | 210.527.483.853,60 | 158,89 | 78.027.483.853,60 | 58,89 |
| Sous-Total (3) | 132.500.000.000,00 | 210.527.483.853,60 | 158,89 | 78.027.483.853,60 | 58,89 |
| Total des ressources ordinaires | 1.421.700.000.000,00 | 1.555.031.925.284,66 | 109,38 | 133.331.925.284,66 | 9,38 |
| 2. FISCALITE PETROLIERE | | | | | |
| 201.011- Fiscalité pétrolière | 1.501.700.000.000,00 | 1.501.700.000.000 | 100 | 0,00 | 0,00 |
| Total général des recettes hors fonds de concours | 2.923.400.000.000,00 | 3.056.731.925.284,66 | 104,56 | 133.331.925.284,66 | 4,56 |
| Fonds de concours | — | 40.000,00 | | 40.000,00 | |
| Total général des recettes | 2.923.400.000.000,00 | 3.056.731.965.284,66 | 104,56 | 133.331.965.284,66 | 4,56 |

Annexe 17 :

| 16 Rabie Ethani 1434 27 février 2013 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 12 | | | 7 |
|--|---------------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|--------------|
| ETAT « B » | | | | | |
| REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2010 | | | | | |
| En DA | | | | | |
| MINISTERES | CREDITS 2010 | | | ECARTS EN VALEUR | Taux en |
| | LFC 2010 | REVISES | CONSOMMES | | |
| Présidence de la République | 7.530.516.000.000,00 | 8.180.552.000,00 | 5.458.741.385,05 | 2.721.810.614,95 | 66,73 |
| Services du Premier ministre | 2.845.611.000.000,00 | 2.942.573.000,00 | 2.525.554.911,76 | 417.018.088,24 | 85,83 |
| Défense nationale | 421.866.177.000.000,00 | 421.866.177.000,00 | 416.852.283.259,52 | 5.013.893.740,48 | 98,81 |
| Intérieur et collectivités locales | 392.402.144.000.000,00 | 410.517.892.000,00 | 355.661.613.237,88 | 54.856.278.762,12 | 86,64 |
| Affaires étrangères | 31.264.497.000.000,00 | 41.318.865.000,00 | 39.692.653.521,19 | 1.626.211.478,81 | 96,06 |
| Justice | 45.499.435.000.000,00 | 47.657.709.000,00 | 40.599.306.398,09 | 7.058.402.601,91 | 85,19 |
| Finances | 48.775.355.000.000,00 | 52.297.490.000,00 | 42.769.926.943,26 | 9.527.563.056,74 | 81,78 |
| Energie et mines | 26.413.795.000.000,00 | 26.691.212.000,00 | 12.986.068.074,73 | 13.705.143.925,27 | 48,65 |
| Ressources en eau | 7.845.277.000.000,00 | 9.070.428.000,00 | 7.448.908.621,03 | 1.621.519.378,97 | 82,12 |
| Prospectives et statistiques | 577.076.000.000,00 | 710.403.000,00 | 591.173.824,18 | 119.229.175,82 | 83,22 |
| Industrie, PME et promot. des investissements | 3.504.113.000.000,00 | 3.810.501.000,00 | 2.211.983.154,29 | 1.598.517.845,71 | 58,05 |
| Commerce | 10.538.816.000.000,00 | 11.297.333.000,00 | 8.210.164.037,82 | 3.087.168.962,18 | 72,67 |
| Affaires religieuses et wakfs | 14.573.089.000.000,00 | 15.889.175.000,00 | 14.786.282.072,88 | 1.102.892.927,12 | 93,06 |
| Moudjahidine | 168.001.904.000.000,00 | 168.460.911.000,00 | 195.462.016.157,64 | -27.001.105.157,64 | 116,03 |
| Aménagement, territoire et environnement | 4.027.488.000.000,00 | 4.205.988.000,00 | 1.908.616.666,55 | 2.297.371.333,45 | 45,38 |
| Transports | 19.345.233.000.000,00 | 20.057.275.000,00 | 19.160.994.468,90 | 896.280.531,10 | 95,53 |
| Education nationale | 662.916.579.000.000,00 | 672.442.955.000,00 | 633.921.181.271,97 | 38.521.773.728,03 | 94,27 |
| Agriculture et développement rural | 116.020.744.000.000,00 | 117.254.851.000,00 | 85.260.119.540,24 | 31.994.731.459,76 | 72,71 |
| Travaux publics | 5.572.020.000.000,00 | 6.139.338.000,00 | 5.307.273.630,57 | 832.064.369,43 | 86,45 |
| Santé, population et réforme hospitalière | 195.011.838.000.000,00 | 205.219.239.000,00 | 204.311.473.411,30 | 907.765.588,70 | 99,56 |
| Culture | 22.700.130.000.000,00 | 23.750.225.000,00 | 19.280.827.729,74 | 4.469.397.270,26 | 81,18 |
| Communication | 7.567.720.000.000,00 | 7.594.285.000,00 | 7.477.527.307,39 | 116.757.692,61 | 98,46 |
| Tourisme et artisanat | 2.067.612.000.000,00 | 2.396.165.000,00 | 1.387.237.949,02 | 1.008.927.050,98 | 57,89 |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | 173.483.802.000.000,00 | 214.354.626.000,00 | 213.813.617.573,11 | 541.008.426,89 | 99,75 |
| Poste et technique de l'infor. et de la communication | 2.027.647.200.000,00 | 2.479.020.000,00 | 1.912.123.384,10 | 566.896.615,90 | 77,13 |
| Relations avec le Parlement | 194.649.000.000,00 | 216.202.000,00 | 130.830.339,58 | 85.371.660,42 | 60,51 |
| Formation et enseignement professionnel | 28.498.036.000.000,00 | 39.159.911.000,00 | 38.743.534.894,71 | 416.376.105,29 | 98,94 |
| Habitat et urbanisme | 10.675.181.000.000,00 | 11.697.431.000,00 | 9.589.907.917,84 | 2.107.523.082,16 | 81,98 |
| Travail et sécurité sociale | 72.325.886.000.000,00 | 72.683.906.000,00 | 72.054.907.463,95 | 628.998.536,05 | 99,13 |
| Solidarité nationale | 95.462.389.000.000,00 | 96.555.486.000,00 | 95.851.147.054,75 | 704.338.945,25 | 99,27 |
| Pêche et ressources halieutiques | 1.482.697.000.000,00 | 1.623.726.000,00 | 1.272.441.675,91 | 351.284.324,09 | 78,37 |
| Jeunesse et sports | 23.484.072.000.000,00 | 28.141.980.000,00 | 26.644.132.023,51 | 1.497.847.976,49 | 94,68 |
| S / Total | 2.624.501.528.200.000,00 | 2.746.683.830.000,00 | 2.583.284.569.902,46 | 163.399.260.097,54 | 94,05 |
| Charges communes | 821.498.294.800.000,00 | 699.315.993.000,00 | 152.902.696.392,61 | 546.413.296.607,39 | 21,86 |
| Total | 3.445.999.823.000.000,00 | 3.445.999.823.000,00 | 2.736.187.266.295,07 | 709.812.556.704,93 | 79,40 |

Annexe 18 :

| 8 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 12 | | 16 Rabie Ethani 1434 27 février 2013 | |
|---|-----------------------------|--|---------------------------------|---|--------------|
| ETAT « C » | | | | | |
| REPARTITION PAR SECTEUR DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET D'EQUIPEMENT POUR L'EXERCICE 2010 | | | | | |
| En DA | | | | | |
| SECTEURS | CREDITS VOTES LFC | CREDITS REVISES LFC | CREDITS MOBILISES DE 2010 | ECARTS CREDITS | |
| | | | | EN VALEUR | EN % |
| Secteur 1 : Industrie | 665.000.000,00 | 665.000.000,00 | 545.000.000,00 | 120.000.000,00 | 18,05 |
| Secteur 2 : Energie et mines | — | — | 682.557.291,37 | - 682.557.291,37 | |
| Secteur 3 : Agricu. hydraul. | 336.176.000.000,00 | 337.316.000.000,00 | 408.657.447.879,55 | - 71.341.447.879,55 | - 21,15 |
| Secteur 4 : Soutien aux services productifs | 44.747.000.000,00 | 44.747.000.000,00 | 34.794.230.491,12 | 9.952.769.508,88 | 22,24 |
| Secteur 5 : Infrastructures économique et adminis. | 1.096.303.800.000,00 | 1.110.248.800.000,00 | 897.835.995.129,67 | 212.412.804.870,33 | 19,13 |
| Secteur 6 : Education et formation | 284.563.600.000,00 | 285.363.600.000,00 | 271.967.712.729,50 | 13.395.887.270,50 | 4,69 |
| Secteur 7 : Infrastructures socio-culturelles | 213.250.200.000,00 | 218.890.200.000,00 | 192.086.626.477,71 | 26.803.573.522,29 | 12,25 |
| Secteur 8 : Soutien à l'accès à l'habitat | 230.465.000.000,00 | 273.827.400.000,00 | 260.309.517.596,90 | 13.517.882.403,10 | 4,94 |
| Secteur 9 : Divers | 200.400.000.000,00 | 209.900.000.000,00 | 209.942.142.200,00 | - 42.142.200,00 | - 0,02 |
| Secteur : PCD | 60.000.000.000,00 | 60.500.000.000,00 | 60.003.000.484,06 | 496.999.515,94 | 0,82 |
| Sous-total d'investissement | 2.466.570.600.000,00 | 2.541.458.000.000,00 | 2.336.824.230.279,88 | 204.633.769.720,12 | 8,05 |
| Soutien à l'action économique (Dot aux CAS et bonification du taux d'intérêt) | 400.638.000.000,00 | 404.638.000.000,00 | 337.379.000.000,00 | 67.259.000.000,00 | 16,62 |
| Dotation en capital du fonds national d'investissement | 75.000.000.000,00 | 75.000.000.000,00 | 75.000.000.000,00 | — | — |
| Programme complémentaires au profit des wilayas | 54.052.400.000,00 | — | — | — | |
| Provision pour dépenses imprévues | 26.600.000.000,00 | 1.765.000.000,00 | — | 1.765.000.000,00 | 100,00 |
| Sous-total des opérations en capital | 556.290.400.000,00 | 481.403.000.000,00 | 412.379.000.000,00 | 69.024.000.000,00 | 14,34 |
| Total budget d'équipement | 3.022.861.000.000,00 | 3.022.861.000.000,00 | 2.749.203.230.279,88 | 273.657.769.720,12 | 9,05 |

Annexe 19 :

| 26 | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 80 | 24 Moharram 1432 30 décembre 2010 |
|--|--|--------------------------------------|
| ANNEXES | | |
| ETAT "A" | | |
| RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2011 | | |
| RECETTES BUDGETAIRES | MONTANTS (en milliers de DA) | |
| 1. RESSOURCES ORDINAIRES : | | |
| 1.1. Recettes fiscales : | | |
| 201.001 — Produit des contributions directes | 560.700.000 | |
| 201.002 — Produit de l'enregistrement et du timbre..... | 39.700.000 | |
| 201.003 — Produit des impôts divers sur les affaires..... | 562.200.000 | |
| (dont TVA sur les produits importés)..... | 263.100.000 | |
| 201.004 — Produit des contributions indirectes..... | 1.500.000 | |
| 201.005 — Produit des douanes..... | 160.400.000 | |
| Sous-total (1)..... | 1.324.500.000 | |
| 1.2. Recettes ordinaires : | | |
| 201.006 — Produit et revenus des domaines..... | 19.000.000 | |
| 201.007 — Produits divers du budget | 19.000.000 | |
| 201.008 — Recettes d'ordre | — | |
| Sous-total (2)..... | 38.000.000 | |
| 1.3. Autres recettes : | | |
| — Autres recettes | 157.500.000 | |
| Sous-total (3)..... | 157.500.000 | |
| Total des ressources ordinaires..... | 1.520.000.000 | |
| 2. FISCALITE PETROLIERE : | | |
| 201.011 - Fiscalité pétrolière..... | 1.472.400.000 | |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES..... | 2.992.400.000 | |

Annexe 20 :

| 24 Moharram 1432 30 décembre 2010 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 80 | | 27 |
|---|--|--|--|----|
| ETAT "B" | | | | |
| REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2011 | | | | |
| DEPARTEMENTS MINISTERIELS | | MONTANTS EN DA | | |
| Présidence de la République..... | | 8.329.601.000 | | |
| Services du Premier ministre..... | | 1.774.314.000 | | |
| Défense nationale | | 516.638.000.000 | | |
| Intérieur et collectivités locales | | 419.486.622.000 | | |
| Affaires étrangères..... | | 28.363.652.000 | | |
| Justice..... | | 49.815.764.000 | | |
| Finances | | 58.371.770.000 | | |
| Energie et mines..... | | 30.416.135.000 | | |
| Ressources en eau..... | | 11.111.443.000 | | |
| Prospective et statistiques..... | | 939.109.000 | | |
| Industrie, petite et moyenne entreprise et promotion de l'investissement..... | | 4.135.439.000 | | |
| Commerce..... | | 12.361.594.000 | | |
| Affaires religieuses et wakfs..... | | 16.096.937.000 | | |
| Moudjahidine | | 169.614.694.000 | | |
| Aménagement du territoire et environnement | | 3.266.759.000 | | |
| Transports | | 28.874.103.000 | | |
| Education nationale..... | | 569.317.554.000 | | |
| Agriculture et développement rural..... | | 115.907.074.000 | | |
| Travaux publics..... | | 6.912.595.000 | | |
| Santé, population et réforme hospitalière..... | | 227.859.541.000 | | |
| Culture..... | | 22.913.218.000 | | |
| Communication..... | | 7.120.012.000 | | |
| Tourisme et artisanat..... | | 3.992.419.000 | | |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | | 212.830.565.000 | | |
| Poste et technologies de l'information et de la communication..... | | 2.899.636.000 | | |
| Relations avec le Parlement..... | | 241.660.000 | | |
| Formation et enseignement professionnels..... | | 38.328.953.000 | | |
| Habitat et urbanisme..... | | 13.181.921.000 | | |
| Travail, emploi et sécurité sociale..... | | 76.058.041.000 | | |
| Solidarité nationale et famille..... | | 109.466.698.000 | | |
| Pêche et ressources halieutiques..... | | 1.811.565.000 | | |
| Jeunesse et sports..... | | 28.280.209.000 | | |
| Sous-total..... | | 2.796.717.597.000 | | |
| Charges communes..... | | 637.589.037.000 | | |
| TOTAL GENERAL..... | | 3.434.306.634.000 | | |

Annexe 21 :

| 28 | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 80 | 24 Moharram 1432 30 décembre 2010 |
|--|--|--------------------------------------|
| ETAT "C" | | |
| REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF POUR L'ANNEE 2011 | | |
| (En milliers de DA) | | |
| SECTEURS | AUTORISATIONS DE PROGRAMME | CREDITS DE PAIEMENT |
| Industrie..... | 116.000 | 772.000 |
| Agriculture et hydraulique..... | 291.052.000 | 392.442.000 |
| Soutien aux services productifs..... | 18.169.500 | 39.445.500 |
| Infrastructures économiques et administratives..... | 743.382.000 | 941.890.500 |
| Education et formation..... | 428.486.000 | 540.754.000 |
| Infrastructures socio-culturelles | 177.816.000 | 363.062.000 |
| Soutien à l'accès à l'habitat | 396.466.000 | 240.560.000 |
| Divers | 300.000.000 | 200.000.000 |
| P.C.D. | 60.000.000 | 60.000.000 |
| Sous-total d'investissement..... | 2.415.487.500 | 2.778.926.000 |
| Soutien à l'activité économique (Dotations aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)..... | — | 375.194.000 |
| Programme complémentaire au profit des wilayas..... | — | — |
| Provision pour dépenses imprévues..... | 60.000.000 | 30.000.000 |
| Sous-total des opérations en capital..... | 60.000.000 | 405.194.000 |
| Total budget d'équipement..... | 2.475.487.500 | 3.184.120.000 |

Annexe 22 :

| 12 | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 08 | 22 Rabie El Aouel 1433 15 février 2012 |
|--|--|---|
| ANNEXES | | |
| ETAT "A" | | |
| RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2012 | | |
| RECETTES BUDGETAIRES | MONTANTS (en milliers de DA) | |
| 1. RESSOURCES ORDINAIRES : | | |
| 1.1. Recettes fiscales : | | |
| 201.001 – Produit des contributions directes | 757.850.000 | |
| 201.002 – Produit de l'enregistrement et du timbre..... | 43.770.000 | |
| 201.003 – Produit des impôts divers sur les affaires..... | 615.540.000 | |
| (dont TVA sur les produits importés)..... | 330.200.000 | |
| 201.004 – Produit des contributions indirectes..... | 2.000.000 | |
| 201.005 – Produit des douanes..... | 232.580.000 | |
| Sous-total (1)..... | 1.651.740.000 | |
| 1.2. Recettes ordinaires : | | |
| 201.006 – Produit et revenus des domaines..... | 19.000.000 | |
| 201.007 – Produits divers du budget | 54.300.000 | |
| 201.008 – Recettes d'ordre | — | |
| Sous-total (2)..... | 73.300.000 | |
| 1.3. Autres recettes : | | |
| — Autres recettes | 225.000.000 | |
| Sous-total (3)..... | 225.000.000 | |
| Total des ressources ordinaires..... | 1.950.040.000 | |
| 2. FISCALITE PETROLIERE : | | |
| 201.011 - Fiscalité pétrolière..... | 1.519.040.000 | |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES..... | 3.469.080.000 | |

Annexe 23 :

| 22 Rabie El Aouel 1433 15 février 2012 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 08 | | 13 |
|---|--|--|--|----|
| ETAT "B" | | | | |
| REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2012 | | | | |
| DEPARTEMENTS MINISTERIELS | | MONTANTS EN DA | | |
| Présidence de la République..... | | 12 577 574 000 | | |
| Services du Premier ministre..... | | 2 447 889 000 | | |
| Défense nationale | | 723 123 173 000 | | |
| Intérieur et collectivités locales | | 629 343 771 000 | | |
| Affaires étrangères..... | | 30 035 600 000 | | |
| Justice..... | | 75 725 532 000 | | |
| Finances | | 104 196 257 000 | | |
| Energie et mines..... | | 31 783 386 000 | | |
| Ressources en eau..... | | 50 291 662 000 | | |
| Prospective et statistiques..... | | 961 428 000 | | |
| Industrie, petite et moyenne entreprise et promotion de l'investissement..... | | 4 395 874 000 | | |
| Commerce..... | | 22 189 764 000 | | |
| Affaires religieuses et wakfs..... | | 29 630 963 000 | | |
| Moudjahidine | | 191 635 982 000 | | |
| Aménagement du territoire et environnement | | 3 407 118 000 | | |
| Transports | | 28 387 232 000 | | |
| Education nationale..... | | 778 093 508 000 | | |
| Agriculture et développement rural..... | | 242 383 415 000 | | |
| Travaux publics..... | | 12 342 022 000 | | |
| Santé, population et réforme hospitalière..... | | 404 945 348 000 | | |
| Culture..... | | 19 618 095 000 | | |
| Communication..... | | 11 285 813 000 | | |
| Tourisme et artisanat..... | | 4 289 735 000 | | |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | | 277 173 918 000 | | |
| Poste et technologies de l'information et de la communication..... | | 3 927 269 000 | | |
| Relations avec le Parlement..... | | 228 806 000 | | |
| Formation et enseignement professionnels..... | | 49 132 325 000 | | |
| Habitat et urbanisme..... | | 18 204 576 000 | | |
| Travail, emploi et sécurité sociale..... | | 249 250 734 000 | | |
| Solidarité nationale et famille..... | | 165 845 327 000 | | |
| Pêche et ressources halieutiques..... | | 2 647 204 000 | | |
| Jeunesse et sports..... | | 36 141 213 000 | | |
| Sous-total..... | | 4 215 642 513 000 | | |
| Charges communes..... | | 709 467 962 000 | | |
| TOTAL GENERAL..... | | 4 925 110 475 000 | | |

Annexe 24 :

| 14 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 08 22 Rabie El Aouel 1433 15 février 2012 | | |
|---|-------------------------------|------------------------|
| ETAT "C" | | |
| REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF POUR L'ANNEE 2012 | | |
| (En milliers de DA) | | |
| SECTEURS | AUTORISATIONS DE PROGRAMME | CREDITS DE PAIEMENT |
| Industrie..... | 16 448 000 | 15 567 000 |
| Agriculture et hydraulique..... | 203 686 120 | 301 257 000 |
| Soutien aux services productifs..... | 6 616 870 | 20 329 870 |
| Infrastructures économiques et administratives..... | 1 475 802 280 | 997 055 111 |
| Education et formation..... | 198 511 000 | 133 624 000 |
| Infrastructures socio-culturelles | 91 125 000 | 92 970 500 |
| Soutien à l'accès à l'habitat | 279 665 000 | 230 550 000 |
| Divers | 300 000 000 | 200 000 000 |
| P.C.D. | 94 135 107 | 94 135 107 |
| (Dont opération de régularisation au profit de la wilaya de Boumerdès)..... | (2 135 000) | — |
| Sous-total d'investissement..... | 2 665 989 377 | 2 085 488 588 |
| Soutien à l'activité économique (Dotation aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)..... | — | 616 063 100 |
| Programme complémentaire au profit des wilayas..... | 123 864 893 | 58 864 893 |
| Provision pour dépenses imprévues..... | 60 000 000 | 60 000 000 |
| Sous-total des opérations en capital..... | 183 864 893 | 734 927 993 |
| Total budget d'équipement..... | 2 849 854 270 | 2 820 416 581 |

Annexe 25 :

| 26 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 72 | 16 Safar 1434 30 décembre 2012 |
|--|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| ANNEXES | | | |
| ETAT "A" | | | |
| RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2013 | | | |
| RECETTES BUDGETAIRES | MONTANTS (en milliers de DA) | | |
| 1. RESSOURCES ORDINAIRES : | | | |
| 1.1. Recettes fiscales : | | | |
| 201.001 — Produit des contributions directes | 903.000.000 | | |
| 201.002 — Produit de l'enregistrement et du timbre..... | 49.400.000 | | |
| 201.003 — Produit des impôts divers sur les affaires..... | 649.200.000 | | |
| (dont TVA sur les produits importés)..... | 324.200.000 | | |
| 201.004 — Produit des contributions indirectes..... | 1.500.000 | | |
| 201.005 — Produit des douanes..... | 228.300.000 | | |
| Sous-total (1)..... | 1.831.400.000 | | |
| 1.2. Recettes ordinaires : | | | |
| 201.006 — Produit et revenus des domaines..... | 20.000.000 | | |
| 201.007 — Produits divers du budget | 62.700.000 | | |
| 201.008 — Recettes d'ordre | — | | |
| Sous-total (2)..... | 82.700.000 | | |
| 1.3. Autres recettes : | | | |
| — Autres recettes | 290.000.000 | | |
| Sous-total (3)..... | 290.000.000 | | |
| Total des ressources ordinaires..... | 2.204.100.000 | | |
| 2. FISCALITE PETROLIERE : | | | |
| 201.011 - Fiscalité pétrolière..... | 1.615.900.000 | | |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES..... | 3.820.000.000 | | |

Annexe 26 :

| 16 Safar 1434 30 décembre 2012 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 72 | 27 |
|---|--------------------------|--|----|
| ETAT "B" | | | |
| REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2013 | | | |
| DEPARTEMENTS MINISTERIELS | MONTANTS EN DA | | |
| Présidence de la République..... | 9 305 494 000 | | |
| Services du Premier ministre..... | 3 363 645 000 | | |
| Défense nationale | 825 860 800 000 | | |
| Intérieur et collectivités locales | 566 450 318 000 | | |
| Affaires étrangères..... | 30 383 812 000 | | |
| Justice..... | 68 308 083 000 | | |
| Finances | 81 376 609 000 | | |
| Energie et mines..... | 36 273 458 000 | | |
| Ressources en eau..... | 41 056 640 000 | | |
| Affaires religieuses et wakfs..... | 23 302 271 000 | | |
| Moudjahidine | 221 050 281 000 | | |
| Aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville..... | 2 711 530 000 | | |
| Transports | 20 022 340 000 | | |
| Education nationale..... | 628 664 041 000 | | |
| Agriculture et développement rural..... | 215 686 294 000 | | |
| Travaux publics..... | 9 923 617 000 | | |
| Solidarité nationale, famille et condition de la femme..... | 154 122 325 000 | | |
| Culture..... | 21 604 452 000 | | |
| Commerce..... | 23 114 603 000 | | |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | 264 582 513 000 | | |
| Relations avec le Parlement..... | 269 375 000 | | |
| Formation et enseignement professionnels..... | 47 635 070 000 | | |
| Habitat et urbanisme..... | 15 513 582 000 | | |
| Travail, emploi et sécurité sociale..... | 276 503 735 000 | | |
| Santé, population et réforme hospitalière..... | 306 925 642 000 | | |
| Tourisme et artisanat..... | 2 710 849 000 | | |
| Jeunesse et sports..... | 34 352 001 000 | | |
| Industrie, petite et moyenne entreprise et promotion de l'investissement..... | 4 149 500 000 | | |
| Poste et technologies de l'information et de la communication..... | 3 308 384 000 | | |
| Pêche et ressources halieutiques..... | 2 230 922 000 | | |
| Communication..... | 11 813 725 000 | | |
| Sous-total..... | 3 952 575 911 000 | | |
| Charges communes..... | 383 038 573 000 | | |
| TOTAL GENERAL..... | 4 335 614 484 000 | | |

Annexe 27 :

| 28 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 72 | | 16 Safar 1434 30 décembre 2012 | |
|---|-------------------------------|--|--|-----------------------------------|--|
| ETAT "C" | | | | | |
| REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF POUR L'ANNEE 2013 | | | | | |
| (En milliers de DA) | | | | | |
| SECTEURS | AUTORISATIONS DE PROGRAMME | CREDITS DE PAIEMENT | | | |
| Industrie..... | 61.500 | 3.050.000 | | | |
| Agriculture et hydraulique..... | 187.273.400 | 129.613.000 | | | |
| Soutien aux services productifs..... | 13.741.060 | 22.286.060 | | | |
| Infrastructures économiques et administratives..... | 1.113.654.100 | 713.925.100 | | | |
| Education et formation..... | 169.839.000 | 273.134.000 | | | |
| Infrastructures socio-culturelles | 113.388.000 | 235.901.000 | | | |
| Soutien à l'accès à l'habitat | 87.202.000 | 194.070.000 | | | |
| Divers | 300.000.000 | 200.000.000 | | | |
| P.C.D. | 40.000.000 | 40.000.000 | | | |
| Sous-total d'investissement..... | 2.025.159.060 | 1.811.979.160 | | | |
| Soutien à l'activité économique (Dotation aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)..... | — | 605.727.500 | | | |
| Programme complémentaire au profit des wilayas..... | 100.000.000 | 51.500.000 | | | |
| Provision pour dépenses imprévues..... | 115.000.000 | 75.000.000 | | | |
| Sous-total des opérations en capital..... | 215.000.000 | 732.227.500 | | | |
| Total budget d'équipement..... | 2.240.159.060 | 2.544.206.660 | | | |

Annexe 28 :

| 28 Safar1435 31 décembre 2013 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 68 | | 41 |
|--|--|--|--|----|
| ANNEXES | | | | |
| ETAT "A" | | | | |
| RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2014 | | | | |
| RECETTES BUDGETAIRES | | MONTANTS (en milliers de DA) | | |
| 1. RESSOURCES ORDINAIRES : | | | | |
| 1.1. Recettes fiscales : | | | | |
| 201.001 — Produit des contributions directes | | 866.120.000 | | |
| 201.002 — Produit de l'enregistrement et du timbre..... | | 59.300.000 | | |
| 201.003 — Produit des impôts divers sur les affaires..... | | 853.330.000 | | |
| (dont TVA sur les produits importés)..... | | 510.720.000 | | |
| 201.004 — Produit des contributions indirectes..... | | 3.000.000 | | |
| 201.005 — Produit des douanes..... | | 485.700.000 | | |
| Sous-total (1)..... | | 2.267.450.000 | | |
| 1.2. Recettes ordinaires : | | | | |
| 201.006 — Produit et revenus des domaines..... | | 21.000.000 | | |
| 201.007 — Produits divers du budget | | 64.000.000 | | |
| 201.008 — Recettes d'ordre | | — | | |
| Sous-total (2)..... | | 85.000.000 | | |
| 1.3. Autres recettes : | | | | |
| — Autres recettes | | 288.000.000 | | |
| Sous-total (3)..... | | 288.000.000 | | |
| Total des ressources ordinaires..... | | 2.640.450.000 | | |
| 2. FISCALITE PETROLIERE : | | | | |
| 201.011 - Fiscalité pétrolière..... | | 1.577.730.000 | | |
| TOTAL GENERAL DES RECETTES..... | | 4.218.180.000 | | |

Annexe 29 :

| 42 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 68 | | 28 Safar1435 31 décembre 2013 |
|---|--------------------------|----------------------------------|
| ETAT "B" | | |
| REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2014 | | |
| DEPARTEMENTS MINISTERIELS | MONTANTS EN DA | |
| Présidence de la République..... | 9.422.733.000 | |
| Services du Premier ministre..... | 2.712.507.000 | |
| Ministère de la défense nationale | 955.926.000.000 | |
| Ministère de l'intérieur et des collectivités locales | 540.708.651.000 | |
| Ministère des affaires étrangères | 30.617.909.000 | |
| Ministère de la justice..... | 72.365.637.000 | |
| Ministère des finances | 87.551.455.000 | |
| Ministère de l'énergie et des mines..... | 41.050.228.000 | |
| Ministère du développement industriel et de la promotion de l'investissement... | 4.452.530.000 | |
| Ministère de l'agriculture et du développement rural..... | 233.232.749.000 | |
| Ministère des affaires religieuses et des wakfs..... | 24.260.117.000 | |
| Ministère des moudjahidine | 241.274.980.000 | |
| Ministère des ressources en eau..... | 38.922.265.000 | |
| Ministère des transports | 13.148.714.000 | |
| Ministère des travaux publics..... | 19.405.864.000 | |
| Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville..... | 19.449.647.000 | |
| Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement | 2.405.141.000 | |
| Ministère de la communication..... | 18.630.359.000 | |
| Ministère de l'éducation nationale..... | 696.810.413.000 | |
| Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique | 270.742.002.000 | |
| Ministère de la culture..... | 25.233.155.000 | |
| Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels..... | 49.491.196.000 | |
| Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme | 135.822.044.000 | |
| Ministère du commerce..... | 23.801.125.000 | |
| Ministère des relations avec le Parlement..... | 277.547.000 | |
| Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale..... | 274.291.555.000 | |
| Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière..... | 365.946.753.000 | |
| Ministère de la jeunesse et des sports..... | 36.791.134.000 | |
| Ministère de la poste et des technologies de l'information et de la communication | 3.680.186.000 | |
| Ministère du tourisme et de l'artisanat..... | 3.007.737.000 | |
| Ministère de la pêche et des ressources halieutiques..... | 2.323.410.000 | |
| Sous-total..... | 4.243.755.743.000 | |
| Charges communes..... | 470.696.623.000 | |
| TOTAL GENERAL..... | 4.714.452.366.000 | |

Annexe 30 :

| 28 Safar1435 31 décembre 2013 | | JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 68 | | 43 |
|---|-------------------------------|--|--|----|
| ETAT "C" | | | | |
| REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF POUR L'ANNEE 2014 | | | | |
| (En milliers de DA) | | | | |
| SECTEURS | AUTORISATIONS DE PROGRAMME | CREDITS DE PAIEMENT | | |
| Industrie..... | 2.972.000 | 2.820.500 | | |
| Agriculture et hydraulique..... | 229.135.500 | 203.520.500 | | |
| Soutien aux services productifs..... | 34.455.000 | 29.347.000 | | |
| Infrastructures économiques et administratives..... | 920.347.600 | 781.640.900 | | |
| Education et formation..... | 231.721.400 | 243.865.900 | | |
| Infrastructures socio-culturelles | 219.301.600 | 236.615.100 | | |
| Soutien à l'accès à l'habitat | 116.384.500 | 127.536.000 | | |
| Divers | 510.000.000 | 360.000.000 | | |
| P.C.D. | 65.000.000 | 65.000.000 | | |
| Sous-total d'investissement..... | 2.329.317.600 | 2.050.345.900 | | |
| Soutien à l'activité économique (Dotation aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)..... | — | 661.368.310 | | |
| Programme complémentaire au profit des wilayas..... | 130.000.000 | 70.000.000 | | |
| Provision pour dépenses imprévues..... | 285.000.000 | 160.000.000 | | |
| Sous-total des opérations en capital..... | 415.000.000 | 891.368.310 | | |
| Total budget d'équipement..... | 2.744.317.600 | 2.941.714.210 | | |

Annexe 31 :

20

Tab 6 - Evolution des importations de marchandises par région économique de 2001 à 2011

Unité: En Millions de DA

| Régions économiques | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|----------------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Union Européenne | 453 059,3 | 529 040,0 | 601 269,1 | 719 078,8 | 785 302,3 | 847 287,2 | 995 184,1 |
| Autres pays d'Europe | 89 340,1 | 108 666,3 | 130 914,9 | 147 742,2 | 180 628,6 | 130 113,3 | 143 053,9 |
| Amérique du Nord | 99 169,8 | 119 411,2 | 78 130,2 | 97 765,2 | 115 982,0 | 122 975,6 | 181 290,9 |
| Amérique Latine | 30 210,5 | 38 733,5 | 56 325,4 | 90 369,7 | 98 947,9 | 101 777,9 | 126 395,8 |
| Maghreb | 5 505,6 | 10 126,5 | 9 302,6 | 12 345,7 | 15 898,9 | 17 105,2 | 19 687,0 |
| Pays Arabes | 13 761,2 | 29 106,7 | 32 406,4 | 37 066,3 | 30 933,7 | 35 762,2 | 43 053,2 |
| Afrique | 6 625,4 | 6 935,5 | 9 684,8 | 10 339,0 | 11 082,0 | 10 781,0 | 16 127,3 |
| Asie | 60 102,3 | 104 887,0 | 123 298,8 | 189 951,5 | 242 240,6 | 273 830,9 | 375 667,2 |
| Reste du monde | 7 088,2 | 10 133,1 | 6 109,2 | 9 741,4 | 12 628,9 | 18 907,5 | 16 369,6 |
| Total | 764 862,4 | 957 039,8 | 1 047 441,4 | 1 314 399,8 | 1 493 644,8 | 1 558 540,8 | 1 916 829,1 |

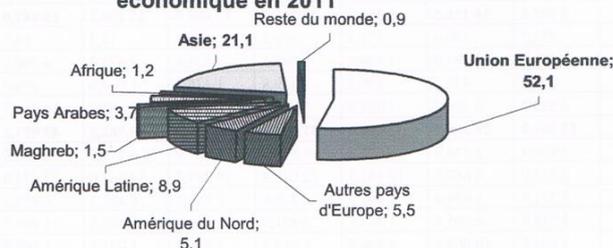
suite

| Régions économiques | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Union Européenne | 1 359 153,8 | 1 497 010,2 | 1 520 305,7 | 1 793 536,8 |
| Autres pays d'Europe | 162 113,8 | 234 558,7 | 207 890,1 | 189 512,5 |
| Amérique du Nord | 206 637,4 | 176 130,1 | 179 974,5 | 176 626,6 |
| Amérique Latine | 179 792,7 | 151 069,1 | 192 318,7 | 306 638,6 |
| Maghreb | 25 750,6 | 34 761,7 | 40 464,0 | 50 315,8 |
| Pays Arabes | 45 771,9 | 79 131,2 | 93 974,8 | 128 279,4 |
| Afrique | 25 832,5 | 25 391,9 | 29 490,1 | 42 097,1 |
| Asie | 545 067,8 | 637 861,4 | 730 613,7 | 725 758,1 |
| Reste du monde | 21 912,8 | 18 891,1 | 16 776,0 | 29 736,5 |
| Total | 2 572 033,4 | 2 854 805,3 | 3 011 807,6 | 3 442 501,6 |

Tab 6 bis- Structure des importations de marchandises par région économique de 2001 à 2011

| Régions économiques | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|------------|------------|------------|------------|
| Union Européenne | 59,2 | 55,3 | 57,4 | 54,7 | 52,6 | 54,4 | 51,9 | 52,8 | 52,4 | 50,5 | 52,1 |
| Autres pays d'Europe | 11,7 | 11,4 | 12,5 | 11,2 | 12,1 | 8,3 | 7,5 | 6,3 | 8,2 | 6,9 | 5,5 |
| Amérique du Nord | 13,0 | 12,5 | 7,5 | 7,4 | 7,8 | 7,9 | 9,5 | 8,0 | 6,2 | 6,0 | 5,1 |
| Amérique Latine | 3,9 | 4,0 | 5,4 | 6,9 | 6,6 | 6,5 | 6,6 | 7,0 | 5,3 | 6,4 | 8,9 |
| Maghreb | 0,7 | 1,1 | 0,9 | 0,9 | 1,1 | 1,1 | 1,0 | 1,0 | 1,2 | 1,3 | 1,5 |
| Pays Arabes | 1,8 | 3,0 | 3,1 | 2,8 | 2,1 | 2,3 | 2,2 | 1,8 | 2,8 | 3,1 | 3,7 |
| Afrique | 0,9 | 0,7 | 0,9 | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 1,0 | 0,9 | 1,0 | 1,2 |
| Asie | 7,9 | 11,0 | 11,8 | 14,5 | 16,2 | 17,6 | 19,6 | 21,2 | 22,3 | 24,3 | 21,1 |
| Reste du monde | 0,9 | 1,1 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 1,2 | 0,9 | 0,9 | 0,7 | 0,6 | 0,9 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100,0 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Structure des importations de marchandises par région économique en 2011



Annexe 32 :

21

Tab 7 - Importations de marchandises selon les principaux pays d'origine

Unité: En Millions de DA

| Régions économiques | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Union Européenne* | 453 059,3 | 529 040,0 | 601 269,1 | 719 078,8 | 785 302,3 | 847 287,2 | 995 184,1 | 1 359 | 1 497 | 1 520 | 1 793 536,8 |
| Allemagne | 60 963,3 | 67 989,3 | 68 070,2 | 86 332,6 | 93 739,8 | 107 252,0 | 124 049,0 | 157 818,7 | 200 915,0 | 174 255,1 | 186 513,2 |
| Autriche | 8 781,5 | 8 626,6 | 9 789,6 | 11 874,2 | 13 858,4 | 17 125,9 | 24 912,5 | 20 380,6 | 19 354,2 | 23 316,6 | 25 297,7 |
| Belgique | 20 352,4 | 22 921,9 | 24 092,7 | 35 322,0 | 31 077,9 | 38 380,2 | 49 777,2 | 56 206,0 | 56 493,6 | 57 738,7 | 60 518,4 |
| Bulgarie | - | - | - | - | - | - | 7 967,1 | 8 756,9 | 10 460,6 | 5 484,1 | 13 037,6 |
| Chypre | - | - | - | 252,2 | 301,4 | 446,1 | 767,4 | 343,4 | 276,7 | 208,6 | 165,5 |
| Danemark | 3 052,7 | 4 466,5 | 3 973,8 | 5 722,8 | 4 078,4 | 15 141,0 | 9 251,0 | 8 890,5 | 14 034,0 | 10 763,4 | 17 880,5 |
| Espagne | 40 319,8 | 49 643,6 | 57 462,1 | 63 546,4 | 70 991,3 | 74 583,3 | 110 157,2 | 189 816,4 | 215 888,7 | 196 261,8 | 249 843,0 |
| Estonie | - | - | - | 162,4 | 25,6 | 165,1 | 8,7 | 172,1 | 2 199,7 | 1 659,7 | 698,0 |
| Finlande | 6 851,2 | 7 721,4 | 8 683,9 | 9 952,3 | 9 236,6 | 10 786,9 | 17 550,8 | 13 839,3 | 18 830,3 | 21 777,9 | 20 462,4 |
| France | 185 152,6 | 214 969,3 | 250 264,4 | 295 538,2 | 328 138,4 | 317 122,7 | 320 054,6 | 422 772,7 | 447 536,6 | 453 909,2 | 518 702,3 |
| Grande Bretagne | 19 346,4 | 24 326,6 | 31 800,9 | 28 117,2 | 26 246,8 | 28 045,3 | 38 264,3 | 41 817,8 | 52 717,6 | 56 818,2 | 73 747,9 |
| Grèce | 5 146,4 | 4 710,4 | 3 688,8 | 3 784,5 | 3 000,5 | 16 250,7 | 10 621,7 | 16 410,8 | 22 780,9 | 28 295,3 | 42 014,2 |
| Hongrie | - | - | - | 2 648,8 | 5 409,8 | 7 383,3 | 7 523,0 | 4 076,4 | 4 496,4 | 4 585,8 | 7 400,7 |
| Irlande | 1 869,8 | 3 788,7 | 4 283,9 | 4 686,4 | 6 865,5 | 8 653,3 | 9 040,9 | 8 525,9 | 8 281,7 | 11 449,6 | 14 107,0 |
| Italie | 80 324,9 | 90 773,0 | 98 587,8 | 111 397,2 | 111 819,8 | 136 676,9 | 166 969,5 | 280 177,6 | 268 448,2 | 301 546,5 | 340 914,2 |
| Lettonie | - | - | - | 142,7 | 498,1 | 1 750,0 | 1 041,7 | 876,8 | 8 947,3 | 9 226,1 | 10 795,8 |
| Lituanie | - | - | - | 247,4 | 545,1 | 473,0 | 2 206,2 | 4 677,2 | 3 480,4 | 3 392,1 | 1 229,3 |
| Luxembourg | 558,2 | 586,5 | 860,5 | 627,9 | 1 667,2 | 792,2 | 1 564,8 | 2 177,3 | 1 961,1 | 1 880,5 | 1 423,7 |
| Malte | - | - | - | 31,8 | 105,3 | 30,9 | 195,7 | 318,7 | 87,7 | 2 515,5 | 41,4 |
| Pays Bas | 11 448,8 | 17 172,6 | 16 846,3 | 17 099,9 | 17 072,1 | 19 692,4 | 23 598,9 | 30 256,8 | 28 633,9 | 35 723,4 | 51 149,9 |
| Pologne | - | - | - | 7 833,9 | 12 544,0 | 8 745,5 | 16 824,2 | 16 056,2 | 15 947,7 | 23 234,9 | 29 832,2 |
| Portugal | 3 748,2 | 3 529,3 | 3 631,6 | 4 445,4 | 4 979,6 | 6 309,6 | 6 140,5 | 15 000,5 | 23 902,9 | 22 493,1 | 40 193,1 |
| République slovaque | - | - | - | 37,5 | 300,3 | 897,2 | 1 161,6 | 1 944,3 | 1 916,3 | 1 770,2 | 1 744,6 |
| République tchèque | - | - | - | 5 726,1 | 9 096,0 | 10 400,6 | 9 476,6 | 8 564,7 | 13 782,5 | 11 847,4 | 12 464,8 |
| Roumanie | - | - | - | - | - | - | 7 441,6 | 11 415,8 | 16 496,5 | 21 833,2 | 25 825,9 |
| Slovénie | - | - | - | 470,8 | 714,2 | 1 130,5 | 2 779,4 | 9 134,4 | 8 582,6 | 9 093,4 | 13 827,4 |
| Suède | 5 143,1 | 7 814,2 | 19 232,6 | 23 078,2 | 32 990,1 | 19 052,5 | 25 837,8 | 28 725,9 | 30 557,2 | 29 225,3 | 33 706,1 |
| Autres pays | 89 340,1 | 108 666,3 | 130 914,9 | 147 742,2 | 180 628,6 | 130 113,3 | 143 053,9 | 162 113,8 | 234 558,7 | 207 890,1 | 189 512,5 |
| Bulgarie | 1 311,8 | 2 993,5 | 1 611,1 | 931,1 | 4 297,2 | 1 578,4 | - | - | - | - | - |
| Norvège | 684,3 | 1 490,4 | 730,4 | 366,3 | 658,4 | 1 453,1 | 788,5 | 1 778,6 | 6 292,3 | 2309,6 | 1 615,3 |
| Pologne | 9 513,7 | 6 764,6 | 6 544,9 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Roumanie | 1 647,1 | 3 180,0 | 4 654,6 | 3 767,2 | 714,2 | 5 202,8 | - | - | - | - | - |
| Fédération de Russie | 18 487,1 | 21 323,6 | 24 378,4 | 23 719,4 | 4 419,5 | 14 757,2 | 12 402,8 | 13 876,1 | 27 955,4 | 12 174,8 | 19 548,7 |
| Turquie | 29 234,5 | 31 286,1 | 33 883,5 | 42 109,4 | 44 452,6 | 51 634,7 | 63 916,4 | 87 723,7 | 126 877,6 | 112 754,5 | 101 946,4 |
| Yougoslavie | 725,7 | 1 508,0 | 1 690,3 | 890,4 | 1 224,1 | 739,4 | 1 414,9 | 1 642,3 | 1 554,5 | 2 212,6 | 780,7 |
| Suisse | 8 907,5 | 132,3 | 4 468,1 | 15 589,6 | 17 305,9 | 15 657,5 | 24 059,9 | 23 029,0 | 36 673,6 | 43 729,4 | 0,0 |
| Amérique du Nord | 99 169,8 | 119 411,2 | 78 130,2 | 97 765,2 | 115 982,0 | 122 975,6 | 181 290,9 | 206 637,4 | 176 130,1 | 179 974,5 | 176 626,6 |
| U.S.A | 79 150,5 | 92 689,9 | 54 574,9 | 77 180,1 | 99 314,7 | 103 181,9 | 146 770,2 | 63 403,6 | 145 699,7 | 155 451,2 | 157 802,5 |
| Canada | 20 019,4 | 26 721,3 | 23 555,3 | 20 585,1 | 16 667,2 | 19 793,7 | 34 520,6 | 143 233,8 | 30 430,3 | 24 523,3 | 18 824,0 |
| Amérique Latine | 30 210,5 | 38 733,5 | 56 325,4 | 90 369,7 | 98 947,9 | 101 777,9 | 126 395,8 | 179 792,7 | 151 069,1 | 192 318,7 | 306 638,6 |
| Bésil | 3 944,3 | 8 498,9 | 13 928,3 | 30 792,0 | 38 846,4 | 38 057,4 | 41 874,0 | 48 138,7 | 64 203,4 | 67 113,2 | 128 218,0 |
| Mexique | 9 686,6 | 8 084,4 | 11 705,4 | 7 047,1 | 8 313,4 | 9 074,5 | 11 736,9 | 39 361,1 | 16 096,2 | 17 218,1 | 21 071,0 |
| Argentine | 13 940,4 | 12 856,3 | 18 390,4 | 42 508,7 | 43 408,2 | 45 838,1 | 63 986,1 | 81 577,7 | 58 655,8 | 90 468,9 | 129 939,0 |
| Colombie | 724,8 | 602,4 | 707,2 | 640,8 | 209,8 | 194,7 | 243,7 | 195,0 | 28,1 | 342,3 | 1 323,7 |
| Pérou | 396,6 | 211,7 | 234,1 | 0,0 | 0,0 | 1 143,0 | 1 746,7 | 777,0 | 695,2 | 1 261,4 | 1 164,0 |
| Cuba | 255,6 | 858,9 | 439,1 | 277,1 | 128,7 | 167,2 | 358,4 | 151,0 | 116,9 | 129,1 | 1 030,3 |
| Maghreb | 5 505,6 | 10 126,5 | 9 302,6 | 12 345,7 | 15 898,9 | 17 105,2 | 19 687,0 | 25 750,6 | 34 761,7 | 40 464,0 | 50 315,8 |
| Libye | 251,1 | 140,9 | 173,8 | 272,4 | 198,4 | 15,2 | 53,7 | 47,9 | 57,2 | 1 907,5 | 569,0 |
| Maroc | 471,1 | 1 391,8 | 1 520,6 | 2 687,3 | 3 653,4 | 3 623,2 | 4 580,1 | 5 670,9 | 8 948,4 | 10 085,6 | 17 623,0 |
| Mauritanie | 254,2 | 437,2 | 539,3 | 1 429,8 | 1 478,7 | 1 003,6 | 284,0 | 850,7 | 4,1 | 0,2 | 15,0 |
| Tunisie | 4 529,2 | 8 156,7 | 7 068,9 | 7 956,2 | 10 568,3 | 12 463,2 | 14 769,2 | 19 181,1 | 25 751,9 | 28 470,8 | 32 108,0 |
| Pays Arabes | 13 761,2 | 29 106,7 | 32 406,4 | 37 066,3 | 30 933,7 | 35 762,2 | 43 053,2 | 45 771,9 | 79 131,2 | 93 974,8 | 128 279,4 |
| Arabie Saoudite | 2 890,8 | 2 376,0 | 3 072,8 | 4 505,2 | 4 684,0 | 6 879,5 | 8 282,5 | 9 212,6 | 12 297,5 | 26 989,3 | 32 660,0 |
| Egypte | 2 238,9 | 4 667,8 | 10 582,5 | 12 014,9 | 10 369,7 | 14 362,0 | 17 674,0 | 12 714,9 | 36 536,9 | 25 806,0 | 32 950,0 |
| Jordanie | 2 371,8 | 3 674,4 | 3 993,3 | 5 379,1 | 5 346,5 | 5 433,7 | 6 854,5 | 8 488,3 | 8 998,8 | 10 251,3 | 11 022,0 |
| Liban | 1 313,8 | 2 095,4 | 1 947,8 | 2 421,9 | 1 919,7 | 1 708,6 | 1 765,3 | 4 871,4 | 6 949,8 | 3 148,2 | 4 910,0 |
| Syrie | 1 894,2 | 10 060,6 | 8 596,5 | 3 812,3 | 2 656,3 | 1 991,8 | 1 562,8 | 1 967,5 | 4 561,2 | 5 133,3 | 5 622,0 |
| Emirats Arabes Unis | 1 815,0 | 4 111,3 | 2 793,5 | 6 199,3 | 3 587,9 | 2 744,4 | 3 594,2 | 3 681,5 | 6 655,4 | 16 324,9 | 25 198,0 |

Annexe 33 :

Tab. 7 (suite) - Importations de marchandises selon les principaux pays d'origine

| Régions économiques | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Afrique | 6 625,4 | 6 935,5 | 9 684,8 | 10 339,0 | 11 082,0 | 10 781,0 | 16 127,3 | 25 832,5 | 25 391,9 | 29 490,1 | 42 097,1 |
| Cameroun | 310,5 | 124,3 | 335,4 | 273,5 | 776,5 | 463,6 | 485,8 | 307,8 | 567,3 | 473,7 | 1 303,3 |
| Congo | 18,9 | 51,2 | 94,3 | 146,2 | 30,1 | 94,5 | 36,6 | 224,4 | 63,7 | 20,5 | 74,2 |
| Côte d'Ivoire | 4 472,8 | 4 355,0 | 5 040,4 | 5 709,1 | 5 638,0 | 6 246,3 | 9 623,3 | 9 770,0 | 6 936,5 | 8 705,9 | 8 525,4 |
| Gabon | 272,2 | 51,7 | 126,6 | 124,0 | 83,1 | 154,7 | 51,4 | 54,8 | 0,3 | 0,8 | 12,6 |
| Nigéria | 69,4 | 188,7 | 426,3 | 175,0 | 240,3 | 108,4 | 66,2 | 79,0 | 27,2 | 38,3 | 44,9 |
| Sénégal | 0,5 | 59,2 | 43,6 | 51,4 | 24,1 | 35,2 | 90,1 | 31,9 | 20,5 | 12,2 | 46,8 |
| Zimbabwe | 6,4 | 88,1 | 95,6 | 153,4 | 199,3 | 270,7 | 481,5 | 333,3 | 655,0 | 0,0 | 760,8 |
| Libéria | 45,6 | 24,2 | 277,3 | 16,7 | 50,5 | 408,3 | 3,5 | 0,0 | 2,9 | 0,0 | 0,0 |
| Botswana | 0,0 | 1,5 | 18,5 | 0,5 | 37,1 | 0,4 | 1,5 | 2,8 | 3,4 | 8,7 | 3,7 |
| Soudan | - | 81,3 | 65,2 | 125,7 | 101,8 | - | 61,9 | 12,7 | 85,2 | 93,5 | 110,5 |
| Asie | 60 102,3 | 104 887,0 | 123 298,8 | 189 951,5 | 242 240,6 | 273 830,9 | 375 667,2 | 545 067,8 | 637 861,4 | 730 613,7 | 725 758,1 |
| Chine | 14 715,3 | 27 230,1 | 40 116,6 | 65 997,4 | 97 809,4 | 124 047,7 | 165 757,3 | 265 461,3 | 345 145,1 | 330 481,9 | 345 352,7 |
| Rep de Corée | 12 270,9 | 16 560,6 | 17 031,4 | 26 017,5 | 29 519,8 | 32 364,2 | 56 164,9 | 62 933,3 | 81 351,9 | 146 991,6 | 117 743,8 |
| Formose | 1 442,9 | 1 919,0 | 2 069,4 | 2 682,4 | 3 321,4 | 2 689,2 | 3 719,4 | 4 457,2 | 4 433,0 | 7 888,3 | 6 222,1 |
| Inde | 3 000,8 | 6 624,5 | 10 599,1 | 15 557,4 | 21 636,9 | 30 717,8 | 30 825,6 | 48 799,4 | 58 513,8 | 57 465,9 | 79 649,8 |
| Indonésie | 5 505,0 | 7 513,6 | 7 261,0 | 8 230,0 | 9 682,0 | 11 262,3 | 11 788,0 | 25 021,5 | 17 024,8 | 15 667,0 | 18 709,7 |
| Japon | 15 539,5 | 29 693,0 | 29 411,0 | 47 320,5 | 57 301,7 | 51 551,0 | 73 853,0 | 91 965,4 | 86 730,2 | 112 320,7 | 78 215,1 |
| Malaisie | 2 759,9 | 5 287,7 | 7 955,7 | 9 676,4 | 6 046,0 | 5 694,3 | 8 810,1 | 11 883,0 | 11 189,8 | 17 576,7 | 19 975,8 |
| Pakistan | 142,0 | 154,0 | 211,7 | 296,1 | 364,8 | 612,3 | 951,1 | 1 141,4 | 8 135,9 | 1 283,4 | 1 858,0 |
| Philippines | 150,6 | 427,7 | 175,0 | 335,0 | 387,7 | 419,7 | 503,9 | 759,4 | 421,0 | 552,7 | 1 288,2 |
| Singapour | 809,2 | 1 508,3 | 935,4 | 1 498,1 | 1 129,5 | 1 643,0 | 2 765,2 | 3 203,4 | 2 900,5 | 7 896,1 | 18 055,9 |
| Thaïlande | 934,9 | 2 515,5 | 3 246,5 | 5 299,9 | 6 332,4 | 5 329,8 | 8 867,2 | 14 387,4 | 14 199,1 | 13 182,8 | 19 117,7 |
| Vietnam | 649,0 | 516,6 | 1 043,2 | 1 913,3 | 2 066,9 | 3 274,8 | 3 822,5 | 6 406,0 | 6 847,1 | 9 005,2 | 11 515,6 |
| Reste du monde | 7 088,2 | 10 133,1 | 6 109,2 | 9 741,4 | 12 628,9 | 18 907,5 | 16 369,6 | 21 912,8 | 18 891,1 | 16 776,0 | 29 736,5 |
| Australie | 3 144,6 | 5 120,8 | 2 456,1 | 4 022,3 | 4 111,4 | 7 210,3 | 4 106,9 | 6 122,9 | 2 998,2 | 2 708,1 | 3 193,0 |
| Nouvelle Zélande | 3 935,6 | 5 012,3 | 3 646,7 | 5 718,1 | 8 495,2 | 11 693,1 | 12 262,5 | 15 788,3 | 15 775,9 | 14 042,0 | 26 543,0 |
| Total | 764 862,4 | 957 039,8 | 1 047 441,4 | 1 314 399,8 | 1 493 644,8 | 1 558 540,8 | 1 916 829,1 | 2 572 033,4 | 2 854 805,3 | 3 011 807,6 | 3 442 501,6 |

Annexe 34 :

23

Tab 7(bis) - Structure des importations de marchandises selon les principaux pays d'origine

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Union Européenne* | 59,2 | 55,3 | 57,4 | 54,7 | 52,5 | 54,4 | 51,9 | 52,8 | 52,4 | 50,5 | 52,1 |
| Allemagne | 8,0 | 7,1 | 6,5 | 6,6 | 6,3 | 6,9 | 6,5 | 6,1 | 7,0 | 5,8 | 5,4 |
| Autriche | 1,1 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 1,1 | 1,3 | 0,8 | 0,7 | 0,8 | 0,7 |
| Belgique | 2,7 | 2,4 | 2,3 | 2,7 | 2,1 | 2,5 | 2,6 | 2,2 | 2,0 | 1,9 | 1,8 |
| Bulgarie | - | - | - | - | - | - | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,2 | 0,4 |
| Chypre | - | - | - | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Danemark | 0,4 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 1,0 | 0,5 | 0,3 | 0,5 | 0,4 | 0,5 |
| Espagne | 5,3 | 5,2 | 5,5 | 4,8 | 4,8 | 4,8 | 5,7 | 7,4 | 7,6 | 6,5 | 7,3 |
| Estonie | - | - | - | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| Finlande | 0,9 | 0,8 | 0,8 | 0,8 | 0,6 | 0,7 | 0,9 | 0,5 | 0,7 | 0,7 | 0,6 |
| France | 24,2 | 22,5 | 23,9 | 22,5 | 22,0 | 20,3 | 16,7 | 16,4 | 15,7 | 15,1 | 15,1 |
| Grande Bretagne | 2,5 | 2,5 | 3,0 | 2,1 | 1,8 | 1,8 | 2,0 | 1,6 | 1,8 | 1,9 | 2,1 |
| Grèce | 0,7 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,2 | 1,0 | 0,6 | 0,6 | 0,8 | 0,9 | 1,2 |
| Hongrie | - | - | - | 0,2 | 0,4 | 0,5 | 0,4 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Irlande | 0,2 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,6 | 0,5 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,4 |
| Italie | 10,5 | 9,5 | 9,4 | 8,5 | 7,5 | 8,8 | 8,7 | 10,9 | 9,4 | 10,0 | 9,9 |
| Lettonie | - | - | - | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Lituanie | - | - | - | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| Luxembourg | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| Malte | - | - | - | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 |
| Pays Bas | 1,5 | 1,8 | 1,6 | 1,3 | 1,1 | 1,3 | 1,2 | 1,2 | 1,0 | 1,2 | 1,5 |
| Pologne | - | - | - | 0,6 | 0,8 | 0,6 | 0,9 | 0,6 | 0,6 | 0,8 | 0,9 |
| Portugal | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,6 | 0,8 | 0,7 | 1,2 |
| République slovaque | - | - | - | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| République tchèque | - | - | - | 0,4 | 0,6 | 0,7 | 0,5 | 0,3 | 0,5 | 0,4 | 0,4 |
| Roumanie | - | - | - | - | - | - | 0,4 | 0,4 | 0,6 | 0,7 | 0,8 |
| Slovénie | - | - | - | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,4 |
| Suède | 0,7 | 0,8 | 1,8 | 1,8 | 2,2 | 1,2 | 1,3 | 1,1 | 1,1 | 1,0 | 1,0 |
| Autres pays d'Europe | 11,7 | 11,4 | 12,5 | 11,2 | 12,1 | 8,3 | 7,5 | 6,3 | 8,2 | 6,9 | 5,5 |
| Bulgarie | 0,2 | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,3 | 0,1 | - | - | - | - | - |
| Norvège | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 0,0 | 0,8 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 0,0 |
| Pologne | 1,2 | 0,7 | 0,6 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Roumanie | 0,2 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,0 | 0,3 | - | - | - | - | - |
| Russie | 2,4 | 2,2 | 2,3 | 1,8 | 0,3 | 0,9 | 0,6 | 0,5 | 1,0 | 0,4 | 0,6 |
| Turquie | 3,8 | 3,3 | 3,2 | 3,2 | 2,5 | 3,3 | 3,3 | 3,4 | 4,4 | 3,7 | 3,0 |
| Yougoslavie | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| Suisse | 1,2 | 0,0 | 0,4 | 1,2 | 1,2 | 1,0 | 1,3 | 0,9 | 1,3 | 1,5 | 0,0 |
| Amérique du Nord | 13,0 | 12,5 | 7,5 | 7,4 | 7,8 | 7,9 | 9,5 | 8,0 | 6,2 | 6,0 | 5,1 |
| U.S.A | 10,3 | 9,7 | 5,2 | 5,9 | 6,6 | 6,6 | 7,7 | 2,5 | 5,1 | 5,2 | 4,6 |
| Canada | 2,6 | 2,8 | 2,2 | 1,6 | 1,1 | 1,3 | 1,8 | 5,6 | 1,1 | 0,8 | 0,5 |
| Amérique Latine | 3,9 | 4,0 | 5,4 | 6,9 | 6,6 | 6,5 | 6,6 | 7,0 | 5,3 | 6,4 | 8,9 |
| Brésil | 0,5 | 0,9 | 1,3 | 2,3 | 2,6 | 2,4 | 2,2 | 1,9 | 2,2 | 2,2 | 3,7 |
| Mexique | 1,3 | 0,8 | 1,1 | 0,5 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 1,5 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| Argentine | 1,8 | 1,3 | 1,8 | 3,2 | 2,9 | 2,9 | 3,3 | 3,2 | 2,1 | 3,0 | 3,8 |
| Colombie | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Pérou | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Cuba | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Maghreb | 0,7 | 1,1 | 0,9 | 0,9 | 1,1 | 1,1 | 1,0 | 1,0 | 1,2 | 1,3 | 1,5 |
| Libye | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 |
| Maroc | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,5 |
| Mauritanie | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Tunisie | 0,6 | 0,9 | 0,7 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 0,7 | 0,9 | 0,9 | 0,9 |
| Pays Arabes | 1,8 | 3,0 | 3,1 | 2,8 | 2,1 | 2,3 | 2,2 | 1,8 | 2,8 | 3,1 | 3,7 |
| Arabie Saoudite | 0,4 | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,9 | 0,9 |
| Egypte | 0,3 | 0,5 | 1,0 | 0,9 | 0,7 | 0,9 | 0,9 | 0,5 | 1,3 | 0,9 | 1,0 |
| Jordanie | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Liban | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 |
| Syrie | 0,2 | 1,1 | 0,8 | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Emirats Arabes Unis | 0,2 | 0,4 | 0,3 | 0,5 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,2 | 0,5 | 0,7 |

Annexe 35 :

65

Tab. 37 - Evolution des exportations de marchandises par groupe d'utilisation

En Millions de DA

| Libellés | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Alimentation, boissons, tabac | 2 170,1 | 2 769,6 | 3 702,7 | 4 749,0 | 4 942,0 | 5 327,1 | 6 136,3 | 7 657,3 | 8 193,1 | 23 405,5 | 25 880,9 |
| Energie & lubrifiants | 1 430 668,0 | 1 445 000,0 | 1 850 000,0 | 2 276 827,0 | 3 355 000,0 | 3 895 736,2 | 4 121 790,4 | 4 970 025,1 | 3 270 227,5 | 4 220 106,0 | 5 223 836,8 |
| Matières premières | 924,8 | 921,8 | 756,4 | 408,4 | 370,7 | 1 369,7 | 897,7 | 507,1 | 392,6 | 803,8 | 1 444,2 |
| Produits bruts | 1 927,1 | 3 078,6 | 3 098,9 | 6 457,8 | 9 433,9 | 12 793,7 | 10 859,7 | 21 035,2 | 11 909,7 | 6 173,2 | 10 272,9 |
| Demi-produits | 38 637,8 | 41 653,1 | 39 419,1 | 44 311,6 | 47 725,6 | 57 385,1 | 68 842,6 | 89 308,4 | 50 258,7 | 78 567,6 | 108 993,9 |
| Equipements agricoles | 1 713,2 | 1 621,7 | 42,8 | 24,4 | 34,4 | 64,7 | 42,2 | 67,7 | 19,5 | 58,8 | 25,7 |
| Equipements industriels | 3 384,1 | 4 016,9 | 2 290,8 | 3 582,7 | 2 642,7 | 3 162,6 | 3 188,9 | 4 334,5 | 3 075,4 | 2 235,1 | 2 561,1 |
| Biens de consommation | 910,7 | 2 130,1 | 2 742,8 | 1 087,0 | 1 398,9 | 3 161,9 | 2 405,4 | 2 084,4 | 3 559,4 | 2 237,4 | 1 115,7 |
| Total | 1 480 335,8 | 1 501 191,9 | 1 902 053,5 | 2 337 447,8 | 3 421 548,3 | 3 979 000,9 | 4 214 163,1 | 5 095 019,7 | 3 347 636,0 | 4 333 587,4 | 5 374 131,3 |

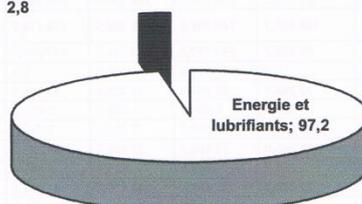
Tab. 37 (bis) - Evolution de la structure des exportations de marchandises par groupe d'utilisation

(En %)

| libellés | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Alimentation, boissons, tabac | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,5 | 0,5 |
| Energie et lubrifiants | 96,6 | 96,3 | 97,3 | 97,4 | 98,1 | 97,9 | 97,8 | 97,5 | 97,7 | 97,4 | 97,2 |
| Matières premières | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Produits bruts | 0,1 | 0,2 | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,1 | 0,2 |
| Demi-produits | 2,6 | 2,8 | 2,1 | 1,9 | 1,4 | 1,4 | 1,6 | 1,8 | 1,5 | 1,8 | 2,0 |
| Equipements agricoles | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Equipements industriels | 0,2 | 0,3 | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| Biens de consommation | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| Total | 100 |

Structure de exportations de marchandises par groupe d'utilisation en 2011

Autres produits ;
2,8



Annexe 36 :

66

Tab 38 - Evolution des exportations de marchandises par région économique

En Millions de DA

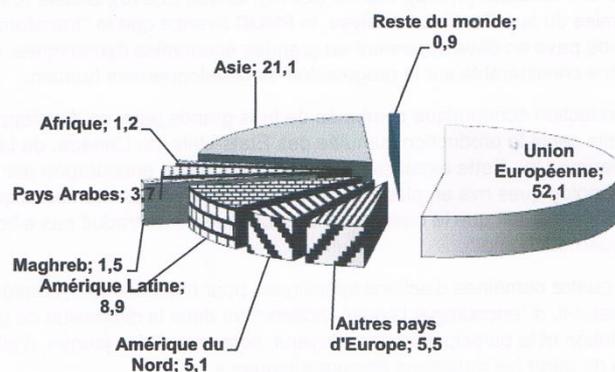
| Régions économiques | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Union Européenne | 943 862,1 | 959 393,3 | 1 122 134,9 | 1 278 583,8 | 1 903 577,0 | 2 089 979,8 | 1 835 573,2 | 2 659 020,4 | 1 717 200,1 | 2 127 478,2 | 2 728 125,0 |
| Autres pays d'Europe | 85 119,3 | 86 399,5 | 96 090,0 | 111 691,4 | 148 147,3 | 151 382,5 | 150 476,1 | 202 063,2 | 166 660,9 | 251 817,4 | 315 105,7 |
| Amérique du Nord | 263 499,8 | 288 588,6 | 486 361,2 | 660 105,6 | 956 528,8 | 1 343 188,9 | 1 594 014,3 | 1 561 164,7 | 947 921,0 | 1 275 950,0 | 1 433 313,8 |
| Amérique Latine | 94 001,3 | 80 060,9 | 100 695,7 | 149 791,2 | 238 388,5 | 178 134,7 | 187 217,0 | 193 163,9 | 137 354,8 | 200 624,9 | 313 609,9 |
| Maghreb | 21 464,9 | 19 770,0 | 20 148,4 | 32 097,3 | 31 071,6 | 37 505,2 | 53 272,9 | 104 322,3 | 63 542,9 | 97 319,4 | 115 950,3 |
| Pays Arabes | 25 313,7 | 20 775,4 | 27 541,8 | 37 415,6 | 46 170,2 | 43 034,1 | 33 547,9 | 50 868,9 | 41 737,0 | 52 810,8 | 59 235,7 |
| Afrique | 1 036,2 | 4 251,7 | 997,4 | 2 333,9 | 3 674,5 | 1 096,4 | 47 257,7 | 23 116,3 | 6 866,5 | 5 852,6 | 10 636,8 |
| Asie | 44 410,1 | 39 671,5 | 48 061,7 | 63 705,2 | 90 978,2 | 134 678,5 | 298 546,2 | 294 950,7 | 262 725,3 | 319 642,4 | 395 188,8 |
| Reste du monde | 1 776,4 | 2 281,0 | 22,4 | 1 723,7 | 3 012,2 | 0,8 | 14 257,9 | 6 349,2 | 3 627,5 | 2 091,8 | 2 965,3 |
| Total | 1 480 335,8 | 1 501 191,9 | 1 902 053,5 | 2 337 447,8 | 3 421 548,3 | 3 979 000,9 | 4 214 163,1 | 5 095 019,7 | 3 347 636,0 | 4 333 587,4 | 5 374 131,3 |

Tab 38 (bis) - Evolution de la structure des exportations de marchandises par région économique

(En %)

| Régions économiques | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Union Européenne | 63,8 | 63,9 | 59,0 | 54,7 | 55,6 | 52,5 | 43,6 | 52,2 | 51,3 | 49,1 | 50,8 |
| Autres pays d'Europe | 5,8 | 5,8 | 5,1 | 4,8 | 4,3 | 3,8 | 3,6 | 4,0 | 5,0 | 5,8 | 5,9 |
| Amérique du Nord | 17,8 | 19,2 | 25,6 | 28,2 | 28,0 | 33,8 | 37,8 | 30,6 | 28,3 | 29,4 | 26,7 |
| Amérique Latine | 6,4 | 5,3 | 5,3 | 6,4 | 7,0 | 4,5 | 4,4 | 3,8 | 4,1 | 4,6 | 5,8 |
| Maghreb | 1,5 | 1,3 | 1,1 | 1,4 | 0,9 | 0,9 | 1,3 | 2,0 | 1,9 | 2,2 | 2,2 |
| Pays Arabes | 1,7 | 1,4 | 1,4 | 1,6 | 1,3 | 1,1 | 0,8 | 1,0 | 1,2 | 1,2 | 1,1 |
| Afrique | 0,1 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 1,1 | 0,5 | 0,2 | 0,1 | 0,2 |
| Asie | 3,0 | 2,6 | 2,5 | 2,7 | 2,7 | 3,4 | 7,1 | 5,8 | 7,8 | 7,4 | 7,4 |
| Reste du monde | 0,1 | 0,2 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,1 |
| Total | 100 |

Structure des exportations de marchandises par région économique en 2011



Annexe 37 :

67

Tab 39 - Evolution des exportations de marchandises selon les principaux pays de destination

Unité: En Millions de DA

| Régions économiques | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Union Européenne* | 943 862,1 | 959 393,3 | 1 122 134,9 | 1 278 583,8 | 1 903 577,0 | 2 089 979,8 | 1 835 573,2 | 2 659 020,4 | 1 717 200,1 | 2 127 478,2 | 2 728 125,0 |
| Allemagne | 14 211,2 | 34 970,8 | 21 296,7 | 19 408,6 | 93 468,1 | 28 871,2 | 17 109,9 | 20 425,2 | 24766,219,3 | 29 160,5 | 36 453,6 |
| Autriche | 148,0 | 1,2 | 0,3 | 0,0 | 1,6 | 0,0 | 0,1 | 19,8 | 19,3 | 2,2 | 0,0 |
| Belgique | 42 189,6 | 36 935,4 | 54 600,3 | 57 377,3 | 116 096,1 | 145 591,5 | 84 250,2 | 131 327,0 | 84 260,7 | 145 872,6 | 155 083,3 |
| Bulgarie | - | - | - | - | - | - | 1,3 | 48,6 | 82,2 | 635,1 | 2 367,2 |
| Chypre | - | - | - | 91,0 | 0,2 | 698,4 | 1 067,4 | 668,2 | 67,1 | 3 143,9 | 54,8 |
| Danemark | 0,0 | 4,5 | 82,1 | 94,5 | 1 481,3 | 2,5 | 31,4 | 841,3 | 1,1 | 3 770,4 | 9 937,1 |
| Espagne | 173 199,3 | 180 970,9 | 231 309,2 | 263 142,3 | 375 319,3 | 435 899,9 | 373 927,9 | 585 005,9 | 399 381,1 | 448 806,9 | 525 881,3 |
| Estonie | - | - | - | 0,0 | 27,8 | 3,4 | 3,5 | 0,0 | 729,2 | 0,0 | 0,0 |
| Finlande | 0,0 | 179,3 | 0,0 | 62,0 | 2 686,8 | 4 305,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| France | 223 678,7 | 203 876,5 | 238 838,1 | 280 513,6 | 341 786,3 | 333 003,9 | 287 166,6 | 409 046,6 | 327 699,9 | 286 811,3 | 478 132,0 |
| Grande Bretagne | 23 241,3 | 31 004,7 | 30 348,9 | 41 506,9 | 51 417,1 | 118 305,7 | 110 447,1 | 141 755,3 | 84 693,4 | 97 984,9 | 208 934,3 |
| Grèce | 5 477,2 | 5 190,6 | 7 346,1 | 10 193,7 | 7 761,9 | 13 768,8 | 12 740,0 | 19 975,5 | 15 872,6 | 20 560,0 | 21 611,7 |
| Hongrie | 0,0 | - | - | 0,1 | 71,8 | 0,0 | 0,0 | 5,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Irlande | 0,0 | 1 334,5 | 0,0 | 0,4 | 0,3 | 2 836,9 | 0,2 | 15,3 | 2 468,4 | 40,7 | 10 982,6 |
| Italie | 332 631,5 | 301 336,8 | 364 588,2 | 372 786,4 | 560 186,7 | 678 621,5 | 558 063,7 | 798 537,2 | 422 805,0 | 666 775,8 | 764 070,0 |
| Lettonie | - | - | - | - | - | - | - | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 9,5 |
| Lituanie | - | - | - | - | - | - | - | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 5,3 |
| Luxembourg | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,7 | 0,4 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,0 | 0,0 |
| Malte | - | - | - | 2 476,2 | 602,5 | 1 416,7 | 3 571,5 | 3 607,7 | 10 974,9 | 11 548,2 | 1 909,0 |
| Pays Bas | 105 251,9 | 135 356,2 | 130 876,4 | 173 028,0 | 224 870,4 | 207 254,8 | 317 144,3 | 395 547,4 | 241 915,3 | 316 252,2 | 359 773,7 |
| Pologne | - | - | - | 188,9 | 6,4 | 60,7 | 0,8 | 41,3 | 12 075,6 | 275,0 | 3 126,8 |
| Portugal | 22 945,2 | 27 119,3 | 41 838,0 | 57 378,9 | 124 225,9 | 117 633,4 | 66 400,3 | 131 741,2 | 70 843,8 | 77 067,4 | 135 276,2 |
| République slovaque | - | - | - | - | - | - | - | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| République tchèque | - | - | - | 114,5 | 77,0 | 1,3 | 45,3 | 0,0 | 7,7 | 0,4 | 13,1 |
| Roumanie | - | - | - | - | - | - | - | 45,3 | 1,0 | 5 488,7 | 4 202,1 |
| Slovénie | - | - | - | 209,1 | 2 385,5 | 0,0 | 1 042,2 | 8 118,7 | 5 308,8 | 5 465,0 | 6 611,5 |
| Suède | 888,2 | 1 112,7 | 1 010,7 | 9,6 | 1 103,5 | 1 703,3 | 2 562,9 | 12 288,4 | 7 738,7 | 9 098,4 | 7 719,1 |
| Autres pays d'Europe:dont | 85 119,3 | 86 399,5 | 96 090,0 | 111 691,4 | 148 147,3 | 151 382,5 | 150 476,1 | 202 063,2 | 166 660,9 | 251 817,4 | 315 105,7 |
| Andorre | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Bulgarie | 0,0 | 54,5 | 0,0 | 2,3 | 5,6 | 48,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Chypre | 0,0 | 7,2 | 133,2 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Norvège | 3 256,7 | 584,1 | 2 107,9 | 787,3 | 15,6 | 1 032,2 | 330,6 | 4 918,3 | 2,8 | 10,4 | 4 383,0 |
| Pologne | 0,0 | 62,7 | 31,0 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Roumanie | 0,0 | 2 180,3 | 0,1 | 1,0 | 0,0 | 16,5 | - | - | - | - | - |
| Russie | 0,0 | 348,7 | 109,9 | 283,3 | 114,2 | 160,7 | 250,3 | 205,4 | 15,5 | 61,9 | 0,0 |
| Suisse | 888,2 | 134,5 | 4 462,3 | 6 590,0 | 17 086,3 | 6 607,9 | 794,1 | 7 071,0 | 10 270,0 | 9 027,5 | 18 795,9 |
| Turquie | 75 497,1 | 76 834,1 | 82 223,0 | 98 926,2 | 128 320,8 | 135 833,0 | 143 117,6 | 189 375,6 | 148 345,8 | 205 361,1 | 184 775,9 |
| Yougoslavie | 3 108,7 | 2 809,5 | 1 483,9 | 3 125,4 | 80,2 | 38,7 | 0,0 | 5,9 | 0,0 | 0,3 | 466,1 |
| Suède | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Finlande | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autriche | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Amérique du Nord | 263 499,8 | 288 588,6 | 486 361,2 | 660 105,6 | 956 528,8 | 1 343 188,9 | 1 594 014,3 | 1 561 164,7 | 947 921,0 | 1 275 950,0 | 1 433 313,8 |
| U.S.A. | 210 207,7 | 213 321,5 | 378 658,6 | 517 111,7 | 788 237,9 | 1 082 428,1 | 1 267 169,0 | 1 215 557,5 | 767 403,3 | 1 050 292,1 | 1 107 031,8 |
| Canada | 53 292,1 | 75 267,0 | 107 702,5 | 142 993,9 | 168 290,9 | 260 760,8 | 326 845,3 | 345 607,2 | 180 517,8 | 225 657,9 | 326 282,0 |
| Amérique Latine: dont | 94 001,3 | 80 060,9 | 100 695,7 | 149 791,2 | 238 388,5 | 178 134,7 | 187 217,0 | 193 163,9 | 137 354,8 | 200 624,9 | 313 609,9 |
| Brsil | 79 198,0 | 71 356,3 | 86 765,2 | 137 732,8 | 214 371,7 | 137 867,6 | 127 781,7 | 166 564,3 | 108 699,3 | 183 471,0 | 236 661,8 |
| Paraguay | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Maghreb | 21 464,9 | 19 770,0 | 20 148,4 | 32 097,3 | 31 071,6 | 37 505,2 | 53 272,9 | 104 322,3 | 63 542,9 | 97 319,4 | 115 950,3 |
| Libye | 0,0 | 740,7 | 822,1 | 1 320,7 | 1 030,2 | 1 409,3 | 715,5 | 156,0 | 908,0 | 2 335,0 | 832,6 |
| Tunisie | 6 513,5 | 6 817,5 | 6 218,6 | 13 259,5 | 7 423,6 | 7 740,6 | 6 002,9 | 55 616,9 | 33 427,9 | 40 730,7 | 47 591,7 |
| Maroc | 14 063,2 | 11 396,4 | 12 946,0 | 17 168,3 | 22 606,7 | 28 253,9 | 42 926,1 | 45 563,6 | 29 057,6 | 54 173,1 | 67 477,7 |
| Mauritanie | 888,2 | 815,4 | 161,7 | 348,8 | 11,1 | 101,4 | 3 628,4 | 156,0 | 149,4 | 80,5 | 48,3 |
| Pays Arabes: dont | 25 165,7 | 20 775,4 | 27 541,8 | 37 415,6 | 46 170,2 | 43 034,1 | 33 543,7 | 50 868,9 | 41 737,0 | 52 810,8 | 59 235,7 |
| Jordanie | 1 776,4 | 1 262,4 | 102,4 | 345,8 | 233,3 | 271,5 | 605,2 | 323,1 | 209,2 | 1 875,8 | 681,4 |
| Egypte | 8 437,9 | 12 601,9 | 23 737,1 | 33 631,3 | 40 861,7 | 32 888,7 | 30 080,6 | 39 202,2 | 35 003,9 | 32 437,2 | 47 634,8 |
| Arabie Saoudite | 1 332,3 | 24,7 | 54,8 | 140,1 | 110,5 | 360,1 | 1 097,9 | 2 612,6 | 1 396,2 | 676,7 | 1 522,1 |
| Liban | 0,0 | 833,9 | 1 962,0 | 12,8 | 882,7 | 763,6 | 344,5 | 1 114,5 | 314,4 | 2 152,5 | 923,0 |
| Afrique: dont | 1 036,2 | 4 251,7 | 997,4 | 2 333,9 | 3 674,5 | 1 096,4 | 47 261,9 | 23 116,3 | 6 866,5 | 5 852,6 | 10 636,8 |
| Sénégal | 0,0 | 0,0 | 130,1 | 436,7 | 100,7 | 281,2 | 48,6 | 218,6 | 110,7 | 53,1 | 60,7 |
| Asie | 44 410,1 | 39 671,5 | 48 061,7 | 63 705,2 | 90 978,2 | 134 678,5 | 298 546,2 | 294 950,7 | 262 725,3 | 319 642,4 | 395 188,8 |
| Japon | 6 069,4 | 3 025,4 | 7 081,9 | 9 888,0 | 412,4 | 4 035,9 | 18 038,9 | 55 245,8 | 16 293,8 | 9 567,0 | 17 247,3 |
| Singapour | 740,2 | 3 839,6 | 0,0 | 1 965,1 | 17,8 | 1 173,6 | 14 421,4 | 0,1 | 814,4 | 4 848,8 | 2 892,1 |
| Reste du monde: dont | 1 776,4 | 2 281,0 | 22,4 | 1 723,7 | 3 012,2 | 0,8 | 14 257,9 | 6 349,2 | 3 627,5 | 2 091,8 | 2 965,3 |
| Australie | 1 776,4 | 2 281,0 | 22,4 | 1 669,0 | 2 377,5 | 0,8 | 6 328,5 | 6 349,2 | 3 627,5 | 2 065,5 | 1,7 |
| Total | 1 480 335,8 | 1 501 191,9 | 1 902 053,5 | 2 337 447,8 | 3 421 548,3 | 3 979 000,9 | 4 214 163,1 | 5 095 019,7 | 3 347 636,0 | 4 333 587,4 | 5 374 131,3 |